



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



ECOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES
ECONOMIQUES ET DE GESTION

Doctorat Nouveau Régime

SCIENCES ECONOMIQUES

Gisèle TOMO

**RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT
DURABLE DANS LES
ECONOMIES SUBSARIENNES – LE ROLE DE
L'UNION EUROPEENNE**

Thèse dirigée par : M. Alain BUZELAY

Soutenue le 02 Février 2012

Jury : M. Alain BUZELAY Professeur émérite à l'Université de Lorraine
M. Hubert GERARDIN Maître de Conférences HDR Université de Lorraine
M. Michel LELART Directeur de recherche émérite (CNRS) –
Laboratoire d'économie d'Orléans
M. Gabriel ZOMO YEBE Professeur – doyen de la faculté de droit et
sciences économiques à l'Université Omar Bongo au Gabon, 1^{er} rapporteur
M. Arnaud BOURGAIN Professeur-associé à l'Université du Luxembourg,
2^{ème} rapporteur

Résumé

Les ressources naturelles sont des actifs prélevés dans la nature pour, dans la plupart des cas améliorer les conditions d'existence de la population. En Afrique Subsaharienne, les économies sont dominées par l'exploitation de ces ressources naturelles qui contribuent à la formation de la richesse nationale.

Cette exploitation des ressources naturelles devrait donc permettre l'amélioration du bien-être des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures d'améliorer le leur. Ainsi, les ressources naturelles devraient être exploitées de telle sorte que le patrimoine représenté par l'environnement ne soit pas altéré et que les populations vivant grâce aux ressources naturelles voient leurs conditions d'existence s'améliorer aujourd'hui et dans le futur. Le développement durable est donc la voie qui doit guider les stratégies de développement des pays de l'Afrique Subsaharienne qui sont généreusement dotées en ressources naturelles. Celui-ci en effet revêt une triple dimension, à savoir économique, sociale et écologique. Il est donc important d'examiner la relation entre ressources naturelles et développement durable, car en effet les ressources naturelles doivent permettre aux populations de connaître un développement durable. Si certains pays, bien que pourvus en ressources naturelles n'ont pas apporté des conditions d'existence meilleures à la population par le passé, de par l'observation des indicateurs de développement qui sont faibles, pour le futur, il est important de renverser la tendance. C'est à ce titre que les stratégies doivent être mobilisées en Afrique Subsaharienne. L'examen du cas de certains pays généreusement dotés en ressources naturelles montre que celles-ci devraient être une source de croissance endogène pour envisager un développement durable. Dès lors, la bonne gouvernance, la meilleure répartition des recettes issues des ressources naturelles et l'apport de partenaires extérieurs sont importants. L'Union Européenne en tant que partenaire et bailleur de fonds a un rôle à jouer pour que les économies de l'Afrique au sud du Sahara se mettent sur le sentier du développement durable, à partir de leur atout qui réside en la possession de ressources naturelles. A ce titre la coopération financière entre autre doit donner de meilleurs résultats, afin que l'on puisse établir une relation entre financement et développement durable en Afrique Subsaharienne.

**NATURAL RESOURCES AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN THE SUB
SAHARAN ECONOMICS - THE ROLE OF EUROPEAN UNION**

Abstract

Natural resources are taken in the nature for, in the most of cases to improve the conditions of existence of the population. In Sub-Saharan Africa, economics are often dominated by the exploitation of these natural resources which contribute to the formation of the national wealth.

This exploitation of natural resources should thus allow the improvement of the welfare of the present generations without compromising the possibility for the future generations to improve theirs. So natural resources should be exploited so that the heritage represented by the environment is not altered and so that the populations living thanks to these natural resources see theirs conditions of existence improving today and in the future.

The sustainable development is thus the way which must to guide the strategies of development in Sub-Saharan economics which are generously endowed in natural resources. This one dresses a triple dimension, namely economic, social and ecological. It is thus important to examine the relation between natural resources and sustainable development because, indeed natural resources have to allow the populations to know a sustainable development. If certain countries indeed, although provided in natural resources did not bring, on examination of the indicators of development which are at the lowest, elements of sustainable development in the past and today, it is important to reverse the trend. It is as such that the strategies must be mobilized in Sub-Saharan Africa.

The examination of the case of certain countries generously endowed in natural resources shows that these should be a source of endogenous growth to envisage a sustainable development. From then on the good governance, the best distribution of receipts stemming from natural resources and the contribution of the foreign partners are important.

The European Union as partner and financer has a role so that the economics of Africa in the south of Sahara put themselves on the path of the sustainable development from their asset which lies in possession of natural resources. As such the financial cooperation among other has to give better results so that we can establish a relation between financing and sustainable development in Sub-Sahara Africa.

MOTS CLES

Accord de partenariat économique (page 245)
Adaptation au changement climatique (page 59)
Aide Publique au Développement (page 164)
Amenuisement nette de ressources naturelles (page 149)
Bien-être par tête (page 69)
Commerce équitable (pages 135, 188)
Courbe environnementale de Kuznets (page 86)
Développement des énergies renouvelables (202)
Développement durable (pages 53,69)
Emissions de gaz à effet de serre (page 58)
Epargne véritable (page 149)
Equité intergénérationnelle (page 69)
Equité intragénérationnelle (page 69)
Fonds pour le futur (page 159)
Indice de perception de la corruption (page 147)
Malédiction des ressources naturelles (page 122)
Niveau d'utilité (page 150)
Non soutenabilité (page 88)
Paradoxe de l'abondance (page 109)
Principe d'équité et de justice (page 75)
Qualité environnementale (page 31)
Règle de Hartwick (page 75)
Règle de Hotelling (page 43)
Ressources naturelles (page 31)
Ressources naturelles renouvelables (page 32)
Ressources naturelles non renouvelables (pages 32, 42)
Ressources perpétuelles (page 31)
Revenu citoyen (page 161)
Syndrome hollandais (page 105, 122)
Tourisme équitable (page 140)
Valeur totale économique (page 80)
Volatilité des prix (page 122)
Vie statistique (page 95)
Voie maximin (page 75)

KEYWORDS

Adaptation to the climate change (page 59)
Curse of natural resources (page 122)
Decrease net of natural resources (page 149)
Development of the renewable energies (page 202)
Dutch syndrome (pages 105, 122)
Economic partnership agreement (page 245)
Economic total value (page 80)
Environmental curve of Kuznets (page 86)
Environmental quality (page 31)
Fair tourism (page 140)
Fair trade (pages 135, 188)
Fund for the future (page 159)
Genuine saving (page 149)
Greenhouse gas emission (page 58)
Indication of perception of the corruption (page 147)
Intergenerational equity (page 69)
Intragenerational equity (page 69)
Level of utility (page 150)
Maximin way (page 75)
Natural resources (page 31)
Not renewable natural resources (pages 32, 42)
Not sustainability (page 88)
Paradox of the abundance (page 109)
Perpetual resources (page 31)
Principle of equity and justice (page 75)
Public help to the development (page 164)
Public-spirited income (page 161)
Renewable resources (page 32)
Rule of Hartwick (page 75)
Rule of Hotelling (page 43)
Statistical life (page 95)
Sustainable development (page 53, 69)
Volatility of the prices (page 122)
Wellbeing a head (page 69)

SIGLES

ACP Afrique Caraïbes Pacifique
AFD Agence Française de Développement
APD Aide Publique au Développement
APE Accords de Partenariat Economiques
APEI Accord de Partenariat Economique Intérimaire
BEI Banque Européenne d'Investissement
BPE Biens Publics avec Exclusion
BEAC Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BAD Banque Africaine de Développement
CAD Comité d'Aide au Développement
CCI Contribution Communautaire pour l'Intégration
CEA Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEAO Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEA Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER Communauté Economique Régionale
COMESA Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe)
COMIFAC Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COMILOG Compagnie Minière de l'Ogooué
COMUF Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville
CENUE Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
DFC Direction de la Faune et de la Chasse
ECOFAC Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale
EGEP Enquête Gabonaise pour le suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
EITI Extractive Industries Transparency Initiative (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives)
FAO Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation)
FED Fonds Européen pour le Développement
FLEGT Forest Law Enforcement on Governance and Trade (Application des Législations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux)
FMI Fonds Monétaire International
GES Gaz à Effet de Serre
GIEC Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GTAP Global Trade Analysis Projet (Analyse Globale du Projet sur le Commerce)
IDE Investissement Direct Etranger
IDH Indicateur de Développement Humain
IGAD Institut Gabonais d'Appui au Développement
IISI Institut International de l'Acier et du Fer
IPC Indice de Perception de la Corruption
IPEF Institut Pour l'Environnement de la Francophonie
NPI Nouveau Pays Industrialisé
OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC Organisation Mondiale du Commerce
OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale pour la Santé
 OMVS Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
 ONU Organisation des Nations Unies
 PARR Programme d'Aménagement du Réseau Routier
 PEAC Pool Energétique de l'Afrique Centrale
 PC Prélèvement Communautaire
 PCS Prélèvement Communautaire de Solidarité
 PDCT-AC Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
 PIB Produit Intérieur Brut
 PMA Pays les Moins Avancés
 PME Petites et Moyennes Entreprises
 PMI Petites et Moyennes Industries
 PIN Programme Indicatif National
 PIR Programme Indicatif Régional
 PNB Produit National Brut
 PNN Produit National Net
 PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
 PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 PPTTE Pays Pauvres Très Endettés
 PTOM Pays et Territoires d'Outre Mer
 SADC Southern African Development Community (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)
 SIE Système d'Information Energie
 SIEC Système d'Information Energie Communautaire
 SMIG Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
 SPG Système des Préférences Généralisées
 TCI Taxe Communautaire d'Intégration
 TDCA Trade Development and Cooperation Agreement (Accord bilatéral de Coopération de développement et de Commerce)
 TEC Tarif Extérieur Commun
 TSA Tout Sauf les Armes
 UE Union Européenne
 UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
 UNCEA Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
 UPDEA Union des Producteurs et Distributeurs d'Electricité en Afrique
 WCS Wildlife Conservation Society (Société pour la Conservation de la Vie Sauvage)
 WWS Wildlife World Fund Fonds Mondial pour la Nature

Thèse préparée au CEREFIGE (Centre Européen de Recherche en Economie Financière et
Gestion des Entreprises)
13 rue du Maréchal NEY
54000 NANCY

Remerciements

Je tiens à remercier tous les professeurs qui m'ont apporté leur aide en me prodiguant des conseils pour orienter mes recherches. Je remercie également les membres du CEREFIGE qui à travers les remarques, les interventions, les suggestions et la présence lors des réunions d'axe m'ont apporté une aide précieuse pour construire et améliorer ma réflexion.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur le Professeur Alain BUZELAY pour avoir accepté de diriger mes travaux et pour m'avoir régulièrement soutenue et conseillée. En effet, tout au long de ces années de thèse, ses réflexions, ses conseils, ses indications m'ont beaucoup apporté et permis de mieux orienter mes travaux et de poursuivre mes recherches. J'ai beaucoup appris et progressé au fil des années et ceci a fait en sorte que je parvienne à l'aboutissement du but que je m'étais fixé en commençant cette thèse. Merci donc à vous Professeur.

J'adresse mes remerciements à Monsieur le Professeur Arnaud BOURGAIN pour avoir accepté de me recevoir à l'Université du Luxembourg. Cet entretien qu'il m'a accordé et le fait d'avoir répondu à mes questions m'ont énormément aidé et permis d'orienter mes travaux. L'entrevue avec Monsieur Bourgain a été un élément positif pour poursuivre ma thèse.

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Hubert GERARDIN pour avoir accepté de m'accorder un entretien. Ce temps de travail avec lui a été édifiant pour moi dans la mesure où il m'a apporté des conseils pour bâtir une réflexion et pour apporter plus de précision dans l'élaboration de mes travaux.

Je tiens à témoigner ma gratitude à ma très chère amie Evelyne qui a toujours été là pour moi. Son soutien inconditionnel m'a donné la force de toujours aller de l'avant afin d'atteindre mes objectifs. En effet, lorsque j'ai traversé des épreuves toutes aussi difficiles les unes que les autres, j'ai toujours su que je pouvais compter Evelyne. Sa présence aussi bien physique que morale a été un grand réconfort pour moi. Quand je connaissais les moments de déprime et de doute, elle m'a toujours apporté son aide et a toujours cru en moi. Elle m'a encouragé et incité à ne pas baisser les bras. Merci donc à toi Evelyne pour tout.

Je dédie l'ensemble de mes travaux aux personnes qui me sont chères.

A Pascal qui a toujours été là pour me soutenir en particulier pour la reproduction des documents qui m'étaient indispensables.

A mes quatre filles : Leslie qui m'a souvent apporté son aide, Shannon, Jade et Ambre. C'est donc pour elles que je suis allée au bout de mon travail de recherche puisqu'elles représentent ma joie et ma raison de vivre.

A mes parents à qui je dois la vie, mon père Ndong Ondo Marc qui m'a apporté soutien, réconfort et a toujours cru en moi et ma mère Andème Philomène.

A ma sœur Frédérique et son fils David, sa marraine Rose, ma tante Marie-Louise.

Une pensée pour mon regretté grand-père METOGO Albert qui m'a fait découvrir la religion et Dieu. En effet quand les moments de doute, de désespoir et de découragement s'installaient en moi, j'ai su puiser de la force dans la religion : celle-ci a été une source de joie et de réconfort pour moi et elle m'a permis de rester positive en espérant des lendemains meilleurs car dit-on « aide-toi, le ciel t'aidera. » C'est donc suivant ce principe que je me suis interdite de baisser les bras et de tout laisser tomber même quand tout allait mal.

Une pensée aussi pour mon regretté oncle Claver avec qui j'ai tissé des liens forts au cours de ma vie : « Tu me manques tonton Claver ! »

TABLE DES MATIERES	P AGE
Introduction	20
Ière Partie : Exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne et préservation de la qualité de la nature pour un développement durable	30
Chapitre I : Exploitation des ressources naturelles et préservation de la qualité environnementale	31
Section I : Les ressources naturelles en Afrique Subsaharienne.....	31
§1 Généralités au sujet des ressources naturelles.....	31
§2 Les ressources naturelles renouvelables en Afrique Subsaharienne.....	32
2- a L'eau et sa gestion en Afrique Subsaharienne.....	33
2- b Les forêts et la gestion des forêts en Afrique Subsaharienne	34
2- c La terre et sa gestion.....	38
§3 Les ressources naturelles non renouvelables en Afrique Subsaharienne	39
3-a Les combustibles fossiles	40
3-b Les minéraux	41
Section II : Gestion des ressources naturelles non renouvelables	43
§1 Conception de la règle de Hotelling.....	43
§2 Ressources non renouvelables et croissance économique	45
2-a Allocation inter-temporelle de ressources non renouvelables	46
2-b Décision d'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable	48
2-c Appréciations du modèle	49
i) Le coût d'extraction.....	49
ii) Le progrès technique.....	49
iii) La concurrence imparfaite.....	50
iv) Les échecs de marché	50
§3 Intérêt d'une gestion durable des ressources naturelles non renouvelables en Afrique Subsaharienne.....	51
3-a Approches pour exploiter les ressources naturelles.....	51
i) Critère politique de gestion des ressources naturelles.....	52
ii) Critère cadre législatif et réglementaire.....	52
iii) Critère de fiscalité.....	52
iv) Critère du développement durable.....	53
3-b Règles de gestion des ressources naturelles non renouvelables en Afrique Subsaharienne.....	53
§4 Examen de quelques principes de gestion de ressources non renouvelables...	54
4-a Cas de gestion dans quelques pays.....	54
4-b Cas du Gabon pour une transparence des recettes issues de l'exploitation des ressources non renouvelable.....	56
Section III : Ressources naturelles et comptabilité environnementale.....	58
§1 Généralités à propos du changement climatique.....	58
§2 Ressources naturelles et comptabilisation de l'environnement.....	60
2-a Intérêt de la mesure de l'environnement.....	60

2-b Prise en compte de l'environnement dans les comptes nationaux.....	61
i) Les comptes de ressources naturelles.....	61
ii) Les comptes de ressources et de flux de polluants.....	62
iii) Les comptes de dépenses environnementales.....	63
2-c Etablissement d'une comptabilité nationale verte.....	64
i) Fondements d'une comptabilité nationale verte.....	64
ii) Construction de comptes nationaux verts	65
Chapitre II : Ressources naturelles et maintien du bien-être dans le temps.....	69
Section I : Objectifs du développement durable.....	69
§1 Développement durable et amélioration du bien-être.....	69
§2 Prise en compte du futur dans le développement durable.....	71
§3 Niveau de consommation meilleur dans le futur et implications.....	74
Section II : Maintien de l'état du stock de capital pour un développement	
soutenable.....	76
§1 Analyse du lien entre capital productif et capital naturel.....	76
1-a Hypothèse d'une élasticité de substitution égale à 1.....	76
1-b Implications.....	77
1-c Critiques.....	78
§2 Remise en question de la substituabilité entre capital naturel et capital	
productif.....	80
2-a La valeur totale économique du capital naturel.....	80
2-b Prise en compte de l'incertitude et principe de précaution.....	81
2-c Maîtrise des risques environnementaux par des investissements.....	82
Section III : Développement durable et maintien de la qualité	
environnementale.....	83
§1 Recueillir des informations sur l'état de l'environnement.....	83
1-a Indispensable récolte d'informations sur l'environnement.....	83
1-b Modèle pour la qualité environnementale.....	84
§2 Nécessité des indicateurs environnementaux pour des politiques	
environnementales.....	87
2-a Perception de la qualité de la nature.....	87
2-b Intérêt des indicateurs environnementaux.....	88
2-c Analyse d'une pression sur l'environnement.....	88
§3 Politiques environnementales et réduction de gaz à effet de serre.....	91
3-a Mesures de protection de l'environnement.....	91
3-b Cas du Gabon.....	92
§4 Dommages environnementaux et répercussions sur la santé	94
4-a Exemples de cas de pollutions ayant engendré des problèmes de	
santé.....	94
4-b Estimation théorique du coût de la pollution.....	95
4-c Connaissance des impacts potentiels sur l'environnement.....	96
Chapitre III : Relation entre ressources naturelles et développement durable.....	98
Section I : Etude de la relation entre ressources naturelles et amélioration du	
bien-être au Gabon.....	98
§1 Examen de la relation entre la terre et le niveau de bien-être de la	
population.....	98
1-a Généralités sur l'agriculture et la terre.....	98
1-b Lien entre agriculture et bien-être.....	99

1-c Explications.....	101
i) Agriculture gabonaise et syndrome hollandais.....	101
ii) Faiblesse structurelle de l'agriculture.....	102
iii) Désintérêt de la population pour l'agriculture et déplacement du facteur de production travail.....	103
§2 Perspectives pour l'agriculture.....	105
§3 Etude du cas général au Gabon dans la relation entre ressources naturelles et développement durable.....	107
3-a Situation économique.....	107
3-b Situation sociale et environnementale.....	108
3-c Un paradoxe.....	109
Section II : Etude comparative entre pays riches en ressources naturelles.....	111
§1 Classification de quelques pays par rapport à leurs ressources naturelles et leur dépendance vis à vis de celles-ci.....	111
§2 Comparaison entre le Nigeria et le Botswana.....	112
§3 Examen de la richesse nationale par tête en Afrique Subsaharienne.....	114
§4 Tentatives d'explications des différences entre le Nigeria et le Botswana...	119
4-a Cas du Nigeria : des conflits liés à l'exploitation de ressources naturelles.....	119
4-b Cas du Botswana : réussite autour de l'exploitation des ressources naturelles.....	121
§5 La malédiction des ressources naturelles.....	122
Section III : Les trois piliers du développement durable.....	123
§1 Le développement durable et ses trois dimensions.....	123
1-a Une interdépendance entre les trois dimensions du développement durable.....	124
1-b Implication d'une quatrième dimension.....	125
§2 Indicateurs du développement durable.....	126
2-a Prise en compte de l'IDH.....	126
2-b Examen de l'IDH en Afrique Subsaharienne.....	127
Chapitre IV : Stratégies pour un développement durable à partir des ressources naturelles.....	132
Section I : Ressources naturelles source endogène de croissance.....	132
§1 Nécessaire cohésion sociale pour le développement durable.....	132
1-a Inégalités de développement et freins pour le développement durable.....	132
1-b Quelles solutions ?.....	133
§2 Cas de la terre au Gabon.....	134
2-a Rôle moteur de l'agriculture dans la croissance.....	134
2-b Agriculture au Gabon et commerce équitable.....	135
i) Etat de l'agriculture de rente.....	135
ii) Définition du commerce équitable.....	136
iii) Vertus du commerce équitable.....	137
§3 Contribution importante de la forêt au PIB.....	138
§4 Le projet d'exploitation du fer de Bélinga.....	140
4-a Des attentes fortes.....	140
4-b Lancement du projet Bélinga.....	142
Section II : Facteurs favorisant le développement durable.....	143
§1 Importance des infrastructures de communication.....	143

1-a Pour faciliter la circulation des personnes et des biens.....	143
1-b Pour désenclaver les villes et les régions.....	144
§2 Effets des recettes issues des ressources naturelles et bonne gouvernance...	145
2-a Bonne gouvernance et renforcement des institutions.....	145
2-b La corruption et ses effets.....	146
2-c Lutte contre la corruption pour améliorer la gouvernance.....	148
Section III : Ressources naturelles et épargne véritable.....	149
§1 Epargne véritable et environnement économique stationnaire.....	149
1-a Définition générale.....	149
1-b Epargne véritable dans le modèle de Dasgupta.....	150
1-c Epargne véritable et richesse nationale.....	152
§2 Epargne véritable et environnement non stationnaire.....	153
2-a Introduction du progrès technique.....	153
2-b Population non constante.....	155
§3 Mesure empirique de l'épargne véritable.....	157
3-a Analyse des faits quant à l'épargne véritable.....	157
3-b Fonds pour le futur.....	159
3-c Revenu citoyen.....	161
IIème partie : Le rôle de l'Union Européenne dans l'exploitation durable des ressources naturelles et pour un développement durable en Afrique Subsaharienne.....	163
Chapitre V : Relation entre financement et développement durable.....	164
Section I : Financements apportés par les partenaires extérieurs et examen des résultats en matière de développement durable en Afrique Subsaharienne.....	164
§1 : Financements apportés à l'Afrique Subsaharienne.....	164
1-a Composition de l'aide publique au développement.....	164
1-b Aides allouées à l'Afrique Subsaharienne.....	165
§2 L'aide contribue t-elle au développement durable en Afrique Subsaharienne ?.....	168
2-a Vertus de l'aide publique au développement.....	168
2-b Analyses empiriques.....	169
Section II : Impact de l'APD sur le développement durable au Gabon.....	170
§1 Collecte des données.....	171
§2 Enseignements	177
§3 APD et amélioration des conditions sociales.....	178
Section III : Aide et attentes de meilleurs résultats en Afrique Subsaharienne.....	180
§1 Les freins à la croissance durable en Afrique Subsaharienne.....	180
1-a Mauvaise attribution de l'aide.....	180
1-b Par rapport aux pays d'Asie.....	181
§2 Nouveau modèle d'aide.....	182
2-a Promotion d'une croissance durable.....	182
2-b Aide plus efficace.....	183
Chapitre VI : Contributions de l'Union Européenne dans la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne : quelques exemples.....	185
Section I : La ressource naturelle terre et sa mise en valeur.....	185
§1 Contribution de l'UE pour mettre en valeur la terre.....	185
1-a Interventions de l'UE dans les années 1980.....	185

1-b Interventions dans les années 1990.....	186
§2 Agriculture gabonaise et appel à des investisseurs directs étrangers.....	187
2-a Indispensable partenariat pour les cultures de rente.....	187
2-b Commerce équitable et cultures de rente.....	188
Section II : Mise en valeur de la forêt.....	189
§1 La forêt est un bien public mondial à protéger.....	189
1-a Indispensable mobilisation de divers acteurs.....	189
1-b Financement de la communauté internationale.....	190
§2 La gestion de la forêt comme bien public avec exclusion au Gabon.....	191
2-a Mise en valeur des parcs nationaux au Gabon.....	191
2-b Modèle économique.....	195
§3 Allier la protection de l'environnement avec le développement.....	198
3-a Partenariat entre communautés locales et l'extérieur.....	198
3-b Programme ECOFAC.....	198
i) Coopération entre Afrique Centrale et UE.....	199
ii) Objectifs et réalisations.....	200
Section II : Accord UE – Afrique Subsaharienne et financement de l'énergie pour lutter contre le changement climatique.....	201
§1 Adaptation au changement climatique.....	201
§2 Partenariat Afrique – Union Européenne pour l'énergie.....	203
2-a Mise en place du partenariat.....	203
2-b Echec des négociations sur le financement de la pollution.....	204
§3 Financement de projets destinés à séquestrer le carbone.....	206
3-a Développement durable et documents de référence.....	206
3-b COMIFAC et Union Européenne.....	206
3-c Exploitation durable de la forêt pour l'humanité au Gabon.....	208
Chapitre VII : Indispensable formation de groupements régionaux.....	210
Section I : Difficultés freinant l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	210
§1 Faiblesse du commerce intra-communautaire.....	210
§2 Poids de la dette extérieure.....	212
Section II : Similitudes des structures productives en Afrique Centrale.....	213
§1 Faible diversification des économies.....	214
1-a Niveau de diversification des économies en Afrique Centrale.....	214
1-b Interprétations et enseignements.....	216
§2 Mise en œuvre de politiques communes.....	218
2-a Plan de convergence de la COMIFAC.....	218
2-b Politiques énergétiques communes.....	220
§3 Soutien au secteur privé en Afrique Centrale.....	222
3-a Dégagement des fonds d'équilibre.....	222
3-b Financement du secteur privé.....	223
Section III : Conditions de réussite de l'intégration.....	224
§1 Développement des infrastructures.....	224
1-a Nécessité des infrastructures pour l'intégration.....	224
1-b Mobilisation de l'UE dans le projet Ntem.....	225
§2 Financement de l'intégration.....	226
2-a La taxe communautaire d'intégration de la CEMAC.....	227
2-b La contribution communautaire pour l'intégration de la CEEAC.....	228
§3 Recommandations pour le renforcement des espaces régionaux.....	229
3-a Indispensable besoin de ressources propres pour la réalisation des	

projets.....	229
3-b Renforcement des institutions	230
Chapitre VIII : L'UE et l'Afrique Subsaharienne dans le cadre de nouvelles relations de partenariat.....	232
Section I : L'indispensable intégration régionale.....	232
§1 Faibles performances de l'Afrique Subsaharienne.....	232
1-a Les performances économiques et sociales faibles.....	232
1-bMalgré son poids déterminant dans le groupe ACP.....	234
§2 Evolution des contributions financières et place de la Chine.....	235
2-a Baisse des contributions au fil du temps.....	235
2-b La montée de la Chine comme important bailleur de fonds.....	236
2-c Financement des infrastructures et intégration facilitée.....	237
§3 Promotion de l'intégration dans les pays africains.....	238
3-a Un préalable pour la libéralisation des échanges.....	238
3-b Des résistances à l'intégration régionale en Afrique Subsaharienne.....	239
3-c Une indispensable harmonisation.....	242
3-d L'intégration et libre échange facilités.....	244
§4 Importance de la gouvernance.....	245
Section II : L'Afrique Subsaharienne et les APE.....	245
§1 L'accord de Cotonou pour une conversion au libre échange.....	246
1-a Faibles performances des pays ACP.....	246
1-b Un cadre rénové dans l'accord de Cotonou.....	246
§2 La réticence des pays africains face aux APE.....	248
2-a Déséquilibre des relations commerciales entre l'UE et le pays ACP	248
2-b Des risques à la libéralisation du commerce.....	250
2-c Des risques pour les économies nationales.....	253
§3 Régime commercial des pays ACP au 1 ^{er} janvier 2008.....	254
§4 Régimes commerciaux en Afrique Subsaharienne et implications.....	256
4-a Statuts commerciaux par zone négociation en Afrique Subsaharienne.....	256
4-b Examens par zone : place de l'intégration régionale.....	258
CONCLUSION	261
BIBLIOGRAPHIE.....	266

INTRODUCTION

Les ressources naturelles sont des actifs que l'homme prélève dans la nature et qu'il utilise couramment pour l'amélioration de ses conditions d'existence. Mais actuellement le prélèvement effréné des ressources naturelles de la planète pose le problème de la mise en danger de l'équilibre de celle-ci.

En effet, semble-t-il l'homme a rompu un équilibre fait de près de quatre milliards d'années d'évolution de la Terre en quelques décennies à peine. Le prix à payer est lourd car désormais, l'avenir de l'humanité et celui de la planète sont menacés par la surexploitation démesurée des richesses mondiales. « Mais il est trop tard pour être pessimiste ! » (Arthus-Bertrand 2009). L'homme n'a pas envisagé que son action aurait de lourdes conséquences pour l'humanité toute entière, et adopter une attitude de regret n'apporterait pas de solution au problème et l'on ne peut revenir sur le passé. Le passé se trouve désormais derrière et il est important aujourd'hui d'aller de l'avant en prenant de bonnes résolutions afin de ne pas regretter plus tard de n'avoir pas agi compte tenu du passé : ce qui compte aujourd'hui ce n'est pas ce que l'on a perdu mais ce qui reste à l'humanité comme ressources naturelles.

Les ressources naturelles sont un facteur de développement économique utile aux hommes qui les prélèvent pour se construire, mais elles représentent également un conservatoire pour la planète¹.

L'homme en voulant domestiquer la nature, est parvenu à mettre la Terre sur les genoux d'où les alertes qui interpellent à une prise de conscience, face au constat de la dégradation des terres cultivables, des dépenses d'énergie colossales. La banquise semble-t-il a perdu 40% de son épaisseur à cause de l'activité humaine, la déforestation détruit l'essentiel afin de produire le superflu, les constructions artificielles prennent la place de la nature et le conservatoire de la planète s'amenuise. La banquise autour du pôle Nord a battu en 2007, son record de fonte estivale.

Face à ce constat, des alertes pour une prise de conscience amène donc l'humanité à se rendre compte qu'elle est en train d'épuiser ce qui lui a été offert par la nature, et par-là même à casser son cycle de vie.

Les politiques de développement économique ont conduit à une dégradation considérable de la planète par la surexploitation des ressources naturelles et la pollution². De plus la course effrénée, insatiable aux matières premières, aux minerais, aux gisements du sous-sol sur fond de productivisme et d'appât financier ne cesse de s'amplifier au détriment de l'environnement physique, biologique et sociétal. Par exemple, l'exploitation des mines d'or africaines par les multinationales se fait à raison de 80% environ³ des gros gisements du continent, une partie du monde qui dispose de la moitié des réserves mondiales d'or identifiées et qui fournit, avec ses 600 tonnes extraites par an un quart de la production du globe.

Il semble qu'il n'existe plus de sanctuaire à l'abri des pollutions et des risques sanitaires associés à l'exploitation des ressources naturelles. Les groupes multinationaux engendrent de multiples pollutions par la main mise sur les ressources naturelles, et la plupart du temps sans

¹ COMPAGNON Daniel et CONSTANTIN François. *Administrer l'environnement en Afrique* : KARTHALA Paris et IFRA Nairobi 2000, page 35

² VAN DUYSSEN Jean-Claude et JUMEL Stéphanie. *Le développement durable* : l'HARMATTAN Paris 2008, page 41

³ WACKERMANN Gabriel. *Le développement durable* : ELLIPSES 2008, page 62

vraie retombée économique locale ou nationale, maintenant l'état de pauvreté, mettant à contribution par des cadences de travail très contraignantes, une main d'œuvre très bon marché, en vue de grosses marges bénéficiaires. Et l'activité des multinationales suscite de graves atteintes à la santé des populations par une activité de teinte, souillant les nappes phréatiques par le cyanure et le mercure utilisés pour le traitement du minerai, entraînant des cas de paralysie, de cécité, de fausse couche...

Les pathologies environnementales s'amplifient et ne cessent d'augmenter l'inquiétude dans laquelle se trouve l'humanité dans son devoir de maintien d'un équilibre entre les générations présentes et les générations futures; l'empoisonnement chimique croissant de l'environnement apparaît comme étant un problème pour la planète toute entière, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité d'exploitation des ressources naturelles, la planète entière en subit les conséquences.

La crainte qu'une pénurie de certaines ressources peut se produire un jour doit aussi amener à une prise de conscience. Celle-ci s'est opérée environ dans les années soixante. En cherchant le développement économique, de nombreux pays pauvres ont imité les pays riches en tentant de produire plus pour moins cher, quel qu'en soit les rejets dans l'eau, l'air et le sol. Certains se sont attaqués aux forêts tropicales afin de peupler l'ensemble de leur territoire, exploiter des ressources minières, faire de l'élevage ou de la culture, exporter des bois tropicaux.

Aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, à la pollution industrielle s'est ajoutée une introduction massive de produits chimiques dans la nature pour traiter notamment les cultures ou éliminer les moustiques.

Des événements significatifs, comme les marées noires qui apparaissent à la suite du carburant répandu sur la mer après qu'un bateau d'hydrocarbure ait échoué, font maintenant partie de l'histoire de l'environnement, et font prendre conscience des dangers encourus par l'humanité à la suite du développement économique.

Par exemple, la marée noire causée par l'Amoco Cadiz en 1970 doit faire prendre conscience des dangers de la pollution puisque de nombreuses morts d'animaux ont été dénombrées de même que des tonnes d'animaux ont été exterminées. Plus récemment l'explosion du forage de BP (British Petroleum), dans le golfe du Mexique en avril 2010 a entraîné un nuage de pétrole qui s'est répandu, entraînant une des pires catastrophes écologiques : plus de quatre mois après, le nuage de pétrole flottait encore entre les eaux en dépit des tentatives pour maîtriser les fuites.

Une catastrophe écologique se traduit par la marée noire qui entraîne la destruction de la faune et de la flore marine quand celle-ci se produit en mer. D'autres catastrophes écologiques ont pour conséquence la baisse de la fertilité des sols et des morts d'hommes suite aux gaz toxiques qui se répandent dans la nature à l'instar de celle qui a eu lieu en Hongrie en octobre 2010. L'environnement est donc affecté et il reste au cœur des discussions car sa préservation doit retenir l'attention de tout un chacun et orienter les politiques.

Le terme environnement est donc largement utilisé pour exprimer ce qui doit être protégé du développement économique : l'air, l'eau, le sol, la faune, la flore, les ressources naturelles. Le grand public s'est emparé du terme environnement dans les années soixante pour réagir aux excès du développement économique, à savoir la pollution, la déforestation ... pour désigner tout ce qui devait être mis à l'abri de ces excès.

L'inquiétude devant les extinctions d'espèces qui vont en s'accroissant, l'inquiétude devant l'épuisement du pétrole, avec le baril qui a pour la première fois de l'histoire crevé le plafond des 100 \$ le baril en 2007, l'inquiétude devant l'accident technologique, devant les maladies

émergentes, le trou dans la couche d'ozone, et plus généralement devant la science dont tellement d'innovations révolutionnaires ont fini par révéler qu'elles avaient aussi un côté sombre ne laissent personne indifférent.

La progression de l'effectif de l'humanité s'accompagne de l'entrée dans une société industrielle, basée sur l'utilisation de l'énergie fossile, ressource non renouvelable. L'énergie très concentrée, abondante et facile d'accès, contenue dans le charbon, le pétrole et le gaz naturel a permis les progrès très rapides réalisés par la technologie humaine. Mais l'utilisation ou l'exploitation de cette énergie cause des dégâts à l'environnement. Les conséquences de l'explosion démographique sur l'environnement sont aussi considérables : plus d'individus signifient plus de bouches à nourrir, et donc plus d'espaces conquis sur les milieux naturels pour cultiver ; ce qui conduit à l'intensification de l'utilisation des ressources physiques comme l'eau ou les sols ou des ressources vivantes comme les poissons marins.

Les théories malthusiennes ou néomalthusiennes ont accusé et accusent ainsi la surpopulation d'être fondamentalement responsable des dégâts causés à l'environnement.

Jacques-Yves Cousteau affirmait que⁴ « la surpopulation c'est la pollution primaire, cause profonde de toutes les exactions commises à l'encontre de la nature » ou encore « presque tous nos maux sociaux, les famines, les différences choquantes entre groupes riches et pauvres, la désertification, le déclin de la biodiversité, l'augmentation du nombre des tares héréditaires et même le réchauffement de la planète dérivent de l'explosion démographique. » Les pays du Nord accusent donc l'explosion démographique des pays du Sud d'être une des causes majeures de la dégradation de l'environnement. Certains pays du Sud affirment en retour que les problèmes écologiques proviennent essentiellement des modes de développement adoptés par les pays industrialisés.

La pression démographique et les intérêts économiques à court terme seraient donc en grande partie responsables de la disparition des espèces et de leurs habitats, et donc en quelque sorte de la blessure causée à l'environnement.

L'environnement, peut donc se concevoir de manière un peu simplifiée comme étant le cadre de vie d'origine naturelle ou construit par l'Homme. Il fournit de nombreuses ressources à l'homme pour son existence et son bien-être, en étant simultanément une source de nuisances et d'inquiétude pour ce qui touche de près ou de loin à sa santé et à ses biens, depuis les pollutions d'origine diverses jusqu'aux cataclysmes climatiques.

L'homme a donc, par son action sur l'environnement modifié la nature et transformé le climat de la planète et il ne sait pas comment maîtriser le réchauffement global dont il est responsable.

Le changement climatique s'impose actuellement comme l'un des plus grands défis pour le développement international au XXI^e siècle⁵. L'Afrique est le continent qui produit le moins d'émissions de gaz à effet de serre. Il est tout de même vulnérable au changement climatique à cause de facteurs tels que sa dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles et de l'agriculture pluviale, la dégradation des terres et le déboisement ajouté à la pauvreté généralisée et les capacités médiocres de planification, de suivi et d'adaptation au changement. Les stratégies de gestion des ressources doivent donc intégrer les questions liées au changement climatique.

⁴ LEVEQUE Christian et SCIAMA Yves. *Le développement durable Nouveau Bilan Quai des SCIENCES* : DUNOD Paris 2008, pages 12, 77

⁵ Banque Africaine de Développement BAD. *Les ressources naturelles au service du développement durable de l'Afrique* : ECONOMICA Paris 2008, page 4

En ce début du XXIème siècle, il est primordial pour l'humanité de s'engager sur la voie du développement durable, étant donné que ce qui importe ce n'est pas ce qu'on a perdu, mais ce qui nous reste à préserver, ce sur quoi on doit veiller à conserver pour le transmettre aux générations à venir.

Face aux nombreuses carences et menaces qui pèsent sur les hommes, ceux-ci doivent donc désespérément chercher de nouvelles formes de progrès pouvant assurer leur développement en tenant compte de l'environnement, une quête appelée sommairement développement durable.

Celui-ci témoigne d'un changement de mentalité, de comportement consécutif à de multiples prises de conscience des dangers encourus par l'humanité, ainsi que d'une volonté plus ou moins soutenue de contrer les orientations prises depuis l'ère industrielle.

En effet, si l'industrialisation a accompagné le développement dans les pays riches, le développement durable est aujourd'hui associé à la préservation de la nature dans le long terme : le développement ne peut être durable sans protection des ressources naturelles et stratégies de baisse des émissions de carbone dans la nature.

Enjeu considérable, il interpelle plusieurs acteurs pour réfléchir sur le mode de vie des individus, sur le fonctionnement de la société et sur l'avenir de la planète. Ainsi émerge des esprits une vision nouvelle du concept de développement associé à l'industrialisation.

Cette vision nouvelle du développement s'appuie sur des projections auxquelles les experts confèrent les qualités d'une prospective couvrant un temps à venir aussi long que possible. Le développement durable demande à l'humanité de prendre en main son avenir, de ne plus entériner sans réagir dans les choix économiques et industriels. Il est important de préserver un équilibre de la planète : les générations présentes se doivent de restituer la nature aussi intacte que possible aux générations futures en veillant donc sur celle-ci.

Si l'industrialisation est considérée comme le moteur du développement elle a permis de développer le commerce international. Dans ce contexte, les ressources naturelles exploitées dans les pays du Sud qui en possédaient, alimentaient le commerce international en approvisionnant les pays du Nord dans le besoin. Ceci a conduit à une situation déplorable à cause de la surexploitation de la nature et les nombreuses alertes des experts poussent à réagir et à ne pas rester indifférent en se disant dans sa tête que « ça ne me concerne pas ».

Il est important de rechercher des compromis entre une société de plus en plus technologique, dominée par une économie du profit à court terme et une société qui réhabilite les dimensions humaines du développement et la préservation des ressources naturelles.

Le concept de développement durable apparaît et s'inscrit dans une perspective à long terme et donc dans le futur. En effet, le futur de la biosphère dépend des choix qui sont faits actuellement en matière de modes de développement.

Le développement durable structure à long terme les modes de vie et d'activité d'une société de façon telle que les besoins de celle-ci sont couverts sans obérer les besoins des générations futures (Lambrecht & Thierstein, 1998)⁶.

Yves Boquet définit le développement durable comme une « problématique relativement récente, résultant de la prise de conscience de la détérioration des environnements suite à une croissance trop rapide des activités humaines. Le développement durable est la capacité à mettre aujourd'hui en valeur les ressources des milieux naturels tout en leur permettant de conserver leurs potentialités pour les générations futures⁷. »

« Le concept de développement durable suppose l'établissement d'une relation entre le nécessaire développement économique et... une saine gestion de l'environnement. Cette

⁶ Wackermann Gabriel. *Le développement durable* : Ellipses Paris 2008, page 32

⁷ Boquet Yves. *Les Etats-Unis* : Belin Paris 2003, page 55

gestion n'est supposée durable que si les ressources font l'objet d'une exploitation (plutôt que saine) telle que de génération en génération, les conditions globales de la vie des populations ne puissent que s'améliorer. » (Alain Miossec, 2001).

«Au sens large, on entend par ce terme l'ensemble des transformations bénéfiques d'un pays ou de n'importe quel espace. Ces modifications concernent tous les domaines, de l'économie à la technologie, de la société à la culture. L'aboutissement est l'amélioration du bien-être » (Paulet, 2005). Nous aboutissons à la définition du développement durable du rapport Brundtland de 1987 à savoir que c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Avec le développement durable, le peuple va de l'avant et doit connaître une amélioration de son bien-être de façon continue dans le temps.

Le développement durable invite donc les hommes à agir pour préserver l'avenir en améliorant leurs conditions d'existence. Certes différents acteurs sociaux entendent dans cette expression ce qui les arrange :

Les protecteurs de l'environnement les plus radicaux l'interprètent comme la nécessité de ne pas perturber la nature.

Les grandes entreprises l'entendent comme une continuation plus ou moins infinie de leur développement en échange de quelques mesures écologiques.

Le développement durable reste à inventer en pratique, entre un rêve d'un Eden primitif, impossible à recréer même s'il avait existé un jour, et celui d'une croissance illimitée impensable dans un monde fini.

L'humanité se trouve donc confronté à l'enjeu du développement durable : il n'existe pas de recette simple et éprouvée pouvant être appliquée. En simplifiant les choses, le développement durable peut être défini comme la lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, les pauvres ont des besoins immédiats à assouvir, souvent incompatibles avec la gestion à long terme de l'environnement. La menace de la pauvreté qui plane sur les perdants de la compétition généralisée régissant le monde entretient et nourrit les comportements individualistes les plus destructeurs.

L'évolution de la planète et l'activité scientifique des trente dernières années ne cesse de démontrer que les choix faits par les hommes en matière de logement, d'alimentation, de loisirs, de santé, de transport... ont tous des impacts sur les écosystèmes et sur le fonctionnement général de la planète.

Du niveau local au niveau global, du champ cultivé à l'ensemble de la biosphère, la mince pellicule permettant la vie à la surface du globe est affectée, l'action de l'homme est visible et modifie la nature.

En se tournant vers l'avenir, au cours du XXIème siècle, des ressources doivent être trouvées ainsi que l'espace pour quelques milliards d'individus supplémentaires, puisque selon les projections des démographes la population mondiale va aller en s'accroissant et avoisinera autour de dix milliards d'individus aux alentours de 2050⁸.

Une solution viable et organisée doit être trouvée pour sortir du sous-développement les deux tiers de l'humanité, au risque que ces hommes et femmes fassent tout pour s'en sortir avec ce dont ils disposent y compris donc en dégradant leur environnement comme cela se voit dans les régions pauvres ou près des camps de réfugiés.

Si ce scénario se réalise, quelques décennies suffiront pour réaliser de façon dramatique que, les interactions sont étroites entre l'environnement, la santé des hommes et des autres espèces,

⁸ Lévêque Christian et Sciamia Yves. *Développement durable Nouveau bilan* Quai des sciences : Dunod Paris 2008, page 95

et le bon fonctionnement de l'agriculture, de l'industrie et des diverses activités humaines, le déplacement des populations. Tout semble donc lié.

L'émergence de la notion de développement durable est la réponse aux préoccupations économiques, sociales et environnementales. L'humanité devant s'engager sur la voie du développement durable en ce début du XXI^{ème} siècle, il semble primordial d'atteindre cet objectif. C'est à ce titre que la contribution de nombreux acteurs est requise : organisations internationales, nations, régions, villes, médias... doivent se mobiliser et engager des actions à leur niveau. Stratégie nationale de développement durable, Agenda 21, programme du millénaire des Nations Unies sont des actions visant à promouvoir le développement durable. Le développement durable est une expression popularisée pour décrire un développement économique accompagné de progrès social et associé à la protection de l'environnement. Car c'est dans l'environnement que sont prélevées les ressources naturelles permettant le développement des nations.

Le continent africain semble généreusement doté en ressources telles que les terres productives, en richesses naturelles renouvelables telles que l'eau et les forêts, et en richesses naturelles non renouvelables comme le gaz, le pétrole et autres minéraux. Ces ressources naturelles dominent l'économie dans de nombreux pays de l'Afrique Subsaharienne et représentent un important moyen de subsistance pour la population qui vit en zone rurale. C'est par ces ressources naturelles que le revenu et la subsistance de larges pans de la population se fondent. Elles sont l'une des principales sources de recettes publiques et la richesse nationale.

Toutefois l'ampleur des ressources naturelles africaines exploitées depuis maintenant plusieurs décennies n'a pas permis au continent de connaître un véritable développement, à en juger la croissance économique qui apparaît décevante au bout du compte : l'abondance des ressources naturelles ne s'est pas traduite par une amélioration du bien-être des populations. Le constat fait ressortir que l'Afrique n'a pas réussi à exploiter le potentiel de ses ressources naturelles pour en faire un moteur de l'industrialisation, de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Après plusieurs décennies d'exploitation des ressources naturelles, la richesse tirée de celle-ci n'a pas pu être convertie en croissance économique dans la plupart des pays africains, elle n'a pas permis non plus d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de la population. Le continent africain devrait tirer meilleur partie de ses ressources naturelles pour son propre développement. Il paraît indispensable de déployer des stratégies susceptibles de mettre la gestion des ressources naturelles de l'Afrique au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Et l'exploitation de ces ressources naturelles doit prendre en compte les éventuels dommages qui risqueraient d'affecter la nature.

Une implication active des parties prenantes doit s'observer pour la bonne gestion de la richesse que procurent les ressources naturelles au continent.

Ainsi les principaux acteurs, à savoir les pouvoirs publics, les entreprises, les organisations de la société civile et les populations locales doivent travailler main dans la main pour que cette richesse débouche sur un développement socio-économique à grande échelle, et pour que les générations futures trouvent une terre en bon état.

L'exploitation des ressources naturelles implique aujourd'hui que celles-ci soient utilisées de façon efficiente avec la prévention des incidences négatives sur l'environnement.

Dès lors, la gestion des ressources naturelles apparaît importante dans ce contexte, et celles-ci devraient être converties sous d'autres formes de richesse étant donné la volatilité des recettes tirées des ressources.

Les recettes en effet bien que considérables, sont instables et soumises à la forte variabilité des prix sur les marchés mondiaux.

Pour l'Afrique subsaharienne, trouver le moyen de convertir ces recettes temporaires en capital productif, apte à faire décoller la croissance et à la maintenir sur le long terme reste un défi majeur.

De plus, l'ampleur des recettes tirées des ressources conduit les pays à négliger la nécessité de diversifier leurs économies, délaissant ainsi la production de biens manufacturés à forte intensité de main d'œuvre et important davantage des biens et services financés avec les recettes providentielles tirées des ressources, au détriment de la production locale de substituts aux importations.

Le problème de la gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne s'impose donc aujourd'hui, car il est indispensable de mettre en place une transparence avec l'obligation de rendre compte pour que les richesses naturelles de l'Afrique puissent être converties en croissance économique.

La transparence des conditions d'attribution des droits d'exploitation et le contrôle des recettes et de leur utilisation doivent être par exemple des sujets de préoccupations majeurs. Une meilleure gestion des ressources naturelles devrait apporter une contribution importante voire essentielle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne.

En effet, les recettes des ressources naturelles favorisent le développement économique et le recul de la pauvreté. L'exemple de pays comme la Norvège prouve que les ressources naturelles doivent servir pour l'amélioration du niveau de vie de la population aujourd'hui et dans les années à venir.

Des investissements peuvent être faits par exemple pour améliorer les infrastructures physiques qui vont renforcer les services sociaux à partir des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles. Les ressources naturelles devraient permettre, à travers les recettes qu'elles procurent la satisfaction des besoins en infrastructures de la société, le développement urbain et le bien-être social.

Certaines conditions doivent alors être remplies, telles que l'amélioration de la gouvernance et la transparence et l'éradication de la corruption.

Il semble en effet que dans la plupart des pays africains les richesses tirées des ressources naturelles se concentrent entre les mains d'un petit nombre et que les pauvres qui sont plus nombreux n'en tirent que des avantages limités.

Si la stabilité de l'Etat semble caractériser les pays gérant correctement l'utilisation de leurs ressources, l'instabilité et la fragilité de l'Etat sont le lot commun des pays gérant mal les leurs. Il est alors important de mettre en place un Etat fort pour se situer sur le sentier du développement durable, indispensable aussi pour évaluer la qualité de l'air, stratégie indispensable pour la mesure de la pollution.

De plus, le changement climatique faisant peser des pressions supplémentaires sur l'exploitation des ressources naturelles et renforçant l'insécurité des producteurs, celles-ci doivent être correctement exploitées et gérées.

Une gestion saine de l'environnement et la bonne gouvernance doivent permettre à l'Afrique d'accélérer son développement et de réduire la pauvreté avec la richesse tirée des ressources naturelles.

En effet, la découverte de nouvelles ressources exploitables en Afrique Subsaharienne doit orienter les gouvernements dans la prise de bonnes décisions : tenir compte des exemples de ce qui est désormais appelé *la malédiction des ressources naturelles* doit amener au constat qu'il est impératif de redonner à la gestion des ressources naturelles en Afrique toute l'attention qu'elle mérite.

La malédiction des ressources naturelles caractérise donc cette situation dans laquelle certains pays en Afrique subsaharienne disposent d'un secteur des ressources naturelles tourné vers l'exportation. Celui-ci génère donc de substantielles recettes publiques, mais paradoxalement le pays connaît une stagnation économique. L'expression désigne le plus souvent les effets délétères des ressources extractives non renouvelables comme le pétrole sur le développement, faisant référence à la relation inverse entre développement et abondance des ressources naturelles.

L'industrie pétrolière en particulier entraîne des problèmes tels que les déchets, la corruption, la consommation, le surendettement, la dégradation globale de l'économie ... Les pays richement dotés ont ainsi tendance à enregistrer une croissance plus lente que prévue par rapport à l'abondance de leurs ressources, et dans de nombreux cas, par rapport à celle des économies pauvres en ressources.

Il semble donc indispensable pour ces pays de transformer cette malédiction des ressources naturelles en bénédiction afin que les économies connaissent une mutation pour générer une croissance durable. Les ressources naturelles doivent être mises au service des pauvres : l'environnement autrement dit la nature, la croissance économique représentée par la richesse et la gouvernance c'est à dire le pouvoir, liés doivent constituer des éléments essentiels de la réduction de la pauvreté.

La manière dont l'Afrique doit utiliser ses ressources pour stimuler la croissance économique et faire reculer la pauvreté pose alors la question des moyens techniques et financiers nécessaires pour extraire les ressources naturelles.

L'apport d'investissements étrangers est donc crucial pour que l'Afrique exploite ses ressources naturelles à une échelle compétitive à la lumière de l'essor des marchés asiatiques comme la Chine et l'Inde.

Le commerce international, carburant du développement suggère donc l'ouverture des économies pour des rapports commerciaux et des échanges de savoir-faire, bénéfiques à l'ensemble de la population vu le contexte actuel de la mondialisation.

Le libre échange par ses vertus permet de stimuler la croissance économique, point de départ du développement durable : c'est par la croissance économique que le peuple connaît le progrès social. Le libre échange et les économies ouvertes favorisent l'accumulation du capital indispensable pour mettre en place un développement durable qui passe par la création d'emplois.

Les pays développés sont donc impliqués dans le développement des peuples du Sud d'où les préoccupations de ceux-ci dans cette mission de modernisation de l'ensemble de l'humanité.

La contribution de l'Union Européenne s'inscrit ainsi dans le cadre de la solidarité entre le Nord et le Sud. Puisque l'état de pauvreté de la majorité de la population du Tiers-Monde est

une situation qui ne doit pas laisser indifférent, les pays développés ont ainsi le devoir d'apporter un soutien aux pays non industrialisés.

En effet, environ la moitié de la population du globe, à peu près trois milliards d'habitants doit se contenter d'un revenu quotidien moyen équivalent à 1,50 € et est tributaire, de surcroît de cultures différenciées, échappant encore au mouvement d'homogénéisation universelle des plantes nutritives, d'écosystèmes dits harmonisés, affaiblissant l'agriculture dès lors qu'ils sont simplifiés, de monocultures rendant les sols vulnérables.

Les pays dits en voie de développement regorgent de ressources naturelles. Mais si celles-ci sont exploitées selon le modèle occidental, des limites risquent d'être atteintes comme en Chine. La primauté pour ces pays et la planète est donc d'accéder au progrès en cultivant précieusement ce qui fait l'envie aujourd'hui des pays industrialisés : un impact environnemental encore limité, de formes de traditions d'entraide et l'absence d'une surconsommation effrénée. Les pays industrialisés doivent donc les aider à gérer de façon durable leurs ressources naturelles par leurs technologies.

La solidarité entre Nations développées et pays pauvres était déjà présente en 1949, quand le président H Truman dans un « discours sur l'Etat de l'Union » a inauguré l'ère du développement avec ces mots : « Il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration de la croissance des régions sous-développées... Notre but devrait être d'aider les peuples libres du monde à produire par leurs propres efforts, plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique afin d'alléger leur fardeau... » Bien que ce discours masque l'ambition de trouver de nouveaux débouchés à l'industrie et à l'agriculture américaines, de bonnes intentions sont affichées sur la nécessité d'aider les pays non développés.

La solidarité entre le Nord et le Sud est donc présente car les programmes de développement initiés au Nord réservent une place aux économies du Sud. Les pays riches doivent alors mettre à la disposition des autres nations les avantages de leur réserve de connaissances techniques pour les aider à réaliser une vie meilleure. Le fondement d'une aide au développement s'inscrit ainsi dans l'optique d'une augmentation de la croissance mondiale et cimente la solidarité entre pays riches et pays pauvres.

La coopération de l'Union Européenne envers les pays de l'Afrique subsaharienne se justifie donc par le devoir de celle-ci envers ses colonies par le biais de l'aide au développement qui correspond à la coopération et au financement du développement.

Le constat fait ressortir que des espèces végétales et animales disparaissent de façon croissante suite aux déséquilibres de la planète consécutifs à l'action de l'homme sur la nature pour se développer. Si la tendance actuelle n'est pas inversée, 55% des espèces animales seront éliminées du globe d'ici la fin du XXI^{ème} siècle.

Les sols soumis à une agriculture intensive ou à un défrichement incontrôlé s'épuisent, s'érodent ou sont gagnés par le désert en Afrique subsaharienne qui connaît un reculement de ses forêts. Les nations développées par le biais de la solidarité et de la coopération financière devraient donc aider ces pays à conserver et à valoriser le patrimoine naturel pour éviter de le dilapider. C'est une préoccupation qui permet de maintenir l'équilibre entre les générations dans la mesure où les générations futures disposeraient du même capital naturel que les générations actuelles si les mesures de conservation sont appliquées aussi bien au Nord qu'au Sud.

La majorité de la population de l'Afrique subsaharienne dépend des ressources naturelles pour satisfaire ses besoins fondamentaux, or celles-ci disparaissent rapidement étant donné que des méthodes d'exploitation durable ne sont pas adoptées. La destruction de l'environnement de cette population pour sa survie pousse certains à se déplacer pour rechercher des conditions d'existence meilleures : le peuple est sans cesse en quête d'amélioration de condition de vie. Cette amélioration doit se faire en harmonie avec l'environnement, d'où la nécessité d'opter pour une exploitation des ressources naturelles qui préserve l'équilibre entre les générations avec l'appui des partenaires extérieurs.

Il semble donc indispensable de trouver un équilibre de telle sorte que la croissance économique en Afrique subsaharienne soit apte à préserver la nature tout en réduisant les contraintes des générations futures : la terre représente un patrimoine que les générations actuelles empruntent pour la restituer dans la mesure du possible telle quelle aux générations futures.

Comment alors concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre de la planète ? Comment faire en sorte que l'exploitation des ressources naturelles en Afrique subsaharienne profite aux générations actuelles et futures en leur apportant le bien-être ? Comment faire en sorte de léguer une terre en bonne état aux générations futures ? Comment faire en sorte que l'Afrique Subsaharienne parvienne au développement durable à partir de ses ressources naturelles ? Comment tirer partie de la coopération de l'Union Européenne ? En bref la problématique qui se pose ici est donc de savoir quel régime d'exploitation des ressources naturelles permet de préserver la qualité de la nature et l'équilibre entre générations en Afrique Subsaharienne tout en tirant partie de la contribution de l'Union européenne.

Pour donner des réponses à cette problématique nous allons souligner dans une première partie que l'exploitation des ressources naturelles devrait garantir l'équilibre entre les générations en Afrique Subsaharienne. Dans la deuxième partie nous verrons comment l'Union Européenne peut contribuer à la croissance économique en Afrique Subsaharienne.

Première partie : L'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne devrait se faire en préservant la qualité de la nature pour garantir l'équilibre entre les générations et cette exploitation devrait conduire au développement durable

Deuxième partie : Le rôle de l'Union Européenne dans l'exploitation durable des ressources naturelles et pour une croissance durable en Afrique Subsaharienne

I Exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne et préservation de la qualité de la nature pour un développement durable

En Afrique Subsaharienne, c'est l'exploitation des ressources naturelles qui contribue à la formation des richesses nationales. En effet, dans la plupart des pays de cette sous région de l'Afrique, les économies sont dominées et orientées vers le secteur des ressources naturelles et celui-ci devrait donc assurer la croissance économique. Toutefois, il faut signaler que l'activité d'exploitation des ressources naturelles a des conséquences sur l'environnement. Il est donc judicieux pour ces pays d'exploiter intelligemment les richesses naturelles, ce qui implique de protéger les écosystèmes complexes dont dépend la survie de l'humanité. Si l'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne occupe un place importante dans la formation de leur PIB, nous devons souligner que les schémas de consommation et d'exploitation du passé et même ceux d'aujourd'hui ont pour conséquence la dégradation des terres à un rythme alarmant, la disparition des espèces végétales et animales, le changement climatique, la surexploitation des ressources minérales : tout ceci contribue à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Il est pourtant indispensable que les générations actuelles laissent la terre en bon état aux générations futures. C'est pourquoi les politiques de développement doivent permettre de concilier l'exploitation des ressources naturelles avec la préservation de la qualité de la nature. Donc les générations actuelles, dans leur quête du bien-être doivent aussi penser aux générations futures qui devront aussi rechercher le bien-être à leur tour à condition toutefois de retrouver un patrimoine naturel aussi intact que possible.

Dans cette partie nous verrons au premier chapitre que l'exploitation des ressources naturelles devrait se faire en préservant la qualité environnementale. Dans le deuxième chapitre nous montrerons que l'exploitation des ressources naturelles devrait se faire en maintenant le bien-être dans le temps. Le troisième chapitre nous amènera à examiner la relation entre les ressources naturelles et le développement durable. Le quatrième chapitre sera consacré aux stratégies pour un développement durable à partir des ressources naturelles.

Chapitre I Exploitation des ressources naturelles et préservation de la qualité environnementale

Les économies de l'Afrique Subsaharienne sont généreusement dotées en ressources naturelles et celles-ci sont indispensables à la croissance économique dans ces pays. Nous devons tout de même souligner que la survie de l'humanité aujourd'hui repose aussi sur ces actifs naturels. En les prélevant de la nature pour contribuer au bien-être, certaines règles de prudence devraient être observées afin que les générations futures ne soient pas pénalisées. Il est donc indispensable de maintenir une bonne qualité environnementale en exploitant les ressources naturelles. L'objet de ce chapitre est de présenter les ressources naturelles en Afrique Subsaharienne ainsi que leur gestion.

Section-I / Les ressources naturelles en Afrique Subsaharienne

§ 1 Généralités au sujet des ressources naturelles

Sur le plan de l'analyse conceptuelle, on peut dire que les ressources naturelles sont des actifs physiques ne résultant pas d'un processus de production et sont utiles à l'homme. Une ressource naturelle peut être considérée comme utile du fait de son existence ou parce qu'elle génère un flux de services utiles pour la production, le commerce ou la consommation. On pourra alors classer les ressources naturelles selon différentes catégories (Zeeuw 2000) :

- Dans la première catégorie on trouve les matières premières qui englobent les minéraux, les vecteurs d'énergie fossile, les minerais métalliques et la biomasse, nécessaires à la plupart des activités humaines.

Les vecteurs d'énergie fossile, les minerais métalliques et les minerais comme le gypse et le kaolin sont non renouvelables étant donné que leur stock est fini à l'échelle du temps humain. Par contre la biomasse incluant les ressources à renouvellement rapide telles que les terres agricoles et les ressources à renouvellement lent telles que le bois, est en principe renouvelable à l'échelle du temps humain.

- Dans la deuxième catégorie nous avons les milieux environnementaux tels que l'air, l'eau et les sols, qui entretiennent la vie sur Terre et produisent des ressources biologiques. Ici c'est la perte de qualité qui demeure la principale source de préoccupation. Pour cette catégorie de ressources on ne se pose pas la question de savoir combien il en reste mais plutôt dans quel état elles sont. Par exemple, la quantité d'air et d'eau présentes sur la terre sont stables à l'échelle du temps humain, toutefois, à cause de la pollution, leur qualité est souvent médiocre.
- Dans la troisième catégorie, on a les ressources renouvelables ayant un caractère permanent comme l'énergie solaire et éolienne. On parlera de ressources perpétuelles dans ce cas : les ressources perpétuelles ne s'épuisent pas mais d'autres intrants ou

ressources sont nécessaires pour les exploiter. Par exemple on a besoin d'énergie, de matériaux et d'espace pour construire des éoliennes.

Dans la dernière catégorie il y a l'espace physique nécessaire pour produire ou maintenir en état les ressources qui ont été mentionnées. L'utilisation des sols pour l'habitat humain, l'extraction minière, l'agriculture et la sylviculture sont des exemples de l'utilisation de l'espace physique.

Il est possible de classer les ressources naturelles d'après leur taux de régénération. Dans ce contexte, on distinguera des ressources renouvelables, des ressources semi-renouvelables et des ressources non renouvelables.

Les ressources renouvelables ont la faculté de se régénérer à l'échelle du temps humain et se régénèrent périodiquement dans le contexte des cycles écologiques. Leur utilisation n'est extensible que jusqu'à un certain point au delà duquel il y a surexploitation. Cependant, l'exploitation ne conduisant pas à l'épuisement, les ressources naturelles renouvelables peuvent être utilisées indéfiniment. Leur utilisation durable se plie toutefois à la condition que leur taux de consommation n'excède pas la capacité du système naturel à se régénérer dans l'espace du temps humain.

L'eau, les produits de la pêche, les espèces de faune et de flore sauvages et les forêts sont des exemples de ressources renouvelables. Ces ressources sont souvent liées entre elles dans les systèmes écologiques. Par exemple, l'eau est nécessaire à la croissance des forêts et aux ressources halieutiques.

Les ressources semi-renouvelables sont à un stade intermédiaire de leur possibilité de se renouveler ou d'arriver à épuisement.

Les ressources non renouvelables ont des taux de régénération nul ou ne se régénèrent que sur une très longue période (Lujala 2003). Elles peuvent être recyclables comme les minéraux ou le pétrole utilisé dans la fabrication des plastiques par exemple, ou non recyclables comme le pétrole utilisé comme combustible fossile. Elles sont moins susceptibles d'intervenir dans les flux circulaires des écosystèmes, et souvent l'exploitation de l'une de ces ressources naturelles n'affecte pas les stocks des autres ressources, à condition que son extraction ne cause pas de dégâts aux ressources environnantes. L'exploitation des ressources non renouvelables qui fournissent à l'homme des matériaux et de l'énergie, appauvrit les réserves terrestres étant donné qu'elles n'ont pas la faculté de se renouveler à l'échelle du temps humain.

Après avoir dressé ces quelques généralités à partir de la littérature, nous allons nous intéresser aux ressources naturelles en Afrique Subsaharienne. Étant donné la diversité des ressources naturelles, notre attention se focalisera sur quelques-unes d'entre elles avec la classification renouvelable/ non renouvelable.

§ 2 Les ressources naturelles renouvelables en Afrique Subsaharienne

L'Afrique subsaharienne compte parmi ces ressources naturelles renouvelables essentiellement l'eau, les terres et les forêts et la majorité de la population restent tributaire de ces ressources pour leur subsistance.

2- a) L'eau et sa gestion en Afrique Subsaharienne

L'eau est une composante essentielle de la richesse naturelle de l'Afrique. Toutefois, elle s'y fait de plus en plus rare. Des observations empiriques montrent que la majorité des personnes vivant en Afrique Subsaharienne n'ont pas toujours accès à une eau salubre et à des services d'assainissements convenables : 51% de la population seulement a accès à une eau salubre et 45% à des services d'assainissement⁹.

L'eau a une importance vitale pour l'amélioration de la situation socioéconomique. Le faible accès de la population à une eau potable et à des services d'assainissement adéquats a une incidence sur la santé, dans la mesure où l'on peut observer un taux élevé des maladies transmissibles. L'on notera aussi que l'insuffisance des ressources en eau peut s'avérer être un obstacle à l'amélioration de la production agricole et de la sécurité alimentaire.

Certaines régions sont abondamment arrosées, tandis que d'autres souffrent de pénurie d'eau : l'Afrique australe reçoit 12% seulement des précipitations du continent alors que le bassin versant du fleuve Congo dans la zone centrale humide, qui abrite 10% de la population de l'Afrique, reçoit plus de 35% de son volume annuel de ruissellement.

Prélèvement en eau par pays

Pays	Ressources effectives par habitant (m ³ par personne)	Prélèvements en eau totaux (millions de m ³)	Prélèvements en eau totaux par habitant (m ³ par personne)
Angola	13 070	343	28
Bénin	3 585	250	40
Botswana	8 022	140	81
Burkina Faso	933	780	66
Cameroun	17 520	985	65
Congo	217 915	39	11
Côte d'Ivoire	4 794	931	51
Gabon	121 392	128	102
Gambie	5 472	32	24
Guinée	26 218	1 517	187
Guinée Equatoriale	51 282	106	232
Guinée-Bissau	20 156	110	81
Kenya	932	1 576	52
Mali	7 458	6 930	582
Niger	2 710	2 187	204
Nigeria	2 252	8 004	70
Ouganda	2 472	295	13
Rép. Centrafricaine	36 912	22	6
Sénégal	3 811	1 591	169

Source: World Resource Institute (2005), Earth Trends: The Environmental Information Portal

⁹ Banque Africaine de Développement. *Rapport sur le Développement en Afrique* : Economica Paris 2008, page 29

Les ressources en eau sont variables et dépendent de l'espace et de la pluviométrie. Certains pays sont mal lotis à l'instar du Burkina Faso où chaque habitant dispose effectivement de 933 m³ par an et du Kenya où les ressources effectives par habitant sont de 932 m³ par an.

A l'autre extrémité, on a des pays qui affichent les ressources en eau les plus abondantes par habitant tels que le Congo où chaque habitant dispose effectivement de 217 915 m³ d'eau par an, le Gabon avec 121 392 m³ par an et par habitant : cela n'est guère surprenant compte tenu du fait que ces deux pays sont situés dans des régions équatoriales à forte pluviométrie. D'une façon générale, on remarque que les pays sont dans une situation que l'on pourrait qualifier de *pénurie économique* : ils disposent de ressources abondantes ou tout au moins suffisantes mais n'ont pas assez de moyens pour les mettre en valeur. Il semble donc nécessaire d'investir plus dans la mise en valeur des ressources en eau.

Pour que l'Afrique Subsaharienne prenne la marche du développement durable et réalise les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il est important d'accorder une attention prioritaire à la gestion des ressources en eau destinées aux utilisations industrielles, domestiques et agricoles.

Des initiatives s'appuyant sur l'approche mondiale de la gestion des ressources en eau, permettent la gestion de ces ressources par le biais des accords de partenariat entre les pays riverains des grands bassins versants et entre les communautés locales à l'intérieur des bassins et aires de drainage.

Ainsi, quelques grands bassins internationaux sont gérés par une autorité de bassin ratifiée par les pays riverains.

Le bassin du fleuve Congo couvre environ 12,5% du continent et est de ce fait le plus vaste d'Afrique. Il n'est pas ainsi doté d'une autorité de gestion (FAO ; 2005)¹⁰.

Les ressources financières et humaines font défaut de sorte que les initiatives visant à renforcer les organismes de bassins versants n'atteignent pas souvent leurs objectifs. Il apparaît que seuls les organismes de l'Afrique australe et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) disposent d'une base de ressources suffisante pour mener à bien leur mission.

Une approche collective de la gestion des ressources en eau, mieux appuyée et développée devrait permettre de réduire les gaspillages et d'assurer une meilleure efficacité dans la distribution et l'utilisation de l'eau. La planification et la gestion des ressources en eau semblent indispensables pour la mise en valeur de l'eau en vue de la maximisation du bien-être économique et social de façon équitable sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

2-b) Les forêts et la gestion des forêts en Afrique Subsaharienne

D'après la littérature, les forêts jouent un rôle important pour l'existence humaine. Les forêts peuvent être considérées comme les ressources naturelles les plus abondantes et les plus variées. Elles font partie intégrante de l'environnement dans lequel nous vivons et répondent à toute une gamme de besoins en fournissant du bois, et un abri pour les hommes et le bétail, de l'eau, des plantes médicinales, des matériaux de construction et du combustible.

Les forêts peuvent contribuer à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à rendre la production agricole plus viable et à améliorer l'environnement dans lequel vivent de nombreux ruraux.

¹⁰ AQUASTAT Information System on Water and Agriculture, Country Profiles FAO Rome

Les forêts et les zones boisées contribuent indirectement à réguler l'environnement en ralentissant l'érosion des sols, en les fertilisant, en maîtrisant le ruissellement des eaux pluviales et en les retenant avant d'en réguler l'écoulement dans les rivières et les lacs. A l'échelle mondiale et locale, les forêts régulent le climat et protègent le littoral. De plus, les forêts et les zones boisées sont les gardiennes de nombreuses valeurs culturelles, spirituelles et religieuses et elles jouent un rôle important dans le développement socioéconomique des pays industrialisés.

D'après la FAO (2007)¹¹, il n'existe pas de définition universellement acceptée du secteur forestier. En théorie, le secteur devrait englober toutes les activités économiques qui dépendent essentiellement de la production de biens et de services provenant des forêts. Ainsi entendu, le secteur inclurait les activités axées sur le commerce basé sur la production de fibres ligneuses, à savoir production de bois ronds industriels, bois de feu et charbon de bois, de sciages et de panneaux dérivés du bois, de pâtes et de papiers, et de meubles en bois. Il y a aussi la production et la transformation commerciales de produits forestiers, non ligneux et l'utilisation de produits forestiers aux fins de subsistance.

Les données sur la couverture forestière par pays en Afrique Subsaharienne sont souvent fragmentées et peu fiables de sorte qu'il est difficile de se faire une idée précise du couvert forestier. Nous allons nous contenter ici d'analyser le couvert forestier de la région Afrique Centrale.

Grâce à son régime pluviométrique abondant et régulier, l'Afrique Centrale abrite des forêts étendues sur l'ensemble de son territoire, excepté dans la partie nord du Cameroun, au Tchad et en République Centrafricaine. Les forêts et les zones boisées recouvrent au total 45% environ de la superficie de l'Afrique Centrale et représente 37% du couvert forestier total de l'Afrique. La plupart des pays de la région sont donc bien pourvus en forêts, le Gabon ayant le plus grand couvert forestier (85%) et le Cameroun, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Guinée Equatoriale (plus de 50%).

Le réseau forestier de l'Afrique Centrale renferme la deuxième zone de forêt tropicale contiguë au monde et joue donc un rôle très important dans la séquestration du carbone et l'atténuation des changements climatiques potentiels. La RDC compte à elle seule 134 millions d'hectares de forêt et occupe le septième rang mondial en termes de superficie forestière, derrière la Fédération de Russie, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la Chine et l'Australie mais devant des pays tels que l'Indonésie et l'Inde d'après la FAO (2006)¹².

Les forêts d'Afrique Centrale offrent des niveaux extrêmement élevés de biodiversité, ce qui permet d'envisager un énorme potentiel inexploité d'applications agricoles, pharmaceutiques et nutritionnelles. L'exploitation forestière à des fins commerciales est importante pour l'économie de la plupart des pays de la région étant donné qu'elle leur garantit un apport substantiel de devises étrangères.

Le Cameroun par exemple est l'un des premiers producteurs et exportateurs d'Afrique de Bois scié et de billes de bois tropicaux. Il occupe le 5^{ème} rang mondial sur ce segment. En 2001, la Guinée-Equatoriale a exporté à hauteur de 62 millions de \$ de panneaux à base de bois, soit l'équivalent de 14% de son PIB.

¹¹ FAO Rome *State of the World's Forests 2007, Forest Finance*

¹² FAO Rome *Global Forest Resources Assessment 2005*

Les écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale servent aussi d’habitat à plusieurs communautés qui dépendent des ressources forestières pour leur survie et offrent par ailleurs d’importants débouchés touristiques selon la FAO (2001c) et la Banque Mondiale (2001).

Après la présentation du couvert forestier en Afrique Centrale, il est intéressant de présenter une évaluation des ressources forestières en Afrique. Celle-ci est conduite par la FAO tous les cinq à dix ans, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) et la Commission Economique des Nations Unies pour l’Europe (CENUE) :

Superficies forestières et paramètres clés concernant les ressources forestières en Afrique

Paramètres et tendances clés	Afrique du Nord	Afrique de l’Est et australe	Afrique de l’Ouest et Centrale	Afrique Subsaharienne
Superficie forestière totale, par région	131 048 ha (3,3% du total mondial)	226 534 ha (5,7% du total mondial)	277 829 ha (7,0% du total mondial)	504 363 ha (12,7% du total mondial)
Couvert forestier en % de la superficie totale	8,6% de la superficie totale de la région	27,8% de la superficie totale de la région	44,1% de la superficie totale de la région	n.d
Superficie de la forêt primaire en 2005 (espèces indigènes dominantes)	13 919 ha (11,9% de la superficie forestière)	12 241 ha (5,7%)	11 510 ha (11,6%)	23 755 ha
Superficie affectée à la conservation	13 036 ha (9,5% de la superficie forestière de la région)	20 158 ha (10,4%)	41 390 ha (35%)	61 548 ha
Essences menacées	5 en moyenne par pays de la région	21 en moyenne par pays	34 en moyenne par pays	21 en moyenne par pays
Superficie annuelle moyenne touchée par les incendies	6 176 ha (29,3% de la superficie forestière de la région)	483 ha (0,8% de la superficie forestière de la région)	519 ha (1,1% de la superficie forestière de la région)	1002 ha
Superficie affectée à la production	44 185 ha (35% de la superficie de la région)	44 051 ha (19%)	52 796 ha (45%)	96 847 ha
Plantations forestières de production (superficie)	6 033 ha (5,1% de la superficie forestière de la région)	2 792 ha (1,3%)	1 939 ha (1,9%)	4 731 ha
Extractions de bois	Bois rond industriel : 8km ³ ; bois de	Bois rond industriel : 34 km ³ ; bois de	Bois rond industriel : 36 km ³ ; bois de	Extractions totales : 488 km ³

	chauffage : 173 km ³ (96%)	chauffage : 151 km ³ (82%)	chauffage : (267 km ³ (88%)	
--	--	--	---	--

Source : FAO (2006), Evaluation des ressources forestières mondiales- 2005

D'après ce tableau, des préoccupations se posent dans la mesure où l'on observe une perte des surfaces forestières à cause des incendies et de l'affectation à la production : 1002 ha de surfaces sont touchés par les incendies chaque année et 96 847 ha sont affectés à la production en Afrique Subsaharienne. Tout ceci a pour conséquence un déclin des superficies forestières. Or il se trouve que l'attente mondiale vis à vis des ressources forestières est grande. Les forêts sont affectées par les activités humaines et par différents processus et phénomènes comme la culture sur brûlis, la pollution atmosphérique, les fléaux et l'expansion agricole et humaine.

Le déboisement à grande échelle est le problème majeur de l'Afrique Centrale : l'abattage commercial et les pratiques non durables de nombreuses entreprises sont les principales menaces qui pèsent sur les forêts. Les taux de déboisement annuels les plus élevés ont été enregistrés au Cameroun (0,9%), au Tchad et en Guinée Equatoriale (0,6% chacun). Le Gabon et Sao-Tomé-Et-Principe enregistrent des taux négligeables selon la FAO (2001b)¹³.

L'accent mis ces dernières années sur le développement durable pousse à un meilleur contrôle de l'utilisation des forêts et des zones boisées : le souci est de préserver une base de ressources saines et d'assurer la durabilité des bénéfices sociaux et économiques.

En effet, une prise de conscience que la préservation et la gestion et l'utilisation durable des ressources forestières en Afrique Subsaharienne est une condition nécessaire de la promotion, du développement et de la croissance des autres secteurs.

Le rapport de 2006 du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) consacré aux forêts et zones boisées d'Afrique met l'accent sur la nécessité pour les pays d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'actions stratégiques sur la biodiversité, les réserves naturelles et les zones protégées.

Il est donc important de fixer des objectifs précis en matière de diversité biologique et de surveiller en continu les progrès réalisés étant donné que le bien-être et les moyens de subsistance de la population en dépendent.

Une étude menée sous les auspices de la Banque Mondiale (Chomitz 2006) examine les relations entre l'extension des terres agricoles et le déboisement telles qu'observés en Afrique. Le déboisement cause des dégâts à l'environnement mais en même temps il accroît les surfaces agricoles disponibles et génère des revenus dans les zones rurales.

La combinaison de politiques de développement et de protection de l'environnement devrait être envisagée étant donné qu'elles ne sont pas incompatibles.

Une meilleure gestion des ressources forestières impose alors de prendre en compte de nombreux facteurs :

Il convient de déterminer les zones pouvant et devant être conservées en tant que zones protégées, et celles pouvant être affectées à la production (culture, sylviculture, élevage et pêche).

¹³ FAO 2001b *State of the World's Forests*

Dans ce contexte, certains critères sont retenus dans le choix des écosystèmes naturels à préserver et à protéger à savoir :

- importance biologique,
- potentiel productif,
- fourniture de services liés à l'environnement (prévention de l'érosion des sols et des inondations, recharge des nappes aquifères, maintien du débit des cours d'eau),
- importance pour la survie des populations locales et de leurs moyens de subsistance,
- état actuel (l'écosystème est-il déjà ou non dégradé),
- probabilité du succès de la préservation.

2-c) La terre et sa gestion

La terre est une des ressources essentielles car elle est la base de la survie pour la majorité de la population. Par définition, les terres désignent les éléments terrestres présents au dessus du niveau moyen de la mer. Elles incluent les formes du relief, telles que les plaines, les vallées, les plateaux, les montagnes, les deltas et les péninsules, les îles et les bassins, les sols, la faune et la flore.

Sur le plan de la valeur économique, les ressources terrestres englobent aussi les gisements minéraux et de combustibles fossiles, le bois d'œuvre naturel ou issu de la sylviculture, les cultures, les animaux et les poissons (Hamblin 1998)¹⁴.

La couverture terrestre correspond aux différentes catégories physiques chimiques, écologiques ou biologiques rencontrées à la surface terrestre comme les prairies ou les forêts. L'utilisation des terres se rapporte aux aménagements, activités et intrants mis en œuvre par les hommes sur un type donné de couverture terrestre pour l'exploiter, le modifier ou l'entretenir : élevage, activités de loisirs ou habitat urbain.

L'utilisation des terres recouvre aussi les produits et avantages tirés de leur exploitation et les activités de gestion des terres engagées par l'homme pour créer ces produits et avantages (FAO 2000) ; (PNUE 2006)¹⁵.

Une catégorie de couverture terrestre peut accueillir plusieurs utilisations distinctes. Ainsi une forêt peut servir simultanément à la chasse, à la production de bois d'œuvre, à la culture itinérante, à la collecte de bois de chauffage, à la préservation de la flore et de la faune sauvages et à la protection des sols et des bassins versants. Mais plusieurs utilisations différentes des terres par exemple dans un système de production agricole donné, peuvent nécessiter l'entretien de plusieurs couverts distincts : terres cultivées, bois, prairies et zones bâties. Toute modification significative de l'utilisation des terres entraîne en général un changement de couverture.

Les ressources terrestres inestimables de l'Afrique Subsaharienne offrent des biens et services environnementaux allant du niveau local jusqu'au niveau mondial. La terre est un facteur essentiel pour les systèmes de production naturels, elle a une influence sur le développement économique et social. L'accès à la terre et aux ressources qu'elle offre reste au cœur des efforts à mener pour accroître les choix et possibilités, surtout pour les populations dont les moyens de subsistance en dépendent directement.

La terre sert ainsi à de nombreuses activités : agriculture et sylviculture ; production minière et pétrolière ; activités extractives ; tourisme et loisirs ; urbanisation et développement des

¹⁴ HAMBLIN *Environmental indicators for national state of the environment reporting- The Land* Australia: State of the environment 1998

¹⁵ UNEP *Africa Environment Outlook : Our Environment* 2006

infrastructures. Celle-ci fait également fonction de réceptacle pour les déchets ménagers et industriels.

Elle est essentielle sur l'ensemble du cycle de vie des choses et des êtres, par les habitants et autres biens et services environnementaux qu'elle offre, et par l'appui qu'elle apporte à l'investissement et aux moyens de subsistances des hommes.

Les ressources terrestres de l'Afrique Subsaharienne sont ainsi fondamentales pour le développement durable et la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) : l'accroissement de la production agricole est un objectif clé pour lutter contre l'extrême pauvreté et la faim.

En Afrique Centrale, les ressources foncières et l'utilisation des terres sont liées aux caractéristiques climatiques et aux types de végétations.

La sylviculture et les plantations sont en grande partie concentrées dans les régions humides. Avec une superficie totale de 536,6 millions d'hectares, la RDC est le plus grand pays de la région (234,5 millions d'hectares) tandis que Sao-Tomé-Et-Principe est le plus petit (96 000 hectares).

Le développement d'une agriculture à grande échelle semble limité par l'imperfection des marchés intérieurs. L'agriculture itinérante permettait de faire face à la variabilité du climat, mais cette pratique n'est pas viable sur des surfaces étendues étant donné que la pression démographique nécessite d'annexer toujours plus de terres. La dégradation des sols notamment l'érosion et le tassement du sol, sont des obstacles majeurs à l'utilisation durable des terres de la région. Les conflits armés menacent également l'utilisation et la gestion durables des ressources foncières en Afrique Centrale (PNUE 2006).

En Afrique de l'Ouest par contre avec une superficie de 605,54 millions d'hectares, il ya environ 70% des terres de la région semi-arides à désertiques. La couverture et l'utilisation des terres sont ainsi déterminées par les conditions climatiques. La culture est limitée et l'élevage est l'activité agricole dominante. La culture occupe uniquement 4% des superficies au Mali et au Niger. Par contre les zones de pâturage permanent couvrent 25% de la superficie du Mali. Le Togo avec 42% et le Nigeria (33%) sont des pays où la part des terres cultivées est la plus élevée, viennent ensuite la Côte d'Ivoire et le Ghana avec 23% chacun.

Dans leur ensemble, les économies de l'Afrique Subsaharienne sont fortement dépendantes des activités liées à la terre : agriculture, exploitation minière et tourisme. L'accès à la terre et la possibilité de la négocier et de l'utiliser efficacement sont des facteurs très importants pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique et l'investissement du secteur privé. Cet accès à la terre est donc un facteur essentiel de la survie des populations puisque celle-ci reste la principale ressource pour générer les moyens de subsistance.

A côté des ressources naturelles renouvelables, nous retrouvons également des ressources non renouvelables en Afrique Subsaharienne.

§ 3 Les ressources non renouvelables en Afrique Subsaharienne

Ici nous examinerons les principales ressources non renouvelables que l'on peut trouver dans la région. Nous avons ainsi :

3-a) Les combustibles fossiles

Dans cette catégorie nous retrouvons le charbon, le pétrole et le gaz.

- Le charbon

Les principaux gisements se trouvent au Botswana, au Mozambique, en RDC, au Nigeria. Il en existe aussi de moindre importance au Sénégal, au Bénin, au Niger.

- Le pétrole brut et les produits pétroliers

Les principaux gisements sont localisés au Nigeria, au Tchad, au Gabon.

Principaux gisements pétroliers de l'Afrique Subsaharienne

Pays	Nom du gisement	Volume (barils)	Situation
Angola	29 blocs offshore et onshore	Plusieurs ressources > 160 millions dans les blocs	Production partielle
Tchad	Doba	160 - 300	Gisement jamais exploité
Gabon	Emeraude ; Loango	>300 millions	
Nigeria	Usan ; Ukot ; Aparo ; Agabami et Bonga Sw	Toutes ressources : 160 millions	Production en continu (tous)
Nigeria	Jones Creek	160 – 300 millions	Production en continu

Sources : Council for Geoscience et Mintek (2007)

En 2005 le Nigeria a enregistré une production de 127,26 millions de tonnes de pétrole grâce aux divers investissements.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production de pétrole brut en Afrique Subsaharienne:

Principaux producteurs de pétrole brut (millions de tonnes)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005
Nigeria	99,5	88,8	106,9	123,6	127,26
Angola	36,4	44,6	43,6	49,0	61,0
Guinée Equatoriale	9,0	11,7	12,3	17,4	17,8
Gabon	15,0	14,7	12,0	11,8	11,6
Congo	12,1	11,5	10,8	10,6	11,3
RDC	13,1	12,5	11,6	11,1	11,0
Tchad			1,3	8,8	9,3
Cameroun	4,1	3,7	3,5	,2	2,9

Source : British Geological Survey (2006)

Dans la période étudiée ici allant de 2001 à 2005, des hausses de production sont observées au Nigeria, en Angola, en Guinée Equatoriale et au Tchad suite essentiellement à l'exploitation de nouveaux gisements.

Le Nigeria reste le premier producteur de pétrole brut sur l'ensemble de la période. La production de pétrole brut est tributaire de la croissance de la demande mondiale, de la découverte de nouveaux gisements et des effets potentiellement néfastes des conflits et guerres civiles.

- Le gaz naturel

De vastes gisements de gaz naturel sont localisés au Mozambique mais des gisements non négligeables existent au Niger, au Nigeria, au Rwanda, au Ghana. Selon BP Statistical Review (2006) et British Geological Survey (2006) la production du Nigeria est passée de 15,6 milliards de mètres cubes en 2001 à 21,8 milliards de mètres cubes en 2005.

A côté des combustibles fossiles, on retrouve des ressources minérales.

3-b) Les minéraux

Un large éventail de minéraux se retrouvent en Afrique Subsaharienne : il ya des minéraux précieux, ferreux, non ferreux et industriels. Nous ne nous attarderons pas à les décrire tous et nous nous contenterons d'en citer quelques uns.

- Dans les métaux et minéraux précieux, nous avons l'or et les plus vastes gisements d'or se trouvent au Ghana et en Tanzanie. Il existe aussi des concentrations non négligeables au Mozambique, en RDC, au Mali, en Sierra Leone, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Niger.

Les principaux producteurs d'or sont le Ghana, la Tanzanie, le Mali.

Producteurs d'or (tonnes, teneur en métal)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005
Ghana	70	69,5	70,7	63,1	66,5
Tanzanie	30,0	43,2	48,0	48,1	45,4
Mali	41,2	56,0	45,5	37,9	44,1

Source : British Geological Survey (2006)

La majorité de la production est exportée, la consommation intérieure étant insignifiante.

- Dans les métaux du groupe platine nous avons les diamants. L'Afrique est de loin le premier continent pour l'extraction des diamants avec plus de la moitié de la production mondiale et les principales mines se situent dans le Sud. On trouve toutefois des concentrations plus faibles dans l'Ouest et au centre.

Principaux producteurs Africains de diamants (en millions de carats)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005
Botswana	26,2	28,3	30,4	31,1	31,8
RDC	19,6	22,0	29,0	29,0	27,0
Afrique du Sud	11,1	10,8	12,6	14,3	15,8
Angola	5,1	5,7	6,3	7,5	10,0
Namibie	1,5	1,4	1,5	2,0	1,9

Source : British Geological Survey (2006)

Jusqu'en 2005, le Botswana a gardé sa place de premier producteur africain de diamants. La production de la RDC augmente sur l'ensemble de la période.

- Dans les métaux ferreux nous avons le minerai de fer avec des gisements bien répartis sur le continent dont certains sites renferment plus de 100 millions de tonnes comme en Guinée ou en Côte d'Ivoire.
La consommation reste insignifiante et les 2/3 sont exportés principalement en Chine qui reste le plus gros consommateur de ce minerai.

Nous avons aussi le manganèse dont les gisements sont répartis sur tout le continent africain. Certains sites renferment plus de 10 millions de tonnes au Burkina Faso, au Gabon, au Ghana, au Togo.

Principaux producteurs africains de manganèse (en millions de tonnes)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005
Gabon	1,8	1,9	2,0	2,4	2,9
Ghana	1,0	1,1	1,5	1,6	1,7
Afrique du Sud	3,2	3,3	3,5	4,3	5,0

Source : British Geological Survey (2006)

La production de manganèse tend à s'accroître au Gabon entre 2001 et 2005. La croissance de la production mondiale d'acier brut, principal moteur de la demande de manganèse assurera de belles perspectives au secteur du manganèse au Gabon. Selon l'Institut International de l'Acier et du Fer (IISI) (2007) la production mondiale d'acier devait atteindre les 1,245 milliards de tonnes métriques en 2010 ceci devrait stimuler davantage la demande et la production de manganèse.

Nous avons donc fait un petit aperçu de quelques ressources naturelles minérales que l'on trouve en Afrique Subsaharienne. D'après cet état des lieux, l'on retient que certains pays sont richement dotés en ressources naturelles en Afrique Subsaharienne, c'est le cas en Afrique Centrale du Gabon, de la RDC ; en Afrique de l'Ouest on a le cas du Nigeria ; en Afrique Australe on a le cas du Botswana.

Les ressources naturelles non renouvelables sont considérables et le secteur de l'extraction dispose d'un excellent potentiel pour contribuer à la croissance de l'économie, et la lutte contre la pauvreté dans les pays riches en ressources naturelles.

Sur le plan de l'analyse économique, l'exploitation des ressources naturelles obéit à la règle de Hotelling que l'on va examiner.

Section II Gestion des ressources naturelles non renouvelables

Les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables sont gérées de façon différente. Cette différence vaut pour l'extraction et l'utilisation de ces ressources mais aussi pour la réglementation, les recettes et la fiscalité, la durabilité, la remise en état des sites.

Pour les ressources non renouvelables, Harold Hotelling a montré qu'il existait un lien entre celles-ci et la croissance économique (Hotelling, 1931).

La règle de Hotelling est née d'une interrogation à propos de la gestion optimale d'un gisement minier. Le propriétaire d'une telle ressource souhaitant naturellement maximiser la valeur actualisée de ses profits futurs, une double question se pose à propos de l'extraction et de l'évolution du prix de vente.

§ 1 Conception de la règle de Hotelling

En partant du principe que $e^{-\gamma t}$ est la valeur présente actualisée d'une unité monétaire gagnée après un temps t avec un taux d'intérêt γ invariant au cours du temps, on déduit que tout entrepreneur sera indifférent entre fournir une unité de minerai au temps t_0 en échange d'une somme P_0 ou la fournir au temps t pour un prix $P_0 e^{\gamma t}$ ¹⁶

La règle de Hotelling stipule que dans des conditions de libre concurrence, le prix d'une ressource non renouvelable doit varier en fonction du temps et du taux d'intérêt de la manière suivante :

$$P = P_0 e^{\gamma t}$$

On en déduit que la quantité Q extraite à tout moment sera fonction du prix p et de la période t :

$$Q = f(p, t)$$

Si l'on pose : a = quantité totale de minerai disponible et T = période d'épuisement du stock, on va écrire :

$$\int_0^T q dt = \int_0^T f(P_0 e^{\gamma t}, t) dt = a$$

En T , la quantité q extraite sera nulle et l'on aura :

$$f(P_0 e^{\gamma T}, T) = 0 \text{ il s'agit de maximiser sur un horizon de } T \text{ années une fonction}$$

$$\int_0^T [P_T Q_T - C_T] e^{\gamma T} dt \quad \text{où :}$$

P_t = le prix de vente d'une tonne de minerai

Q_t = quantité extraite chaque année

C_t = coût de production global

Sous la contrainte que toute production vienne en déduction du stock et que le total des productions sur la période T soit égal au montant du stock.

¹⁶ MARECHAL Jean-Paul *Le développement durable dans la pensée néo-classique*

La règle de Hotelling signifie donc que d'une part à l'équilibre le prix comporte une « rente de rareté » ou « coût marginal d'usage » et d'autre part, au cours du temps, tandis que le stock de ressource s'épuise, le prix croît de telle manière qu'à l'épuisement (en T) le prix ($P_0 e^{rt}$) atteint un niveau où la demande s'annule.

En partant de la règle de Hotelling expliquée ci-dessus, on peut donc se poser la question de savoir quel est le prix d'une ressource non renouvelable telle que le pétrole qui ne se renouvelle pas à l'échelle humaine, ce qui suppose de prendre en compte le futur et les générations futures. En effet, chaque goutte d'essence utilisée aujourd'hui réduit le stock d'essence disponible pour les générations futures.

Quel devrait donc être le prix d'équilibre d'une ressource non renouvelable : celui-ci se détermine par rapport à un principe d'arbitrage.

Deux actifs doivent apporter le même rendement. Si ce n'est pas le cas, nul n'investira pour le moins rentable dont le prix va baisser jusqu'à ce qu'il devienne aussi rentable que l'autre.

Un stock de ressource naturelle non renouvelable est donc assimilé à un investissement. Acquérir une réserve d'une ressource naturelle non renouvelable nécessite une dépense présente qui va générer des gains ultérieurs grâce à la vente de la ressource.

Sous l'hypothèse de concurrence parfaite, le prix de la réserve doit être égal au prix de vente de la ressource multiplié par la quantité contenue dans la réserve.

Supposons que tous les actifs financiers rapportent un taux d'intérêt de r .

Pour que l'investissement dans la ressource rapporte le même rendement qu'un placement au taux r , il faut que le prix d'acquisition de la réserve au temps 0 soit égal à tout ce que va rapporter la réserve dans le futur actualisé au taux r .

Soit $P(t)$ le prix de la ressource en t et $S(t)$ le stock de ressource en t . Le prix d'acquisition de la réserve en 0 est $P(0) S(0)$.

On va comparer cela à la valeur actualisée des revenus engendrés.

Supposons que l'investisseur souhaite revendre sa réserve au temps x .

On va appeler $Q(t)$ les quantités extraites au temps t . La valeur actualisée des revenus futurs est égale :

$$\int_0^x P(t) Q(t) e^{-rt} dt + e^{-rt} P(x) S(x)$$

La première partie de la somme représente les revenus liés à l'exploitation de 0 à x , la deuxième partie représente ce que va récupérer l'investisseur en revendant sa réserve au bout de x années.

Ce qui est vrai en 0 le sera aussi en x .

Pour que l'investisseur puisse récupérer $P(x) S(x)$ en x il faut que $P(x)$ soit le prix d'équilibre. L'acquéreur de la réserve en x doit gagner autant en l'achetant qu'en plaçant la même somme au taux r . Donc s'il souhaite la revendre en y , il faut que la valeur actualisée des revenus entre x et y soit égale à $P(x) S(x)$.

L'expression précédente peut donc être remplacée par :

$$\int_0^x P(t) Q(t) e^{-rt} dt + \int_x^y P(t) Q(t) e^{-rt} dt + e^{-ry} P(t) S(t) \\ = \int_0^y P(t) Q(t) e^{-rt} dt + e^{-ry} P(y) S(y)$$

Et si l'acquéreur souhaite revendre en y on a le même raisonnement pour le futur acquéreur...

Si on appelle z la date de fin du monde (en général on suppose que c'est l'infini), la valeur actualisée des revenus futurs engendrés par la réserve pour l'ensemble de ses propriétaires successifs jusqu'à la fin du temps s'écrit :

$$\int_0^z P(t) Q(t) e^{-rt} dt + e^{-rz} P(z) S(z)$$

En formulant la règle de Hotelling, on conclut que le prix d'une ressource non renouvelable doit croître à un taux égal au taux d'intérêt et qu'à la fin du monde, le stock de cette ressource doit être nul (si z est l'infini, la ressource est asymptotiquement épuisée).

Si l'on remplace S(z) par 0 et P(t) par P(0) e^{rt} on obtient :

$$\int_0^z P(0) e^{rt} Q(t) e^{-rt} dt + e^{-rz} e^{rz} P(0).0$$

Ce qui équivaut à :

$$P(0) \int_0^z Q(t) dt + 0$$

Et si le stock est nul en z, ça signifie que tout ce dont on disposait en 0 a été extrait, donc on a :

$$\int_0^z Q(t) dt = S(0)$$

Donc la valeur actualisée des revenus futurs est bien égale à P(0) S(0).

La règle de Hotelling par son arbitrage inter-temporel met l'accent sur le futur et amène à freiner la surexploitation des ressources non renouvelables.

Celles-ci sont utiles pour la croissance économique.

§ 2 Ressources non renouvelables et croissance économique

En supposant que l'on peut substituer les ressources non renouvelables de façon illimitée, la croissance économique serait donc favorisée à condition que le marché soit efficient, le progrès technique continu, la rareté des ressources spécifique et non pas générale. La rareté des ressources naturelles non renouvelables étant avérée, on peut admettre un processus de substitution continu entre les différentes formes de capital naturel.

L'hypothèse d'une substitution limitée est retenue si l'on suppose la reproduction limitée du capital naturel. En effet, nous tenons compte du fait que nous ne disposons pas de substitutions pour certaines ressources naturelles à l'heure actuelle. Dès lors, la transmission intergénérationnelle du capital naturel avec la promotion de nouvelles images sociales de la

nature fait en sorte que l'on considère les ressources naturelles comme une source de bien-être.

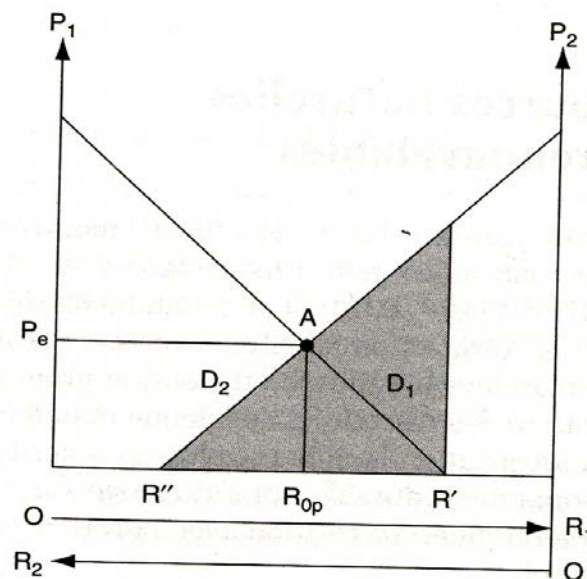
Ainsi dans l'objectif du développement durable, le stock de capital naturel transmis d'une génération à l'autre ne diminue pas et la substitution limitée entre les différentes formes de capital est apparente par exemple par la déforestation, la baisse de la biodiversité, le changement climatique. On peut admettre que le pétrole, énergie fossile soit substitué par l'électricité produite à partir d'éolienne.

Ainsi, avec une substitution limitée, une reproduction limitée du capital naturel, l'on va analyser une allocation inter-temporelle des ressources non renouvelables¹⁷.

2-a) Allocation inter-temporelle de ressources non renouvelables

Des modèles dynamiques tenant compte explicitement du temps sont utilisés pour la gestion d'une ressource non renouvelable dans le temps. Nous allons retenir ici une approche simplifiée sous forme graphique avec deux périodes. On va donc faire l'allocation d'une ressource non renouvelable entre deux périodes (1,2) avec deux fonctions de demande d'une ressource non renouvelable telle que le pétrole (D_1 , D_2) pour chaque période.

Allocation optimale entre deux périodes



On suppose donc que la ressource n'est pas recyclable comme nous l'avons mentionné pour le pétrole.

La quantité disponible est supposée constante et elle constitue la réserve pour la génération présente et future. Elle est mesurée sur le graphique par la distance OR_1 .

On suppose que les coûts marginaux d'extraction (Cm_e) du pétrole sont nuls.

L'axe vertical P_1 indique le prix du pétrole et sert de référence à la demande de pétrole de la génération présente (D_1). Si cette génération ne tient pas compte des demandes futures, elle

¹⁷ BÜRGENMEIER Beat *Economie du développement durable* De Boeck Bruxelles 2004 page 162

consomme la quantité de pétrole R' ($D_1 = C_{m_e} = 0$). Dès lors la quantité disponible pour les générations futures se mesure par la distance : $R'R_1$

En se plaçant maintenant du côté de la demande des générations futures, l'axe vertical P_2 exprime le prix du pétrole dans la deuxième période et sert de référence à la demande de pétrole de la génération suivante (D_2). Cette génération aurait voulu disposer de la quantité de pétrole R'' ($D_2 = C_{m_e} = 0$). Or cela s'avère impossible : l'addition des deux demandes excède les réserves $OR' + R_1R'' > OR_1$

Dès lors, la génération présente ne peut consommer que la quantité R'' . Pour toute consommation supplémentaire, elle imposera un coût d'opportunité à la génération suivante. Ce coût d'opportunité est déterminant dans l'allocation optimale des ressources naturelles non renouvelables. Il exprime la valeur actualisée des coûts infligés à la génération future qui ne va pas disposer de la quantité souhaitée. C'est un coût marginal d'utilisation future (C_{m_u}) représenté dans le graphique ci-dessus par le triangle gris. Ce coût s'accroît dès la quantité R'' en fonction de la consommation du pétrole de la génération présente.

L'allocation inter-temporelle optimale des ressources naturelles non renouvelables de la génération présente doit donc tenir compte de ce coût, par conséquent, la règle d'optimisation à appliquer est la suivante : $D_1 = C_{m_u}$

D'après cette règle, le bénéfice social marginal de la génération présente capté par sa demande de pétrole D_1 doit évaluer le coût d'opportunité de la génération suivante exprimé par le coût marginal d'usage futur C_{m_u} . Elle est respectée au point A qui indique un prix du pétrole pour la génération présente de P_e .

L'hypothèse retenue pour aboutir à ce résultat a été que le coût marginal d'extraction (C_{m_e}) soit nul ($C_{m_e} = 0$).

Dans l'allocation optimale inter-temporelle, on peut supposer ce coût non nul :

$$D_1 = C_{m_u} + C_{m_e}$$

Du point de vue théorique, cela ne change rien au fait que le coût d'opportunité pour la génération future reste un élément déterminant de l'optimum allocatif inter-temporel.

La conséquence que l'on peut tirer de cette conclusion sert pour la conduite d'une politique de protection de l'environnement. La demande de pétrole de la génération future est une externalité dans le calcul économique de la génération présente.

Par conséquent, le prix du pétrole issu d'un marché concurrentiel ne peut pas servir d'étalon de valeur à long terme, puisqu'il a tendance à sous-évaluer le prix du pétrole dans l'allocation inter-temporelle.

Pour qu'il reflète plus fidèlement cette valeur, il faut que le coût marginal d'utilisation future du pétrole soit internalisé. Si le marché du pétrole n'est pas corrigé dans ce sens, l'extraction du pétrole donne lieu à des dommages environnementaux irréparables car le prix issu de ce marché conduit à une surexploitation des ressources pétrolières.

Pour pallier cette surexploitation, des instruments de protection de l'environnement prennent la forme de mesures incitatives telles que l'instauration d'une taxe d'extraction, une limitation quantitative.

2-b) Décision d'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable

Pour une analyse dans le temps, nous nous appuyons toujours sur des hypothèses. En simplifiant, on va supposer que la ressource naturelle existe pour une quantité donnée avec des droits de propriétés clairement définis.

Si la ressource naturelle revêt le caractère d'un bien public, ceci pourrait s'exprimer par exemple par un régime de propriété d'Etat des ressources naturelles.

Les propriétaires sont supposés parfaitement libres de décider d'exploiter ou de ne pas exploiter les ressources naturelles. Leur objectif serait le plus probablement de les exploiter et de les vendre d'une manière telle que la valeur actuelle nette de la vente de ces ressources soit maximisée.

Pour réaliser cet objectif, on raisonne comme suit : P_t est le prix actuel du marché concurrentiel. La question qui va se poser au vendeur est celle de savoir si cela vaut la peine de vendre le pétrole à ce prix ou s'il serait mieux de le garder pour vendre plus tard. La réponse à cette question dépend à nouveau de l'évaluation du coût d'opportunité.

En vendant une partie de la réserve de pétrole maintenant, le vendeur peut alternativement acquérir par la recette de cette vente un autre actif rémunérateur comme l'immobilier ou des titres.

En renonçant à la vente, le pétrole certes ne rapporte rien dans l'immédiat, mais rapportera lors d'une vente future un prix plus élevé.

Afin d'évaluer ce coût d'opportunité occasionné par un stock de pétrole maintenu intact dans l'instant présent, on se réfère à un taux de rendement reflété par un taux d'intérêt moyen i . Ce taux du marché exprime le manque à gagner sur un placement rémunérateur.

Pour dégager la règle de décision simple pour le régime d'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable, le taux d'accroissement du prix du pétrole est comparé au taux de rendement d'un autre placement. On a la formulation générale de la règle de Hotelling : face au choix entre extraire une ressource et la vendre d'une part, et ne pas l'extraire et la conserver en terre pour l'exploiter plus tard :

Règle de Hotelling	
$\frac{\frac{\Delta P}{\Delta t}}{P_t} = 1 + i$	
taux d'accroissement du prix dans le temps	= taux de rendement d'un placement rémunéré

Cette règle de Hotelling offre un arbitrage simple.

Si le prix de la ressource augmente plus vite que le rendement d'un placement alternatif, les propriétaires ont intérêt à ne pas exploiter leur réserve dans l'immédiat. Par contre si le prix s'apprécie moins vite que le rendement d'un placement alternatif, les propriétaires sont incités à exploiter leur réserve et à placer la recette de la vente du pétrole dans d'autres formes de placement. Il s'ensuit ceci :

- L'égalité entre le taux de variation du prix de la ressource dans le temps et le taux de rendement d'un autre actif exprimé par la règle de Hotelling signale, à chaque moment une indifférence entre les décisions d'exploiter ou non une ressource naturelle non renouvelable.
- Si le taux de rendement r reste positif, le prix de la ressource naturelle non renouvelable augmente dans le temps. Le taux d'accroissement de ce prix augmente au taux $(1+i)$.
- Dans la logique des placements financiers, en tenant compte des intérêts composés, la croissance d'un portefeuille de placement étant exponentielle, le prix déterminé sur un marché concurrentiel d'une ressource naturelle non renouvelable tend également à croître de façon exponentielle. Il signale la rareté croissante d'une réserve donnée dans le temps.
- La hausse exponentielle du prix du pétrole freine à son tour son exploitation en vertu de la règle d'arbitrage de Hotelling. Le marché concurrentiel lui-même alloue donc optimalement une ressource naturelle non renouvelable. Le raisonnement économique face aux problèmes environnementaux se trouve ainsi confirmé : le marché efficace résout le problème de rareté croissante des ressources non renouvelables par lui-même.

2-c) Appréciations du modèle

Des explorations du modèle exposé ci dessus ont apporté des nuances sans pour autant remettre en question les conclusions fondamentales de la règle de Hotelling. Ainsi des précisions sont faites au niveau du coût d'extraction, du progrès technique, de la concurrence et des échecs de marché.

i) Le coût d'extraction

La prise en compte des coûts d'extraction permet de déterminer la part de la hausse du prix de la ressource non renouvelable qui couvre ce coût dans le temps. Dans le modèle exposé, les coûts marginaux ont été supposés nuls. La hausse du prix concurrentiel du pétrole exprime entièrement l'évolution de la rente, désignant le bénéfice net du propriétaire d'une ressource naturelle non renouvelable.

On peut observer deux tendances opposées dans l'évolution du coût marginal d'extraction. L'une exprime un coût marginal croissant en fonction de la rareté de la ressource. Ainsi un puits de pétrole doit être creusé de plus en plus profond dans la réserve. L'autre s'affiche à la baisse, signalant un progrès des techniques d'exploitation dans le temps qui peut conduire à des substantiels rendements d'échelle ou à la véritable percée d'une nouvelle technologie.

ii) Le progrès technique

Le progrès technique affecte non seulement la structure des coûts d'extraction, mais également l'utilisation de la ressource non renouvelable. L'accroissement exponentiel du prix du pétrole modifie les prix relatifs des ressources non renouvelables. La règle de Hotelling s'applique à une ressource spécifique et non pas à leur ensemble.

La rareté croissante d'une ressource naturelle non renouvelable n'entraîne pas nécessairement un frein, voire une halte à la croissance, mais peut être compatible avec elle. Tout dépend de l'évolution des connaissances technologiques.

Ainsi le changement des prix relatifs influence le comportement des consommateurs. En changeant leur comportement, les consommateurs peuvent s'intéresser à de nouvelles technologies comme l'énergie éolienne. Celle-ci devient alors plus rentable suite à l'accroissement exponentiel du prix du pétrole. Ce revirement d'utilisation d'une ressource

non renouvelable est provoqué par une technologie dite *back stop*. Ce progrès technologique est d'autant plus stimulé que le prix de la ressource tend à s'accroître dans le temps.

iii) La concurrence imparfaite

L'existence de rendements d'échelle et l'observation empirique des conditions sur des marchés concrets conduisent plutôt à admettre des situations de concurrence imparfaite et à les analyser.

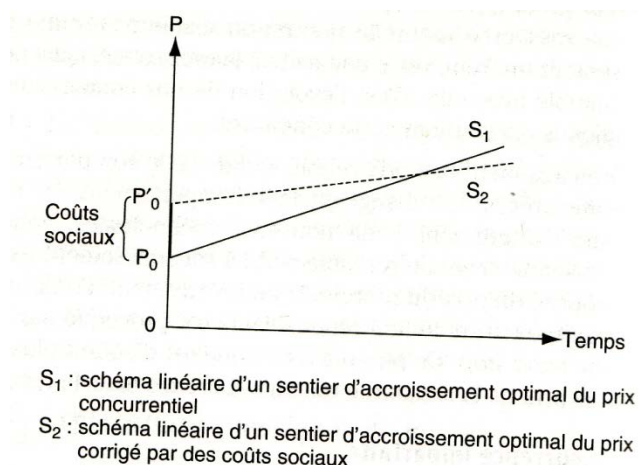
Ces analyses ont tendance à montrer qu'en cas de monopole, l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable se fait trop lentement par rapport à la règle de Hotelling. A partir de ce résultat théorique, certains milieux de la protection environnementale devraient soutenir des entreprises dominant l'extraction des ressources naturelles non renouvelables pour qu'elles ralentissent la cadence d'exploitation. Or la plupart des marchés de ressources naturelles non renouvelables ont une structure oligopolistique et en cas d'oligopole, une guerre des prix s'observe et il y a une tendance vers la cartellisation. L'analyse théorique conclut sur une instabilité chronique du cartel et l'OPEP (Organisation des Pays Producteurs de Pétrole) en est un exemple : elle a réussi à imposer un doublement du prix du pétrole en 1972 et 1981.

Depuis la fin des années 1990, le prix du pétrole a considérablement augmenté atteignant 135 \$ par baril en mai 2008. Cette hausse spectaculaire du prix du pétrole ne résulte pas de la décision du cartel. Elle est due essentiellement à l'augmentation structurelle de la demande de pétrole, en raison du boom économique en Chine et en Inde (OCDE, 2007)¹⁸ et aux mouvements spéculatifs qui animent les marchés financiers et touchent celui du pétrole.

iv) Les échecs de marché

Dans l'optique des échecs de marché, le prix initial du pétrole au temps zéro (P_0) ne prend pas en considération les coûts sociaux. En poursuivant le raisonnement économique, il faut faire face aux problèmes environnementaux et chercher à corriger les échecs de marché : le prix initial devrait donc être majoré d'un montant reflétant les effets externes négatifs.

Evolution du prix d'une ressource naturelle non renouvelable dans le temps



¹⁸ OCDE Natural Resources and Pro-Poor Growth: The economics and politics of Natural Resource use in developing cooperation 2007

Sur cette représentation graphique, on a l'évolution du prix du pétrole. Le prix initial P_0 ne tient pas compte des coûts sociaux car on ne considère pas les échecs de marché. Du point de vue social, le marché concurrentiel non corrigé encourage une exploitation en fonction de S_1 et cette exploitation est trop rapide. Si l'on tient compte des externalités, le prix passe à P'_0 et l'exploitation se fait suivant le sentier S_2 . Les coûts sociaux sont internalisés et ceci conduit à ralentir l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

Sur le plan théorique, on a donc les enseignements de la règle de Hotelling d'après lesquels la surexploitation d'une ressource non renouvelable devrait être freinée pour ralentir son épuisement.

Cette règle montre que les prix des ressources naturelles non renouvelables sont supposés augmenter d'une manière exponentielle.

En Afrique Subsaharienne, l'exploitation des ressources naturelles non renouvelable devrait se conformer à la règle de Hotelling pour ne pas pénaliser les générations futures et établir ainsi un équilibre intergénérationnel. L'instauration d'une gestion durable des ressources naturelles permettrait de respecter cet équilibre.

§ 3 Intérêt d'une gestion durable des ressources non renouvelables en Afrique Subsaharienne

Les pays de l'Afrique Subsaharienne, dans le souci d'exploiter durablement les ressources naturelles adoptent des approches conformes à la structure de leurs économies.

3-a) Approches pour exploiter les ressources naturelles

Différentes approches sont retenues par les pays africains pour gérer, conserver et valoriser leurs ressources minérales et leurs combustibles fossiles. L'extraction, l'utilisation, la politique publique et la durabilité de ces ressources dépendent de chaque Etat. Toutefois, l'on retiendra que pour des auteurs tels que Otto et Cordes (2002) dans l'ensemble la gestion des ressources non renouvelables devrait se conformer à certains aspects, notamment elle doit veiller à :

- La disponibilité des ressources pour ce qui est de l'exploitation et de l'extraction,
- La répartition des ressources entre les différents acteurs : participation des acteurs locaux et internationaux,
- La création d'un environnement favorable aux industries de ce secteur,
- L'intégrité de la gestion des recettes de l'extraction, de l'exploitation et de la transformation des ressources,
- La mise en place de politiques renforçant la propriété nationale des ressources non renouvelables,
- La réduction de l'impact environnemental de l'exploitation des ressources,
- L'hygiène et la sécurité de l'exploitation des ressources,
- L'utilisation des ressources de telle sorte que celles-ci contribuent à un développement économique durable par des effets d'entraînement. Puis, l'utilisation des rentes issues des ressources naturelles devrait se faire de telle façon qu'elles contribuent au développement du capital économique et social et à la création de richesse et de bien-être pour tous dans le pays.

La création durable de la richesse est indispensable et à ce titre, les ressources minérales devraient être converties en d'autres formes de capital comme le capital humain, financier et manufacturé. Le cours des ressources minérales est volatil, avec la croissance de la demande dans les pays comme la Chine et l'Inde (OCDE 2007), vers qui sont destinées les exportations de ces ressources, les pays producteurs devraient tirer leur épingle du jeu.

Or on peut constater que les gros producteurs de combustibles fossiles et de ressources minérales ne tirent pas souvent des bienfaits des rentes ou des recettes de ceux-ci. Dans certains pays, les ressources sont l'épine dorsale d'une solide croissance économique et sociale et dans d'autres, elles ont conduit directement ou indirectement à des conflits. De toute façon, les ressources naturelles produites rapportent des richesses et une entrée de devises dans la mesure où celles-ci sont exportées.

La gestion des ressources naturelles non renouvelables doit comporter un cadre législatif et des règles et dispositions budgétaires qui favoriseraient l'exploitation durable de ces ressources. Ce cadre comprend la description exhaustive de l'objectif de la gestion des ressources naturelles et les moyens pour y parvenir.

D'après Otto et Cordes (2004)¹⁹ quatre critères devraient ressortir dans la création d'un cadre pour la gestion des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne. Ils sont décrits avec les objectifs qu'ils poursuivent.

i) Critère de Politique de gestion des ressources naturelles

Description : Un document clé définit les objectifs de tel ou tel acteur dans l'exploitation des ressources naturelles. Il aborde tous les aspects de l'exploitation des ressources naturelles. Objectifs : D'abord coordonner l'utilisation des ressources naturelles en déterminant le rôle de l'Etat et celui des autres parties prenantes dans l'exploitation de ces ressources. Ensuite faciliter une exploitation des ressources naturelles conforme aux pratiques du développement durable. Enfin veiller à ce que les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles soient réinvesties dans par exemple des programmes d'infrastructure ou de développement socio-économique.

ii) Critère du Cadre législatif et réglementaire

Description : le cadre législatif précise les éléments pertinents de la politique de gestion des ressources naturelles. Il fixe le cadre juridique et réglementaire, y compris les procédures à suivre pour l'exploitation de ces ressources.

Objectifs : D'une part donner un cadre législatif à l'exploitation des ressources naturelles prévoyant des sanctions pour ceux qui enfreignent les lois y afférentes. D'autre part délivrer des autorisations, des permis et des droits pour l'exploitation des ressources naturelles.

iii) Critère de Fiscalité

Description : la politique relative aux ressources naturelles précise les règles et dispositions fiscales qui s'appliquent à l'exploitation des ressources naturelles.

¹⁹ OTTO J. and CORDES J. *Regulation of mineral enterprises: a global perspective on economics, law and policy* Rocky Mountain Law Foundation 2004

Objectifs : D'abord définir le régime fiscal qui s'applique à toutes les activités commerciales liées à l'exploitation des ressources naturelles : imposition par exemple de mesures fiscales obligeant ceux qui exploitent des ressources naturelles à apporter une contrepartie financière. Puis les ressources non renouvelables doivent être assorties d'un niveau d'imposition supérieur par rapport aux autres ressources, étant donné qu'elles ne peuvent pas être remplacées : leur disparition est compensée par la rente économique qu'elles rapportent.

iv) Critère du Développement durable

Description : la politique des ressources naturelles encourage une exploitation durable de ces ressources. Pour que le développement soit pérenne, il convient de tenir compte d'aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Les ressources naturelles non renouvelables et renouvelables sont gérées différemment en raison de leur nature propre.

Objectif : Veiller au respect des principes du développement durable. En étant correctement élaborées et mises en œuvre, ces règles favorisent une exploitation viable du point de vue socio-économique et environnemental.

Ainsi on peut encourager la coordination dans la question de la gestion des déchets. Les déchets issus de l'exploitation des ressources naturelles devraient être gérés de telle sorte qu'ils n'excèdent pas la capacité d'absorption de l'environnement naturel.

3-b) Règles de gestion des ressources non renouvelables en Afrique Subsaharienne

La gestion durable des ressources non renouvelables en Afrique Subsaharienne est donc une règle qui devrait être observée car les réserves sont considérables : on a par exemple des réserves de fer au Gabon (800 millions de tonnes), en Guinée (500 millions de tonnes), de cuivre au Congo Démocratique (20 millions de tonnes), en Zambie (25 millions de tonnes)²⁰. Celles-ci ne devraient pas être bradées, elles devraient au contraire être gérées de façon efficace pour le bien-être de la population dans le présent et dans le futur.

Le développement durable des ressources non renouvelable doit donc recouvrir l'ensemble des politiques, principes et pratiques en faveur d'une utilisation des ressources minérales et des combustibles fossiles. Ainsi les générations futures pourront accéder à ces ressources ou à leurs bienfaits (CEA Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et BAD Banque Africaine de Développement 2007)²¹.

Pour les pays disposant de ressources minérales, ceux-ci devraient tirer parti à court mais aussi à long terme des recettes issues de l'exploitation de ces ressources. Ceci se fera en finançant par exemple des programmes de développement socio-économique, en créant des entreprises manufacturières. Ceci justifie l'instauration d'un cadre pour la gestion durable de ces ressources naturelles.

Pour rendre le développement plus durable en Afrique Subsaharienne, Otto et Cordes (2004), Rogers (2007)²² suggèrent des principes, souvent absents, visant à améliorer l'activité d'extraction des ressources minérales à savoir :

²⁰ BOLOUVI William. *Quel développement pour l'Afrique Subsaharienne?* L'Harmattan Paris 2007, Page 239

²¹ UNECA and AfDB The 2007 Big Table: Summary document, managing Africa's Natural Resources for growth and poverty reduction

²² ROGERS C. *Sustainable development, poverty and livelihoods* 2007

- Préserver les minéraux stratégiques importants pour le développement et les générations à venir,
- Faire respecter les quotas et les plafonds de production,
- Limiter le nombre de permis d'exploitation utilisés, les zones à exploiter et le nombre de sites d'extraction,
- Prolonger la durée de vie des mines en limitant leurs capacités annuelles,
- Définir un cadre d'affectation spéciale pour les bénéfices,
- Instaurer des sanctions et des incitations afin de promouvoir d'éventuelles solutions de remplacement,
- Mettre en valeur les résidus de l'extraction actuellement non rentables.

Il est donc évident que l'instauration d'un cadre est la solution pour rendre la gestion des ressources non renouvelables durable, afin que les générations présentes et celles à venir puissent améliorer leur bien-être.

Ce sont donc des principes définis en théorie, il est intéressant de voir concrètement ce qui se passe en pratique dans l'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne.

§ 4 Examens de quelques principes de gestion de ressources non renouvelables.

Nous allons jeter un coup d'œil sur quelques principes de gestion appliqués en Afrique Subsaharienne, afin d'être édifiés sur les pratiques de gestion des ressources non renouvelables existant dans certains pays.

4-a) Cas de gestion dans quelques pays

Par rapport aux données disponibles, nous ne sommes pas en mesure de rapporter les pratiques d'un grand nombre de pays. Nous nous contenterons de citer quelques uns qui se caractérisent souvent par une forte dépendance à l'égard de leurs ressources non renouvelables.

En Afrique Centrale donc nous avons le Gabon qui se caractérise par l'exploitation de combustibles fossiles et certains métaux, et l'Angola qui se caractérise par l'exploitation de combustibles fossiles et certains métaux et produits non métalliques.

En Afrique de l'Ouest nous aurons le Nigeria pour l'exploitation des combustibles fossiles avec le Ghana pour les ressources minérales (bauxite, or, manganèse) et en Afrique de l'Est on aura la Tanzanie pour principalement les ressources minérales.

D'un point de vue analytique suggéré par des observations, il ressort que ces pays ont déployé des efforts considérables pour formuler leurs politiques et leur législation et pour définir le régime fiscal. La meilleure exploitation des ressources naturelles est celle qui permettrait à ces pays de bénéficier d'un développement plus durable. Aussi l'amélioration de certains aspects concrets du développement durable nécessite notamment d'intégrer les aspects environnementaux dans le cycle d'extraction, jusqu'à la fermeture et la remise en état des mines.

Principes de gestion appliqués à quelques pays.

Pays	Politique relative aux ressources naturelles	Cadre juridique et réglementaire	Régime fiscal	Développement durable
Gabon	La politique vis à vis des ressources minérales n'est pas rationnelle, car il lui manque un cadre budgétaire cohérent et d'autres aspects clés.	Les caractéristiques fondamentales de la législation minière sont présentes mais pas entièrement cohérentes.	Les éléments de base sont présents, mais le régime n'est ni complet ni cohérent.	Certains aspects clés sont pris en compte mais la stratégie et l'approche ne sont ni entièrement cohérentes ni complètes.
Angola	Les principaux objectifs sont clairs comme réduire la participation de l'Etat. Toutefois les politiques publiques pourraient être plus complètes et définir également ce à quoi doivent servir ces recettes considérables.	Adéquat et pertinent mais pourrait détailler davantage le processus d'acquisition et d'utilisation des droits miniers.	La fiscalité est étayée par plusieurs mécanismes qui régulent les activités commerciales concernées et les incitations fiscales. Elle cible les bonnes priorités.	En principe des mécanismes appropriés sont élaborés. Il est prévu de donner une formation à la main d'œuvre locale afin qu'elle puisse travailler dans le secteur pétrolier.
Nigeria	Sa formulation a fait intervenir divers acteurs. Elle porte sur des aspects sociaux, économiques et environnementaux de la mine. Cohérente et pertinente.	Les ressources minérales sont du ressort des autorités nationales, tandis que le droit minier encourage la propriété privée. Législation sur les ressources minérales cohérente.	La politique fiscale est complète et comporte beaucoup d'éléments et de possibilités de réduction, mais aussi des obligations qui peuvent dissuader certains investisseurs.	Adoption de mesures pertinentes visant un développement durable mais le cadre peut être modifié par exemple pour inclure des projets de fermeture de mines.
Tanzanie	La formulation a été fortement influencée par les donateurs et les acteurs internationaux,	Le cadre législatif englobe la plupart des éléments clés comme le droit	Le régime fiscal est concis et en principe adapté.	Des principes clés ont été élaborés mais des efforts sont nécessaires pour mettre en œuvre

	mais elle répond aux critères essentiels.	d'échanger les droits miniers et l'amélioration des droits de propriétés sur la terre.		les initiatives pour le développement durable avec efficience. La fermeture des mines doit recevoir davantage d'attention.
Ghana	Répond aux critères clés d'une politique vis-à-vis des ressources minérales cohérente.	La législation procure clairement le cadre qui convient à une bonne administration du secteur.	Le régime fiscal est concis et stable.	En principe un nombre significatif de mécanismes pertinents sont mis en place. Mais les ressources semblent insuffisantes.

Sources: Evaluations d'après Campbell (2004), Mines 2006 (2006), Dales (2006), United States Geological Survey (2005).

Il ressort de ce tableau que la cohérence est un élément indispensable pour une gestion durable des ressources naturelles non renouvelables. Cette cohérence fait souvent défaut dans le cas du Gabon comparé aux autres pays tel que le Nigéria où la cohérence figure en bonne place, il est de même pour l'Angola, la Tanzanie et le Ghana. Il est donc indispensable de mettre en place des structures, des moyens, des mesures pour que chaque pays tire des avantages économiques et sociaux significatifs de l'exploitation des combustibles fossiles et des ressources minérales.

Si les pays se dotent de politiques publiques, d'une législation et d'une fiscalité c'est dans le souci d'exploiter durablement les ressources naturelles afin que celle-ci apporte des bienfaits à l'ensemble de la société. Enoncer les principes est une bonne chose, mais encore faut-il les appliquer dans le pays pour parvenir au développement durable.

Il est donc important que l'exploitation des combustibles fossiles et des ressources minérales apporte des bienfaits. Cela devrait se traduire dans les faits par une transparence dans les recettes versées par les compagnies exploitant ces ressources naturelles. Pour éviter une gestion hasardeuse des recettes, un rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies et les déclarations de l'Etat est nécessaire.

4-b) Cas du Gabon pour une transparence des recettes issues de l'exploitation des ressources non renouvelables

Le Gabon a adhéré en 2004 à l'EITI (Extractive Industries Transparency Initiative en français Initiative pour la Transparence des Industries Extractives). Ainsi le rapprochement entre les flux de revenus déclarés par les compagnies des secteurs pétrolier et minier et les flux de revenus déclarés perçus par l'Etat permet d'établir une transparence.

Le premier rapport des revenus pétroliers de 2004 a été publié en 2005, avec l'attestation du cabinet international Ernest & Young, mandaté comme administrateur indépendant pour l'EITI.

Pour rappel, en ce qui concerne la redevance minière, les compagnies ont déclaré pour le secteur pétrolier 427 981 \$ contre une déclaration de l'Etat de 412 262 \$, soit un écart de 15 719 \$ en 2004.

En 2005, les déclarations des compagnies se sont élevées à 549 \$ et celles de l'Etat à 527 \$, l'écart était de 22 \$.

En 2006 la redevance déclarée par les compagnies s'élevait à 3,1 milliards de francs CFA et celle de l'Etat s'élevait à 3,1 milliards de francs CFA, soit un écart de 0.

On constate donc que dans le rapprochement, l'écart s'est réduit de façon significative. Et on le remarque notamment dans les définitions comptables sur la redevance minière proportionnelle, l'impôt sur les sociétés, les dividendes issus des participations, les redevances superficiaires, les droits fixes miniers, la redevance d'extraction.

L'expérience gabonaise a valu au pays l'octroi du titre de meilleur élève par la structure de l'EITI dirigée par le professeur Peter Eigen (quotidien Union 5 novembre 2008). Le Gabon se classe ainsi parmi les pays pilotes ayant réalisé un travail de publication reconnu par la communauté internationale, notamment le FMI et la Banque Mondiale dont l'appui dans ce processus mis en place par l'EITI est jugé crucial. Des Etats comme le Congo, le Nigeria, le Ghana sont au même titre que le Gabon avancés dans ce processus.

Déclarations consolidées du secteur minier

Secteur minier (milliards de francs CFA)	Déclarations compagnies minières	Déclaration de l'Etat	Ecart
Redevance proportionnelle	3,1	3,1	0
Impôt sur les sociétés	0	0	0
Dividendes	2,5	2,5	0
Redevance superficiaire	0,055	0,055	0
Droits fixes miniers	0,038	0,038	0
Redevance d'extraction	0	0	0

Sources : Rapport 2006 Cabinet Ernest & Young (Union 5 novembre 2008)

Déclarations consolidées du secteur pétrolier

Secteur pétrolier (\$ US)	Déclarations compagnies pétrolières	Déclarations de l'Etat	Ecart
Redevance proportionnelle	549	527	22
Impôt sur les sociétés	547	532	15
Profit oil Etat Puissance	764	742	22
Dividendes participations	112	108	4
Bonus de signature	11,8	11,4	0,4
Redevance superficiaire	2,3	2,3	0
Droits fixes miniers	1	1	0
Provisions amortissements	9,6	9,6	0

Sources : Rapport 2006 Cabinet Ernest & Young (Union 5 novembre 2008)

Pour les ressources minérales, l'écart est nul, il se réduit sensiblement pour le secteur pétrolier. L'initiative de rapprocher les déclarations des compagnies avec celles de l'Etat est donc un pas en avant au Gabon pour la transparence. Celui-ci est nécessaire pour que les bénéfices tirés des ressources naturelles non renouvelable profitent à l'ensemble de la population, contribuent à la réduction de la pauvreté et à la pérennité de la croissance. Le secteur des ressources minérales devrait donc être mis davantage au service du développement durable.

La gestion durable des ressources naturelles est importante pour l'environnement et une transparence dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation de celles-ci est nécessaire en Afrique Subsaharienne pour un développement durable. Les ressources naturelles étant dans la plupart des cas, des actifs prélevés dans la nature, une attention doit donc être apportée à l'environnement qui se trouve de ce fait affecté par l'extraction de celles-ci. C'est à ce titre qu'une comptabilité environnementale apparaît intéressante.

Section III Ressources naturelles et comptabilité environnementale

Bon nombre d'économies de l'Afrique Subsaharienne sont lourdement tributaires des ressources naturelles. Il est donc indispensable pour celles-ci de s'attacher à sauvegarder ces ressources naturelles et de veiller à ce qu'elles soient exploitées d'une manière durable et respectueuse de l'environnement. La dépendance vis-à-vis de l'environnement implique de s'adapter au changement du climat, conséquence des activités humaines sur la nature telle que l'augmentation des gaz à effet de serre. Le changement climatique a donc des impacts sur les ressources naturelles et celui-ci doit être pris en compte.

§ 1 Généralités à propos du changement climatique

Le bien-être économique et social des sociétés et la survie de la population et de la planète à long terme sont vulnérables face aux modifications du climat : le changement du climat s'impose donc aujourd'hui comme le plus grand défi pour le développement dans le monde au XXIème siècle.

D'après le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) dans son rapport 2007a²³, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone (CO2) serait probablement à l'origine de l'importante modification du climat. L'Afrique est particulièrement vulnérable à cette modification du climat à cause de sa dépendance massive à l'égard de l'agriculture pluviale. Par exemple, en Afrique Centrale, l'utilisation des terres dépend des caractéristiques climatiques et l'agriculture itinérante fait face à la variabilité du climat.

Le changement du climat a des conséquences profondes parmi lesquelles : une augmentation des catastrophes naturelles, des sécheresses, des inondations qui font des victimes et entraînent des bouleversements économiques, de l'instabilité sociale, des migrations forcées et des problèmes environnementaux majeurs. On note aussi qu'à cause du changement climatique, le niveau des mers augmentent et des inondations menacent l'agriculture, la santé humaine et les infrastructures.

Les secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture, l'industrie, l'énergie et les transports sont affectés par le changement climatique. La question du changement climatique

²³ GIEC 2007a *Climate change 2007 : the physical science basis summary for policymakers*

et les mesures à envisager pour y faire face devraient donc être pleinement intégrés dans les programmes d'action pour le développement.

En supposant l'existence en théorie de solutions pour s'adapter au changement climatique, dans la pratique, les capacités de riposte humaines, structurelles et économiques nécessaires pour réagir dans les temps voulus nécessitent des moyens économiques que l'on ne trouverait pas facilement en Afrique Subsaharienne.

Par rapport aux ressources naturelles, il faudrait se préoccuper des forêts, de l'agriculture, des ressources en eau, des écosystèmes, de la biodiversité. Les incidences potentielles à long terme incluent la modification des régimes pluviométriques qui risque d'affecter l'agriculture et d'amoindrir la sécurité alimentaire ; la dégradation de la sécurité des ressources en eau ; l'élévation des températures et ses effets sur les maladies ; le déclin des perspectives de croissance économique ; l'apparition de nouveaux obstacles toujours plus redoutables pour la réalisation des OMD. L'adaptation aux effets du changement climatique a donc un coût et selon le GIEC, pour l'ensemble du continent, ce coût est estimé à 5 à 10% du PIB de l'Afrique.

L'Afrique est le continent qui produit le moins d'émissions de gaz à effet de serre et pourtant il sera sûrement celui qui sera le plus touché par le changement climatique. L'adaptation aux conséquences inévitables de la modification du climat nécessite alors un appui important de la communauté internationale et la participation de toutes les parties prenantes.

Cette adaptation doit être comprise comme étant un processus continu visant à apporter des solutions à la variabilité constatée aujourd'hui et aux risques climatiques futurs. Il est donc nécessaire d'établir des ponts entre l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques liés aux catastrophes.

A ce titre, notons que la Banque Africaine de Développement (BAD) apporte un appui afin que les gouvernements puissent élaborer des stratégies pour l'adaptation au changement climatique. La BAD²⁴ met notamment en œuvre quelques activités dans le cadre de ses opérations de prêt pour :

- Promouvoir les évaluations de la vulnérabilité et l'utilisation d'outils d'évaluation des risques et de stratégies d'adaptation au changement climatique répondant à diverses dimensions et causes fondamentales de la pauvreté ;
- Promouvoir l'intégration systématique des questions liées au climat dans les processus clés de planification du développement et de prise de décision aux niveaux national, infranational, local et sectoriel ou les stratégies locales pour le développement durable ;
- Améliorer la conception des infrastructures et des investissements afférents, aussi bien dans le secteur public que privé. Ceci vise à tenir compte des impacts potentiels du changement climatique à long terme et de la variabilité accrue des conditions climatiques.

Les gouvernements africains devraient donc prendre conscience que les conditions climatiques futures seront sans doute différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. A ce titre ils devraient anticiper les changements rapides par un effort de prévision et de planification, et élaborer de nouvelles stratégies.

²⁴ Banque Africaine de Développement *Les Ressources Naturelles au Service du Développement Durable de l'Afrique* ECONOMICA Paris 2008 page 74

Dans l'adaptation au changement climatique, l'adoption d'approches fondées sur une meilleure gestion des ressources naturelles est une piste prometteuse. La voie du développement durable offre une base favorable au renforcement de la capacité d'adaptation et de la flexibilité sociale et environnementale et à la formation de capital humain. L'adaptation s'inscrit dans les bonnes pratiques de développement et il est donc souhaitable de l'intégrer à tous les niveaux des politiques de développement respectueuses de l'environnement.

Les politiques de développement respectueuses de l'environnement sont celles-ci qui soutiennent le développement durable. Il est donc important de prendre en compte l'environnement en élaborant un système de comptes environnementaux.

§ 2 Ressources naturelles et comptabilisation de l'environnement

2-a) Intérêt de la mesure de l'environnement

Dans un souci de développement durable où la transmission du stock de capital intact est importante, il faut donc des données sur l'environnement. Nous savons que l'air, l'eau et les sols font partie de l'environnement et entretiennent la vie sur Terre. La perte de leur qualité est une source de préoccupation et c'est à ce titre que se pose la question de savoir dans quel état ces ressources naturelles sont : la qualité de celles-ci est susceptible d'être affectée par la pollution.

Les données sur l'environnement sont difficiles à agréger étant donné qu'elles ne sont pas connectées aux autres variables habituelles. Il est utile d'avoir des indicateurs environnementaux pour une comptabilisation et pour avoir un résumé de données agrégées. Ceci permet par exemple de savoir si la qualité environnementale croît ou décroît.

Les indicateurs économiques tels que la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) ou du PNB (Produit National Brut), le taux de chômage, le taux d'inflation... permettent de rendre compte de l'état de l'économie.

Ainsi le taux de croissance du PNB est un indicateur économique par excellence, mais pour certains économistes il n'est pas suffisant pour résumer les performances de l'économie. Par exemple, une croissance économique robuste dans le temps peut très bien être le résultat des dépenses de consommation, de la croissance des exportations ou de l'investissement public ou privé. Dès lors les conséquences de ces différentes sources de croissance pour la voie du développement de l'économie seront tout à fait distinctes.

C'est pour aller dans ce sens que des indicateurs rendant compte de l'état de l'environnement seraient indispensables. Il apparaît donc utile de prendre en compte l'environnement dans les modèles de développement.

Prendre en compte la mesure de l'environnement permet d'adopter des politiques avec pour but de se situer dans le sentier du développement durable. Avec le rapport de Brundtland en 1987, l'impulsion a été donnée. L'adoption de l'agenda 21 et le sommet de la terre en 1992 ont entraîné la prise en compte de l'environnement dans les modèles de développement. L'évaluation et l'utilisation des comptes environnementaux sont une mesure intégrante du développement durable, étant donné qu'une telle approche conduirait à l'analyse des politiques et fournirait des statistiques nationales.

La comptabilisation de l'environnement permettrait de comprendre des problèmes relatifs aux milieux environnementaux et donnerait des informations sur l'environnement. Ainsi l'on serait fixé sur la qualité de l'environnement.

Pour des auteurs tels que Alfsen et Saebo (1993) il existe des comptes bien adaptés pour mesurer de la quantité plutôt que la qualité²⁵ de l'environnement.

Les comptes des ressources de l'environnement sont développés sous différentes formes afin de mettre l'accent sur le bilan des comptes nationaux, expliciter le lien entre les inputs et les outputs, mesurer la valeur des dépenses environnementales, avoir des mesures agrégées de la richesse nationale.

2-b) Prise en compte de l'environnement dans les comptes nationaux

Sur le plan théorique, les enseignements que l'on peut retenir c'est qu'il y a différentes formes de comptes dans la manière de prendre en considération l'environnement. On a ainsi les comptes de ressources naturelles, les comptes des ressources et des flux de polluants, les comptes de dépenses environnementales.

i) Les comptes de ressources naturelles

La comptabilisation des ressources naturelles permet de mettre l'accent sur les stocks de ressources naturelles en quantité et en valeur. Dans les ressources naturelles, on va avoir à la fois des ressources naturelle marchandes et des ressources naturelles non marchandes ou ressources environnementales. L'analyse et l'utilisation de ces comptes inclut plusieurs choses, il y a donc :

* La mesure de la rareté physique : les origines de la comptabilité des ressources naturelles datent des années 1970 quand la rareté physique du pétrole brut a semblé représenter une menace pour le développement économique. La comptabilisation des ressources permet de calculer les indicateurs de la rareté, tels que le ratio des réserves de production qui donne le nombre d'années restant pour l'offre d'une ressource au taux d'extraction actuel. La rareté physique étant différente de la rareté économique, seule la rareté économique représente une contrainte pour le développement.

Des mesures de la rareté physique peuvent être importantes pour des matériaux critiques et peuvent être un important input dans les questions de politiques, comme la détermination des besoins pour maintenir des réserves stratégiques de matériaux particuliers.

*La gestion des ressources : elle est en lien avec la comptabilisation des ressources des années 1970 où il y a eu une exploitation excessive des ressources naturelles. L'exploitation excessive est certainement un concept économique considérant des conditions efficaces telles que la règle de Hotelling. Il y a des contraintes physiques telles que le fait de pomper excessivement le pétrole brut d'un dépôt donné qui fera décroître la quantité totale disponible de réserve de pétrole. Un critère donné pour l'exploitation excessive en comptabilisant la ressource peut fournir l'évidence empirique pour cela.

²⁵ ATKINSON Gilles DUBOURG Richard HAMILTON Kirk *Measuring Sustainable Development Macroeconomics and the environment* Edward Elgar Publishing 1997 Glensanda House, Montpellier Parade page 34

*Le bilan des secteurs de ressources : Les comptes nationaux existant sont substantiellement incomplets au regard du secteur des ressources, étant donné que les valeurs des ressources naturelles ne sont pas mesurées. Ceci affecte l'analyse des performances économiques pour ces secteurs, par conséquent les politiques gouvernementales sont affectées des secteurs des ressources naturelles.

*La mesure de la productivité : elle est relatée dans le point précédent. Parce que le bilan du secteur des ressources naturelles ne mesure pas la valeur des ressources dans les comptes standards nationaux, la mesure de la productivité de ces secteurs est faussée, ceci conduit à déformer les mesures de la productivité nationale. Les comparaisons entre pays riches en ressources et pays pauvres en ressources sont aussi affectées par ce gap.

*L'analyse de portefeuille et le management : mesurer les ressources naturelles dans le bilan national implique que les gouvernements puissent travailler avec une mesure de la richesse totale en examinant des politiques pour le développement durable. La mesure de la richesse totale devient ensuite un indicateur important que les gouvernements peuvent prendre en considération dans les options de développement.

*L'évaluation de l'épuisement : une valeur pour l'épuisement des ressources est prise en considération dans la comptabilité des ressources naturelles. Les indicateurs courants tels que le produit national net n'évaluent pas l'épuisement des ressources naturelles. La liquidation des composantes importantes de la richesse nationale n'a donc pas d'effet sur les mesures standards des performances économiques.

*Les effets de la dégradation environnementale : en intégrant les ressources naturelles vivantes telles que la forêt dans un compte des ressources et au bout du compte dans le bilan national, un des effets économiques de la détérioration de la qualité environnementale peut être mesuré comme dommage à ces ressources. Cela peut être un important input dans les décisions de politique se rapportant au niveau de pollution optimal et au contrôle des polluants comme les émissions de CO₂ ou les émissions de toxines dans l'eau.

Les comptes des ressources nationales et leurs contreparties dans le bilan national peuvent donc être utilisés dans les politiques de gestion de l'environnement.

ii) Les comptes de ressources et de flux de polluants

Les comptes de ressources et de flux de polluants sont conçus comme des extensions physiques en input-output (I/O). Pour chaque production et demande finale du secteur présentées en tableaux I/O ces comptes associent un flux physique de ressources naturelles, par exemple des inputs tels que l'énergie pour les processus de production avec un flux physique de gaspillage et émission sous forme de CO₂. Avec le lien I/O ces comptes sont des modèles de politique. Les exemples de politiques utilisées incluent :

*La mesure de l'incidence des taxes et réglementations environnementales : les modèles basés sur les comptes de flux peuvent être utilisés pour estimer l'impact (sur l'output est les profits par exemple) de l'existence et des taxes potentielles sur l'environnement.

*L'estimation des taux de taxe sur les émissions : quand les instruments du marché sont considérés comme une option, les modèles d'équilibre général utilisant les comptes de flux de polluants peuvent être utilisés pour estimer le niveau approximatif d'une taxe. Un

exemple serait la taxe sur les émissions de CO₂ requise pour atteindre un but politique et faire face au changement climatique.

*L'efficience de la ressource utilisée : un important déterminant du poids que les activités de production ont sur l'environnement concerne l'efficience dans l'usage des ressources naturelles. Les comptes de flux peuvent être utilisés directement pour mesurer l'efficience dans différents secteurs et les modèles peuvent être construits pour examiner les effets des différentes politiques.

*Le commerce international : les ressources utilisées et la pollution émise peuvent être liés au niveau et à la structure du commerce international à travers les modèles I/O. Ceci fournit le lien entre les politiques commerciales et la charge de la pollution associée avec une structure particulière du commerce. Par exemple, les pays exportant des matériaux bruts et semi-finis auront une charge élevée sur les émissions dans l'air associées à l'énergie utilisée.

*Le changement structurel : comme dans les liens avec le commerce international, les ressources et les comptes de flux de polluants dans les modèles I/O peuvent être utilisés pour explorer les ramifications du changement structurel dans l'économie. Cela fournit un lien entre le développement et les politiques industrielles et leurs effets sur l'environnement.

*Les modèles macro : les ressources et comptes de flux de polluants figurant dans les modèles macroéconomiques standards gouvernementaux seraient utilisés pour des projections. Ce qui permettrait de reporter les effets environnementaux comme une composante standard de l'output de ces modèles. La considération des effets environnementaux deviendrait alors de la routine dans la balance des paiements dans les projections des analystes.

*Les modèles de dispersion et d'impact : dans l'approche du modèle qui vient d'être décrit, le calcul de la pollution émise est un input nécessaire pour les modèles de dispersion et d'impact. Une fois que des impacts sur la santé, les ressources vivantes, les valeurs produites et les écosystèmes naturels ont été estimés, l'évaluation de ces impacts devient possible. Ceci implique que les bénéfices nets des politiques sur le commerce et le développement par exemple peuvent être estimés, et les ajustements de ces politiques peuvent être opérés dans un souci de maximisation des bénéfices.

Les comptes de ressources et de flux de polluants permettraient donc la prise en compte de l'environnement et les options de politique en direction de celui-ci.

iii) Les comptes de dépenses environnementales

Comptabiliser les dépenses environnementales consiste en général à détailler les données sur le capital et les dépenses opérées par les secteurs économiques pour la protection et l'amélioration de l'environnement. Les comptes peuvent ou non inclure le détail des types de polluants ou le milieu environnemental à protéger.

Les utilisations potentielles de ces comptes sont assez simples :

*La mesure de la charge économique totale de la protection de l'environnement : en mesurant explicitement ce qui est seulement impliqué dans les comptes standards, les comptes des dépenses environnementales prennent en compte les coûts de la protection de l'environnement comparés aux bénéfices.

*La distribution des coûts sectoriels : les comptes de dépenses environnementales permettent aussi aux décideurs de juger de la distribution sectorielle des coûts associés aux régulations et taxes environnementales, une considération importante au regard de l'équité.

*La mesure des coûts d'abattements unitaires : si les enquêtes menées utilisent les collectes de données sur les dépenses environnementales et des collectes de données sur le montant de l'abattement obtenu, il est possible d'estimer les coûts moyens d'abattement. Ces coûts deviennent alors un input de base pour l'estimation de l'abattement des courbes de coûts largement utilisés dans les modèles et l'évaluation de la dégradation environnementale par les émissions.

Il est cependant à noter que la mesure des dépenses environnementales peut être un sujet tendu avec des problèmes de définitions et de mesures qui peuvent en découler. Par exemple, si certaines firmes introduisent de nouvelles technologies de production joignant accroissement de la productivité et baisse des émissions, dans ces cas, il peut être insignifiant d'établir des dépenses environnementales.

2-c) Etablissement d'une comptabilité nationale verte

i) Fondements d'une comptabilité nationale verte

Le Produit National Brut (PNB) est l'indicateur standard de la production totale d'une économie dans une période donnée. C'est le principal indicateur utilisé par les décideurs politiques, les planificateurs et la presse pour juger des progrès de l'économie. Le Système de Comptes des Nations Unies l'a toutefois critiqué²⁶ pour son incapacité à prendre en compte le côté *effets environnementaux* de l'activité économique.

Les effets externes au système du marché comme les problèmes environnementaux ne sont pas pris en compte dans le PNB, dès lors les conséquences de ces effets sur le bien-être ne peuvent pas être perçues.

Ainsi l'épuisement des ressources et l'accumulation de la pollution comme produit de l'activité économique, n'apparaissent pas dans les comptes nationaux alors qu'il serait important d'organiser une réflexion autour de ces phénomènes.

Des comptes nationaux verts pourraient apporter des éléments de correction dans les traditionnels comptes nationaux, afin d'envoyer des signaux aux décideurs dans les sphères économique et environnementale.

De nombreuses impulsions pour définir de nouveaux agrégats verts ont été retracées dans le concept de revenu de Hicks (1946) : le véritable revenu est ce revenu en excès de la valeur de la consommation.

En définissant des valeurs plus larges que dans le Système des Nations Unies, pour inclure à la fois les ressources naturelles marchandes et non marchandes, les approches vertes de la comptabilité offre la possibilité d'inclure l'environnement dans le principal discours économique.

²⁶ *Ibid* page 39

Avant de décrire les différentes approches de la comptabilité verte dans la littérature, il est nécessaire d'examiner les façons dans lesquelles les ressources naturelles et l'environnement sont reflétés dans les comptes nationaux existant. Nous avons donc deux cas : d'une part il ya les ressources naturelles commercialisables qui ont un prix de marché, d'autre part il ya les ressources environnementales telles que l'air pur ou la vie sauvage (la faune et la flore) qui échappent au système du marché.

- Les ressources naturelles commercialisables sont directement mesurées dans les comptes dans la mesure où la valeur ajoutée associée à leur exploitation est mesurée dans le revenu national, la valeur économique de ces ressources comme biens apparaît de façon implicite. La valeur du dépôt de la ressource dans le sous-sol ou de l'étendue de la forêt comme bien est relatée dans le flux de la rente économique résultant de son exploitation. Pour un dépôt de ressource donné, cette rente est mesurée par la différence entre le prix du marché de la ressource et le coût marginal de son extraction ou sa moisson. Ainsi les rentes de la ressource désignent une portion du surplus opéré pour les secteurs de la ressource mais elles ne sont pas explicitement mesurées. Par conséquent la valeur économique de la dépréciation d'un dépôt de ressource comme résultat d'exploitation n'est pas mesurée, donc l'épuisement de la ressource n'entre pas dans le calcul du produit national net (PNN).

Il est donc recommandé d'évaluer le sous-sol ou l'étendue des ressources naturelles. Le changement en valeur de ces biens d'année en année apparaîtrait comme une réconciliation et ainsi l'estimation du PNN ne serait pas altérée.

- Les ressources environnementales sont mesurées indirectement dans les comptes. Par extension, il y a une activité commerciale associée à un bien environnemental, telle que le tourisme ou la chasse, alors la valeur ajoutée dans cette activité apparaît comme une partie du produit national. Mais le bien sous-jacent, le lac parfait ou l'étendue n'est pas évaluée de façon explicite. Quand la qualité environnementale se détériore, les effets se manifestent indirectement sous diverse formes : perte de revenus dans l'industrie touristique si le lac est pollué par exemple, baisse de la productivité dans l'agriculture, accroissement des coûts de réparation et de maintenance pour les bâtiments et autres biens endommagés par la pollution, accroissement des coûts des inputs quand l'eau par exemple doit être nettoyée auparavant pour l'usage dans les activités productives, accroissement des dépenses de santé et baisse de la productivité résultant de la croissance de la morbidité et de la mortalité, et déviation des ressources destinées à l'emploi quand des accidents tels que le pétrole répandu qui doit être nettoyé.

ii) Construction de comptes nationaux verts

La littérature nous enseigne qu'il faut un fil conducteur dans l'élaboration de la comptabilité verte : l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles représente un bien de consommation, et le problème avec la comptabilité nationale standard est que celle-ci ne reflète pas la mesure de ce bien dans le revenu et le produit.

Avant la construction d'agrégats verts, nous allons donner quelques précisions :

SE : services environnementaux
DE : dommages environnementaux
DD : dépenses pour la défense
RRI : rentes de la ressource investie

DR : découvertes de ressources
ER : épuisement de ressources
BNF : biens nets financiers
BT : biens tangibles

On va donc avoir une description et une évaluation des principales lignes à considérer dans l'élaboration d'une comptabilité environnementale. On a trois identités de base. Si l'on considère les agrégats conventionnels, le PNB (Produit National Brut), le PNN (Produit National Net) ou la richesse nationale que l'on va noter RN mesurés dans les comptes nationaux, en incluant une mesure de la richesse naturelle, les nouveaux agrégats verts seront notés : PNB_v , PNN_v , et RN_v , il s'ensuit alors :

$$\begin{aligned} PNB_v &= PNB + SE \pm DE_1 - DD - RRI \\ PNN_v &= PNN + DR - ER - DE_2 \\ RN_v &= BNF + BT_H + BT_N \end{aligned}$$

DE_1 et DE_2 représentent les différentes approches pour évaluer les dommages environnementaux.

SE : Peskin (1989) a évoqué l'augmentation du PNB par une mesure des services environnementaux vus notamment comme services fournis gratuitement sans coût par l'environnement. Cependant, les producteurs utilisent ces services sans les payer puis il est soutenable que leur valeur soit comprise dans les profits et dans le PNB.

DE_1 : les dommages environnementaux peuvent être ajoutés ou soustraits. Peskin voit les externalités négatives associées aux producteurs des services environnementaux comme une déduction du PNB.

Pour Harrison (1989) le produit brut inclut la consommation de biens par définition, le PNB conventionnel est discret parce qu'il ne mesure pas la consommation de biens environnementaux.

Il est à noter que cela exigerait l'estimation en valeur monétaire pour la détérioration totale environnementale.

DD : les dépenses de défense sont des dépenses pour la protection de l'environnement faites par les ménages (Juster, 1973) et les gouvernements (Herfindahl et Kneese, 1973). Pour ces auteurs, on peut soutenir que les dépenses environnementales par les ménages n'accroissent pas le bien-être mais préservent simplement le statu quo, par exemple ne pas tomber malade suite à une détérioration environnementale, et que les dépenses gouvernementales pour la protection de l'environnement ont essentiellement un caractère intermédiaire.

RRI : El Sarafy (1989) est pour la déduction des rentes des ressources investies du PNB, soutenant que le vrai revenu issu d'une ressource naturelle non renouvelable est ce qui est constant du revenu, qui peut être obtenu de l'investissement d'une portion des rentes de l'exploitation dans un fond (un programme adéquat garantira que les rentes en excès de la portion investie seront identiques à l'intérêt sur le fond au point d'épuisement). Hartwick et Hageman (1993) ont montré que c'est équivalent à l'évaluation du changement dans la valeur présente du stock de ressource comme un résultat de ces exploitations, c'est un vrai coût d'utilisation.

DR : pour la mesure du produit net, Repetto et al. (1989) adoptent un raisonnement visant à maintenir de façon consistante entre les comptes de produit et de richesse une augmentation incluant les ressources naturelles, la valeur totale des ressources naturelles découvertes devrait être ajoutée au produit net dans la période où elles l'ont été.

Hartwick (1990) a développé un modèle dans lequel les découvertes sont ajoutées au produit net. Weitzman (1976) a montré formellement qu'une découverte de ressource non anticipée accroît en effet le montant du produit soutenable et du revenu, mais moins que la valeur totale de la découverte dans la période où elle l'a été.

ER : l'épuisement des ressources naturelles est l'ajustement majeur du produit net suggéré par Repetto et al. (1989). L'épuisement est évaluée comme le total des rentes de la ressource prises dans la période comptabilisée (c'est l'approche du prix net), ou dans le cas de l'érosion du sol comme la valeur présente de la production.

Repetto note la règle de Hotelling selon laquelle les rentes des ressources dans un marché efficient vont s'accroître à un taux de changement égal au taux d'intérêt, ce qui rapportera l'évaluation de l'épuisement des ressources.

Les Nations Unies (1993)²⁷ ont suggéré d'évaluer l'épuisement en utilisant soit l'approche du coût d'usage soit celle du prix net.

DE₂ : comme alternative de déduction des dommages environnementaux du produit brut Bartelmus et al.²⁸ (1989) suggèrent cette déduction du produit net en tant que bien de consommation. Ce bien de consommation est évalué comme le coût, en échange du bien environnemental dans son état au début de la période de comptabilisation.

Hueting et Bosch (1990) ont proposé une alternative méthodologique dans laquelle, la détérioration environnementale est évaluée comme les coûts encourus pour parvenir à l'utilisation durable de l'environnement, plutôt que la simple préservation de cet état comme pour Bartelmus et al.

Le guide des Nations Unies (1993) suggère l'évaluation contingente comme une alternative de base pour évaluer la dégradation environnementale mais sans dire comment, ou si cela peut être appliqué à l'environnement dans son ensemble.

BNF : au final, pour mesurer la richesse nationale, les biens nets financiers sont une composante importante de la richesse totale. Pour une économie ouverte, la différence entre les biens financiers et les dettes est égale soit aux dettes nettes sur les biens à l'extérieur, soit aux avoirs nets à l'extérieur. L'ampleur des investissements des rentes de ressource de l'OPEP en Europe et en Amérique du Nord indique la signification de ce type de richesse où les opportunités d'investissement intérieur sont limitées.

BT_H : les biens tangibles produits par l'homme sont des éléments familiers du capital reproductible : machines, équipements, bâtiments et infrastructures. La règle de Hartwick (Hartwick, 1977) indique que sous des conditions convenables de substituabilité, les rentes des ressources investies en capital reproductible permettraient le non déclin de la consommation dans le futur indéfini. Les bâtiments sont des biens produits par l'homme et ils correspondent à la transformation des ressources naturelles, ainsi est préservée la richesse et ceci détruit le critère de faible soutenabilité soutenu par Pearce et al (1989).

²⁷ United Nations *Integrated Environmental and Economic Accounting*, Serie F, N° 61 United Nations New York 1993

²⁸ Bartelmus Peter Stahmer Carsten and Jan Van Tongeron *Integrated Environmental and Economic Accounting* World Bank 1989

BT_N : les biens tangibles naturels sont mesurés par la valeur monétaire des ressources commercialisables (minéraux, énergie, forêts) et des ressources environnementales (services non marchands fournis par l'environnement naturel, y compris les réserves et la valeur des aménités).

Scott (1956) a été le premier à suggérer le développement de la comptabilité nationale pour inclure les ressources marchandes. Il existe toutefois des problèmes liés à la définition de mesure appropriée (par exemple dans les réserves, seul ce qui peut être produit à profit aux prix courants et aux coûts sera correctement mesuré) et en l'absence de marchés publics pour les dépôts de ressources, il peut y avoir des dérives pour les valeurs de ces dépôts.

Hamilton (1991) a soutenu que la richesse nationale par tête est une mesure prudente de la soutenabilité.

Pearce et al. (1989) montrent qu'il y a une substituabilité limitée entre certains biens naturels critiques et des biens produits par l'homme. Et cette substituabilité est une condition pour la durabilité car elle permettrait de maintenir la valeur au moins de quelques biens naturels constant ou de les accroître.

Ces approches pour une comptabilité nationale verte sont le reflet des activités qui pourraient permettre d'avoir des statistiques.

Certains pays ont fait des efforts pour développer de nouveaux comptes verts : Hamilton et al (1994) reviennent sur les efforts du Brésil, du Canada, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Norvège pour fournir une comptabilité verte.

L'établissement de la comptabilité verte permettrait de relier les comptes nationaux à l'environnement et servirait pour faire des ajustements. Le PNB vert serait le point de départ pour la mesure du bien-être et de l'utilité. Il contribue pour les comptes nationaux et permettrait de faire des suggestions grâce aux ajustements pour une meilleure mesure du véritable revenu ou bien-être.

Les services environnementaux ne sont pas produits et vendus sur les marchés, l'ajustement du produit net mesurerait les résultats dans les modèles incluant les services environnementaux. Il y aurait une meilleure interprétation de la mesure du bien-être. Les comptes nationaux verts seraient donc naturellement une mesure intégrant l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation environnementale.

Cependant, les modèles économiques prenant en compte les mesures de l'activité et les systèmes nationaux de compte ignorent l'épuisement et la dégradation de l'environnement naturel. L'épuisement d'une ressource naturelle n'apparaît pas comme une contribution positive au produit national net.

L'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne doit donc se faire en préservant la qualité environnementale afin que les générations présentes et futures puissent disposer du même patrimoine naturel. L'établissement des comptes nationaux verts répond au souci de prendre en compte la dégradation de l'environnement par l'accumulation de polluants dans la nature. Dans le but d'essayer de préserver la nature aussi intacte que possible, les politiques de conservation de la nature œuvrent pour le bien-être de la population. Le bien-être de la population est donc une préoccupation dans la mesure où celui-ci doit être maintenu dans le temps, pour se situer sur le sentier du développement durable et établir l'équilibre entre les générations présentes et celles à venir.

Chapitre II Ressources naturelles et maintien du bien-être dans le temps

Le bien-être de la population est recherché dans les politiques de croissance, ce qui implique que la consommation est le point de départ : un niveau de bien-être meilleur se traduit le plus souvent par une augmentation de la consommation.

La consommation de la génération actuelle ne devrait pas amputer la consommation des générations à venir. Si l'on se place dans l'optique du développement durable, il est indispensable d'accroître le bien-être par tête dans la société, combiné avec une réduction de la pauvreté et des inégalités. Tout ceci doit être fait sans que les ressources de base des économies nationales c'est à dire les ressources naturelles soient dilapidées. L'accroissement du bien-être actuel sans mettre en péril la possibilité des générations futures d'accroître son bien-être fait partie des objectifs du développement durable.

Section I Objectifs du développement durable

L'un des objectifs du développement durable se trouve dans l'augmentation du bien-être par tête, accompagné d'une réduction de la pauvreté et des inégalités. Naturellement la ressource de base des économies nationales, donc en Afrique Subsaharienne les ressources naturelles ne doivent pas être dilapidées par les générations actuelles dans la recherche du bien-être de la population.

§ 1 Développement durable et amélioration du bien-être

Le développement durable est un concept qui a été rendu populaire dans les années 1990. Son objectif qui est d'augmenter le bien-être par tête peut se traduire par l'accroissement du bien-être de l'humanité. Toutefois, il ne faut pas qu'il y ait pas une détérioration du bien-être actuel et il ne doit pas entraîner des dépenses pour l'augmentation du bien-être des générations à venir. Dans la définition mondialement connue du développement durable donnée par le Rapport Brundtland en 1987 il se définit comme-ci : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

A partir de cette définition, on retient deux concepts importants :

- Le premier est celui des besoins et en particulier les besoins des pauvres à qui il faut accorder une priorité ;
- L'idée des limitations imposées par l'état de la technologie et l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à satisfaire les besoins du présent et ceux du futur.

De cette définition, on retient l'équité intragénérationnelle, c'est à dire l'obligation de satisfaire les besoins des générations du présent ; et l'équité intergénérationnelle c'est à dire l'obligation de ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Dans l'idéal, le développement durable est une forme de développement qui engendre des gains économiques et sociaux, sans altérer les capacités biologiques à long terme des écosystèmes, ni compromettre les chances des générations futures de satisfaire leurs propres besoins

(Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement CMED 1987²⁹ et Eurowatch 2002³⁰).

Si l'on essaie de décomposer cette définition, on s'aperçoit qu'il faut quatre conditions pour le développement durable :

- d'abord il faut satisfaire les besoins matériels et autres dont dépend l'amélioration de la qualité de la vie des générations actuelles,
- ensuite il faut le faire de la manière la plus équitable possible,
- puis dans le respect des limites des écosystèmes et
- enfin en jetant les bases qui permettront aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Le développement économique a apporté plus de dégradation dans l'environnement sans pour autant parvenir à réduire la pauvreté. Donc ce que nous constatons c'est que les politiques de développement passées n'ont pas pu apporter d'amélioration significative dans les niveaux moyens de bien-être : les besoins ne sont pas tout à fait satisfaits. Le développement économique n'a pas permis aux pays pauvres de rattraper leur retard sur les pays riches. Les écarts se sont au contraire considérablement creusés entre les plus riches et les plus pauvres³¹ : l'écart de PIB par habitant entre les Etats-Unis et les pays d'Afrique Subsaharienne a doublé entre 1960 et 2002.

L'Afrique Subsaharienne compte donc aujourd'hui beaucoup plus de pauvres. D'une façon générale, l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne connaît une croissance négative ou nulle du revenu par tête. La situation dans de nombreuses régions est inacceptable : près de la moitié de la population vit avec moins de 2 \$ par jour, il en résulte que les 50 millions de personnes les plus riches ont le même revenu que les 2,7 milliards les plus pauvres. L'espérance de vie n'est que de 43 ans dans les pays au sud du Sahara en Afrique ; 800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation ; 250 millions d'enfants travaillent. La sous-alimentation et la malnutrition sont le quotidien pour de nombreux individus vivant dans les pays pauvres.

Les pays pauvres sont de plus en plus pauvres et l'environnement se détériore lorsque les populations dépendant de celui-ci l'utilise pour survivre, alors qu'il représente le capital naturel. Ceci est une situation critique pour le développement futur et pour les générations à venir. Or le développement ne peut pas être soutenable ou durable sans protection des ressources naturelles et sans mesure pour assurer leur renouvellement.

C'est à ce titre qu'il faut des indicateurs pour mesurer l'environnement afin d'estimer s'il se détériore trop et agir. Toutefois, trouver des indicateurs de capital naturel est plus complexe que trouver des indicateurs pour le progrès dans le développement et l'équité.

Le développement durable englobe aujourd'hui des exigences économiques, sociales et environnementales (Munasinghe, 1993). Il serait alors la reconnaissance du fait que les efforts de développement qui n'ont peut-être pas apporté de véritable progrès à l'humanité dans le passé doivent se concentrer à l'heure actuelle dans l'augmentation du bien-être. Il

²⁹ CMED *Notre futur commun* Oxford: Oxford University Press 1987

³⁰ EUROWATCH 2002 *Towards sustainable use of natural resources and sustainable recycling* Eurowatch N°19 août 2002

³¹ VAN DUYSSEN Jean-Claude et JUMEL Stéphanie. *Le développement durable* : l'HARMATTAN Paris 2008, page 36

apporterait aux peuples la promesse d'un monde meilleur à travers une amélioration de ses indicateurs.

L'indicateur traditionnellement utilisé pour la mesure du niveau de développement d'une économie est le PIB/ tête ou la consommation par tête. C'est à travers la consommation que l'on va saisir les besoins qui sont satisfaits ou à satisfaire. Des indicateurs de développement tels que l'éducation, la santé, le logement et des indicateurs de mesure de la qualité de la vie comme les libertés humaines sont inclus dans la consommation.

Le PNUD en mettant au point l'Indicateur du Développement Humain (IDH) a permis d'appréhender la mesure du développement humain en englobant des aspect sociaux et économiques.

Du point de vue de l'analyse économique, les termes utilité ou bien-être à évaluer sont appropriés pour mettre l'accent sur la durabilité.

Dans la définition de la CMED l'accent est mis sur les besoins pour éliminer la pauvreté, comme l'objectif premier du développement durable. Les besoins doivent être regardés comme le niveau minimum d'accès aux commodités et les ressources pour lesquelles l'utilité ou le bien-être a une signification. Les besoins que l'on doit satisfaire sont ceux qui peuvent être comblés avec le niveau minimum de ressources pour mesurer l'utilité et le bien-être. C'est donc le point de départ dans la recherche des déterminants du développement durable. Les besoins sont alors déterminés avec l'utilité ou le bien-être pour avoir des mesures du développement durable.

Nous précisons que la définition du développement durable est différente de la recherche des conditions pour l'atteindre.

Avec le développement durable, la notion d'équilibre intergénérationnel mais aussi intragénérationnel est mise en avant bien que le problème de la détermination de l'horizon temporel de la soutenabilité se pose. Ceci pourrait être un sujet à débattre étant donné qu'il pourrait s'agir de quelques générations au moins et peut-être pas l'infini. On pourrait aussi limiter le futur autour de 100 ans.

Si les individus intègrent le futur dans leurs actions et leurs choix d'aujourd'hui, la durabilité est automatiquement prise en compte.

Page (1977) observe que les legs aux générations futures s'expliquent par l'altruisme à travers lequel le bien-être (wellbeing) d'un individu aujourd'hui (W_0) est déterminé par la consommation actuelle (C_0) et la consommation future.

§ 2 Prise en compte du futur dans le développement durable

Puisque la satisfaction des besoins est prise en compte dans la définition du développement durable, ceux-ci sont appréhendés à travers la consommation. Pour se situer dans la logique du développement durable où compte l'horizon temporel, nous pouvons donc dire que le bien-être individuel aujourd'hui noté W_0 est déterminée par la consommation actuelle C_0 et la consommation par les générations futures à travers le temps, ce qui se traduit par l'équation :

$$W_0 = f(C_0, C_1, C_2 \dots C_T)^{32}$$

³² ATKINSON Giles DUBOURG Richard HAMILTON Kirk. *Measuring Sustainable Development* : Edward Elgar Publishing Glensanda House, Montpellier Parade 1999, page 4

Mais une unité de consommation désirée par les générations 1, 2, ... T pourrait avoir probablement moins de valeur qu'une unité de consommation désirée par la génération 0 parce que la génération 0 est l'arbitre de la valeur. La préférence pour le temps de la génération 0 dépend du taux d'escompte.

Si nous cherchons à maximiser W_0 , nous avons par définition la maximisation du bien-être de la génération actuelle. Ceci peut se faire seulement par accident, puis seul l'altruisme pourrait conduire à des niveaux de bien-être futurs au moins égaux à ceux de la génération actuelle.

Quel est donc le lien entre le développement durable et le traditionnel concept économique de la croissance économique optimale ? Les économistes regardent la théorie de la croissance économique en travaillant avec les hypothèses utilitaires. Alors la voie optimale de la consommation future est retracée sous la forme suivante :

$$\text{Maximisation } \int_{t=0}^{\infty} U(C_t) \cdot e^{-rt} dt$$

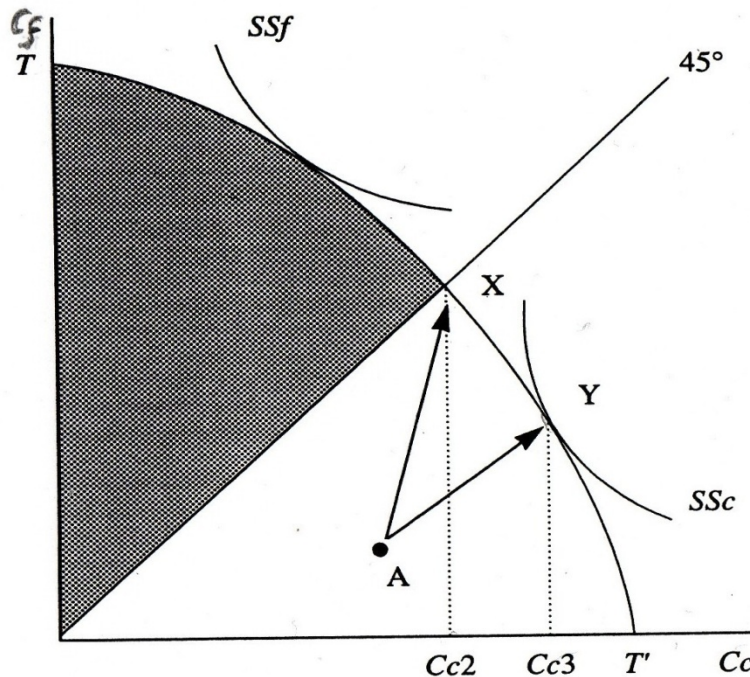
Dans cette équation, U représente l'utilité (le bien-être), C désigne la consommation réelle par tête et r c'est le taux d'escompte de l'utilité, le taux pour lequel le bien-être futur est escompté.

D'un point de vue économique, il faut maximiser le flux de consommation sous les contraintes imposées par la technologie disponible pour l'économie. Le taux r est souvent supérieur à 0 même s'il n'existe pas de raison intrinsèque pour l'escompte de l'utilité future. Cependant, il existe de bonnes raisons pour une consommation escomptée dans le futur, si nous sentons que cette consommation future (et le bien-être) sera plus élevée que la consommation actuelle.

L'optimisation de l'équation ne garantit pas automatiquement la condition de réalisation du développement durable, dans le sens où à travers le temps, la consommation par tête peut rester constante ou augmenter.

Nous allons analyser la consommation dans le temps sous une forme graphique simple.

Consommation optimale et soutenable dans le temps



Dans cette représentation graphique, TT' décrit comment la consommation peut être répartie entre consommation courante (C_c) et consommation future (C_f). T est plus élevé que T' parce qu'il y a un rendement positif de l'investissement en capital. SS_c et SS_f sont deux fonctions de bien-être inter-temporelles alternatives reflétant la préférence pour la consommation présente, par rapport à la consommation future (plutôt qu'une fonction de bien-être d'une simple période qui considère l'allocation de la consommation entre individus d'une seule génération). SS_c est biaisé à travers les préférences des générations actuelles et SS_f l'est pour les générations futures.

Tous les points où $C_f = C_c$ doivent se trouver sur la droite de 45°, ainsi pour un strict développement durable, donc intergénérationnel, on se trouve au point X . Un développement durable supérieur est représenté par la zone en gris. La valeur absolue de la pente de TT' supérieure à 1 est en fait le produit marginal du capital et les valeurs absolues des pentes de SS_c et SS_f sont égales aux (ou plus) taux issus de la préférence pour le temps.

Si l'ampleur de la pente de la tangente à X est inférieure à la valeur correspondant à Y , il s'ensuit que le taux d'escompte qui doit être utilisé pour réaliser une consommation pour la voie du développement soutenable, est au delà du taux qui doit être utilisé si les ressources sont allouées pour les préférences du présent.

L'efficacité économique veut que la société se déplace d'un point A à un point Y qui se trouve sur la frontière des possibilités de production TT'. Les considérations du développement durable veulent que l'on se déplace de A à X où la consommation est égalisée. Le taux d'escompte applicable devient le produit marginal du capital au point X qui représente le futur produit marginal du capital, une fois que la considération de l'équité intergénérationnelle a été admise dans le problème de la maximisation.

On notera que dans le schéma, le **point soutenable** X peut être vu comme impliquant un niveau de consommation présente (C_c2) plus faible que le point **optimal** Y (C_c3). Si le point de départ se situe à A, l'amélioration efficiente exige de se déplacer pour X ou Y afin d'assurer assez largement à la fois la croissance de la consommation actuelle C_c et de la consommation future C_f . Cependant le développement durable laisserait entendre une réduction actuelle dans le bien-être si le point de départ se situait à Y.

Les critiques sur les politiques portant sur le non-déclin du bien-être futur sont des politiques d'après lesquelles il faudrait se centrer sur une réduction de la consommation présente, au détriment des générations présentes. La soutenabilité impliquerait donc une réduction du bien-être actuel dans les économies.

Des sacrifices doivent donc être faits aujourd'hui en vue d'une amélioration du bien-être dans le futur. Les générations actuelles doivent adopter des comportements en matière de consommation qui tendront à assurer aux générations futures un niveau de bien-être meilleur.

§ 3 Niveau de consommation meilleur dans le futur et implications

Au vu de ce qui précède, il apparaît qu'une voie pour une consommation constante peut être réalisée par l'égalité entre le taux d'escompte et le produit marginal du capital. Contrairement aux critiques fréquentes (Ramsey, 1928 ; Parfit, 1984 ; Broome, 1992³³), l'escompte peut être compatible avec le développement durable et ce résultat a été démontré dans la littérature des années 1970 même si le langage n'était pas tout à fait le même.

Pour Solow, c'est donc la stabilité inter-temporelle de la consommation par tête qui constitue l'objectif d'équité intergénérationnelle.

En 1974 il écrit que le critère d'équité entre générations est que la consommation par tête soit constante à travers le temps, de telle sorte qu'aucune génération ne soit favorisée par rapport à une autre.

Il faut donc déterminer dans ces conditions « le plus haut niveau fixe de consommation par tête pouvant être indéfiniment maintenu, compte tenu de l'ensemble des contraintes existantes parmi lesquelles le caractère fini des ressources. »

Le critère de bien-être est donc « le niveau de consommation atteint par la génération la moins bien lotie : la génération actuelle est toujours fondée à prendre autant qu'elle veut du fonds commun inter-temporel, à condition qu'elle laisse à chacune des générations suivantes la possibilité de se situer au même niveau de bien-être que le sien. »

Le critère d'équité inter-temporelle de cette approche néo-classique est celui de la *maximin*, critère de choix de la théorie de la décision selon lequel, après avoir hiérarchisé les conséquences de diverses actions réalisables dans diverses situations possibles, on retient

³³ Broome John. *Counting the cost of global warming* : White horse press Cambridge 1992 pages 53-54

l'action dont la plus mauvaise conséquence est préférable à chacune des plus mauvaises conséquences des actions alternatives.

La *voie maximin*, (Rawls, 1971) a été suggérée comme un critère pour une justice intragénérationnelle, par exemple la distribution à l'intérieur d'une génération particulière. Mais ce concept est largement utilisé pour montrer comment les économies tenant leur richesse à partir d'une ressource naturelle non renouvelable peuvent distribuer les gains en affectant cette ressource maintenant à toutes les générations.

Solow (1974) a montré qu'une économie avec deux facteurs de production (le capital productif et la ressource non renouvelable) peut réaliser un niveau constant de consommation réelle dans le temps, si la règle d'efficacité de Hotelling est satisfaite et certaines conditions remplies :

- L'élasticité de substitution entre le capital naturel (ressource non renouvelable) et le capital productif est supérieur à l'unité (le capital naturel est techniquement non essentiel à la production, ainsi il n'a pas besoin d'être substitué pour son épuisement dans la production) ; ou
- L'élasticité de substitution est égale à l'unité (le capital naturel est essentiel mais il est possible d'utiliser le capital productif comme substitut) et la part du capital productif dans l'output est plus élevée que celle des ressources naturelles ; ou
- Le progrès technologique accroît la productivité du stock de capital naturel plus rapidement que le taux d'escompte ne l'épuise.

Hamilton (1995) montre que sous ces conditions, il est crucial d'avoir l'élasticité de substitution. Si cette élasticité est inférieure à un, alors le développement durable en termes de consommation constante n'est pas réalisable. Le développement ne serait pas soutenable, la technologie donnée fixée et la consommation tomberait éventuellement à zéro.

Si d'un autre côté l'élasticité est supérieure à un, la ressource est non essentielle à la production, alors la consommation constante peut être réalisée. Cependant, le niveau de consommation sous ce programme n'est pas maximal. Si l'élasticité de substitution est exactement égale à un, la consommation sera à la fois constante et maximale.

Hartwick (1977, 1978a) a montré que pour une élasticité de substitution égale à un, la réalisation d'un niveau constant de consommation réelle dans le temps exigeait une **règle générale** telle que les rentes issues de l'exploitation des ressources non renouvelables soient réinvesties en capital productif. Connue maintenant sous la règle de Hartwick, elle suggère que la consommation soutenable est réalisable en principe chaque fois, même s'il y a une dépendance au départ à l'égard des ressources non renouvelables.

Hartwick (1978b) a étendu le modèle pour considérer le rôle des ressources renouvelables. La règle a été généralisée dans le cas des biens hétérogènes de consommation et des biens de capital productifs (Dixit, Hammond and Hoel, 1980) et sur les outputs de pollution et des aménités environnementales (Stiglitz, 1979 ; Mäler, 1991).

Pour la réalisation du développement durable, la consommation doit être maintenue constante dans le temps afin d'obtenir l'équité entre les générations actuelles et futures. Cet objectif est donc réalisable si l'élasticité est égale à 1 et la consommation est alors soutenable.

Selon le principe d'équité et de justice entre les générations il est important que chaque génération dispose du même stock de capital.

Section II Maintient de l'état du stock de capital pour un développement soutenable

Si le développement durable est recherché, il faut donc noter que le réaliser est une chose et maintenir la valeur totale des stocks de capital à la fois productifs et les biens naturels est une autre chose. Les biens naturels consommés tels que l'air pur et propre et le capital productif servent pour les biens de consommation. Il est donc important de les prendre en compte afin de les transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.

§ 1 Analyse du lien entre capital productif et capital naturel

Le stock de capital est important pour la réalisation du développement durable. En supposant que l'on retienne l'objectif de Solow qui vise à maintenir le niveau de consommation par tête constant dans le temps, on va appliquer la règle de Hartwick. Dans le cas d'une élasticité de substitution égale à 1 pour une consommation soutenable, il est intéressant d'analyser ce qui se passe entre capital naturel et capital productif.

1-a) Hypothèse d'une élasticité de substitution égale à 1

Pour cela, on va supposer que l'offre de travail est constante et qu'il y a absence de progrès technique.

Il faut toutefois souligner que lorsqu'il y a changement technologique, donc en introduisant le progrès technique, même si le stock de capital baisse, la productivité du capital peut croître suite à cet investissement et il est possible de maintenir constant la consommation réelle. Le changement de technologie est donc crucial quand le capital productif se déprécie – les machines sont moins productives et vieillissent. Et donc l'absence de progrès technique reste une hypothèse que l'on retient.

Donc si l'on maintient la technologie fixe, ceci signifie qu'il y a absence de progrès technique. En combinant une ressource non renouvelable avec le capital productif déprécié l'effet inévitable c'est d'avoir un développement non soutenable, et il y a déclin de la consommation (Hamilton 1995).

Mais le maintien d'un niveau de consommation constant, comme objectif du développement durable passe par l'investissement en capital reproductible, des rentes obtenues par l'utilisation présentes de ressources non renouvelables.

Si le capital déprécié n'est pas renouvelé, l'économie ne se situe pas sur la voie de la soutenabilité. Notons que le capital déprécié peut aussi être responsable des émissions d'une quantité importante de gaz à effet de serre, par exemple lors de l'extraction de ressources naturelles. Ceci pollue l'air et la consommation se trouve aussi affectée : la pollution diminue le capital naturel et donc le niveau de consommation diminue.

La soutenabilité requiert donc quelque forme de progrès technologique pour compenser les effets de la dépréciation du stock de capital productif. Elle réside dans l'obligation de compenser en permanence du capital naturel par un investissement en capital reproductible. Ainsi par rapport à la règle de Hartwick, la génération présente convertit des ressources épuisables en machines et vit des flux courants provenant des machines et du travail. On peut alors supposer que dans un sens, le stock de capital productif ne sera jamais épuisé : en fin de compte le stock de ressources naturelles est converti en un stock de machines, le stock de capital est donc maintenu de cette façon.

Si l'on revient à l'hypothèse retenue pour la soutenabilité, à savoir avoir l'élasticité de substitution égale à un, pour le maintien de la consommation constante dans le temps afin de se situer sur la voie d'un développement soutenable voyons ce qui se passe.

On a admis qu'il n'y avait pas de progrès technique puisqu'il s'agit de la situation la plus défavorable possible.

Pour Solow, un niveau constant de consommation par tête ne peut être maintenu que si l'élasticité de substitution entre les ressources naturelles et le capital productif est supérieure ou égale à un.

Nous retenons le cas où l'élasticité de substitution est égale à l'unité (le capital naturel est essentiel mais il est possible d'utiliser le capital productif comme substitut) et la part du capital productif dans l'output est plus élevée que celle des ressources naturelles.

Ici la fonction de production utilisée pour la modélisation économique est du type Cobb Douglas :

Avec les deux facteurs de production on aura donc $Y = cK^{\alpha}N^{\beta}$,

où Y désigne le niveau de production,

K représente le niveau du capital productif,

N est le niveau du capital naturel ;

c, α et β sont des constantes déterminées par la technologie.

En concurrence pure et parfaite α et β correspondent à la répartition des revenus entre le capital naturel et le capital productif.

On note souvent que $\beta = 1 - \alpha$ ainsi la somme des coefficients est égale à 1.

Les rendements d'échelle sont donc par hypothèse constants, la fonction de production $Y = cK^{\alpha}N^{1-\alpha}$ et l'élasticité de la production par rapport à chacun des facteurs est égale à son exposant.

L'élasticité de substitution entre les ressources naturelles et le capital productif vaut donc 1.

1-b) Implications

Dans ce cas, la soutenabilité réside dans l'obligation de compenser en permanence l'utilisation du capital naturel par un investissement en capital reproductible. C'est ce que souligne Hartwick en disant que la génération présente convertit des ressources épuisables en machines et vit des flux provenant des machines et du travail. Dans ce sens le stock de capital est donc maintenu et les générations futures ne sont pas pénalisées.

Les ressources minérales doivent donc être converties en d'autres formes de capital (humain, financier et manufacturé) afin de créer durablement la richesse en Afrique subsaharienne. Les pays africains gros producteurs de combustibles fossiles et de ressources minérales devraient donc se conformer à cette règle, et tirer parti à court mais aussi à long terme des rentes du capital naturel.

En effet, le cours de ces produits est très volatil. C'est pourquoi les recettes issues de l'exploitation de ces ressources devraient être transformées en capital reproductible par le financement des programmes socio-économiques, la création d'entreprises manufacturières.

La conversion des ressources non renouvelables en capital reproductible est une condition pour que les générations futures puissent aussi accéder à ces ressources ou à leurs bienfaits. Ainsi l'on peut parler de substitution entre capital naturel et capital productif.

Ici, l'élasticité de substitution mesure la sensibilité de la structure technique à la variation des coûts relatifs des facteurs, elle est représentée par le rapport entre le capital naturel (non renouvelable) et le capital productif (machines par exemple).

On aura ainsi $\varepsilon = \frac{\Delta N/N}{\Delta K/K} = 1$ ce qui est équivalent à $\frac{\Delta N}{N} = \frac{K}{\Delta K}$

1-c) Critiques

En posant que l'élasticité de substitution entre le capital naturel et le capital productif est égale à un, cela revient à postuler que le capital naturel peut être remplacé par du capital technique. Autrement dit, que les ressources fournies gratuitement par la nature ne revêtent aucune spécificité et que des artefacts peuvent pallier leur disparition.

C'est une vision des ressources naturelles conforme à la logique de la règle de Hartwick qui traduit donc une grande confiance dans les capacités de la technologie. Une telle foi dans le pouvoir du capital artificiel conduit à négliger l'essence du progrès technique et la spécificité des biens environnementaux.

Cette vision des choses semble donc irréaliste et l'approche néoclassique adoptée ici est contestable. Bien que irréaliste, cette approche apporte la preuve que les ressources naturelles non renouvelables, du moins leur rente devrait être réinvestie pour les générations futures afin que le stock de capital soit maintenu.

Le progrès technique a donc été supposé absent et l'offre de travail constante, donc il n'y a pas de croissance de la population. Or dans une économie, le progrès technique est utile comme nous l'avons mentionné et la population tend à croître.

Il existe des coûts d'opportunité dans le développement de nouvelles technologies, alors supposer l'absence de progrès technique est une hypothèse visant à faciliter l'analyse. C'est pour cela que des études sur l'impact du changement technologique, pour le développement soutenable seraient intéressantes, ne serait-ce que l'adoption de technologie moins polluantes.

L'interaction du progrès technologique et du changement de la population est aussi un sujet d'investigation.

Une proposition basique serait que le changement technologique puisse potentiellement maintenir la consommation par tête même si la population croît. Malheureusement, si le taux de progrès technologique est inférieur au taux de croissance de la population, la consommation par tête baissera en dépit du plein-emploi et une partie de la force de travail qui va augmenter se retrouvera sans emploi.

Des arguments sont avancés quant au fait que le changement dans la population serait un stimulant pour la modernisation, et le progrès technologique plutôt qu'un effet dissuasif (Boserup, 1981)³⁴, même s'il existe une relation négative entre le bien-être par tête et la croissance de la population (Banque Mondiale, 1984 ; Kelley, 1988).

Les effets d'une croissance rapide de la population sur la disponibilité des ressources naturelles semblent ne pas avoir de poids par rapport à l'impact du progrès technologique sur l'output agricole (Lele and Stone, 1989).

Sous certaines conditions restrictives la soutenabilité peut être atteinte en suivant les résultats des modèles de Hartwick-Solow. La principale exige la substitution du capital dans

³⁴ Boserup Ester. *Population and technological change: a study of long term trends* Chicago University Press 1981 a review by David Portnoy (2000)

la production, c'est à ce titre que l'élasticité de substitution doit être égale à l'unité. Dans le langage commun on va dire qu'il devrait être assez facile de remplacer le capital naturel par le capital productif.

Le modèle de Hartwick-Solow démontre à travers la fonction de production Cobb-Douglas, qu'avec une élasticité de substitution constante et égale à l'unité, avec la productivité marginale du capital naturel qui tend vers l'infini, l'épuisement du stock est nul.

Des fonctions à élasticité de substitution constante, avec une élasticité inférieure à l'unité ne donnent pas ce résultat (Varian, 1993). La question cruciale n'est pas celle de la forme de la fonction de production par tête. C'est plutôt si c'est possible d'opérer la substitution du capital, et en particulier si la substitution requise éviterait le déclin du stock du capital naturel. L'évidence empirique actuelle concernant le degré de substituabilité est au moins ambiguë.

La substitution possible entre capital naturel et capital productif soit dans la production, soit dans la consommation pour le développement soutenable pourrait amener à réduire les styles de vie actuels et futurs. Ceci suppose l'existence des *coûts* du développement durable pour rendre efficaces les politiques environnementales qui seraient formulées.

Alors que l'analyse théorique tendait à devenir l'objet des préoccupations pour prendre les voies d'une consommation constante, le développement soutenable consiste lui en l'élévation des revenus et de la consommation.

Aussi possible que ça soit, les bénéfices de la croissance c'est à dire des niveaux de bien-être plus élevés doivent être durables plutôt qu'un taux de croissance particulier. Ceci a été ajouté aux modèles de croissance de 1970 démontrant le fait que le critère dérivant des politiques optimales - l'agrégation maximum nette de la valeur présente - consiste dans les politiques qui n'avertissent pas forcément la non soutenabilité.

Emprunter la voie du développement durable impliquera une réduction dans le bien-être actuel seulement si ce flux de bien-être ne peut pas être reproduit pour chaque génération suivante. Ce serait le cas où le flux actuel de bien-être se crée par une amputation des biens naturels, sans épargne ou réinvestissement pour la consommation future.

Il est donc indispensable de maintenir le capital naturel pour que le bien-être soit conservé dans le temps, en réinvestissant les rentes tirées de l'exploitation des ressources naturelles en capital productif.

On pourrait donc se demander s'il vaut mieux porter une attention sur le bien-être futur ou plutôt sur celui du présent. C'est donc l'importance relative à accorder à la soutenabilité par rapport aux autres objectifs de la société.

La littérature sur le développement durable ne dit pas souvent si l'objectif de soutenabilité doit être le premier, au regard des coûts imposés en matière de sacrifice sur les autres objectifs.

Mais la littérature insiste simplement sur la soutenabilité étant donné qu'elle a été négligée par les politiques dans le passé. La soutenabilité a été négligée au profit du court terme. Il apparaît indispensable de penser maintenant à la soutenabilité, compte tenu des apparents risques environnementaux globaux qui existent et qui pourraient réduire le bien-être des générations futures. Pour obtenir la soutenabilité, il est nécessaire de faire appel à sens moral assez élevé.

Les avocats du développement durable ne regardent pas les coûts et bénéfices de la soutenabilité. D'après le message du Rapport de Brundtland nous devons avoir une croissance économique et une qualité environnementale sans poids apparent. Face à l'importance du risque, il apparaît évident dans les sociétés que le financement de plus en plus élevé de la consommation par une diminution du capital n'est pas soutenable. Du point de vue de la théorie la substitution entre capital naturel et capital productif est une voie soutenable, mais cette substituabilité peut-elle toujours être opérée ?

§ 2 Remise en question de la substituabilité entre capital naturel et productif

Il est donc possible d'avoir un développement durable par la substitution du capital naturel en capital productif pour se situer sur la voie de la croissance. Au point de vue empirique, cela consiste à se référer à l'épuisement des ressources non renouvelable pour lesquelles les rentes devraient être réinvesties sous d'autres formes, ou à l'utilisation des ressources renouvelables pour lesquelles les possibilités de substitution sont évidentes.

Le problème ne se pose pas quant aux services des ressources contribuant au bien-être humain. En fait, le capital naturel fournit des services aux multiples fonctions.

L'évaluation de toutes ces multiples fonctions se fait en économie en utilisant le concept de *valeur totale économique*.

2-a) La valeur totale économique du capital naturel

Le concept de valeur totale économique permet de créer le lien entre l'analyse économique et la préoccupation écologique. Ainsi la valeur totale économique englobe les valeurs utiles et non utiles.

Les valeurs utiles sont directement utilisées dans l'évaluation environnementale, par exemple le bois de construction ou le rotin d'une forêt tropicale ; et les valeurs utiles indirectement telles que la fonction de la forêt en tant protection des eaux, régulation de microclimat et maintien de la biodiversité.

Les valeurs d'usage indirectes définissent les fonctions écologiques et englobent plus largement le support des fonctions sur l'évaluation de l'environnement. Les valeurs de non usages relatent l'évaluation pour la conservation de l'environnement.

Ainsi, les valeurs non utiles améliorent la valeur d'usage indirecte. C'est ce qui apparaît être une valeur non utile qui est une appréciation réelle pour donner plus de sens aux fonctions.

Les valeurs non-utiles sont le reflet de l'évaluation estimée et entrent dans la valeur intrinsèque des ressources naturelles.

Le concept de valeur totale économique permet d'avoir la capacité pour l'environnement naturel de recevoir. Par exemple les capacités d'absorption du carbone et des traces chimiques, et l'offre en diversité biologique qui en représente la plus grande cause.

Les écologistes tendent à voir cela comme des caractéristiques primaires du milieu naturel pour lequel il n'y a pas de substitut réel. C'est pour cela que les économies subsahariennes devraient se pencher sur les politiques de maintien des ressources naturelles dans leur quête de croissance qui se fait par l'exploitation de ce facteur naturel.

L'évaluation écologique semble être essentielle au bien-être humain même si elle n'est pas essentielle à la survie de l'humanité. Beaucoup de débats sur la soutenabilité ont été interprétés comme un débat sur la spécificité appropriée de la fonction de production (Ruttan, 1991).

Le capital naturel fournit aussi des services qui sont une conséquence directe du bien-être humain tels que l'aménité (Krautkraemer, 1985). La valeur estimée du capital naturel perdu, pour proposer la détermination du montant requis de l'investissement compensatoire inclura alors la perte directe dans l'utilité ou le bien-être issu de ces pertes (Beltratti, 1993)³⁵.

2-b) Prise en compte de l'incertitude et principe de précaution

L'ampleur de ces compensations additionnelles est déterminée par l'extension de la substituabilité dans la fonction d'utilité. En ce sens, il existe une apparente aversion pour les pertes qui s'élèvent quand certaines ressources naturelles s'épuisent (Kahnemann and Tversky, 1979). Il est alors significatif que les ressources qui apparaissent reproduire ce phénomène prennent la forme d'aménité et de flore et faune plutôt que de cuivre et aluminium. Essentiellement cette aversion pour les pertes suggère la non-substituabilité dans les fonctions d'utilité. Les études révèlent des différences entre le consentement à payer de la population, pour accroître l'offre de services environnementaux et leur contentement à accepter des réductions dans ces services qui ne peuvent être expliqués par des effets revenus.

Le capital naturel est évalué par certains comme étant essentiel à la survie de l'humanité au moins dans le long terme. Les cycles biogéochimiques basiques tels que le cycle du carbone, le cycle hydrologique et le cycle nutritif sont des exemples. Il ya une incertitude considérable sur la façon dont travaille le stock de capital. Il est ainsi difficile de comprendre les immenses travaux des systèmes écologiques.

L'incertitude est souvent une raison pour être attentif, sauf si la société peut juger de rester indifférente au risque. Cette incertitude lie le fondement *du principe de précaution* selon lequel les décideurs ne doivent pas attendre l'entière certitude scientifique avant de prendre des décisions.

L'existence de l'incertitude indique que l'échelle des effets de la perte du capital naturel est inconnue, en particulier il existe des seuils pour lesquels les écosystèmes s'écroulent de façon catastrophique avec un petit réchauffement préalable. Le témoin de ces divergences de vue ce sont les effets du réchauffement global que l'on connaît maintenant.

Quand le capital naturel estimé est perdu, il est impossible de le recréer : c'est le problème de l'*irréversibilité*. Une fois perdu c'est pour toujours. Le capital naturel comprendra deux types d'estimations dont une de ces pertes sera techniquement irréversible et l'autre possiblement irréversible.

Par exemple, l'extinction des espèces ne peut pas être recrée. Le réchauffement global cependant est possiblement réversible. Les conditions pour la réversibilité technique sont peu probables à arriver en pratique à cause de la croissance de la population et de la croissance économique.

La combinaison de l'irréversibilité et de l'incertitude doit nous amener à plus de prudence au sujet de l'épuisement du capital naturel. D'où le rôle d'un capital naturel constant. Le débat se situe alors autour du capital naturel à prendre en compte. Il est clair qu'il pourrait inclure la biodiversité et les cycles biogéochimiques qui supportent la vie. Il est clair aussi qu'il ne peut pas englober beaucoup de ces valeurs que nous désignons traditionnellement sous le terme de ressources naturelles, les métaux et l'énergie par exemple. Mais il ya le côté voilé et

³⁵ Beltratti A. *Sustainable Growth : analytical models, policy implications and measurements* paper presented to the Conference of the European economics association, Oriel College Oxford 1993

incertain des ressources qui pourraient servir les fonctions critiques comme le phytoplancton, et celles qui apparaissent à la fois dans les catégories critique et (in)essentielle comme le charbon, ressource abondante et source globale de pollution.

Il ya des similarités avec la règle des *standards minimums sûrs* de Ciriacy-Wantrup (1952) qui exige une approche prudente pour la conservation, c'est conserver à moins que les coûts sociaux de conservation soient très élevés (Bishop, 1978, 1992).

Quelle serait alors l'analyse appropriée dans la mise en œuvre des contraintes d'une forte soutenabilité ? Il n'existe pas de réponse unique à cela. Maintenir le stock de capital naturel intact implique des niveaux d'analyses variées. Par exemple il ne semble pas déraisonnable que, au moins en principe, la substitution du capital soit non moins faisable entre les stocks de capital qui sont distribués dans l'espace ou même dans le temps ou entre les stocks des différents types de capital.

2-c) Maitrise des risques environnementaux par des investissements

Une façon de rendre ces considérations opérationnelles réside dans la mise en œuvre de projets envisagés pour limiter les dommages causés à l'environnement (Klaassen and Botterweg, 1976). Par conséquent, des investissements dans les projets portant sur les dommages environnementaux sont à faire, sachant que les bienfaits qui vont avec seront compensés si ces dommages sont maîtrisés. C'est le combat de l'impossibilité pratique qui gagnera sur la contrainte qu'un seul projet infligera un dommage environnemental. En adoptant l'approche consistant à mettre en place des projets immergeant dans la continuité, ceux-ci seront étalés dans le temps, à l'horizon infini et les bénéfices se feront ressentir par la maîtrise des risques environnementaux.

L'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne procure des richesses à l'économie. Cette exploitation doit répondre aux impératifs du développement durable. D'après celui-ci, le bien-être de la population ne doit pas décliner dans le temps afin de respecter et poursuivre l'équité intergénérationnelle. En clair, le développement doit se faire de telle sorte que les coûts soient minimisés. Les générations futures ne devront donc pas avoir à supporter les coûts consécutifs à la non-prise en compte par les générations actuelles de l'importance de conserver le stock de capital.

Maintenir le stock de capital naturel à travers les générations serait donc la garantie du maintien du bien-être de la population dans le temps, la substituabilité entre capital naturel et capital productif n'étant pas acquise. C'est pour cela qu'une forte soutenabilité est requise et elle implique surtout que, les composantes du capital naturel étant uniques, leurs pertes est potentiellement irréversible et a des effets sur le bien-être de l'humanité qui risque de décliner. En effet, la compensation requise pour les générations futures est loin d'être plus spécifique que l'approche d'une faible soutenabilité, la faible soutenabilité étant assimilée au déclin du stock de capital. Le capital naturel fournit de nombreuses fonctions qui contribuent directement et indirectement au bien-être humain.

S'il est indispensable de maintenir le stock de capital pour les générations futures, c'est que l'exploitation des ressources naturelles occasionne des dommages dans la nature et ceux-ci doivent être évalués. Par conséquent des mesures visant à maintenir le capital naturel devraient être prises selon le principe de précaution.

Garder un environnement de bonne qualité exige que des politiques soient prises en matière d'investissements dans les projets qui étudient les coûts et les dommages causés à l'environnement. La prise en compte de leur répercussion dans le temps est indispensable, afin que les générations futures ne soient pas pénalisées en héritant d'un patrimoine en mauvais état.

Section III Développement durable et maintien de la qualité environnementale

La prise de conscience des dégâts environnementaux fait surgir l'idée de protection de l'environnement. L'existence de pollutions et de phénomènes se manifestant maintenant à l'échelle de la planète tels que le *trou* dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation ont amené à la prise de conscience dans les années 1980 de la part des chercheurs, gestionnaires, politiques et du public. C'est ce qui conduit à la nécessité d'une solidarité planétaire en matière d'environnement. L'étude de l'environnement vise à avoir des données et des indicateurs afin d'atteindre le but recherché. Celui-ci consiste à avoir des instruments servant pour les décisions en matière de préservation de l'environnement.

§1 Recueillir des informations sur l'état de l'environnement

Avant de rechercher la façon de mesurer le développement durable et donc l'environnement, il est très important de se poser des questions : quelle sorte d'information est requise, et dans quelles formes, pour désigner et appliquer les politiques avec rigueur afin d'atteindre le développement durable.

1-a) Indispensable récolte d'informations sur l'environnement

L'information doit être plus rigoureusement définie pour les objectifs de politique : elle doit avoir de la considération pour les différentes issues des décideurs. L'information doit être disponible, par exemple, des indicateurs de la qualité environnementale, l'état de la connaissance scientifique, la collecte doit être efficiente. Les données collectées doivent être analysées et largement diffusées.

Si l'on se focalise sur le besoin d'informations pour les décideurs, il n'y a rien d'unique à propos des sortes particulières d'informations requises, par les responsables de la formulation et de l'application de la politique. La façon dont ils utilisent l'information doit distinguer les décideurs politiques des autres décideurs économiques. Le succès des politiques prises réside dans la dissémination efficiente de l'information de toutes les parties.

Les indicateurs pour l'information environnementale et la prise de décision doivent être définies en agrégats, avec plus de données élémentaires ayant une signification transcendant des données individuelles.

Ces indicateurs doivent avoir la pertinence politique, ce qui suppose qu'ils doivent être faciles à interpréter, montrer les tendances dans le temps, être réceptifs au changement. Les indicateurs doivent être retentissant du point de vue analytique, par exemple, être basés sur une compréhension claire des buts du développement durable. Les indicateurs doivent être mesurables, si un indicateur ne peut pas être mesuré à un coût raisonnable, il n'est pas utile.

Les décideurs ne vont pas donner seulement des réponses sur l'environnement au public, aux experts scientifiques et aux groupes de pression. Ils seront amenés à prendre également des initiatives pour agir sur l'environnement.

Il faut rappeler que par rapport à la définition du Rapport de Brundtland, l'un des objectifs du développement durable consiste à exercer notre responsabilité envers les générations futures en leur cédant une planète en bon état : sans pollution, riche en biodiversité et en ressources naturelles. Il s'agit donc de transmettre à nos enfants, et sans altérer le capital, l'héritage que nous avons reçu en matière de ressources naturelles et d'environnement.

A ce titre, les décideurs doivent pouvoir avoir accès à une indication de ce que pensent les gens à propos :

- des inquiétudes environnementales en général,
- du classement des inquiétudes au sujet des différentes issues environnementales et le plus large bien-être social,
- des objectifs des politiques environnementales.

Car en effet, l'opinion est un indicateur utile pour les décideurs.

Il y a aussi des problèmes sur la consistance de l'opinion publique avec le point de vue des experts, qui de façon générale identifient fréquemment les risques tels que la pollution industrielle, la pollution de l'eau et le déversement de pétrole.

La quête des informations sur l'environnement est destinée à fournir un modèle de base permettant de cerner la qualité environnementale.

1-b) Modèle pour la qualité environnementale

Les indicateurs du programme environnemental de l'OCDE³⁶ sont utilisés pour saisir des informations se rapportant à l'environnement. Le programme utilise un modèle afin de déterminer la sélection des indicateurs environnementaux. Le modèle a une structure de la forme : pression - état de l'environnement - réponse :

- Les pressions sur l'environnement, par exemple les pressions sous-jacentes comme le changement dans la population, la croissance économique, le changement structurel et le public concerné ; et les pressions de proximité telles que les changements dans l'utilisation de la terre, les émissions de gaz ;
- L'état de l'environnement lui-même, par exemple la pollution ambiante, les quantités et les concentrations de gaz dans l'environnement ;
- La réponse de la société en termes de politiques gouvernementales, amélioration des mesures prises au niveau des individus et du monde des affaires, la réponse sociale en termes d'activisme environnemental.

Les pressions sous-jacentes se situent au niveau social et économique, elles se traduisent par un changement sectoriel. Celui-ci va entraîner un changement dans l'utilisation des terres et des émissions dans la nature, qui deviennent alors des pressions de proximité.

Par exemple l'accroissement de la population va entraîner un changement dans l'utilisation des terres qui peuvent être affectées à la construction de logements. De même que l'activité économique se traduit par l'affectation des terres à l'agriculture par exemple, celle-ci entraîne

³⁶ Organization for Economic Cooperation and Development *Environmental indicators: a preliminary set* OCDE Paris 1991

des émissions dans la nature. Les affectations de la terre et les émissions dans la nature sont des pressions de proximité.

L'environnement est donc concerné et son état est affecté par le changement de l'habitat, le bruit et la pollution. Ceci débouche par des réponses qu'il faut donner par des politiques gouvernementales et au niveau du public.

Le modèle pression - état de l'environnement - réponse donne des indicateurs et fournit l'information environnementale.

Plusieurs types d'indicateurs peuvent apparaître sur le modèle, et certains sont en liaison avec les indicateurs de l'efficacité environnementale. Il y a des liens entre les mesures environnementales et l'activité économique. Par conséquent une mesure liant la consommation de l'énergie au PIB serait un substitut pour une mesure sur l'efficacité environnementale de l'utilisation de l'énergie. La production et l'utilisation de l'énergie ont des impacts environnementaux bien connus.

Quelques réductions dans la quantité d'énergie par unité du PIB sont une réduction de l'impact par unité d'activité économique. Il faut noter cependant que l'efficacité de cette mesure consiste à accroître dans l'absolu le niveau de l'impact environnemental. En effet les gains en efficacité peuvent être dépassés par la croissance absolue du PIB.

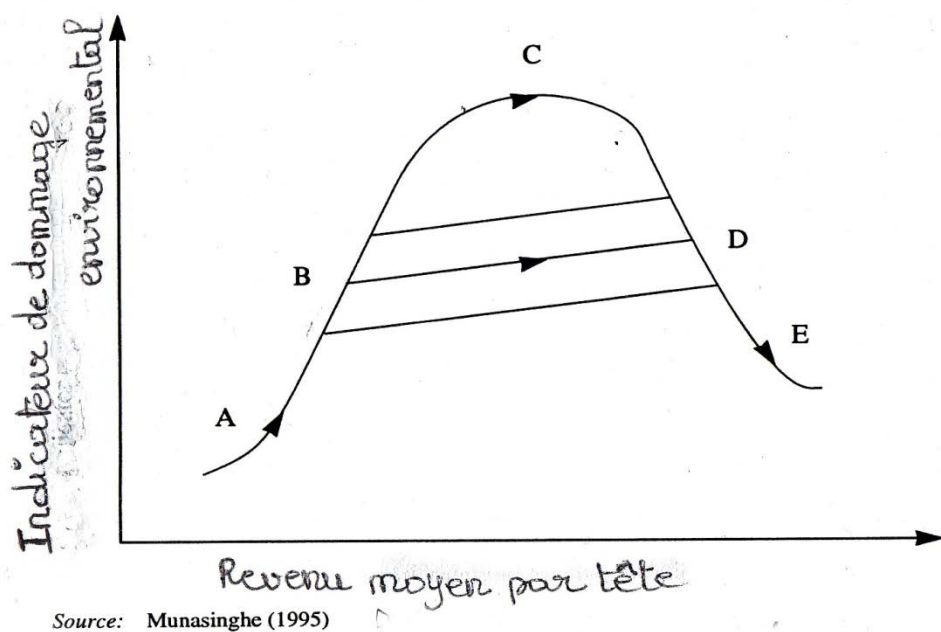
L'efficacité environnementale mesure l'étendue sous-jacente au changement dans l'économie révélant le découplage de l'activité économique et l'impact environnemental. Les gains efficaces peuvent s'obtenir naturellement - comme un résultat de l'évolution économique - ou être un résultat délibéré consécutif aux mesures politiques comme par exemple la régulation environnementale. Si les sources permettant de gagner l'efficacité sont complexes, les politiques des décideurs ont besoin toutefois de conseils tels que la décomposition des facteurs en cause.

En détenant l'information environnementale, celle-ci peut-être combinée aux statistiques économiques comme par exemple le PIB. De la sorte, il est possible d'examiner la relation entre la qualité environnementale et le développement économique entre pays et dans le temps. On obtient les courbes environnementales de Kuznets.

Rappelons qu'une courbe de Kuznets est appelée ainsi après que Simon Kuznets ait émis l'hypothèse d'une relation entre la croissance économique et la distribution du revenu. Dans celle-ci la distribution initiale avec la croissance est pire, mais elle s'améliore plus tard avec la poursuite de la croissance.

Les économistes environnementaux ont emprunté le terme pour l'appliquer à la relation entre le revenu et la qualité environnementale. L'argument c'est que lorsque la croissance économique se réalise, alors la qualité environnementale tend à se détériorer d'abord, mais ensuite elle devient meilleure.

Courbe environnementale de Kuznets



Sur le schéma, la qualité environnementale se mesure par la voie ABCDE : la qualité environnementale se détériore d'abord, puis elle s'améliore au fur et à mesure que le revenu moyen par tête augmente.

L'état des dommages environnementaux reflète le consentement à payer du consommateur ou la demande pour une qualité environnementale : quand le PIB par tête augmente, le consommateur est disposé à payer pour avoir un environnement de meilleure qualité.

Une variété de tests statistiques sur la courbe environnementale de Kuznets a été effectuée (Grossman et Krueger, 1994 ; Grossman and Krueger and Laity, 1994 ; Grossman, 1995 ; Seldon and Song, 1994 ; Panayotou, 1993).

Une révision de Pearson (1995) suggère que les formes du U soient renversées pour les polluants traditionnels dans l'air tels que les particules totales en suspension, le plomb, et pour l'accès aux installations sanitaires et à l'eau potable.

Pour Flores et Carson (1995), la littérature sur la courbe de Kuznets se traduit par le fait que l'élasticité revenu de la demande pour l'environnement soit inférieure à l'unité.

Cependant, Krüström et Riera (1996) n'approuvent pas l'utilisation de la courbe de Kuznets pour tirer une conclusion, quand les courbes expriment visiblement plusieurs facteurs affectant la qualité environnementale, d'autres plus que seule la **demande** pour la qualité environnementale.

Toutefois et pour aller dans le sens de Munasinghe (1995), il est clair que les pays en développement comme ceux de l'Afrique Subsaharienne doivent tirer des leçons de l'expérience du monde industrialisé. Ils doivent utiliser des politiques appropriées pour le

tunnel à travers la courbe de Kuznets pour suivre la voie ABDE dans le schéma, et par conséquent éviter le sommet du dommage environnemental pour préserver la qualité environnementale.

§ 2 Nécessité des indicateurs environnementaux pour des politiques environnementales

2-a) Perception de la qualité de la nature

Les indicateurs de l'état de l'environnement exprimés sous forme des indices de la qualité de l'air, des classifications de la qualité de l'eau servent à apprécier la qualité de la nature et permettent de prendre des mesures.

Le développement durable invite à préserver les ressources naturelles essentielles à la vie humaine : l'eau, l'air, les sols, la diversité des espèces. Il ne conduit pas à dégrader dangereusement la biosphère par l'accumulation de polluants, la concentration de gaz à effet de serre, la destruction de la couche d'ozone, la destruction des habitats naturels. Les indicateurs de l'état de l'environnement sont donc importants pour apprécier l'état de la nature.

Ces indicateurs se veulent performants pour les politiques étant donné qu'ils doivent donner du sens pour l'agrégation des mesures individuelles, avec le respect pour un thème donné tel que la contenance toxique totale.

L'agrégation des indicateurs environnementaux permet de se concentrer sur le développement de la performance des indicateurs de politique environnementale. Les indicateurs sont à développer autour de thèmes pour fournir la base des mesures physiques que l'on intègre dans ces indicateurs. Ceci permet d'avoir des cibles pour chaque thème. Les thèmes développés peuvent être le changement du climat, l'acidification, l'eutrophication, la dispersion des pesticides, les troubles provenant des odeurs et du bruit. Pour chaque thème, un nombre de mesures physiques est combiné selon leur contribution au problème environnemental particulier.

Le dioxyde de carbone est un des nombreux gaz à effet de serre (GES) qui contribue au réchauffement global. A chaque gaz émis dans la nature on peut attribuer un potentiel réchauffement global en relation avec le dioxyde de carbone (CO₂). Ce potentiel réchauffement global est une fonction des propriétés physiques particulières des gaz concernés, et la conséquence c'est le réchauffement de la terre et leur présence dans l'atmosphère.

Ces potentiels réchauffements globaux sont la base pour un indicateur intégré des émissions de gaz à effet de serre en équivalents carbone. Les quantités d'émission pour chaque gaz sont pesées par leur potentiel réchauffement global et additionnées. On obtient des indicateurs performants pour les émissions de gaz et les mesures de stabilisation des GES peuvent être prises.

Ainsi pour les scientifiques, la quantité de dioxyde de carbone présente dans l'atmosphère devrait être stabilisée. Ceci implique une réduction des émissions de manière très significative et cette réduction passe par une baisse de la consommation d'énergie fossile.

2-b) Intérêt des indicateurs environnementaux

La construction des indicateurs agrégés environnementaux est utile pour les questions liées à l'offre des ressources naturelles.

Les indicateurs environnementaux ont des impacts socio-économiques.

La performance environnementale est mesurée en termes de changements dans les pressions environnementales à travers des objectifs prédéfinis.

La non-soutenabilité peut être définie par rapport à des pressions croissantes qui dépendent d'une série de facteurs complexes. Par exemple on peut se poser différentes questions : qu'est ce qu'une pression croissante sur une valeur particulière environnementale ? Peut-elle être compensée par une réduction de la pression sur une autre valeur environnementale ?

La croissance de la pression environnementale peut être compensée par des investissements dans des formes alternatives de richesses. Les pressions sont agrégées en fonction de leur dommage potentiel, à l'instar du potentiel réchauffement. L'attention accordée aux indicateurs environnementaux s'explique par le fait que les pressions environnementales ont des impacts socio-économiques. Spécialement, le coût social des dommages environnementaux doit être évalué en termes monétaires. Les décideurs ont donc besoin d'information pour juger l'importance du dommage environnemental généralement ou d'une issue environnementale spécifique.

A cet effet certaines évaluations sont basées sur la dérivation de la quantité physique de dommage à partir des études *dose-réponse* - par exemple, l'érosion des sols entraîne une perte de la production agricole ; la pollution de l'air a pour conséquence la hausse de la mortalité et de la morbidité – combinées aux prix les dommages seront basés sur des évaluations techniques. Les procédures d'évaluation, en dépit du fait qu'elles peuvent être controversées doivent être bien développées. En particulier, certaines formes de dommages sont non-marchands tels que la décroissance du bien-être issue de la pollution ayant entraîné un affaiblissement de l'état de santé.

2-c) Analyse d'une pression sur l'environnement : application

L'information des décideurs peut être suggérée dans une structure analytique comme-suit :

Une pression exercée sur l'environnement va affecter l'état de celui-ci.

Il s'ensuit des conséquences socio-économiques qui nécessitent des politiques qui représentent des réponses face à cet état de fait.

La pression amène à identifier la source du problème environnemental : par exemple la croissance de la population, les subventions et les tarifications trop basses, l'insécurité, la protection.

L'état de l'environnement affecté suite à ces pressions suscite des questions : quels indicateurs du changement environnemental sont disponibles ? Comment les lier aux pressions et effets ?

Pour les conséquences socio-économiques on va se poser des questions du type : quels indicateurs de ces effets existent ? Par exemple la santé, la baisse du PNB, le coût social.

Pour les réponses on se pose la question : comment rendre la politique effective ? Par exemple l'analyse des politiques, l'analyse coût-bénéfice, l'efficacité-coût.

Evolution de la population urbaine au Gabon (en milliers)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Population totale	1 350,9	1 407,2	1 465,8	1 527,0	1 590,0	1 656,9
Population urbaine	1 107,3	1 163,4	1 221,8	1 282,8	1 345,6	1 407,3
Population rurale	243,6	243,8	244,0	244,2	244,4	244,6
% Population urbaine	82%	83%	83%	84%	85%	85%

Source : DGSEE (Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques)

A partir de ces données sur le Gabon, on va tenter d'établir une structure analytique de l'information du décideur.

La pression ici consiste à se demander quelle est la source du problème environnemental ? Ici c'est la croissance de la population : entre 2000 et 2005, la population totale a augmenté de 22,65% tandis que la population urbaine elle a cru de 27,09% dans la même période.

La hausse de la population exerce donc une pression sur l'environnement du fait que cette population doit avoir un logement.

La construction de logement est donc indispensable pour le bien-être de la population ce qui affecte l'environnement : en effet certaines ressources naturelles telles que la terre seront utilisées pour la construction de logement. De même que la consommation d'énergie pour la population et les logements à construire vont affecter l'environnement. Il faut donc des indicateurs du changement environnemental.

Quels indicateurs sont donc disponibles pour rendre compte de l'état de l'environnement ?

Indicateurs de mesure de la qualité environnementale au Gabon

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Emissions en tonnes de dioxyde de carbone (CO ₂) par personne	1,2	1,6	1,3	0,9	1,1	-
Chlorofluorocarbones (CFC) qui appauvrissent la couche d'ozone (consommation en tonnes)	14	6	5	5	5	2
Dioxyde de carbone, émissions en mille tonnes de CO ₂	1470	1932	1635	1185	1371	-

Sources : PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) – Secrétariat de l'ozone. Données extraites des Indicateurs du Millénaire United Nations Statistics Division. La pollution de l'air mesurée par le pourcentage de la population utilisant des combustibles solides a été estimée à 28% au Gabon selon l'OMS.

La croissance de la population est donc une pression qui affecte l'état de l'environnement. En effet, la population utilise des combustibles fossiles occasionnant la pollution dans l'air, en particulier dans les grandes villes qui connaissent souvent une urbanisation excessive. La population urbaine représente plus de la moitié de la population totale, 85% de la population totale en 2005 au Gabon. Cette population se concentre souvent aussi dans les villes dominées par les activités d'extraction de ressources naturelles comme Port-Gentil dominé par l'exploitation du pétrole, et Franceville qui a été la ville d'extraction de l'uranium.

Les conséquences socio-économiques de ces effets doivent être mesurées par des indicateurs. Pour la population, la mauvaise qualité de l'air peut occasionner des problèmes de santé. Les populations vivant aux abords des mines et celles y travaillant sont exposées à des risques de pollution susceptibles d'affecter leur santé.

Pour rendre compte de l'état de santé il faut donc prendre en compte la situation sanitaire et considérer les indicateurs susceptibles de rendre compte de cet état de fait. De même l'état de l'environnement doit amener à prendre des mesures pour sa protection, ce qui a pour conséquence d'affecter une partie du PIB à la protection de la nature. Il ya donc un coût social consécutif à cette pression.

Quelles sont donc les politiques qui sont la réponse à cette pression ?

Il faut donc une analyse profonde afin de déterminer les coûts et les bénéfices. La construction de logement avec des matériaux respectant l'environnement contribue à conserver le bien-être entre les générations. Mais il ya des coûts sociaux et il faut une analyse de ces coûts afin que les meilleures décisions soient prises.

La connaissance de l'information sur les pressions affectant l'état de l'environnement permet de traiter de manière consistante le problème de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources.

Il faut donc souligner que la performance des indicateurs environnementaux reflètera la possibilité pour un dommage marginal de s'accroître dans le temps. Par exemple l'accumulation de GES dans l'atmosphère entraine l'accroissement du coût marginal social par unité émise. Alors une amélioration dans la performance environnementale ne doit pas être associée à un déclin des impacts socio-économiques.

De plus l'évaluation des coûts sociaux de la dégradation environnementale implique que les objectifs doivent être déterminés en se référant aux niveaux de pollution optimale.

On peut alors se poser la question de savoir pourquoi les coûts sociaux estimés sont une composante de l'information des décideurs.

La réponse dépend en partie de qui est le décideur.

La gestion de l'environnement fait partie de la politique environnementale : la planification du secteur de l'énergie a des impacts environnementaux, comme l'ont par exemple le transport, le logement, l'agriculture et la politique rurale. Plus important, la gestion de l'économie a des impacts environnementaux : la dégradation environnementale a un coût économique direct en termes de PNB, et un coût économique indirect en termes de bien-être humain sacrifié. Par conséquent, la gestion de l'économie doit être vue non seulement en termes d'objectifs économiques étroitement définis, mais aussi en termes de son impact indirect sur l'environnement. Les coûts sociaux estimés sont importants dans la mesure où ils servent à transmettre la dégradation environnementale.

Au Gabon, (note de stratégie du PNUD août 2007), la coopération Gabon-PNUD dans le domaine de la préservation de l'environnement a mis en place le projet *Changements climatiques*. Celui-ci vise à appuyer le gouvernement et tous les acteurs nationaux impliqués dans le domaine des changements climatiques. Le souci est de faire un état des lieux et dresser les besoins réels du pays en vue d'une bonne prise en charge de la problématique.

Anticiper les variations climatiques et les conséquences défavorables possibles passe par la limitation de la pollution. Ceci passe par la réduction de la création de gaz carbonique et l'atténuation, et l'adaptation pour minimiser les effets défavorables des variations climatiques quelles qu'elles soient.

La limitation de la pollution représente tout de même un investissement : les coûts sont supportés maintenant, tandis que les bénéfices en termes de réduction de la concentration en gaz carbonique existeront pour un avenir illimité (Kenneth J Arrow)³⁷. De fait, les bénéfices ne se feront pas sentir avant 30 ou 40 ans pour la raison suivante : l'augmentation modérée de la température ne peut avoir que peu d'effets sur le bien-être de l'humanité.

Des politiques environnementales doivent être menées pour réduire les gaz à effet de serre.

§ 3 Politiques environnementales et réduction des gaz à effet de serre (GES)

Les problèmes environnementaux globaux auxquels l'humanité est actuellement confrontée, à l'instar du changement climatique, ou la perte de la biodiversité sont complexes et doivent mobiliser des modalités d'intervention différentes.

3-a) Mesures de protection de l'environnement

La protection de l'environnement se trouve au cœur du développement durable car il est indispensable de réduire les émissions de GES issues de l'activité de l'homme. Celui-ci prélève dans la nature les ressources naturelles qui lui sont indispensables, détruit la forêt susceptible de séquestrer le carbone en excès dans l'atmosphère, rejette dans la nature les déchets qui ne sont pas souvent biodégradables.

L'environnement est un bien utile à toute la collectivité³⁸ et à ce titre, il ne peut être laissé au marché libre. Son prix ne peut pas être déterminé par la loi de l'offre et de la demande car il n'y a pas de véritable marché basé sur des calculs économiques individuels et qu'il relève de l'intérêt général.

Le mécanisme de marché ne fonctionne pas pour réduire la pollution à cause du caractère externe à l'activité économique de la pollution. L'environnement est souvent considéré comme un effet externe du fonctionnement du marché. L'internalisation de cet effet selon le principe du pollueur-payeur est la recommandation la plus courante pour la politique environnementale. Cette politique confère une action correctrice de la défaillance du marché à l'Etat pour la protection de l'environnement.

Sur le plan théorique, divers instruments sont utilisés pour la politique environnementale et parmi ceux-ci, quatre sont identifiés : les contrôles directs, les mesures incitatives, les accords volontaires et les mesures d'information et d'éducation :

³⁷ KENNETH J Arrow *Effet de serre et actualisation* Revue de l'énergie octobre 1995, page 25

³⁸ BURGENMEIER Beat, GREPPIN Hubert, PERRET Sylvain. *Economie aux frontières de la nature* : L'Harmattan Paris 2007, page 34

- Les contrôles directs sont associés à une norme obligatoire uniforme, par exemple une limite sur les quantités d'émission de GES, associée à un mécanisme de sanction.
- Les mesures incitatives sont associées aux mécanismes conformes à la logique de marché. Ce sont la taxe et les systèmes (inter)nationaux d'échange de permis négociables, au sein desquels les acteurs privés et publics peuvent échanger des crédits d'émission et investir à l'étranger, dans des projets de réductions d'émissions.
- Les accords volontaires sont associés aux mesures visant à laisser une certaine liberté aux acteurs économiques. Ils peuvent ainsi conclure avec l'administration des accords pouvant prendre la forme d'une convention ou d'un engagement contraignant.
- Les instruments d'information et d'éducation sont utilisés dans le cadre de campagne d'information et de sensibilisation.

Les normes environnementales doivent être définies par l'Etat et indiquer l'objectif à atteindre, les instruments eux sont utilisés pour atteindre cet objectif avec la plus grande efficience.

La nécessité d'une intervention de la part de l'Etat pour mettre fin aux pollutions, protéger les écosystèmes, sauvegarder des espèces passe par l'introduction de ces instruments pour une bonne politique environnementale.

3-b) Cas du Gabon

Le Gabon compte près d'une vingtaine de compagnies pétrolières qui exploitent l'or noir. Parmi celles-ci on compte 9 nord-américaines, 5 européennes, 2 australiennes, 2 sud-africaines, 1 chinoise.

Les deux premiers producteurs Shell Gabon et Elf Total Fina devenu Total assurent tous les deux plus de 70% de la production pétrolière gabonaise. Le pétrole brut produit est stocké aux terminaux du Cap Lopez pour Total Gabon et de Gamba pour Shell Gabon. Ce brut est exporté à près de 95% et vendu sur des marchés internationaux. Le reste du brut est transformé par la SOGARA (Société Gabonaise de Raffinerie).

Par leur activité, les compagnies multinationales exploitant le pétrole sont susceptibles d'occasionner des dommages à l'environnement. On peut ainsi identifier la destruction de la faune aquatique puisqu'elles opèrent en pleine mer. Et pour les habitants installés à proximité des sites, l'inhalation des odeurs dégagées est susceptible d'avoir des conséquences sur leur santé.

L'intervention de l'Etat est donc indispensable pour protéger l'environnement.

La réduction des GES ainsi que la protection contre les pollutions marines et les impacts des activités sur les écosystèmes locaux devraient figurer dans les priorités des compagnies. Les divers instruments mentionnés sur le plan théorique doivent permettre d'aboutir à une efficacité sur le plan de la politique environnementale.

Les accords volontaires par exemple favorisent une approche volontaire pour assurer la compétitivité et l'adhésion du secteur privé aux politiques environnementales. L'Etat met ainsi sur pied des partenariats avec les entreprises pour la réduction des émissions de CO₂. Les accords volontaires en termes de réduction des émissions sont utiles dans la mesure où ils peuvent être une plateforme de rencontre et d'échange d'information entre l'administration et

le secteur privé. Dans cette plateforme le secteur privé peut être sensibilisé à la problématique afin de définir le potentiel de réduction.

La taxe sur le carbone permet à l'Etat de définir le prix. La taxe est appliquée à chaque unité polluante émise ou déversée. Deux alternatives sont alors laissées au pollueur :

- soit il paie la taxe pour l'utilisation qu'il fait de l'environnement,
- soit il ne la paie pas mais doit supporter les coûts de réduction de la pollution.

La taxe a l'avantage de stimuler l'introduction de nouvelles technologies en gardant constamment une pression sur le pollueur, qui pour éviter de la payer se doit de réduire sa pollution. Plus la taxe est élevée, plus forte sera l'incitation pour développer de nouvelles technologies.

Etant donné que la pollution nationale ou globale engendre des coûts, il est indispensable de rechercher des solutions économiquement efficaces³⁹. Des principes économiques tels que le Principe-Pollueur-Payeur reconnaissent implicitement la responsabilité des Etats en matière de protection de l'environnement. La mise en place d'un véritable droit de l'environnement se base sur ce principe. A travers celui-ci selon les pollueurs devraient dédommager les pollués et prendre en charge les coûts consécutifs à la pollution qu'ils ont engendré.

Les problèmes environnementaux ont une dimension planétaire aussi bien pour les ressources naturelles comme l'air, l'eau, les animaux que pour la dégradation de l'environnement due aux pollutions.

L'exploitation des ressources naturelles appartenant à un pays se fait au nom de la souveraineté de cet Etat et le rôle que ces actifs jouent pour le développement est mis en avant. Les multinationales des pays développés en exploitant les ressources naturelles en Afrique devraient se soumettre aux lois en vigueur, notamment en matière de respect et de protection de l'environnement : elles devraient intégrer dans leur activité la protection de la nature et le respect du patrimoine naturel des pays dans lesquels elles sont implantées.

Total Gabon, filiale du Groupe Total est le premier opérateur pétrolier du pays (Infoplusgabon, Gabon : Total obtient le Trophée 2006 spécial Environnement) avec une trentaine de puits sur un domaine minier d'une vingtaine de km². Sa production couvre plus de 50% de l'ensemble.

En matière d'environnement, Total Gabon devrait concentrer ses efforts sur les axes suivants : la réduction des rejets de GES et le traitement des eaux de production avant rejet dans la mer⁴⁰.

Pour ce qui est des émissions de GES, Total s'est fixée comme objectif l'identification des projets significatifs permettant la réduction des rejets atmosphériques et des GES en particulier.

En 2003, le projet de compression des gaz sur un site à terre (PG2) a été réalisé et mis en service, avec le double objectif de supprimer les torches de l'île Mandji et de soutenir le réseau gas-lift. Ceci a notamment permis d'améliorer la récupération d'huile tout en réduisant les émissions gazeuses à l'atmosphère.

Quant au traitement des eaux de production avant rejet dans la mer, il a été procédé à l'optimisation des traitements d'eaux sur la plate-forme de Grondin en février 2003 par décantation et hydrocyclones ainsi que sur le site de Mboumba. Tout ceci a été associé au

³⁹ THIOMBIANO Taladidia *Economie de l'environnement et des ressources naturelles* page 281

⁴⁰ Développement durable www.total-gabon.com

doublement du bassin API du Cap Lopez, permettant de respecter les standards internationaux de rejet des hydrocarbures en mer.

En 2007, des projets à caractère environnemental devaient figurer dans les activités de Total Gabon, l'objectif étant de maîtriser les émissions de GES. Cette démarche volontariste doit permettre la réduction des émissions de GES avec :

- Le lancement d'un projet de collecte du gaz brûlé sur la plate-forme de Mandaros pour alimenter la compression de Barbier, prévue s'achever en 2008,
- Les travaux d'alimentation du compresseur d'Hylia en gaz de redémarrage à partir du réseau gaz haute pression de Baliste en lieu et place d'un puits à gaz sur Vanneau, prévu être également terminé en 2008,
- La réalisation d'une étude d'arrêt du brûlage des gaz associés sur les différents sites de production qui devait déboucher en 2008 sur le lancement de plusieurs avant-projets de collecte du gaz pour réinjection ou revalorisation.

Le traitement des sables pollués se fait par incinération et chaulage.

La mesure de qualité de l'air est importante, l'air étant une ressource à protéger. Les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère réduisent la qualité de l'air et affectent la santé de la population.

§ 4 Dommages environnementaux et répercussions sur la santé

Avec des statistiques sur l'environnement et des statistiques sur les conséquences socio-économiques, l'information environnementale permet de mesurer les impacts des pressions environnementales et d'adopter les politiques pour combattre ces pressions.

En effet si l'on parvient à identifier des niveaux de pression environnementale associés avec des coûts sociaux, il sera donc possible d'adopter une position pour développer des politiques et viser des cibles à atteindre.

Avec le principe de précaution, il semble important de privilégier une approche préventive plutôt que d'adopter l'approche réparatrice après les dégâts.

4-a) Exemples de cas de pollution ayant engendré des problèmes de santé

Nous savons que la pollution de l'atmosphère a des implications sur la santé de la population. La qualité de l'air ambiant et l'exposition de la population à la pollution atteignent dans certains cas un certain niveau avant que les effets nuisibles sur la santé apparaissent.

La pollution occasionnée en 2006 en Côte d'Ivoire illustre les répercussions de celles-ci sur la santé de la population : en août 2006, un navire battant pavillon de complaisance panaméen, le Probo Koala déchargeait 581 tonnes de déchets toxiques au Port d'Abidjan⁴¹. Ces déchets censés n'être que des eaux usées, la boue de nettoyage des cuves du navire se sont révélées d'après une enquête des Nations-Unies, pourtant riches en éléments toxiques, tels que l'hydrogène sulfurisé et les organochlorés. Autant d'éléments chimiques qui, en quantités importantes peuvent être mortels pour l'homme. Ils ont provoqués la mort de 7 personnes, l'hospitalisation de 27 et l'examen médical de 20 000 autres.

⁴¹ NANGA Jean *Pollution en Côte d'Ivoire, qui est responsable ?* Le Grand Soir Journal militant d'information alternative

Nous avons le cas de la COMUF (Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville) au Gabon, filiale d'AREVA le leader français de l'énergie, qui a cessé ses activités en 1999. Aujourd'hui, la compagnie est pointée du doigt à cause de l'état de santé de ses anciens travailleurs et aussi à cause des répercussions sur l'environnement suite à l'extraction de l'uranium.

L'activité d'extraction de l'uranium a encore des répercussions non seulement sanitaires mais aussi environnementales près de dix ans après l'arrêt de ses activités à Mounana dans le Sud-est du Gabon : les anciens travailleurs se plaignent de leur état de santé tandis que la nappe phréatique a disparu. La mise en place d'un observatoire de santé aurait dû être un préalable au début de l'exploitation de cette mine dans le passé.

Les activités ont cessé en 1999 et le groupe s'était engagé à financer à hauteur de 200 millions de francs CFA (Gabonéco septembre 2009), le redéploiement économique de la commune. Ce n'est qu'en février 2009 qu'est intervenu le premier versement d'environ 150 millions de francs CFA.

Si le niveau de pollution est connu, une estimation des coûts associés en termes monétaires peut permettre de prendre des résolutions, pour limiter l'impact des niveaux de pollution sur la santé de la population.

4-b) Estimation théorique du coût de la pollution

L'approche de l'OCDE (1991) permet d'avoir une mesure de l'impact de la pollution sur l'environnement. Si le niveau de la pollution est connu avec l'estimation des coûts associés en termes monétaires, on peut avoir l'impact des niveaux de pollution sur la santé de la population. Sur le plan théorique, une équation sous-jacente de l'estimation des coûts s'écrit alors comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Coût Economique Total du Polluant} &= \text{Changement dans la Concentration Ambiante} \\ &\quad * \text{Facteur de Risque} * \text{Stock au Risque} \\ &\quad * \text{Unité de Valeur Economique} \end{aligned}$$

Pour la mise en place d'un observatoire de la santé, il est indispensable d'envisager les répercussions de la pollution dans l'air sur la santé de la population par l'estimation des coûts.

Des études épidémiologiques peuvent identifier des coûts économiques substantiels consécutifs à la pollution de l'air dans les villes. La mortalité due aux maladies pulmonaires et aux infections pulmonaires apparaît souvent plus élevée dans les pays en développement que dans les pays développés⁴², les risques étant mieux maîtrisés dans ces pays et par conséquent mieux pris en charge.

Il apparaît ainsi que les taux de mortalité consécutifs aux maladies pulmonaires sont deux fois plus élevés dans les pays en développement, tandis que ceux dus aux maladies respiratoires sont cinq fois plus élevés.

L'ensemble des coûts du dommage peut être principalement déterminé par la taille de la population ou le stock au risque (par exemple l'humanité) et les unités de valeur économique utilisées pour les valeurs symptômes et la *vie statistique*.

⁴² WORLD BANK (1994d) *Thailand : mitigating pollution and congestion impacts in a high growth economy* Country Operations Division, country department I, East Asia and Pacific Region, World Bank Washington DC 1994 *Social Indicators* (1994c) World Bank Washington DC 1994

En principe les unités de valeur économique peuvent refléter les valeurs monétaires associées aux pertes en bien-être social, déduites des études des estimations individuelles pour les risques de morbidité et de mortalité.

D'un côté, l'approche monétaire causes des problèmes d'acceptation politique étant donné qu'il peut y avoir une confusion entre la valeur des *vies statistiques* et la valeur de la vie elle-même. Ce que les économistes mesurent quand ils produisent des indicateurs pour les vies statistiques sont en réalité des agrégations des consentements individuels à payer pour des réductions dans les risques de mortalité.

Des unités monétaires sont trouvées mais elles peuvent être aussi controversées, toutefois des nombres de mortalités prématurées prédites peuvent être utilisés. Des indicateurs non-monétaires apparaissent alors.

Le problème avec les indicateurs non-monétaires c'est qu'il y a des effets de morbidité tout comme des effets de mortalité et des *nombres de jours d'activité réduite*, ou des *visites à l'hôpital* qui ne peuvent pas être additionnés aux indicateurs de mortalité..

Le développement durable sous entend donc le maintien du bien-être entre les générations. Celui-ci ne doit pas décroître dans le temps à cause de la pollution atmosphérique qui cause des dommages dans la nature et affecte la santé de la population.

L'exploitation des ressources naturelles a des impacts sur la santé de la population si des mesures ne sont pas prises pour éviter que celle-ci ne soit exposée à des sources de pollution telle que les GES produits lors de l'extraction des minerais. En effet des maladies pulmonaires et respiratoires affectent les populations à la suite de l'inhalation des odeurs toxiques et des décès peuvent survenir. Ceci justifie l'intérêt à porter aux indicateurs de santé : les dépenses consacrées à la santé, la mise en place des structures pour le suivi par exemple des personnes travaillant dans les mines, les procédures d'indemnisation de personnes ayant contracté une maladie suite au travail à la mine.

Il est donc important de disposer des informations sur l'état de l'environnement pour que les pouvoirs en place puissent prendre des mesures de protection de l'environnement. Ceci permettra de conserver le bien-être de la population.

Le développement durable s'interprète comme le non-déclin du bien-être humain dans le temps. Ceci suppose que le développement est soutenable lorsque la valeur du capital d'une nation est au moins maintenue. L'information environnementale devrait donc se focaliser sur l'état du capital naturel, c'est à dire l'état de l'environnement, les tendances de l'état de l'environnement dans le temps.

4-c) Connaissance des impacts potentiels sur l'environnement

Plusieurs indicateurs couramment utilisés résument l'état de l'environnement. Toutefois il est évident que leur interprétation comme mesures du développement durable est moins claire. Par exemple, l'information des décideurs est contingente quant à la compréhension de la signification du développement durable, le non-déclin du bien-être humain dans le temps.

Une condition minimale pour supposer que le développement sera soutenable c'est que la valeur du stock de capital d'une nation soit au moins maintenue. C'est pour cela qu'une attention est à accorder aux valeurs naturelles et aux changements qui peuvent affecter ces valeurs. L'information environnementale devrait toutefois se focaliser sur l'état du capital

naturel qui est l'état de l'environnement, les tendances de l'état de l'environnement dans le temps, ce sont les tendances absolues et les tendances dans l'efficacité environnementale. Des facteurs qui ont conduit dans le passé, à l'heure actuelle et dans le futur aux changements de l'environnement. Ces facteurs sont donc les indicateurs de pression environnementale, des mesures de la performance environnementale et des mesures de l'importance des dommages causés.

Le principe de précaution du développement durable s'impose aujourd'hui dans l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et l'approche préventive est à privilégier. Ainsi pour le maintien de la qualité environnementale, la protection de la nature est requise. A ce titre, les impacts potentiels devraient être répertoriés afin d'être informé sur les répercussions environnementales. Certaines questions devraient être analysées pour ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier des réponses aux questions suivantes sont à envisager :

- L'extraction et l'utilisation des ressources minières causent-elles des soucis environnementaux ?
- L'activité d'extraction aura-t-elle un impact au niveau de la pollution des sols, de l'air, de l'eau et des nuisances sonores pour les producteurs et l'entourage ?
- L'activité met-elle en péril la biodiversité ?
- L'unité de production a-t-elle connaissance de la présence de zones ou d'espèces protégées à proximité du site de production et suit-elle un programme de protection ?
- L'unité de production a-t-elle connaissance et a-t-elle mise en place un circuit de tri et de traitement des déchets ?

L'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne devrait se faire dans un souci d'équité entre les générations présentes et futures. Cela implique de conserver la qualité environnementale. Ceci passe par la protection de la nature, en limitant les émissions de gaz à effet de serre qui appauvrissent l'atmosphère en détruisant la couche d'ozone, situation qui occasionne des maladies au niveau de la population.

L'exploitation de ces ressources naturelles devrait apporter des conditions de vie meilleures à la population, et il est donc intéressant de voir s'il y a une relation entre possession de ressources naturelles et amélioration des conditions de vie.

Chapitre III Relation entre ressources naturelles et développement durable

Les pays de l'Afrique Subsaharienne sont donc généreusement dotés en ressources naturelles et le développement durable est un concept qui propose de concilier croissance économique, progrès social et protection de l'environnement. Le développement durable implique de promouvoir la croissance économique et le développement social sans hypothéquer le potentiel des ressources naturelles, renouvelables sous certaines conditions (Young et Ryan 1995).

Dans la mesure où les ressources naturelles conditionnent la croissance économique et le progrès social, elles seraient donc essentielles pour le développement durable de l'Afrique Subsaharienne.

Il serait donc intéressant d'observer s'il est possible d'établir une relation entre la possession de ressources naturelles et le développement durable dans les pays en Afrique Subsaharienne. Nous allons commencer par l'analyse d'un cas simple qui est celui du Gabon.

Section 1 Etude de la relation entre ressources naturelles et amélioration du bien-être au Gabon

Le Gabon a longtemps disposé d'appréciables richesses naturelles : pétrole, manganèse, uranium, bois tropicaux lui ont garanti des ressources suffisantes pour se hisser dans la tranche supérieure des Etats à revenu intermédiaire avec PIB en valeur de l'ordre de 6454,2 milliards de francs CFA en 2008 (Direction Générale de l'Economie, BEAC, Comité statistiques).

Nous allons examiner et voir si le fait de posséder des ressources naturelles procure un niveau de bien-être meilleur pour la population. Pour cela il est utile d'avoir des indicateurs. Pour que cette étude soit bien précise, nous allons nous intéresser à la ressource naturelle terre, qui comme nous l'avons vu est une ressource renouvelable et est donc affectée à l'agriculture.

§ 1 Examen de la relation entre la terre et le niveau de bien-être de la population

Nous avons dit dans le premier chapitre que la terre est une ressource naturelle renouvelable. Nous nous proposons d'examiner ici la relation entre ceux qui vivent des revenus de la terre et leur bien-être.

1-a) Généralités sur la terre et l'agriculture

Le choix d'examiner cette relation s'explique par la précision des données disponibles. La superficie du pays est de 267 667 km², la population est officiellement de l'ordre de 1,6 millions d'habitants en 2005 avec un taux d'accroissement moyen annuel estimé à 4,2%.

Le Gabon est un pays dont l'économie est fortement dépendante du pétrole et d'autres sources ponctuelles de ressources naturelles. Il aurait donc été judicieux d'étudier la relation entre les revenus tirés de ces ressources minérales, non renouvelables et le bien-être de la population. Mais les données font défaut : en effet, le plus souvent les données économiques de base sont

souvent rares, les statistiques à long terme sont souvent peu nombreuses pour permettre une vue d'ensemble pourtant indispensable pour une analyse économique.

Cette insuffisance des données de base est peut-être liée à la rareté générale des ressources face à l'observation économique qui en exige. Par exemple absence de personnel qualifié pour réunir, analyser et vérifier les données statistiques.

En outre étudier la relation de façon globale serait moins intéressant dans la mesure où même si la principale richesse du pays provient de l'exploitation du pétrole, nous ne savons pas comment l'ensemble la population dispose des revenus de cette ressource naturelle tout comme des ressources minérales.

Nous avons mentionné que la terre est l'une des ressources les plus essentielles et elle est la base de la survie de la population : elle reste la principale ressource pour générer des moyens de subsistance. Son utilisation recouvre les produits et avantages tirés de son exploitation et les actions de gestions engagés par les hommes pour créer ces produits et avantages.

La terre sert à l'agriculture et dans ce cas, les paysans en la travaillant et en la gérant créent des activités sensées améliorer par hypothèse leur bien-être. La réussite en matière de développement durable se traduit dans le cas de la terre à la façon de l'utiliser efficacement. Elle devrait contribuer à réduire la pauvreté et à renforcer l'autonomie des paysans, si les populations villageoises sont associées à part entière à une politique de conservation et de valorisation des ressources naturelles renouvelables.

La terre dans ce cas est utilisée et affectée à l'agriculture qui porte les meilleures promesses de rendre à court et à moyen termes la dignité au pays.

Pour l'école économique française de la seconde moitié du XVIIIème siècle, l'agriculture était la seule à produire un surplus : la physiocratie a établi que la principale richesse d'une nation était fournie par la production agricole. Les physiocrates ont donc été les premiers à s'intéresser au lien entre la nature et la production, en établissant que l'agriculture seule est censée produire un surplus défini par la différence positive entre la valeur de la production agricole et les coûts.

1-b) Lien entre agriculture et bien-être

Nous allons donc nous intéresser au cas de l'agriculture au Gabon : on note que la population rurale représente environ 15% de la population totale et que la contribution de l'agriculture au PIB est de moins de 4% en 2005.

Evolution du PIB agricole

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB Total en milliards de FCFA	3 631,4	3 475,4	3 437,6	3 519	3 792,1	4 570,9
PIB agricole rural en milliards de FCA	131,4	136,7	140,9	145	148,6	154,6
% PIB rural/PIB Total	3,6%	3,9%	4,1%	4,1%	3,9%	3,4%
Population rurale en milliers	243,6	243,8	244	244,2	244,4	244,6
PIB rural moyen par habitant / mois en FCFA	44 951	46 725	48 122	49 481	50 668	52 671
PIB Pétrole	1 702	1 391	1 363	1 428	1 656,2	2316,4
Produits alimentaires importés en milliards de FCFA	124,0	135,1	132,5	135,3	141,5	147,4

Source : Tableau de Bord de l'Economie (TBE), Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)

Donc nous avons les données de la part de la population qui vit des revenus procurés par le travail de la terre, à savoir, les 15% de la population totale qui produit 4% du PIB et qui vit à partir du revenu de l'exploitation de la terre, ceci est donc bien précis.

Ces revenus sont dans l'ensemble inférieurs au SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) comme le précise l'EGEP (Enquête Gabonaise pour le suivi et l'Evaluation de la Pauvreté).

Le PIB rural moyen par habitant et par mois est donc l'indicateur qui nous sert pour les ressources naturelles. Sur l'ensemble de la période que nous étudions, il évolue certes à la hausse en passant de 44 951 francs CFA en 2000 à 52 671 francs en 2005, mais il reste en dessous du SMIG.

On va donc regarder la relation entre ce PIB et le bien-être de la population concernée, c'est à dire la population rurale qui à priori n'a d'autres moyens de survie que les revenus issus de la production agricole.

D'après une enquête menée en 2005 par l'EGEP dans le milieu rural, la plupart des ménages ruraux soit 62% jugent leurs conditions de vie difficiles : il y a une insuffisance des structures de base. Ainsi les services de base tels que la santé, l'éducation ne sont pas totalement satisfaits et ceci contribue souvent à l'abandon des campagnes pour les zones urbaines. Par conséquent, l'exode rural s'explique pour des motifs scolaires et par les adultes à la recherche d'un travail plus rémunérateur en milieu urbain.

Moins de 36% de la population rurale ont accès à une eau salubre et à l'électricité, le pétrole lampant reste la principale source d'éclairage.

Donc, la population rurale est loin d'avoir un niveau de bien-être meilleur. Elle ne dispose pas déjà d'assez de moyens pour la satisfaction de ses besoins, ajouté à cela les structures pouvant fournir les services de base comme les écoles ou les hôpitaux font défaut dans le milieu rural. Par conséquent il n'y a pas de relation positive au sein de ce groupe qui est en liaison directe avec les ressources naturelles, la terre, et le niveau de bien-être meilleur.

L'agriculture, par ses faibles performances est donc loin d'améliorer les conditions de vie de la population rurale.

1-c) Explications

Les faibles performances de l'agriculture gabonaise sont liées à l'évolution économique du pays, qui fait apparaître une économie peu diversifiée. La hausse des prix internationaux du pétrole qui aurait pu être favorable à une certaine croissance économique, a débouché sur le développement d'un « syndrome hollandais » dans l'économie gabonaise.

i) Agriculture gabonaise et syndrome hollandais

Le syndrome hollandais désigne cet ensemble de distorsions, identifié pour la première fois en Hollande suite à la découverte et à l'exploitation du gaz naturel. Les phénomènes observés sont généraux et tendent à se manifester chaque fois qu'une économie bénéficie d'une « manne tombée du ciel⁴³ », avec une augmentation brutale de ses revenus.

La manne pétrolière a entraîné une forte augmentation du revenu national et des recettes budgétaires de l'Etat. En effet, la plus grande partie du budget de l'Etat est alimentée par les recettes du pétrole : ainsi en 2008, les recettes totales étaient de l'ordre de 2078,1 milliards de francs cfa. Sur ce montant, les recettes pétrolières se sont élevées à 1361,5 milliards soit 66% du budget tandis que les recettes non pétrolières de l'ordre de 716,6 milliards représente 34% de ce budget.

Le secteur pétrolier a pu donc verser dès le premier choc pétrolier en 1973 des salaires beaucoup plus élevés que les autres branches de l'économie, et des profits ont pu être réalisés dans ce secteur. Il s'est suivi alors des conséquences dommageables à terme pour le pays.

Avec des revenus élevés, on observe une croissance de la demande aussi bien privée que publique. Mais l'offre étant insuffisante sur le territoire, la demande se dirige vers l'extérieur en provoquant ainsi une hausse des importations. Celles-ci peuvent alors détruire l'embryon de production domestique existant étant donné qu'elles vont se retrouver en concurrence avec cette production domestique.

La croissance des recettes de l'Etat a permis à celui-ci d'embaucher la main d'œuvre se présentant sur le marché du travail, d'investir dans les projets rentables ou non, de créer des entreprises publiques qui seront subventionnées sans contrainte dans la gestion de celles-ci.

Le secteur pétrolier s'est donc retrouvé en expansion, sans aucune contrainte financière. Il a pu verser des rémunérations plus élevées que les secteurs de l'économie nationale. Les facteurs de production tels que la main d'œuvre plus qualifiée ont donc été attirés par ce secteur et celui-ci s'est toujours développé, au détriment des autres branches de l'économie. En quelques années, l'économie s'est réduite à un secteur pétrolier associé à une économie de consommation sans production.

Au Gabon, il n'y a pas eu de véritable politique de gestion de cette manne pétrolière : la responsabilité partielle des choix de politique économique dans la situation que connaît aujourd'hui le pays est donc engagée. En effet, l'importance des recettes budgétaires a éliminé toute contrainte financière dans les années soixante dix. L'Etat s'est donc penché sur

⁴³ ZOMO YEBE Gabriel. *Comprendre la crise de l'économie gabonaise* : l'Harmattan 1993, pages 10

la création d'emplois et d'entreprises, sur la réalisation de projets massifs d'infrastructures en privilégiant les projets gourmands en capital, ressource la moins rare à l'époque.

Ainsi, l'agriculture a été négligée par l'Etat et la population : elle ne permet pas d'obtenir un niveau de vie identique à celui qui existe en ville grâce au pétrole. Le Gabon, pratiquement autosuffisant sur le plan alimentaire en 1960 doit importer en 2008 sensiblement 50% de sa consommation destinée à l'alimentation.

ii) Faiblesse structurelle de l'agriculture

Dans un contexte d'euphorie pétrolière, l'agriculture a donc été négligée avec par conséquent un ensemble d'effets préjudiciables dans l'économie. L'un de ces effets est celui que l'on constate à travers la faiblesse de la structure de l'agriculture : les importations de produits alimentaires doivent combler l'insuffisance de la production agricole. On est donc confronté à la manifestation du syndrome hollandais.

La rente issue de l'exploitation du pétrole n'a pas servi à diversifier l'économie gabonaise conformément à la règle de Hartwick. Selon à celle-ci, elle aurait dû être réinvestie en créant par exemple des industries et surtout en développant le secteur agricole. Il y a eu un phénomène de désindustrialisation qui a été néfaste à l'agriculture.

Nous allons analyser les conséquences de la manne pétrolière dans l'agriculture à travers la forte dépendance du pays vis-à-vis des produits alimentaires importés.

Le boom du secteur pétrolier a provoqué une baisse de l'activité dans le secteur agricole. En effet, avec la hausse de la demande stimulée par l'augmentation des revenus, les importations sont stimulées étant donné que l'offre domestique ne peut satisfaire cette demande.

Nous étudions donc l'impact négatif de la rente pétrolière sur le secteur agricole à travers les importations de produits alimentaires qui seront ici la variable dépendante. Notre période d'étude va de 2000 à 2005. Nous testons un modèle linéaire et voici les résultats que nous obtenons. Nous avons comme variables la valeur des produits alimentaires importés (impal), la valeur du PIB agricole (pibagr), la valeur du PIB pétrolier (pibpet), la valeur des recettes pétrolières (recpet).

Model 1

Variable dépendante : impal

Nombre d'observations lues : 6

Nombre d'observations utilisées : 6

Analyse de variance

Source	DDL	Somme des carrés	Moyenne quadratique	Valeur F	Pr > F
Model	3	1003485	334495	83,59	0,0118
Erreur	2	80003525333	4000176266		
Total	5				
Corrigées					
ROOT MSE		8325949	R carré	0,9921	
Moyenne dépendante		32196667	R carré ajusté	0,9802	

Variables	Valeurs estimées des paramètres				
	DDL	Valeurs estimées Des paramètres	Erreur type	Valeur du test t	Pr > /t/
Intercept	1	14873	1233,49689	12,06	0,0068
Pibagr	1	-110,27013	8,55772	-12,89	0,0060
Pibpet	1	2,55172	0,25758	9,91	0,0100
Recpet	1	-4,28788	0,63772	-6,72	0,0214

D'après le test de Fisher, on peut dire que le modèle estimé est correct. Le R^2 permet de préciser que 99,21% de la variance des importations de produits alimentaires est expliquée par le modèle.

Le PIB pétrolier a un effet positif (2,55) sur les importations de produits alimentaires : on retrouve donc l'influence néfaste du secteur pétrolier sur le secteur agricole puisque la hausse des importations de produits alimentaires accompagne le boom du secteur pétrolier. La production vivrière, certes destinée aux nationaux, ne parvient pas à satisfaire la demande nationale. Ajoutée à cette production vivrière, celle d'autres produits alimentaires n'est pas satisfaite de sorte qu'il faut importer pour satisfaire la demande. La production vivrière qui se fait dans les villages n'est pas suffisante et cela s'explique par le fait que l'agriculture ne s'est pas développée et n'a donc pas attiré et incité la population à s'intéresser à elle. Du coup, l'agriculture a une part très peu significative dans la formation de la richesse nationale.

Nous retrouvons la manifestation du syndrome hollandais par le déficit du commerce extérieur dans le secteur agricole et la désindustrialisation de l'agriculture. La politique agricole menée, la désagrégation des structures d'organisation du monde rural ont provoqué des déficiences dans la production agricole gabonaise.

Les revenus agricoles sont insuffisants pour satisfaire les besoins des ménages ruraux et ceci tient au fait que la productivité agricole est faible. Et si les exploitations agricoles ont une faible productivité c'est parce que les superficies exploitées sont faibles, il y a un manque d'équipements modernes.

iii) Désintérêt de la population pour l'agriculture et déplacement du facteur de production travail

La population n'est donc pas intéressée par le secteur de l'agriculture : elle déserte donc les campagnes et villages où se pratique l'activité agricole. Celle-ci est donc attirée par le secteur pétrolier qui connaît un boom. Celui-ci draine alors de la main-d'œuvre retirée des autres secteurs. La formation de ruraux est faible et la population rurale est vieillissante puisque les actifs d'âge intermédiaire vont à la ville. Sur l'ensemble de la période étudiée, la population rurale est presque stagnante, le taux de croissance est d'à peine 1% par an : la part de la population rurale passe de 18% en 2000 à 14,8% en 2005.

Le secteur pétrolier connaissant un boom, la productivité marginale du travail augmente dans ce secteur. Il s'ensuit que la main d'œuvre est retirée des autres secteurs. Nous allons analyser l'effet du déplacement de la main d'œuvre agricole vers le secteur non agricole : nous estimons la relation liant l'évolution de la population rurale à la production du secteur pétrolier.

Nous allons nous intéresser à la production pétrolière dans la période 2000-2005. Etant donné que cette production est destinée à l'exportation pour sa majeure partie, nous aurons donc la part des exportations pétrolières dans la production totale pétrolière.

Evolution de la production pétrolière

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de population rurale %	18	17,3	16,6	16	15,4	14,8
Production pétrole (millier de tonnes)	13500	12890	12563	13432	13483	13300
Exportations pétrole (milliers de tonnes)	12400	12650	11640	12680	12732	12490
Part des exportations de pétrole %	91,85	98,13	92,65	94,40	94,43	93,90
Taux d'offre d'emploi dans le secteur pétrolier	9,1	6,7	8,8	4,5	6,4	6,1

Source : TBE (Tableau de Bord de l'Economie)

Nous effectuons une régression multiple qui permettra de juger de l'évolution de la population rurale au regard de l'évolution de la part de la production pétrolière destinée à n'exportation, et de l'évolution de la part de l'offre d'emploi dans le secteur pétrolier.

Nous régressons le taux de population rurale (tpoprur) sur le taux d'offre d'emploi dans le secteur pétrolier (txofemp) et sur la part des exportations pétrolières (pexpet).

Nous obtenons les résultats suivants :

Model 1

Variable dépendante : tpoprur

Nombre d'observations lues : 6

Nombre d'observations utilisées : 6

Analyse de variance

Source	DDL	Somme des carrés	Moyenne quadratique	Valeur F	Pr > F
Model	2	0,34310	0,17155	1,44	0,3641
Erreur	3	0,35690	0,11897		
Total	5	0,70000			
Corrigées					

ROOT MSE 0,34491

Moyenne dépendante 244,10000

R carré 0,4901

R carré ajusté 0,1502

Valeurs estimées des paramètres

Variable	DDL	Valeurs estimées	Erreur type	Valeur du test t	Pr > t
		Paramètres			
Intercept	1	251,33764	8,05664	31,20	< 0,001
Txofemp	1	- 0,17271	0,10175	- 1,70	0,1882
Pexpet	1	- 0,06410	0,08157	- 0,59	0,4893

Le R² permet de préciser que 49,01% de la variance du taux de population rurale est expliqué par le modèle. Les variables taux d'offre d'emploi dans le secteur pétrolier et part des exportations pétrolières n'ont pas un effet significatif au seuil de 5% étant donné leur probabilité.

Sur la période étudiée qui va ici de 2000 à 2005, la part de la population rurale a régulièrement baissé : l'expansion du secteur pétrolier a un effet pervers sur l'agriculture. La population active agricole a donc abandonné le secteur agricole pour s'orienter vers d'autres secteurs tel que le secteur pétrolier et les autres secteurs de l'économie.

L'agriculture gabonaise est une agriculture traditionnelle utilisant une main d'œuvre non qualifiée. Ceci explique donc le désintérêt de la population pour cette activité et le déplacement de celle-ci pour les centres urbains : les campagnes gabonaises se sont donc dévitalisées. Du coup on a un vieillissement des exploitants agricoles, une baisse des surfaces cultivées et toujours une importation massive des produits alimentaires.

Avec la faiblesse de superficies exploitées se pose le problème de titres fonciers : il est indispensable que le pays octroie des titres fonciers à ses citoyens afin d'avoir un accès facile à la terre et que ceux-ci soient impliqués dans la gestion durable de cette ressource renouvelable.

La terre devrait contribuer de façon importante au bien-être des ménages dans les zones rurales, elle devrait donc faire l'objet d'une gestion avisée pour contribuer à la satisfaction des besoins des ménages ruraux.

L'implication de la population permet à celle-ci de participer au développement de sa localité, ce qui l'amènera à se comporter en partenaire pour la valorisation de la terre, indispensable à l'agriculture qui se pratique mieux dans les zones rurales.

Ainsi un équilibre entre l'exploitation de la terre et sa régénération devrait apparaître et être une condition indispensable pour le développement du monde rural⁴⁴ qui le fera à l'intérieur de sa localité.

§ 2 Perspectives pour l'agriculture

Le secteur agricole est donc confronté à d'énormes difficultés et la population vivant des ressources provenant de l'agriculture ne connaît pas un niveau de bien-être meilleur. Parmi les obstacles nous avons cité il y a la faible productivité. Ainsi les principales productions vivrières ont tendance à stagner, voir à régresser.

Evolution de la production des cultures vivrières

Productions	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Manioc (1000 tonnes)	230,5	225,0	230,0	234,0	228,0	229,0
Banane plantain (1000 tonnes)	274,5	268,0	278,0	270,0	270,0	269,0
Taro/igname (1000 tonnes)	60,0	46,0	56,0	55,0	54,0	54,0
Maïs (1000 tonnes)	27,4	25,1	24,0	26 000	26,0	25,0
Arachide (tonnes)	17,6	16,3	15,0	17,0	17,0	16,0

Sources : Direction Générale de l'Agriculture, BEAC, DGSEE Décembre 2006

⁴⁴ COMPAGNON Daniel et CONSTANTIN François *Administrer l'environnement en Afrique* page 187

Quant aux cultures de rente composées de café et de cacao, la dernière production remonte à l'année 2000 où la production de café s'élevait à 197,8 tonnes tandis que celle du cacao était de 471,2 tonnes. Puis il y a eu un arrêt des activités pendant quatre ans, la Caistab chargée de l'achat de ces produits auprès des paysans a repris ses activités en 2005. Ainsi en matière de cacao, 120,2 tonnes de grade supérieur et 53,9 tonnes de grade inférieur ont été achetées aux producteurs aux prix respectifs de 600 FCFA et 300 FCFA le kilo. La Caistab a également acheté 31,7 tonnes de café cerise aux paysans au prix de 400 FCFA le kilo.

Sur le plan théorique, l'agriculture est après les industries minières un secteur important et l'exemple de pays actuellement développés montre que l'agriculture était à l'origine de la majeure partie des exportations et la possibilité pour ces pays de se procurer les ressources des pays plus développés. Elle a joué un rôle stratégique et a facilité leur croissance. La contribution de l'agriculture aux exportations joue un rôle stratégique étant donné qu'une nation en se développant doit avoir des relations commerciales avec des pays plus avancés, capables de lui fournir des instruments techniques modernes⁴⁵. Au début de sa croissance et en disposant d'importations de capitaux, ces instruments sont difficiles à produire à cause du coût élevé.

Le pays utilise les produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif et ici cet avantage réside plus dans la ressource naturelle (terre) que dans le savoir faire.

Par conséquent, la contribution de l'agriculture devrait se mettre en place au Gabon, pour avoir des parts de marché et faciliter la capacité du pays à se procurer les ressources des pays plus avancés par le biais du commerce international.

Cette contribution de l'agriculture s'est trouvée entravée par l'abondance des ressources minières, reléguant au second plan le rôle des exportations agricoles.

Or du point de vue de l'analyse économique, la part de l'agriculture doit être élevée dans le produit.

Si l'on considère que la contribution de l'agriculture à la croissance économique nationale se fait par un accroissement du produit de l'agriculture afin d'avoir une augmentation du produit national, celui-ci est la somme des produits de plusieurs secteurs. La croissance du produit global entraîne donc la croissance du produit par tête.

Si :

P_a = Produit de l'agriculture (secteur A)

P_b = Produit des autres secteurs (secteur non agricole)

P = Produit total = $P_a + P_b$

δP = Accroissement du produit total

r_a = Taux de croissance de P_a tel que $P_a^1 = P_a^0 (1 + r_a)$

Les indices supérieurs représentent le temps

P_a^1 = Produit agricole au temps 1

P_a^0 = Produit agricole au temps 0

r_b = Taux de croissance de P_b tel que $P_b^1 = P_b^0 (1 + r_b)$

On aura donc :

$\delta P = P_a r_a + P_b r_b$

La part de la croissance du produit agricole dans la croissance du produit total est donnée par l'équation :

⁴⁵ KUZNETS Simon. *Croissance et structures économiques* : CALMANN-LEVY Paris 1972, pages 277, 282

$$\frac{Para}{\delta P} = \frac{1}{1 + \frac{Pbrb}{Para}}$$

Si nous partons d'une date d'origine, date à laquelle la part de l'agriculture dans le produit de l'ensemble du pays serait de 60%, ce qui en théorie serait le chiffre maximum à peu de chose près pour un pays non développé. On suppose aussi que pendant les dix années à venir, le taux de croissance du secteur non agricole r_b est quatre fois supérieur à celui du secteur A (r_a) donc $r_b = 4r_a$. La contribution de l'agriculture à la croissance du produit total sera divisée par $1 + (0,60 \times 4)$.

A la fin de cette période de 10 ans, la part de l'agriculture dans le produit total sera supérieure à 60% et si $r_b = 4r_a$ toujours, au cours de la décennie suivante, la contribution de l'agriculture dans le produit total commencera à baisser après avoir été forte au départ.

Il est donc utile de favoriser et de mettre en œuvre des mesures telles que dès le départ, l'agriculture ait la plus forte contribution dans le produit total, avec un taux de croissance du secteur non agricole supérieur au secteur agricole. Sous ces hypothèses, la contribution relative de l'agriculture à la croissance du produit total diminuera ensuite. L'agriculture en contribuant ainsi à la croissance va offrir sa production au marché en vendant une partie de son produit aux autres secteurs et à l'étranger. Elle va donc favoriser la croissance et le développement des courants d'échanges internationaux, et ceci permettra un fonctionnement plus efficace de l'agriculture en tant que secteur productif et une utilisation plus rationnelle de son produit en tant que consommateur.

Nous avons donc examiné le cas de la terre qui est une ressource naturelle renouvelable, et les revenus qu'elle procure ont été confrontés au niveau de bien-être de la population qui participe à la transformation de cette terre en créant des outputs par le biais de l'activité agricole.

Nous n'avons donc pas établi de corrélation positive entre cette ressource naturelle et le bien-être de la population concernée au Gabon.

Après l'étude de cette relation dans le cas de la terre, nous allons nous intéresser à la situation générale du Gabon, pays regorgeant de ressources naturelles abondantes et au niveau de bien-être de la population.

§ 3 Etude du cas général au Gabon dans la relation entre ressources naturelles et développement

3-a) Situation économique

Nous rappelons que le Gabon est un pays richement doté en ressources naturelles. Situé en Afrique Centrale de part et d'autre de l'équateur, il est limité au Nord par le Cameroun et la Guinée Equatoriale, à l'Est et au Sud par le Congo et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. De par sa situation géographique privilégiée, à savoir une façade Atlantique limitrophe aux pays de l'Afrique Centrale, c'est une véritable plate-forme internationale et un point stratégique d'accès en Afrique Centrale.

C'est un pays à revenu intermédiaire plutôt bien nanti de par la richesse de son sous-sol. Le pays exploite le pétrole, le manganèse, l'uranium dont la production a pris fin depuis l'année 1999.

En plus des ressources minérales, on retrouve les ressources forestières : la forêt couvre 85% du territoire en s'étendant sur 200 000 km². Elle constitue un atout économique majeur avec 40% de forêt primaire et un taux de déforestation marginal de l'ordre de 0,1% par an. Les forêts productives d'une superficie de 20 millions d'ha comportent 8 000 essences répertoriées dont seulement 60 sont exploitées. L'okoumé reste l'essence prédominante devant l'ozigo et les bois divers. L'exploitation forestière contribue au PIB à travers les exportations.

Cette forêt renferme une biodiversité unique avec 8 000 espèces végétales, 680 espèces d'oiseaux, 180 espèces différentes de mammifères.

Ainsi ces atouts naturels que sont la forêt, la mer, les mines devraient contribuer à améliorer le bien-être de la population.

Nous avons vu que selon la règle de Hartwick, l'exploitation du capital naturel non renouvelable, dans un souci d'équité entre les générations devrait être réinvesti en capital reproductible, par exemple pour diversifier l'économie ou en capital humain. Or les performances économiques restent faibles au Gabon dans la mesure où il ya un faible développement du tissu économique et le pays reste tributaire de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables.

La structure du PIB est la même avec une contribution élevée du secteur primaire qui représente le secteur des ressources naturelles.

Contribution au PIB par secteurs

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB de l'agriculture, pêche, forêt, pétrole et mines en %	40,2	39,6	47,3	48,3	51,8	58,1
PIB de l'industrie %	13,6	12,4	10,5	9,8	9,2	8,2
PIB des services %	46,2	48,0	41,9	41,9	39,0	33,7

Source : DGSEE (Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques)

Une diversification aurait permis la création d'industries manufacturières, ce qui se traduirait par une contribution plus élevée au PIB de l'industrie, donc ici la soutenabilité n'est pas observée.

3-b) Situation sociale et environnementale

Pour ce qui est de l'amélioration du bien-être de la population, l'on note que les indicateurs sociaux se dégradent. D'après une enquête menée en 2005 par l'EGEP, la pauvreté touche 33% de la population dont 30% des personnes vivant en milieu urbain et 45% en milieu rural.

La forte urbanisation des grandes villes a un impact sur la qualité de l'environnement et entraîne quelques conséquences : précarité du cadre de vie et de l'habitat, accès à l'eau potable avec un taux d'accès de 74% dont 94% en milieu urbain et 45% en milieu rural, accès à des services d'assainissement avec 76% des ménages utilisant des latrines.

La pollution au sein des agglomérations urbaines est présente, une gestion inadéquate des ressources en eau est présente et l'accès aux sources d'énergie à usage domestique est difficile.

Toutefois d'après l'EGEP, l'accès à l'électricité est passé de 90% à 93% entre 2003 et 2005, ce qui constitue une amélioration sensible.

Le seuil de pauvreté absolue représenté par le revenu minimum pour la satisfaction des besoins nutritionnels en fonction des habitudes alimentaires et d'un minimum de dépenses de base telles que l'habillement, le transport, etc. était estimé en 2003 à 29 000 FCA par mois et par personne. A partir de cette considération, l'incidence de la pauvreté était estimée à 25% de la population.

Le service de la dette a un impact négatif sur les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base tels que l'éducation, la santé, la fourniture de l'eau potable et de l'électricité. Ceci contribue à limiter la marge de manœuvre du Gouvernement et à promouvoir le développement humain.

3-c) Un paradoxe

Donc malgré les ressources dont dispose le pays, les indicateurs se dégradent : on peut parler alors du **paradoxe de l'abondance** que l'on désigne aussi : malédiction des ressources⁴⁶. Celui-ci qualifie la situation dans laquelle les pays richement dotés en ressources naturelles tendent à enregistrer une croissance plus lente que prévue, par rapport à l'abondance de leurs ressources, et dans de nombreux cas et par rapport à celles des économies pauvres en ressources.

La corrélation positive présumée entre l'abondance des ressources naturelles et l'amélioration du bien-être ne se vérifie pas ici. On observe une relation inverse entre abondance de ressources naturelles et développement. Cette situation tient encore ici à la manifestation du syndrome hollandais. Pour Assidon et Jacquemot (1988), il y a une préférence donnée à la redistribution des gains du boom par rapport à leur allocation vers des projets durablement productifs. Les revenus pétroliers et miniers ont induit une forte hausse de la demande de construction et de services, impliquant des importations et des dépenses publiques nouvelles. Avec des facilités financières, certes le secteur exportateur en forte croissance a fait croître ses investissements. Mais une économie d'endettement s'est créée autour de l'argent facile. Mais l'effondrement des cours mondiaux révèle les faiblesses de l'économie basée sur le rente pétrolière.

Le classement 2008 du revenu par habitant place le Gabon au 3^{ème} rang africain derrière la Lybie et la Guinée Equatoriale avec 10 947\$ par habitant soit un peu plus de 3 millions de FCFA par an et par habitant (Gaboneco.com : *Les gabonais 3^{ème} plus riche d'Afrique ?* Publié le 14/08/2009). Le Gabon vient ainsi après la Lybie et juste derrière la Guinée Equatoriale qui connaît depuis cinq ans une croissance à deux chiffres, depuis qu'elle est devenue le troisième producteur africain de pétrole.

Les gabonais seraient donc les troisièmes plus riches d'Afrique devant les Sud-africains (6170 \$ de revenu par habitant), les algériens (4922 \$ par habitant) ou encore les marocains (2902 \$ par habitant).

⁴⁶ CATHOLIC RELIEF SERVICES *Bottom of the barrel : Africa's oil boom and the poor* June 2003

Evolution du développement économique et humain⁴⁷

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
IDH (1) niveau	0,609	0,592	0,617	0,637	0,653	0,648	0,635
IDH classement	124	123	109	117	118	122	123
PIB réel par habitant PPA \$	7 550	6 353	6 024	6 237	5 990	6 590	6 397
Ecart de classement PIB-IDH (2)	-71	-60	-44	-44	-40	-50	-43

Sources : Assemblée Nationale, PNUD, DGSEE

(1) Mesure de la dimension sociale du développement à partir de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du niveau de vie.

(2) Le signe négatif signifie que le Gabon obtient de moins bon résultats en termes d>IDH que de PIB réel par tête ajusté à la parité du pouvoir d'achat.

Pour l'année 2005, l>IDH était de 0,635 tandis que le PIB réel par habitant se situait à 6397 (PNUD Note de stratégie Août 2007) ; pour l'année 2006 l>IDH était de l'ordre 0,633 et le PIB par habitant était égal à 5 635 \$ en PPA.

Le classement selon l>IDH fait donc ressortir que le Gabon enregistre de mauvais résultats en matière de développement social et ceci confirme alors le paradoxe de l'abondance.

Le rapport 2007-2008 de l>IDH plaçait le Gabon au 8^{ème} rang africain. Or au regard de la richesse de son sous-sol et de sa faible population qui est de 1,6 million d'habitant, le pays devrait logiquement se situer dans le peloton de tête avec les Seychelles, l'Ile Maurice et la Lybie.

Malheureusement cette richesse, comme le révèlent les rapports du PNUD est inégalement répartie et ne profite qu'à une petite frange de la population concentrée en majorité dans les grandes villes : certaines villes ont été privilégiées et développées au détriment des campagnes.

La majorité de la population se concentre donc dans les grandes villes plus urbanisées et modernisées. La population urbaine croît ainsi régulièrement depuis 1990 et s'élève à plus de 80% en 2005. Les principales villes que sont Libreville la capitale, Port-Gentil, Franceville, Moanda regroupent donc la plus grande partie de la population.

Cette situation crée une inégale répartition spatiale de la population et il y a une mauvaise couverture de l'intérieur du pays en service de base tels que la santé, l'éducation et c'est ce qui explique l'exode rural.

⁴⁷ Données extraites du tableau page 8 *Le Gabon en quelques chiffres 1996-2005*

Avec un revenu ayant avoisiné annuellement les 3 millions de FCFA par habitant, plus de la moitié des gabonais vivaient avec un peu moins de 1000 FCA par jour selon une enquête de l'EGEP établie en 2005. D'après les données sociales, le pays affiche malheureusement un niveau de pauvreté de près de 60% de la population et le taux de chômage est de 25%. Le niveau élevé du revenu par tête ne se reflète pas en termes de niveau de vie ou de développement.

Au terme de cette étude sur la relation entre ressources naturelles et amélioration des conditions de vie dans le cas du Gabon, nous constatons donc qu'il ya une relation inverse entre la dotation en ressources naturelles du pays et le niveau de bien-être de la population et cette situation qualifie le paradoxe de l'abondance.

Nous allons nous intéresser au cas de deux autres pays riches en ressources naturelles.

Section II Etude comparative entre pays riches en ressources naturelles

Pour effectuer des comparaisons, nous allons regrouper quelques pays en fonction de leur dotation en ressources naturelles. Dans le premier chapitre, nous avons fait un état des lieux de quelques pays par rapport aux ressources naturelles possédées. Nous allons donc retrouver quelques résultats sous forme de tableaux.

§ 1 Classification de quelques pays par rapport à leurs ressources naturelles et leur dépendance vis-à-vis de celles-ci

Certains pays en Afrique Subsaharienne sont classés comme étant des pays riches en ressources naturelles tandis que d'autres sont pauvres en ressources naturelles. Ceux qui sont riches en ressources naturelles exportent la majorité de leur production puisque la consommation intérieure est faible.

Classification de quelques pays à partir de leurs ressources naturelles

Pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays exportateurs de pétrole	Pays exportateurs d'autres minéraux
Angola	Bénin	Angola	Botswana
Botswana	Burkina Faso	Cameroun	RDC
Cameroun	Ghana	Congo	Guinée
Congo	Guinée-Bissau	Gabon	Rép. Centrafricaine
RDC	Niger	Guinée Equatoriale	Sierra Leone
Gabon	Sao-Tomé-Et-Principe	Nigeria	
Guinée Equatoriale	Seychelles		
Nigeria	Swaziland		
Sierra Leone	Togo		

Sources : Division de la statistique de la Banque Africaine de Développement ; PC-TAS 2001-2005, Centre du commerce Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Organisation Mondiale du Commerce – Division de statistique des Nations Unies.

Classement des pays en fonction de leur dépendance vis-à-vis des ressources minérales

Classement	Pays	Dépendance aux minerais	Nombre de conflits entre 1990 et 2000
1	Bahreïn	63,44	0
2	Qatar	53,37	0
3	Turkménistan	49,91	0
4	Gabon	48,83	0
5	Nigeria	48,75	3
6	Arabie Saoudite	44,74	0
7	Papouasie-Nouvelle-Guinée	41,52	0
8	Trinité-et-Tobago	41,16	0
9	RDC	41,07	9
10	Brunei	37,65	0
11	Kazakhstan	36,11	0
12	Libye	35,91	3
13	Algérie	35,75	27
14	Botswana	35,10	0
15	Koweït	32,41	3
16	Azerbaïdjan	28,83	9
17	Angola	27,88	74
18	Zambie	27,12	0
19	Liberia	26,76	14
20	Norvège	25,97	0
21	Oman	25,65	0
22	Iran, Rép. islamique	25,55	42
23	Mongolie	25,45	0
24	Fédération de Russie	25,38	15
25	Venezuela	23,54	0
26	Yémen, Rép.	22,32	2
27	Emirats Arabes Unis	22,13	0

Source: Ross (2004), *What do we know about natural resources and civil war?*

Dans la logique, les pays riches en ressources naturelles en tirent généralement parti. En effet, si la majorité de la production est destinée à l'exportation comme on l'a vu dans le premier chapitre, ces exportations rapportent des devises au pays. Celles-ci peuvent permettre à l'économie de se développer de façon durable. Les ressources naturelles peuvent permettre de transformer l'économie reposant sur les exportations en une économie disposant d'une base manufacturière importante.

§ 2 Comparaison entre le Nigeria et le Botswana

Nous allons donc effectuer une comparaison entre les deux pays qui sont les premiers producteurs en Afrique Subsaharienne de ressources naturelles non renouvelables. D'un côté on a le Nigeria qui est le premier producteur de pétrole brut du continent africain comme nous l'avons vu dans la période allant de 2001 à 2005. De l'autre nous avons le Botswana qui a conservé sa première place de producteur africain de diamants dans la même période.

Le Nigeria a une dépendance aux minerais de 48,75% pour son développement et a connu trois conflits dans la période allant de 1990 à 2000. Le Botswana lui a une dépendance aux minerais de 35,10% et n'a connu aucun conflit dans la même période.

Il est donc intéressant de savoir si ces deux pays riches en ressources naturelles ont enregistré des performances en matière de développement durable d'une façon générale.

*Le Nigeria, important exportateur de pétrole depuis 1965 tire de ce secteur des recettes qui ont été multipliées par dix en 35 ans. Mais son revenu par habitant stagne depuis l'indépendance nationale en 1960, du coup ce pays est l'un des 15 pays les plus pauvres au monde. Pendant cette période, son indice numérique de pauvreté a triplé, les catégories aisées ayant accaparé la grande majorité du revenu (Sala-i-Martin et Subramanian 2003 ; Van der Ploeg 2007).

Tous les citoyens ne profitent pas des exportations de pétrole alors qu'elles représentent un énorme volume. De plus malgré l'accumulation rapide de capital physique, la productivité totale des facteurs diminue et le taux d'utilisation des capacités oscille autour de 33%. Les dictatures militaires successives ont pillé les richesses pétrolières.

*A l'inverse, le Botswana illustre parfaitement comment un pays en développement peut utiliser ses richesses minérales, ici les diamants (40% de son PIB proviennent des diamants), pour lutter contre la pauvreté.

Ce pays, autrefois l'un des plus pauvres du monde se classe désormais dans les pays à revenu intermédiaire (OCDE 2007). Cette réussite s'explique en grande partie par la qualité de sa politique économique, en particulier la gestion de ses abondantes réserves de diamants et par la volonté de stabiliser son budget. Le pays se classe à la seconde place en Afrique pour les dépenses publiques consacrées à l'éducation et enregistre la croissance la plus élevée au monde depuis 1965.

Son RNB par habitant en 2005 était de l'ordre de 5068 \$ par habitant tandis que celui du Nigeria était de 627 \$ par habitant la même année.

Le cas du Botswana est remarquable étant donné qu'au début de la période postcoloniale, les investissements y étaient réduits à la portion congrue et les inégalités considérables. Au moment de l'indépendance, en 1966 le Botswana comptait un million d'habitants et son économie était tributaire de l'élevage de bovin. Le premier gouvernement après l'indépendance a pris deux décisions qui se révéleront plus tard cruciales pour la croissance et le développement du pays :

- La loi sur les mines et les ressources minérales a accordé tous les droits miniers à l'Etat et non aux autorités tribales. Les entreprises étrangères ont été conviées à participer à l'exploitation des ressources minérales.
- L'état a été en droit de recevoir la moitié des recettes issues des diamants.

Ces recettes provenant principalement de l'exportation ont permis à l'Etat de financer des investissements dans l'éducation, la santé et l'infrastructure tout en menant une politique de rigueur budgétaire.

L'instauration d'un ensemble de règles de viabilité budgétaire avec la création du Sustainability Budget Index a évité les déficits par un contrôle du rapport entre dépenses de

consommation et recettes minérales. Tant que le rapport reste inférieur à un, les recettes issues des ressources naturelles sont utilisées à des fins d'investissement et non de consommation.

§ 3 Examen de la richesse nationale par tête en Afrique Subsaharienne

Certains pays ont été classés à partir de leurs ressources naturelles selon qu'ils sont riches ou pauvres en celles-ci. Nous allons examiner le revenu par tête des pays en Afrique Subsaharienne sur la période 2001-2005, période correspondant à la classification d'après la richesse ou non en ressources naturelles. Nous avons défini le développement durable par le non déclin de la consommation par tête. Ceci justifie l'examen du revenu par tête, celui-ci étant assimilé à la consommation par tête.

Nous avons récolté le revenu national brut (RNB) ainsi que la population totale de chaque pays dans la base de données de la Banque Mondiale. A partir de ces deux variables, nous avons calculé le RNB/tête pour chaque pays dans la période 2001-2005. Nous avons donc les résultats ci-après.

Tableau du RNB par habitant des Etats de l'Afrique Subsaharienne sur la période 2001-2005 (en dollars par habitant)

Pays	2001	2002	2003	2004	2005
Angola	461,606	613,402	692,448	917,247	1330,637
Bénin	360,652	363,654	416,639	501,201	565,444
Botswana	3318,599	3064,807	3614,790	4316,487	5068,034
Burkina Faso	230,981	230,713	275,017	336,022	389,302
Burundi	109,616	90,992	91,060	94,551	99,715
Cameroun	621,044	598,299	678,834	826,267	928,290
Cap Vert	1281,202	1261,284	1473,725	1729,272	2117,215
Comores	380,773	384,806	443,215	520,854	607,325
RDC	78,185	86,779	100,829	114,163	121,028
Congo	628,539	685,335	702,785	779,713	978,264
Côte d'Ivoire	607,470	578,309	641,107	770,056	870,708
Djibouti	761,617	775,371	865,848	949,951	993,274
Erythrée	175,878	172,016	177,123	207,121	245,412
Gabon	3307,708	3405,725	3588,169	3985,056	5113,697
Gambie	314,730	270,148	260,248	268,110	266,790
Ghana	297,065	273,513	317,721	385,606	462,980
Guinée	366,235	354,625	354,378	385,110	361,889
Guinée Bissau	157,458	143,780	182,943	265,790	411,410
Guinée Equat.	1631,972	2128,015	2152,969	3268,188	5216,806
Lesotho	484,639	433,379	486,309	689,618	842,300
Liberia	141,576	153,107	112,632	117,855	127,936
Mali	221,611	225,168	280,806	341,784	394,240
Mozambique	225,956	225,610	227,722	249,658	286,869
Namibie	1887,585	-	-	-	3300,001
Niger	174,443	171,069	196,518	224,082	257,590
Nigeria	316,646	349,675	417,991	528,267	627,138
Ouganda	245,835	245,046	245,767	273,866	300,353
Rép. Centraf.	262,201	252,119	257,884	300,321	338,099

Rwanda	221,996	207,449	203,857	226,024	268,337
Sao-Tomé-P	-	-	-	-	771,546
Sénégal	511,287	488,726	570,805	697,212	798,818
Seychelles	7375,672	6849,868	7490,062	8238,793	9684,778
Sierra Leone	177,246	205,892	216,831	219,324	155,792
Soudan	339,562	360,323	416,909	482,743	605,645
Swaziland	1480,672	1213,422	1301,966	1646,488	2300,516
Tanzanie	301,222	306,282	322,194	352,322	378,574
Tchad	190,138	198,688	218,396	343,394	431,125
Togo	276,055	272,228	301,950	354,941	342,975
Zambie	315,994	324,267	366,296	415,279	496,006
Zimbabwe	509,851	462,991	411,116	419,797	429,231
Maurice	3891,408	3875,791	4222,290	4992,290	5355,632
Madagascar	263,319	235,144	288,428	298,630	300,641
Kenya	405,156	391,094	415,078	463,279	522,512
Malawi	143,553	159,633	188,568	225,513	220,559

Source : Auteure, calculs faits à partir de la base de données de la Banque Mondiale

La période étudiée est courte (cinq ans), de sorte qu'il est difficile de vérifier la stabilité du revenu par tête pour juger de la durabilité du développement. Toutefois, on peut tirer certains enseignements. On remarque que dans l'ensemble de la période d'étude, la richesse nationale par tête augmente, on peut donc assimiler cette légère augmentation à une amélioration du bien-être de la population. Nous ne devons pas toutefois oublier qu'il s'agit d'une vue globale de l'économie. A ce titre, les inégalités ne peuvent donc pas être décelées.

A partir de ce RNB par habitant des pays de l'Afrique Subsaharienne sur la période 2001-2005, nous allons maintenant calculer la moyenne de ce RNB par tête sur cette période, afin de pouvoir le confronter à la classification selon la richesse ou non en ressources naturelles sur la même période.

Moyenne du RNB/tête en Afrique Subsaharienne en 2001-2005

Pays	RNB/tête moyen sur 2001-2005
Angola	803,068
Bénin	441,518
Botswana	3876,543
Burkina Faso	292,407
Burundi	97,186
Cameroun	730,746
Cap Vert	1572,539
Comores	467,394
RDC	100,196
Congo	754,927
Côte d'Ivoire	693,53
Djibouti	869,212
Erythrée	195,510
Gabon	3880,075

Gambie	279,005
Ghana	347,377
Guinée	364,447
Guinée Bissau	232,276
Guinée Equatoriale	2879,790
Kenya	439,423
Lesotho	587,249
Liberia	130,621
Mali	292,721
Malawi	187,565
Madagascar	277,232
Maurice	4467,539
Mozambique	292,721
Namibie	-
Niger	204,740
Nigeria	447,943
Ouganda	262,173
République Centrafricaine	282,124
Rwanda	225,532
Sao Tomé et Príncipe	-
Sénégal	613,429
Seychelles	7927,834
Sierra Leone	195,017
Soudan	195,017
Swaziland	1588,612
Tanzanie	332,118
Tchad	276,348
Togo	309,629
Zambie	383,568
Zimbabwe	445,997

Source : Auteurs

Nous avons donc fait la moyenne du RNB par habitant de la période 2001-2005 et partir de cette moyenne nous allons maintenant effectuer une classification en pays riche ou pauvre selon le critère du RNB par tête. C'est celui-ci, rappelons-le qui permet de juger de la durabilité du développement. Nous avons donc suivi l'évolution du RNB par tête pour 44 pays sur une période de cinq ans. Sur ces 44 pays deux (la Namibie et Sao-Tomé et Príncipe) ne disposaient de données complètes pour calculer la moyenne de leur RNB par tête. Ces deux pays seront donc exclus du classement que nous allons effectuer : Nous aurons donc à classer 42 pays.

Tableau de la moyenne du RNB/habitant des pays de l'Afrique Subsaharienne sur la période 2001-2005 en dollars

Pays relativement riches : RNB/habitant compris entre 3000 et 10 000 dollars

Classement	Pays	RNB/habitant en dollars
1	Seychelles	7928
2	Maurice	4468
3	Gabon	3880
4	Botswana	3877

Pays relativement pauvres : RNB/habitant compris entre 700 et 3000 dollars

Classement	Pays	RNB/habitant en dollars
5	Guinée Equatoriale	2880
6	Swaziland	1589
7	Cap Vert	1573
8	Djibouti	869
9	Angola	803
10	Congo	755
11	Cameroun	731

Pays très pauvres : RNB/tête < 700 dollars

Classement	Pays	RNB/habitant en dollars
12	Côte d'Ivoire	694
13	Sénégal	613
14	Lesotho	587
15	Comores	467
16	Nigeria	448
17	Zimbabwe	446
18	Bénin	442
19	Soudan	441
20	Kenya	439
21	Zambie	384
22	Guinée	364
23	Ghana	347
24	Tanzanie	332
25	Togo	310
26	Mali	293
27	Burkina Faso	292
28	République Centrafricaine	282
29	Gambie	279
30	Madagascar	279
31	Tchad	276
32	Ouganda	262
33	Mozambique	243
34	Guinée Bissau	232
35	Rwanda	226
36	Niger	205
37	Erythrée	196
38	Sierra Leone	195
39	Malawi	188
40	Liberia	131
41	RDC	100
41	Burundi	97

Source : Auteure. Classement effectué à partir des calculs faits avec la base des données de la Banque Mondiale. Les chiffres de la partie décimale ont été arrondis à l'unité supérieur lorsqu'ils étaient supérieurs ou égaux à 0,50, dans le souci d'avoir des nombres entiers.

Au regard de ce classement, nous constatons que les Seychelles arrivent en tête : c'est le pays qui affiche le RNB/habitant moyen le plus élevé sur la période. Ce pays est relativement riche avec sa richesse nationale (moyenne) par habitant qui est de l'ordre de 7928 dollars par habitant. Pourtant par rapport à la classification selon les ressources naturelles, il s'agit d'un pays pauvre en ressources naturelles.

D'ailleurs, le haut du classement est occupé par des pays pauvres en ressources naturelles : la richesse du pays s'est formée à partir du secteur hors ressources naturelles non renouvelables. Les Seychelles et l'Ile Maurice ont des économies basées surtout sur les services tels que le

tourisme. Du coup, ils ont su faire prospérer leurs économies en employant la main d'œuvre disponible et en faisant des investissements dans le secteur des services qui attire des touristes.

Toutefois, dans cette catégorie de pays relativement riches, avec la moyenne de RNB/habitant comprise entre 3000 et 10000 dollars par tête, nous retrouvons deux pays classés comme riches en ressources naturelles. Il y a le Gabon avec une moyenne de 3880 dollars par tête et le Botswana qui est le premier producteur de diamants sur la période étudiée : il affiche une moyenne de 3877 dollars par tête, il ya dans ce pays une corrélation positive entre richesse en ressources naturelles et richesse nationale par habitant.

Certains pays sont riches en ressources naturelles mais ils n'affichent pas un RNB/ habitant élevé et sont classés dans la catégorie des pays relativement pauvres : la richesse en ressources naturelles n'est pas synonyme de richesse en matière de bien-être par tête. L'Angola, le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale sont classés comme pays riches en ressources naturelles dans la période étudiée. Mais ces pays sont classés dans la catégorie des pays relativement pauvres, étant donné que la moyenne de leur revenu par habitant est comprise entre 700 et 3000 dollars dans la période étudiée.

Nous retirons d'autres enseignements de cette classification.

Ainsi, nous avons des pays classés comme riches en ressources naturelles, qui en terme de richesse nationale par tête, critère utilisé pour la définition de la durabilité du développement, sont classés comme pays très pauvres : la moyenne de leur RNB/habitant sur la période 2001-2005 est inférieure à 700 dollars par habitant. C'est le cas de la RDC dont le RNB/habitant moyen est de l'ordre de 100 dollars, la Sierra Leone avec 195 dollars par habitant. On a surtout le cas du Nigeria qui est le premier producteur de pétrole dans la période étudiée.

A ce titre, il devrait avoir un revenu par habitant similaire à celui du Botswana, étant donné que tous deux sont les premiers producteurs d'une ressource naturelle non renouvelable sur la même période. Leur niveau de bien-être devrait donc être semblable. Mais le Botswana est classé en 4^{ème} position quand le Nigeria lui est classé en 16^{ème} position avec la moyenne de son RNB/habitant qui est de l'ordre de 448 dollars par habitant. Et en termes de durabilité du développement, la situation du Nigeria laisse présager que le pays ne se situera sur le sentier du développement durable. Il n'y a donc pas de corrélation entre richesse en ressources naturelles et richesse en matière de revenu national par tête.

Le cas des pays classés comme pauvres en ressources naturelles doit aussi être souligné.

Mise à part les Seychelles, l'ensemble des pays classés comme pauvres en ressources naturelles sont aussi classés comme pays pauvres au regard de la moyenne de leur RNB/habitant qui est faible dans la période étudiée.

Ainsi des pays pauvres en ressources naturelles comme le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Togo sont classés comme pays très pauvres dans la mesure où la moyenne de leur RNB/tête est inférieure à 700 dollars sur la période 2001-2005. Dans la plupart des cas ce sont des pays à vocation agricole.

§ 4 Tentatives d'explication des différences entre le Nigeria et le Botswana

Nous avons donc constaté les écarts entre le Nigeria et le Botswana, deux pays riches en ressources naturelles en Afrique Subsaharienne. L'un affiche des résultats négatifs en matière de développement durable avec son faible revenu par tête, l'autre au contraire est compté parmi ceux qui ont le revenu par tête le plus élevé de la sous région.

4-a) Cas du Nigeria : des conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles

Au Nigeria, la gestion des recettes pétrolières se heurte à des difficultés dans le delta du Niger. Le pétrole qui est la principale source de revenu représente 95% des recettes d'exportation, 80% des recettes publiques et près de 25% du PIB du pays (Financial Times 12 juillet 2007 ; Economist Intelligence Unit Country Report (Nigeria) mai 2007).

Avec une production avoisinant 2,5 millions de barils par jour, le Nigeria est donc le plus gros producteur d'Afrique, le 6^{ème} de l'OPEP et le 8^{ème} mondial (Economist Intelligence Unit Country Report (Nigeria) novembre 2006).

Le secteur pétrolier est un puissant moteur de croissance économique, une cible importante pour les investissements directs étrangers et une grande source de réserves de change pour le pays.

Dans le cas du Nigeria, le pétrole et le gaz qui lui est associé se trouve dans le delta du Niger et ses eaux côtières. Géographiquement, le delta du Niger regroupe neuf Etats dont six forment la zone géopolitique « sud-sud ». Les dirigeants politiques et une opinion publique ont toujours été favorables à un renforcement des contrôles sur les ressources. Cette question est à l'origine des revendications chez les jeunes et favorise un militantisme et la violence. La lutte pour le contrôle de la manne pétrolière remonte aux années 1960 et trouve son origine dans la question des droits de propriété : qui est propriétaire des ressources pétrolières dans le delta du Niger ?

Par le biais de divers textes de loi, l'Etat s'est arrogé la propriété de toutes les terres du pays y compris les minéraux, le pétrole et le gaz qu'elles renferment. Les habitants des zones où sont situés les gisements pétroliers ne sont pas d'accord, et ceci conduit à une agitation politique et populaire autour de la question de la propriété des ressources. Diverses déclarations reprennent les revendications des populations locales.

La crise autour du delta du Niger s'articule autour de trois aspects imbriqués :

- Economique, se rapportant au contrôle des ressources,
- Environnemental à propos de l'impact cumulé des dégradations liées à l'exploitation pétrolière, avec les déversements accidentels de pétrole, les torchères de gaz et la déforestation de la mangrove qui a conduit à la pollution de l'eau et de l'air et nuit à la pêche et aux activités agricoles,
- Social quant à la santé et aux droits de l'homme.

Différents facteurs attisent le conflit sur le contrôle des ressources : des populations qui ont de plus en plus l'impression d'être privées de l'accès aux ressources qu'elles considèrent comme les leurs, la détérioration croissante de l'environnement, l'absence d'infrastructures physiques et sociales et l'aggravation de la pauvreté. (Otobo 2007a, b).

Le cas du Nigeria illustre le fait que l'abondance des ressources naturelles accroît l'incidence des conflits civils et des guerres et incite à la violence, au vol, au pillage.

Les pays fortement tributaires de leurs exportations de pétrole, de gaz et de minéraux sont plus sujets que les autres aux conflits liés aux ressources naturelles.

Le cas des minerais en République Démocratique du Congo illustre également ce fait et ce pays a connu neuf conflits entre 1990 et 2000.

Les rentes issues des ressources naturelles et des produits primaires augmentent donc les risques de conflit civil et de guerre en Afrique Subsaharienne car elles affaiblissent l'Etat ou financent les rebellions. Parfois cette situation peut être liée à des engagements par les multinationales.

Alors il est important de découvrir si les luttes et guerres civiles sont le résultat de griefs d'un sentiment d'injustice quant à la manière dont un groupe social est traité. Ou bien résultent-elles de l'avidité que peuvent susciter les rentes massives tirées des sources ponctuelles de ressources comme l'illustrent le cas de l'Angola et du Congo (Murshed 2002 ; Olsson et Fors 2004).

4-b) Cas du Botswana : une réussite autour de l'exploitation des ressources naturelles

Dans le cas du Botswana, on a un exemple de réussite. Depuis son indépendance, ce pays a mis en œuvre plusieurs plans nationaux de développement successifs, axés ces derniers temps sur la vision à long terme du pays dans le cadre de « Vision 2016 : la prospérité pour tous. » La vision compte quatre piliers et deux d'entre eux à savoir « une nation prospère, productive et innovante » et « une nation éduquée et informée », invitent à l'utilisation efficiente des ressources naturelles au bénéfice du développement du capital humain.

Les plans nationaux prennent en compte tous les secteurs de l'économie et veillent à l'emploi efficient et efficace de toutes les ressources conformément aux priorités nationales. Le développement du capital humain constitue l'une des grandes priorités du pays : l'accent est mis sur l'éducation, la santé et l'infrastructure. En termes d'affectation des ressources, le Botswana s'est efforcé de trouver l'équilibre optimal entre consommation et développement.

Le plan national de développement 9 (PND 9) souligne la forte allocation budgétaire accordée aux priorités de développement plutôt qu'aux dépenses récurrentes, ce qui devrait permettre d'atteindre un niveau d'investissement de l'ordre de 30 à 40% du PIB sur la période couverte par Vision 2016.

Le taux de croissance réel du PIB botswanais est en moyenne de 9,8% entre 1966 et 2004. Ceci s'explique essentiellement par la découverte de minéraux et à la gestion prudente des recettes issues de ces ressources naturelles, lesquelles ont été complétées les premiers temps par les financements de donateurs.

Grâce à ses ressources minérales, le Botswana a pu construire des écoles, des universités, des hôpitaux et d'autres infrastructures nécessaires. Ainsi de 9 en 1966, le nombre d'écoles secondaires publiques est passé à 233 en 2007. Le pays prévoit également d'accroître la participation des étudiants au second cycle de l'enseignement secondaire pour la porter de 62% en 2007 à 100% en 2015 (Baledzi Gaolathe 2007).

Une planification minutieuse, des investissements ciblés et répondant aux priorités, un budget bénéficiant d'une planification et d'une gestion saines ont permis au Botswana de faire figure de réussite et de modèle grâce à ses ressources naturelles.

Le Nigeria illustre le cas de pays riches en ressources naturelles mais dont la richesse provenant de ces ressources naturelles ne débouche pas sur la croissance et le développement économiques. Cette situation est appelée paradoxe de l'abondance, on parle également de la malédiction des ressources naturelles.

§ 5 La malédiction des ressources naturelles.

Dans la littérature économique, la malédiction des ressources désigne une situation dans laquelle un pays dispose d'un secteur des ressources naturelles tourné vers l'exportation. Il lui génère donc de substantielles recettes publiques, mais paradoxalement, engendre stagnation économique et instabilité politique (Overseas Development Institute 2006). Il s'agit le plus souvent des effets délétères des ressources extractives non renouvelables sur le développement (Catholic Relief Services 2003).

La situation fait référence à la relation inverse entre développement et abondance des ressources naturelles. Il est souvent affirmé que l'industrie pétrolière en particulier entraîne des problèmes tels que les déchets, la corruption, la consommation, le surendettement, la dégradation globale de l'économie, la déliquescence des services publics, des guerres et autres formes de conflits.

Les pays richement dotés ont ainsi tendance à enregistrer une croissance plus lente que prévue par rapport à l'abondance de leurs ressources, et dans de nombreux cas que celles des économies pauvres en ressources.

En dehors de ces considérations générales, la malédiction des ressources s'explique par le comportement de l'Etat, la question clé portant sur la manière dont celui-ci administre et utilise la richesse procurée par l'abondance des ressources naturelles.

Certaines causes évoquées se résument à la volatilité des recettes et du cadre macroéconomique et au syndrome hollandais.

*Pour ce qui est de la volatilité des recettes et du cadre macroéconomique, l'on retient que le boom des produits de base n'est généralement pas permanent. Sur la durée, les cours affichent dans une certaine mesure un retour à la moyenne. Alors les pays ayant connu des hausses des cours de ces produits se trouvent confrontés à une forte volatilité des prix à l'exportation. Dans des cas, les envolées des cours des ressources naturelles invitent à moins de prudence en matière budgétaire avec peu de contrôle et une inflation faible. Ceci compromet la croissance, l'équité et l'atténuation de la pauvreté (Ploeg 2007).

Les pays disposant d'abondantes ressources naturelles gèrent souvent les recettes qui en découlent de manière peu transparente. Il en résulte une budgétisation parallèle dont pâtissent la stabilité des prix et la discipline budgétaire. Ainsi, même si les recettes affluent, les pays affichent souvent un déficit budgétaire et parfois une inflation. Une telle volatilité peut donc nuire à la croissance : elle est préjudiciable à l'investissement, à la distribution des revenus, aux résultats éducatifs et au recul de la pauvreté.

*Pour le syndrome hollandais, certains théoriciens utilisent ce concept pour expliquer l'incapacité des pays aux ressources naturelles abondantes à promouvoir des activités manufacturières compétitives. Toutefois, le syndrome hollandais a le plus souvent une acception plus large et englobent toutes les répercussions macroéconomiques de la malédiction des ressources (Sarraf et Jiwanji 2001).

Ce syndrome produit deux effets qui sont devenus des éléments clés de la malédiction des ressources : le mouvement des ressources et les dépenses.

- Avec le mouvement des ressources, le secteur des ressources naturelles qui se renforce voit son produit marginal augmenter, attirant les ressources d'autres secteurs (Farmanesh 1991), lesquelles se contractent.

- Pour les dépenses, la manne procurée par les recettes stimule la demande aussi bien dans les secteurs exportateurs où les prix sont déterminés par le marché international, que dans les secteurs non exportateurs. Ceux-ci rapportent plus que les secteurs exportateurs. Les facteurs de production se réorientent ainsi dans ces secteurs.

D'autres dimensions du syndrome hollandais que l'on résume par la notion de contraction des secteurs exportateurs apparaissent.

Un premier aspect de cette évolution délétère se produit lorsque les subventions destinées à protéger les secteurs exportant des produits autres que des ressources naturelles, et qui sont affaiblis par le boom, aggravent les problèmes de ces secteurs et finissent par devenir ingérables.

Un deuxième aspect est « l'effet saute-mouton », quand l'Etat saute la phase d'industrialisation à forte intensité de main d'œuvre et passe directement à une phase à forte intensité de capital avec des conséquences négatives pour les secteurs exportateurs.

Un troisième aspect a trait à l'apprentissage par la pratique (Gylfason et al. 1997) : on suppose que les avantages de cette forme d'apprentissage n'émanant que des secteurs exportateurs, la productivité baisse si ces derniers se contractent.

Le quatrième aspect concerne l'influence des ressources naturelles sur le capital social : les pays ayant peu de ressources accumulent du capital social plus rapidement que les pays aux ressources abondantes (Woolcock et al 2001). Un pays ayant peu de ressources naturelles est incité à s'industrialiser rapidement, cela décourage les petits entrepreneurs et pousse la population à quitter les villages pour les agglomérations.

La possession de ressources naturelles conduit au développement dans certains pays qui enregistrent alors des performances au niveau de l'économie : on parle de la bénédiction des ressources naturelles comme l'illustre le Botswana. Mais pour d'autres pays, cette dotation n'est pas synonyme de développement et on est confronté à la malédiction des ressources naturelles.

Il semble intéressant de poursuivre la comparaison entre pays pour examiner la relation entre les ressources naturelles et le développement durable. Pour cela, nous devons préciser la notion de développement durable pour avoir d'autres indicateurs.

Section III Les trois piliers du développement durable

Le développement durable est un projet de société interpellant l'avenir. Il devrait permettre aux être humains de mener une vie décente et saine dans les dimensions économique, politique, culturelle, sanitaire et sociale : les individus devraient pouvoir participer à la production de biens et services, accéder à un travail suffisamment rémunérateur pour leur assurer un niveau de vie correct ainsi qu'à leurs familles.

Le développement durable aujourd'hui répond à des exigences économiques, sociales et environnementales.

§ 1 Le développement durable et ses trois dimensions

Avec le développement durable, il s'agit de rechercher les moyens de concilier des intérêts parfois divergents qui sont la préservation de l'environnement envisagé sur le long terme, la satisfaction des besoins sociaux et le réalisme économique. Le développement durable met en

garde contre l'attentisme, contre le manque d'équité sociale, contre le manque de vision à long terme dans les choix technologiques et économiques.

1-a) Une interdépendance entre les trois dimensions du développement durable

Le développement est *durable* car il cherche à améliorer la condition humaine de façon continue sur le long terme : le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement sont indissociables. Négliger l'un de ces thèmes conduit tôt ou tard à l'échec sur les deux autres.

En effet, des programmes sociaux ambitieux tels que la réduction de la pauvreté ou l'éducation ne peuvent exister sans le développement économique pour les financer. Le développement durable conduit à la mise au point de nouvelles technologies permettant de réduire les impacts de l'homme sur l'environnement et d'améliorer le bien-être de l'humanité. Sans croissance économique, la population qui est appelée à s'accroître ne pourra pas être nourrie. Le développement économique sur le long terme ne peut se concevoir sans la protection de l'environnement. L'épuisement de ressources naturelles telles que le bois ou le pétrole, la désertification, la pollution des terres, des océans et de l'air sont des freins majeurs à ce développement.

La dégradation de l'environnement par exemple commence à altérer la croissance économique de la Chine. C'est ainsi que lors des jeux olympiques de l'été 2008, la capitale a dû arrêter ses activités économiques pour éviter la pollution et rendre l'air un peu plus propre à l'occasion de cet événement planétaire.

Le développement durable amorce un processus de changement à travers lequel les besoins actuels mais aussi futurs doivent orienter l'exploitation des ressources, le choix des investissements, le développement des technologies et l'adaptation des institutions⁴⁸. Le développement durable a en fait une triple dimension : écologique, socio-économique, socioculturelle.

- Avec la dimension écologique, il s'agit de maîtriser le développement durable. Dès lors, l'augmentation des pollutions conduisant à l'altération de la couche d'ozone doit être prise en compte dans la gestion des économies. L'objectif est de préserver le capital ressource de la biosphère au bénéfice des générations futures.
- Avec la dimension socio-économique, le développement durable exige entre autres une exploitation des ressources, une stratégie d'investissements, d'innovation et de production conformes à l'évolution des besoins de tous et pas seulement de certains. Il implique ainsi une plus grande *cohésion économique et sociale* à tous les niveaux, afin d'éviter que de trop fortes inégalités n'engendrent des tensions rompant la durabilité du développement.
- Quant à la dimension socioculturelle, elle est présente dans la mesure où la génération actuelle doit modifier ses habitudes, conventions et comportements pour préserver l'environnement dont doivent aussi bénéficier les générations futures. En d'autres termes, le développement durable appelle une nouvelle approche des modes de production et de consommation pour que la culture de l'être maîtrise celle de l'avoir.

⁴⁸ BUZELAY Alain. *L'Europe à la recherche d'une croissance durable* Revue du Marché commun de l'Union européenne octobre-novembre 2006, pages 570-571

La croissance durable ne peut se faire sans accumulation du capital, progrès technologique et utilisation rationnelle des ressources compatibles avec la sauvegarde du patrimoine écologique et une distribution socialement acceptée des revenus.

La croissance durable est liée, il faut le préciser au développement durable dans la mesure où les modifications structurelles issues du processus de développement, sont à la fois des conditions inéluctables de la croissance économique et comme la conséquence de celle-ci.

Alors, la dégradation de l'environnement ne se limite pas à son contenu écologique, mais s'étend au domaine social. La conférence de Stockholm de juin 1972 considérée comme l'acte de naissance du concept de développement durable a eu pour slogan « une seule terre »⁴⁹. Au cours de cette première conférence internationale à laquelle participait le Premier ministre d'Inde, il a été mis en avant l'idée selon laquelle les plus grands pollueurs étaient la pauvreté et le besoin. En effet, « l'environnement ne peut-être amélioré au milieu de la pauvreté » et donc selon Indira Gandhi, la pauvreté était la plus grande source de pollution.

La protection de l'environnement ne peut se faire sans réduction de la pauvreté : les populations les plus pauvres pour survivre sont amenées à saccager les forêts, polluer les rivières, chasser les espèces animales protégées. Le développement durable vise donc simultanément le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement pour éviter à l'humanité de négliger l'un de ces trois thèmes et donc de compromettre son avenir.

1-b) Implication d'une quatrième dimension

Le discours sur la durabilité se centre donc sur trois dimensions : économique, sociale et écologique. Mais l'évolution sociétale pose des interrogations tant sur le devenir de l'équité intergénérationnelle que sur le présent intragénérationnel. Ce qui conduit à la nécessité de prendre en compte une quatrième dimension⁵⁰ : l'analyse des conditions dans lesquelles les décisions sont prises.

- La dimension économique implique le fonctionnement de l'économie régionale selon le choix sociétal opéré en ce qui concerne la production de biens et services.
- La dimension sociale doit s'appuyer sur l'équité intragénérationnelle dans le domaine des besoins sociaux.
- La dimension écologique doit révéler que les écosystèmes sont intacts, que l'usage des matières premières et la protection des ressources naturelles reflètent l'équité intergénérationnelle.
- La quatrième dimension, d'ordre organisationnelle en somme est requise pour réaliser une société participative et s'appuyer sur des procédés de décisions équitables, le développement de réseaux coopératifs et d'organisation à même de s'autoréguler dans le sens de ce qui est appelé une « good » ou une « regional governance. »

Des résultats durables sont possibles si ces quatre dimensions sont impulsées à deux niveaux :

- Par des structures matérielles telles que les moyens de production entre autres et des instruments de décision politique adaptés aux exigences du développement durable.

⁴⁹ VAN DUYSSEN Jean-Claude JUMEL Stéphanie *Le développement durable* page 97

⁵⁰ WACKERMANN Gabriel *Le développement durable* page 99

- Par le déploiement de mutation comportementale telles qu'au point de vue sociétal la prise de conscience de l'incontournable durabilité devienne une réalité concrète.

Le développement durable exige plus de transparence au niveau des décisions et propose comme alternative une démocratie participative.

Il entend promouvoir le processus de la gouvernance ancrant sa légitimité dans un système démocratique où tous les acteurs de la société civile prennent part aux processus de décision. Il pose la question suivante : comment utiliser les connaissances disponibles pour proposer de nouveaux modes de développement ?

Le développement durable a pour objectif de garantir les droits à un accès à l'éducation et aux soins égaux pour tous les individus. Tous doivent pouvoir jouer un rôle actif dans les mécanismes de prise de décisions influant le cours de leur vie, ils doivent agir et se comporter de manière à préserver l'environnement des générations à venir.

Idéalement le développement durable est une forme de développement qui engendre des gains économiques et sociaux sans altérer les capacités biologiques à long terme des écosystèmes, ni compromettre les chances des générations futures. Il faut donc quatre conditions pour le développement durable :

- Il est nécessaire de satisfaire les besoins matériels et autres dont dépend l'amélioration de la qualité de la vie des générations actuelles,
- De la manière la plus équitable possible,
- Dans le respect des limites des écosystèmes et
- En jetant les bases qui permettront aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Le développement durable repose sur un pilier économique, un pilier environnemental, un pilier social et sur le pilier de la gouvernance qui permet l'intégration des trois premiers piliers. Par conséquent, le secteur des ressources naturelles devrait apporter une contribution positive au développement durable. Celui-ci doit faire preuve d'une capacité à améliorer constamment les performances sociales, économiques et environnementales dans le contexte de systèmes de gouvernance nouveaux et évolutifs.

Avec le développement durable, la stimulation de la croissance économique, la protection des ressources naturelles et la justice sociale doivent être des objectifs complémentaires. La finalité première du développement durable est de permettre aux pauvres de mener leur vie comme ils l'entendent en étant en bonne santé.

Le développement durable propose donc de concilier croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement avec une bonne gouvernance.

§ 2 Indicateurs du développement durable

2-a) Prise en compte de l'IDH

Pour continuer à étudier la relation entre ressources naturelles et développement durable, il est donc indispensable d'avoir des indicateurs de développement durable. Nous venons donc de préciser que le développement durable revêt trois dimensions. Les indicateurs

environnementaux sont difficiles à avoir. Toutefois nous avons précisé que pour qu'il y ait développement durable les trois dimensions doivent être complémentaires.

Le souci étant l'amélioration du bien-être nous allons utiliser l'Indicateur du Développement Humain (IDH) établi par les Nations Unies. Celui-ci compare l'espérance de vie, l'alphabétisation, l'éducation et le niveau de vie des pays du monde entier.

L'IDH représenterait une mesure standardisée du bien-être humain et du niveau de développement national.

L'utilisation de l'IDH calculé à partir d'une formule prenant donc en compte les trois paramètres à savoir l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le PIB/habitant permet d'avoir une vision relativement complète de la société :

- l'espérance de vie informe sur la satisfaction des besoins élémentaires, l'accès aux soins, l'hygiène...
- le taux d'alphabétisation traduit l'implication des citoyens dans la société, le travail des enfants, le taux de natalité etc.... et
- le PIB/habitant renseigne sur le niveau de vie matériel.

L'IDH en mesurant le développement humain permet de rendre compte des multiples dimensions du développement.

L'IDH est donc la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation et niveau de vie mesuré par le PIB/ habitant.

Le revenu dans l'IDH est un indicateur de substitution pour des conditions de vie décentes.

L'intérêt de l'IDH par rapport au PIB/ habitant réside dans le fait que cet indicateur est plus global et donc plus complet car il mesure non seulement le niveau de vie, à savoir le PIB par habitant, mais aussi l'état de santé et éducatif d'un pays, autres critères de développement.

Le classement des pays selon l'IDH est donc défini par PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) qui publie régulièrement un rapport mondial sur le développement humain.

Ainsi on a selon ce classement :

- des pays avec un IDH très élevé supérieur à 0,9 c'est le cas pour les pays développés,
- des pays avec un IDH élevé compris entre 0,8 et 0,9 et on trouve toujours les pays développés dans cette catégorie,
- des pays avec un IDH moyen compris entre 0,5 et 0,8 qui caractérise les pays en développement et enfin
- des pays avec un IDH faible inférieur à 0,5 et ici nous avons le cas des pays sous développés.

2-b) Examen de l'IDH des pays en Afrique Subsaharienne

Nous allons avoir l'IDH de quelques pays de l'Afrique Subsaharienne et tenter de faire le lien avec la dotation en ressources naturelles.

Tableau de classement des pays selon l'IDH en Afrique Subsaharienne en 2007

Pays à développement humain élevé : IDH entre 0,8 et 0,9

Classement mondial IDH 2007	Variation par rapport à 2006	Pays	IDH 2007	Variation IDH par rapport à 2006
58	Baisse	Seychelles	0,845	Hausse 0,004
81	Baisse	Maurice	0,804	Hausse 0,003

Pays à développement humain moyen : IDH compris entre 0,5 et 0,8

Classement mondial IDH 2007	Variation par rapport à 2006	Pays	IDH 2007	Variation par rapport à 2006
103	Hausse	Gabon	0,755	Hausse 0,005
118	Baisse	Guinée Equat.	0,719	Hausse 0,007
121	Baisse	Cap-Vert	0,708	Hausse 0,004
125	Hausse	Botswana	0,694	Hausse 0,011
128	Hausse	Namibie	0,686	Hausse 0,008
129	Baisse	Afrique du Sud	0,683	Hausse 0,003
131	Baisse	Sao-Tomé-et P	0,651	Hausse 0,006
136	Baisse	Rép du Congo	0,601	Baisse 0,002
139	Baisse	Comores	0,576	Hausse 0,003
142	Baisse	Swaziland	0,572	Hausse 0,003
143	Hausse	Angola	0,564	Hausse 0,012
145	Baisse	Madagascar	0,543	Hausse 0,006
147	Baisse	Kenya	0,541	Hausse 0,006
151	Hausse	Tanzanie	0,530	Hausse 0,011
152	Baisse	Ghana	0,526	Hausse 0,008
153	Baisse	Cameroun	0,523	Hausse 0,004
158	Baisse	Nigeria	0,511	Hausse 0,005

Pays à faible développement humain : IDH inférieur à 0,5

Classement mondial IDH 2007	Variation par rapport à 2008	Pays	IDH 2007	Variation par rapport à 2006
159	Stable	Togo	0,499	Hausse 0,001
161	Baisse	Bénin	0,492	Hausse 0,005
163	Stable	Côte d'Ivoire	0,484	Hausse 0,002
164	Stable	Zambie	0,481	Hausse 0,008
165	Stable	Erythrée	0,472	Hausse 0,005
166	Stable	Sénégal	0,464	Hausse 0,002
167	Stable	Rwanda	0,460	Hausse 0,005
168	Stable	Gambie	0,456	Hausse 0,003
170	Stable	Guinée	0,435	Hausse 0,002
172	Stable	Mozambique	0,402	Hausse 0,005
173	Hausse	Guinée-Bissau	0,396	Hausse 0,005
174	Hausse	Burundi	0,394	Hausse 0,007
175	Baisse	Tchad	0,392	Baisse 0,002
176	Hausse	R D Congo	0,389	Hausse 0,018
177	Baisse	Burkina Faso	0,389	Hausse 0,005
178	Hausse	Mali	0,371	Hausse 0,005
179	Baisse	Rép Centrafricaine	0,369	Hausse 0,002
180	Stable	Sierra Leone	0,365	Hausse 0,008
182	Stable	Niger	0,340	Hausse 0,005

Sources : PNUD Rapport mondial sur le développement humain 2009

Tables du rapport mondial sur le développement humain 2009

Le tableau de classification selon l'IDH est riche d'enseignement, si nous faisons le parallèle avec la classification que nous avons établie par rapport au fait que le pays soit riche ou pauvre en ressources naturelles.

Certes cette classification a été faite pour la période 2001-2005 et la classification de l'IDH est opérée pour l'année 2007.

Ainsi nous remarquons que les pays classés dans la catégorie riches en ressources naturelles, n'affichent pas forcément les meilleurs résultats en terme de développement humain et donc de bien-être, puisqu'on a admis que l'IDH est la mesure standardisée du bien-être humain et du développement national.

Ainsi les Seychelles, pays pauvres en ressources naturelles affiche un IDH élevé de l'ordre de 0,845 en 2007. On en tire comme enseignement, qu'il n'est pas nécessaire d'être bien nanti en ressources naturelles pour avoir de bonnes performances économiques et sociales en se référant à ce cas.

L'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne classés dans les pays riches en ressources naturelles ont des IDH moyens compris entre 0,5 et 0,8 en 2007 et ont amélioré leur performance par rapport à 2006. Ainsi le Gabon et la Guinée Equatoriale ont connu une amélioration de leur IDH en 2007 par rapport à la situation de 2006.

Le Botswana qui est l'exemple du pays riche en ressources naturelles avec une dépendance à 35,10% vis à vis des ressources minérales progresse en classement, son IDH de 0,694 en 2007 est en augmentation par rapport à celui de 2006. Ce pays a su transformer ses ressources naturelles en bénédiction. Donc ici on a une relation positive entre ressources naturelles et amélioration du bien-être de la population.

A l'opposé on a le cas du Nigeria qui a un IDH en 2007 plus faible de l'ordre de 0,511. Il chute dans le classement par rapport à 2006 en dépit d'une hausse de son IDH. Il affiche le plus mauvais classement au regard de sa dotation en ressources naturelles et de sa dépendance vis à vis de ses ressources minérales qui est de 48,75%. C'est l'exemple du pays riche en ressources naturelles avec des performances qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être. Le pays connaît donc la malédiction des ressources naturelles, comparé par exemple à Sao-Tomé-Et-Principe qui est dans la catégorie des pays pauvres en ressources naturelles, mais a un IDH de 0,651 supérieur à celui du Nigeria.

Trois pays classés dans la catégorie des pays pauvres en ressources naturelles ont des IDH moyens compris entre 0,5 et 0,8. Il s'agit donc de Sao-Tomé-Et-Principe, du Swaziland avec 0,572 et du Ghana avec 0,526.

Le paradoxe en matière d'amélioration du bien-être est encore plus saisissant dans le cas de la RDC, pays riche en ressources naturelles avec une dépendance de 41,07 % vis à vis des ressources naturelles : il affiche cependant un faible développement humain avec un IDH en 2007 de l'ordre de 0,389. C'est le seul pays riche en ressources naturelles à occuper le bas du classement à peu près à des niveaux semblables à ceux des pays classés dans la catégorie des pays pauvres en ressources naturelles.

Ainsi dans l'ensemble, les pays pauvres en ressources naturelles affichent des faibles performances au niveau social et économique, c'est le cas du Togo, du Bénin, de la Guinée-Bissau, du Burkina Faso, du Niger qui ont des IDH faibles et par conséquent un faible développement humain.

Nous allons donc terminer ce chapitre consacré à l'étude de la relation entre ressources naturelles et développement durable par les enseignements que l'on retient : certains pays riches en ressources naturelles assurent à leur population un niveau de bien-être meilleur, et dans ce cas les ressources naturelles sont une bénédiction, mais ce n'est pas toujours le cas. En effet d'autres pays en Afrique Subsaharienne sont généreusement dotés en ressources naturelles, mais affichent des performances économiques sociales en dessous de ce qu'elles auraient du être si de bonnes décisions avaient été prises.

Dans la majorité des cas, il n'y a pas de corrélation positive entre ressources naturelles et développement durable.

L'étude de ce chapitre nous a enseigné aussi que des pays non riches en ressources naturelles ont de belles performances économiques et sociales.

Ainsi, on peut être amené à dire que les ressources naturelles seraient une condition nécessaire pour le développement durable si l'on prend le cas de la réussite du Botswana et de la Guinée Equatoriale depuis quelques années. Mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante si l'on se réfère au cas des pays comme le Gabon, la RDC, et surtout le Nigeria où on parle

plutôt du paradoxe de l'abondance dans la mesure où la possession de ressources naturelles n'est synonyme de bonnes performances économiques et sociales et donc d'amélioration du bien-être de la population. De même certains pays comme les Seychelles ou Sao-Tomé-Et Príncipe ne sont pas forcément bien nantis en ressources naturelles mais affichent de bonnes performances économiques et sociales.

Les ressources naturelles restent tout de même une source de croissance endogène pour les pays qui en possèdent. Celles-ci devraient apporter une meilleure contribution dans l'objectif du développement durable.

Chapitre IV Stratégies pour un développement durable à partir des ressources naturelles

Les ressources naturelles ont permis à certains pays de se situer sur le sentier du développement durable. Si en Afrique Subsaharienne, les populations ne connaissent pas toujours de meilleures conditions de vie, il ya toutefois des raisons de penser à une amélioration de la situation, dans la mesure où les ressources naturelles sont une source endogène de développement durable. Il faut alors adopter des politiques susceptibles de faire connaître à la population un niveau de bien-être meilleur aujourd'hui et chercher à le maintenir dans le temps.

Section I Ressources naturelles source endogène de croissance

Les ressources naturelles devraient favoriser la croissance et déboucher sur un véritable développement durable en Afrique Subsaharienne. Les pays riches en ressources naturelles devraient donc mettre à profit cette richesse de façon efficace, de telle sorte que les économies s'engagent dans un sentier de croissance durable. Les ressources naturelles présentent un potentiel significatif pour stimuler la croissance, et le développement d'activités dans les zones où l'on retrouve ces ressources est de nature à renforcer la cohésion sociale.

§ 1 Nécessaire cohésion sociale pour le développement durable

1-a) Inégalités de développement et freins pour le développement durable

Nous avons donc souligné dans le chapitre précédent que le développement durable implique une plus grande cohésion économique et sociale, afin d'éviter que les inégalités n'engendrent des tensions susceptibles de rompre la durabilité du développement.

Or nous constatons dans le cas du Gabon que l'effectif des ruraux baisse constamment, étant donné que la recherche de meilleures conditions d'existence dans les grandes villes pousse la population à désertir les campagnes. Cette situation crée des inégalités de développement entre les villes et les provinces et ne favorise pas la cohésion sociale indispensable pour le développement durable.

Evolution de la population au Gabon

Effectifs en millier	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Population totale	1 350,9	1 407,2	1 465,8	1 527,0	1 590,0	1 656,9
Population urbaine	1 107,3	1 163,4	1 221,8	1 282,8	1 345,6	1 407,3
Population rurale	243,6	243,8	244,0	244,2	244,4	244,6
% population urbaine	82%	83%	83%	84%	85%	85%
% population rurale	18%	17%	17%	16%	15%	15%

Sources : DGSEE, DGE (Direction Générale de l'Economie)

La population est donc principalement urbaine et du coup il ya une répartition spatiale inégale des richesses. Ceci crée des inégalités de développement au détriment des zones rurales où la productivité est faible à cause des équipements modernes qui y font défaut. Les activités et la population se concentrent autour des grandes villes Libreville, Port-Gentil, Franceville, Moanda.

La population urbaine représente plus des trois quart de la population dans la période allant de 2000 à 2005. La part de la population rurale chute régulièrement en passant de 18% en 2000 à 15% en 2005.

Nous constatons ainsi des disparités entre les zones rurales où se pratiquerait mieux l'activité agricole, et les zones urbaines qui sont plus modernisées. Ces disparités sont de nature à creuser un fossé, étant donné qu'elles vont favoriser l'émergence de zones de pauvreté dans les localités qui ne peuvent créer des activités susceptibles de fournir des perspectives de vie meilleures à la population.

Le principal moteur de développement durable réside dans la création d'activités économiques dans les zones d'exploitation des ressources naturelles, avec pour logique de fournir des emplois à la population qui pourra ainsi participer la vie économique de la localité.

1-b) Quelles solutions ?

Il faut donc des politiques afin de réduire les inégalités de développement entre les localités. Ceci permettra d'éliminer le fossé existant entre les grandes villes et les zones rurales dans la perspective d'un développement durable. C'est la réduction de ces inégalités qui créera une harmonie et apportera la cohésion sociale.

Les principales villes autour desquelles se concentre le développement sont au nombre de quatre dans le cas du Gabon, alors que le pays compte neuf provinces et chaque province a environ quatre villes : il ya donc de grandes inégalités de développement. Les inégalités de développement dans les localités se manifestent par la faiblesse des infrastructures locales telles que l'éducation, la santé, les transports...

Pour une cohésion sociale, il est indispensable de faire disparaître les disparités entre les villes étant donné que le pays est fort bien nanti en ressources naturelles. Et les recettes procurées par celles-ci doivent être converties en capital reproductible en particulier dans les localités délaissées et abandonnées.

Un cadre d'action pour réduire les inégalités doit être élaboré en dégageant des fonds, et ce devrait être la préoccupation des politiques. Celles-ci sont censées porter en elles une volonté de promouvoir un développement harmonieux dans le pays, afin de réduire l'écart entre les niveaux de développement des villes et combler le retard des localités peu favorisées en milieu rural.

Pour une bonne cohésion sociale, les provinces devraient être dotées d'instruments favorisant le développement durable en fixant des objectifs pour aboutir à une convergence. Il faudrait principalement favoriser les conditions de croissance⁵¹ améliorant la convergence réelle au profit des provinces défavorisée. Ainsi mieux répartir les recettes issues des ressources naturelles et affecter des fonds par rapport à la faiblesse économique et au chômage touchant les zones défavorisées serait une solution. Il est indispensable en effet de stimuler les zones susceptibles d'offrir la capacité de développer des activités préservant l'environnement et celles-ci seraient des emplois créés pour les ruraux.

⁵¹ BUZELAY Alain. *A propos de la lutte sur les inégalités régionales en Europe Bilan et Perspective* : Revue du Marché Commun Juin 2008, page 349

Développer l'attractivité des localités est aussi un levier pour le développement durable afin d'attirer de potentiels investisseurs : un cadre de vie agréable et la disponibilité de certains types de services sont des facteurs susceptibles d'exercer une attraction sur certains groupes d'acteurs ou d'organisations.

La mise en place de politiques visant un accès égal des services sur tout le territoire au nom de l'intérêt général est de nature à atteindre l'objectif de cohésion sociale. Avec la cohésion sociale, la population est tentée de participer au développement de sa localité. Ce développement local implique donc que les habitants doivent bâtir quelque chose avec les ressources dont ils disposent.

Les ruraux sont donc proches de la ressource naturelle terre qui permet de développer l'agriculture.

§ 2 Cas de la terre au Gabon

2-a) Rôle moteur de l'agriculture dans la croissance

Nous avons souligné la faible contribution du secteur agricole au Gabon au PIB. Or la terre, ressource naturelle renouvelable devrait apporter plus pour le développement durable. En particulier, les agriculteurs devraient voir leur condition d'existence s'améliorer, si toutefois les moyens nécessaires sont mis à leur disposition : les agriculteurs devraient alors s'approprier le processus de développement avec la mise en place d'infrastructures pour les y aider.

En s'appuyant sur des enseignements fondamentaux qui ont permis à d'autres de parvenir, les paysans devraient pouvoir tirer partie de la terre en l'exploitant.

Le secteur agricole a fait les frais du boom pétrolier. Ainsi nous avons une économie où l'agriculture occupe une petite place, les mines et le pétrole ont une grande importance et contribue plus à la formation du PIB. Le secteur secondaire est peu développé. Comment faire alors en sorte que l'économie soit moins dépendante du secteur des mines et du pétrole ?

La réponse à cette question se trouve d'abord dans l'augmentation des performances dans l'agriculture. En s'assurant la coopération des partenaires commerciaux sur le marché de la production agricole, l'agriculture jouera alors un rôle moteur dans la croissance. La contribution de l'agriculture aux exportations aura un rôle stratégique et permettra de traiter avec des nations capables de fournir les instruments de la technologie moderne. L'agriculture est donc le secteur où les ressources naturelles ont de l'importance afin de développer les exportations.

Une étude réalisée en 2008 par le département Appui à la structuration professionnelle à l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) montre que les quantités de banane permettant de ravitailler Libreville où se trouve concentrée une grande partie de la population, sont issues d'une production locale. Celle-ci est essentiellement basée sur un système de culture traditionnelle, selon lequel les zones de production sont éloignées des lieux de consommation : la production se fait dans les villages et la consommation a lieu dans les villes.

La consommation de Libreville estimée en 2008 était de 30 000 tonnes par an et elle n'est couverte qu'à environ 50% par la production nationale. Le reste est constitué des importations en provenance du Cameroun avec pour conséquence une sortie de devises : la production vivrière a du mal à couvrir les besoins de la population et il faut donc des dépenses consacrées à l'importation des produits alimentaires.

Parmi les contraintes expliquant cette faiblesse de l'agriculture, on peut citer les difficultés d'accès aux zones de production qui appellent à un développement et une amélioration des voies de communication. Il ya aussi l'absence de matériel végétal d'élite et les prix élevés des intrants agricoles, la mise à la disposition des agriculteurs de matériel à la pointe du progrès permettra d'augmenter la productivité dans ce secteur.

La pratique d'une agriculture durable est requise puisque le pays a des atouts tels qu'une abondance des ressources en eau : le Gabon ayant une forte pluviométrie, les sols sont très fertiles et propices à l'agriculture. Celle-ci est donc un puissant réservoir d'emplois et un secteur d'activité susceptible de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté. L'adoption d'une agriculture durable est indispensable étant donné qu'elle a des conséquences bénéfiques pour l'environnement d'après les explications des experts et celle-ci devrait :

- Eviter l'épuisement, l'érosion, la pollution des sols en gardant donc à l'agriculture les sols les plus productifs et en assurer l'irrigation,
- Améliorer les cultures et les productions traditionnelles valorisant les ressources locales avec l'apport de technologies les plus appropriées et renforcer les circuits d'approvisionnement et de vente en fonction des besoins,
- Accorder la priorité aux cultures vivrières pour diminuer les importations coûteuses et destructurantes.

L'objectif de la contribution du secteur agricole au PIB en 2015 a été fixé 10% contre 4% actuellement. Ainsi la politique agricole devrait viser à promouvoir des exploitations familiales, le développement des petites et moyennes entreprises agricoles et le passage des systèmes extensifs de production à des systèmes diversifiés, durables et préservant les sols. Le développement dans la périphérie des villes des champs de manioc et de banane plantain devrait se multiplier, la terre étant fertile et propice à l'agriculture, ce qui améliorerait l'approvisionnement de la population puisqu'elle n'est assurée que par les centres de production qui se trouvent éloignés des villes.

2-b) Agriculture au Gabon et commerce équitable

i) Etat de l'agriculture de rente

L'agriculture de rente doit être intégrée dans le plan de développement de l'agriculture. Il faut rappeler que les cultures de rente que sont le cacao et le café ont durant des années constitué le levier économique de la province septentrionale du Gabon, à savoir la Woleu-Ntem : jusqu'à un passé récent, la filière café-cacao a procuré des revenus importants aux familles woleuntemoises qui ont ainsi pu subvenir aux besoins scolaires notamment de leurs progénitures.

Malheureusement, ce secteur est en perte de vitesse, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent (§ Perspective pour l'agriculture) il ya eu un arrêt des activités, la dernière production remonte à l'année 2000.

Des planteurs, des techniciens pour encadrer et aider ces planteurs ainsi que des moyens techniques modernes font défaut pour améliorer le rendement des plantations.

Ainsi comme le révèle le quotidien l'Union (18-19 Octobre 2008) des produits ont longtemps été stockés par certains planteurs dans le Woleu-Ntem.

Il est clair qu'il faut des débouchés pour le café et le cacao afin d'éviter que ces produits ne soient stockés indéfiniment. En effet cela a pour conséquence un découragement de la part des paysans, qui n'arrivant pas à écouler leur production n'auraient pas de moyens de subsistance.

Le commerce équitable pourrait aider à l'exploitation et à la production à long terme de ces cultures de rente au Gabon. Ceci favoriserait la culture de produits, surtout dans les endroits les plus reculés pour les écouler à travers les filières du commerce équitable. On reste ainsi dans l'optique d'un développement endogène en aidant ces planteurs à s'établir dans leur localité.

ii) Définition du commerce équitable

Du point de vue de la littérature économique, le commerce équitable est défini en opposition au commerce classique qui établit le postulat suivant : le commerce international dans son organisation actuelle est inéquitable⁵².

La situation de pauvreté des petits producteurs est liée à leur état d'isolement et à leur incapacité à se regrouper et à proposer un volume suffisant de production pour intéresser un acheteur.

Nous savons que le combat contre la pauvreté est impératif pour la croissance économique. Le commerce équitable est là pour tenter de remédier autant que faire se peut au cercle vicieux qui empêche l'accès à la durabilité. Issu d'un courant humaniste, religieux à partir de 1945, d'un courant tiers-mondiste dès les années 1960, il s'est intégré au mouvement du développement durable dès 1990⁵³.

Fondé sur la notion de prix juste à payer aux producteurs, à l'opposé de la démarche propre aux excès du libéralisme commercial consistant à viser les coûts de production les plus bas, peu importe les répercussions sociales, le commerce équitable vient en aide aux producteurs des pays en développement les plus démunis. Il contribue à humaniser de façon réaliste les rapports commerciaux sur le globe. Il est intégré à un mouvement d'éthique à la fois environnemental et économique.

Donc, le commerce équitable vise les petits producteurs et est guidé par un principe de solidarité. Travailler en priorité avec les producteurs les plus défavorisés dans une approche solidaire et durable conduit à s'intéresser à ces producteurs du lointain extrême, les producteurs du bout du monde, situés après la grande route, en suivant le chemin de terre pendant quelques heures.

Le constat fait justement ressortir au Gabon l'état d'enclavement des zones potentielles de production du cacao et du café avec la taille des exploitations agricoles de l'ordre de 300 mètres carrés par famille (Union 30 avril et 1^{er} mai 2008).

Se concentrer sur ces petits producteurs permettrait de les sortir de leur isolement. En effet, l'import-export de produits agricoles et manufacturés s'applique en général à des structures productives importantes, par conséquent le petit producteur n'a aucune chance d'avoir accès à ces marchés.

⁵² LECOMPTE Tristan. *Le pari du commerce équitable* : Edition d'organisation Paris 2003, page 16

⁵³ WACKERMANN Gabriel. *Le développement durable* : Carrefours LES DOSSIERS Ellipses, page 85

An niveau local, le petit producteur est tributaire d'intermédiaires dominant le marché et fixant les prix sans égard pour le respect d'un prix minimum destiné à lui garantir un niveau de revenu décent.

Si les prix stagnent ou baissent pour les produits agricoles, le pouvoir d'achat diminue d'année en année alors que le coût de la vie lui augmente. Donc lorsque la conjoncture internationale est défavorable, les retombées sont négatives pour les petits producteurs qui se retrouvent dans l'incapacité de continuer à nourrir leurs familles avec des revenus pouvant être divisés par deux ou trois d'année en année. Par conséquent les petits producteurs sont incités à revendre leurs exploitations et à émigrer vers les grandes villes pour aller vendre leur force de travail. Et l'on retrouve ce cas de figure au Gabon où les campagnes se vident avec un vieillissement des actifs ruraux.

iii) Vertus du commerce équitable

Le commerce équitable favorise un développement durable pour le producteur et son environnement, respecte les droits fondamentaux des personnes et respecte l'environnement. Les débouchés du commerce équitable sont les consommateurs qui représentent la cible à toucher pour écouler les produits car ce sont eux qui achètent, c'est donc la clientèle à toucher.

C'est un moyen d'équilibrer les échanges commerciaux entre les pays du Nord et ceux du Sud. 90% des produits issus du commerce équitable concernent des produits tropicaux : le café représente 30% en volume des ventes totales du commerce équitable au niveau mondial et 50% en valeur global tous pays confondus. Bien sûr les parts du commerce équitable ne sont pas vraiment significatives et ne représente que 0,008% du commerce mondial. Mais il a pour objectif de faciliter et sécuriser la mise en relation entre les petits producteurs qui représentent l'offre et se trouvent dans les pays du Sud à l'instar du Gabon, et les fondateurs de ce commerce équitable qui constituent la demande et se trouvent au Nord.

Il permettrait d'aider les petits producteurs isolés à démarrer leur activité et à avoir accès au marché international étant donné qu'ils semblent laissés pour compte. Le commerce équitable permet le financement d'un projet qui ne se fera pas à fonds perdus et le projet s'autofinancera rapidement. La vente des produits au Nord va générer des ressources et permettre à terme l'autofinancement du projet.

Moins dépendant de l'aide publique, le projet pourra disposer d'une grande autonomie dans sa gestion. Le développement du projet est naturellement soutenu par les consommateurs, les moyens nécessaires étant limités au lancement de l'activité. Le commerce équitable représenterait donc un potentiel formidable d'entrepreneuriat en dehors du système d'aide publique traditionnelle, étant donné que souvent les plus pauvres ne parviennent pas à profiter de l'aide publique au développement.

Le commerce équitable va permettre aux producteurs et à leurs familles de vivre dignement et pour y parvenir, il faut un développement économique et une juste rémunération des acteurs de la filière. Avec un appui aux producteurs concernés pour des initiatives locales, l'aide aux producteurs pour la mise en place d'associations, la gestion de ces associations, des prêts locaux, l'aide au financement de l'organisation, le commerce équitable permettra le financement de projets comme le renforcement de l'appareil de production.

Ainsi l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, la nutrition, la formation professionnelle, la sécurité des personnes et la liberté d'expression qui sont des besoins essentiels pour la

population seront facilement et durablement comblés. Il faut toutefois que des structures productives locales permettant leur financement aient été préalablement créées.

La stratégie mise en place pour relancer les cultures de rente est élaborée par le gouvernement qui décide des mesures à adopter, avec pour objectif d'obtenir un produit d'excellente qualité : la production visée au Gabon à l'horizon 2018 est de 10 000 tonnes de cacao et de 6 000 tonnes de café. Les initiatives viennent donc de l'Etat pour la relance de ces activités, avant de recueillir l'adhésion des populations locales, et souvent les budgets alloués aux programmes sont faibles.

Une réhabilitation du centre de bouturage d'Okondja dans la province du Haut-Ogooué, permettant la production du matériel végétal du café Robusta est indispensable (Union mai 2008), de même qu'une amélioration du patrimoine génétique, le nettoyage et la relance des champs semenciers.

Etant donné que les besoins essentiels sont plus facilement et plus durablement comblés si des structures productives susceptibles de les financer ont été au préalable créées, sans dépendre d'aucune aide extérieure. La solution pour les petits producteurs résiderait donc dans des modèles de développement local initié par des groupes locaux, de petites organisations indépendantes : le développement local devrait venir des populations locales elles-mêmes.

Le commerce équitable pourrait être une solution pour amorcer ce développement local. En contribuant au développement local de meilleures conditions commerciales seraient proposées aux producteurs défavorisés, leurs droits seraient garantis. Du coup le commerce équitable améliorerait les positions des acteurs économiques ne maîtrisant pas leur autonomie en mettant en place des projets à caractère collectif, social, environnemental. De la sorte un cercle vertueux associant harmonieusement le développement des échanges internationaux avec le développement durable pourrait se mettre en place.

La terre est donc une ressource naturelle renouvelable qui, utilisée pour l'agriculture peut contribuer durablement à l'amélioration des conditions d'existence de la population gabonaise d'une part, et d'autre part pourrait apporter une contribution significative au PIB.

A côté de la terre, la forêt représente aussi une source potentielle pour participer à la création de richesse pour l'économie gabonaise.

§ 3 Possible contribution de la forêt au PIB

La forêt est un facteur de développement économique et elle représente un conservatoire pour la planète. Le Gabon pourrait tirer partie de cette ressource en développant un tourisme préservant la nature. La forêt recouvre le territoire à plus de 80% et la promotion d'un tourisme préservant la nature devrait attirer des touristes soucieux de la conservation de la forêt, important facteur de lutte contre le réchauffement de la planète.

Le tourisme représente une option de développement majeure et il devrait avoir une vocation industrielle avec la mise en place d'une planification durable rationnelle.

Avec des objectifs clairement identifiés, le développement du tourisme au Gabon devrait permettre d'avoir une carte postale du pays, étant donné que celui-ci ne figure pas dans les destinations souvent citées : en mettant en avant la beauté de ses forêts regorgeant de

biodiversité, des touristes seraient émerveillés et viendraient du monde entier pour visiter cette richesse naturelle.

Préserver la biodiversité implique de maintenir des agrégats de biodiversité et de conserver des habitats naturels essentiels au développement durable. Pour le pays, des objectifs de gestions orientés vers la protection des espèces et des habitats par le contrôle gouvernemental contribueront à cette conservation.

La création d'aires protégées abritant les espèces sauvages et leurs habitats, forme d'apartheid écologique est une stratégie de conservation de la nature : la conférence de Rio en 1992, baptisée Sommet de la Terre, a placé la notion de développement durable au cœur du débat avec l'adoption de documents de référence tels que la **convention sur la conservation de la biodiversité**.

Celle-ci engage les Etats à prendre les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité par la création de zones protégées, la formation, la recherche.

Le tourisme est susceptible de générer des effets multiplicateurs en contribuant au PIB, il va avoir un effet positif sur la balance des paiements et sur les recettes publiques. Il va tirer le développement des provinces, améliorer le niveau de vie des populations locales, relancer l'artisanat, concilier les avantages socio-économiques escomptés à court-terme et la conservation de l'environnement naturel et du patrimoine tangible et intangible. Il contribuera à satisfaire les besoins de loisirs et de découverte du pays, aspiration légitime de la population renforçant l'unité nationale et la cohésion sociale.

Le Gabon a été le précurseur des parcs nationaux en Afrique sur la base des résultats des évaluations botaniques, fauniques et socio-économiques effectués pendant deux années par des équipes de la DFC (Direction Faune Chasse), WCS (Wildlife Conservation Society) et WWF (Fonds mondial pour la nature).

Lors du sommet de la Terre de Johannesbourg en 2002, la création d'un réseau de 13 parcs nationaux au Gabon fut annoncée par le défunt Président Bongo. Ceci s'inscrit dans la conservation du patrimoine national et la gestion de la ressource forêt et donc de l'environnement.

Les sites recouvrent tous une des neuf provinces gabonaises et sont classés pour la conservation de ce patrimoine riche en biodiversité : les 9 parcs nationaux (Monts de Cristal, Akanda, Pongara, Loango, Moukalaba, Lopé, Waka, Mayumba, Minkébé, Mwagné, Ivindo, Birougou, Batéké) représentent un échantillon de chacun des milieux naturels du Gabon, ils protègent des paysages spectaculaires pouvant attirer des touristes.

Les forêts gabonaises sont réputées être en nombre d'espèces de plantes, parmi les plus riches d'Afrique. Certains botanistes pensent qu'elles renferment une richesse unique de la faune. Des espèces animales menacées ou peu représentées à l'échelle de l'Afrique Centrale ou du continent comptent toujours au Gabon des populations importantes.

Nulle part ailleurs on peut voir en même temps des éléphants sur la plage et le ballet des baleines à bosse en mer. Des étranges mangroves des côtes du Gabon aux paysages spectaculaires des plateaux Batéké s'étend une grande variété de paysages naturels d'un attrait considérable.

Le pays est riche en culture de par certaines valeurs propres à sa civilisation et de par ses talents personnels : ce serait une belle opportunité pour s'imposer sur le marché international des services.

En effet, l'Occident entré dans l'ère de l'opulence au XXème siècle a un besoin sans cesse croissant d'ouverture, d'échanges culturels et de loisirs. Les différentes cultures du Gabon devraient donc susciter un immense intérêt pour les visiteurs qui apprécieraient leurs masques et leurs reliquaires qui exercent une fascination particulière.

Ainsi développer une sorte de « tourisme équitable » pour les occidentaux serait un moyen de faire connaître l'artisanat gabonais, les cultures des différentes ethnies du pays avec notamment la rencontre de groupes de sculpteurs de la pierre de Mbigou pour cet aspect social et authentique associé à des aspects purement touristiques.

La connaissance des cultures et des valeurs traditionnelles contribue à une compréhension et un respect entre les personnes de cultures différentes. L'intérêt pour la découverte de l'autre et de l'ailleurs, la découverte de produits chargés de sens et fabriqués selon des procédés traditionnels tels que les objets en bois d'ébène, voilà des motifs d'attirer de visiteurs.

La gestion durable de la forêt par le biais de la valorisation de la biodiversité est donc indispensable pour diversifier l'économie gabonaise qui s'est longtemps appuyée sur le pétrole pour se développer.

La diversification de l'économie passe aussi par l'exploitation durable des autres richesses du sous-sol gabonais. En effet, conformément à la règle de Hartwick, les ressources naturelles non renouvelables devraient être transformées en bienfaits afin d'éviter la malédiction des ressources naturelles.

Les ressources naturelles non renouvelables sont épuisables, par conséquent la richesse qui en est retirée devrait être impérativement investie dans d'autres formes de capital, telles que le capital humain, les services sociaux et le capital physique.

C'est à ce titre que l'exploitation du minerai de fer de Bélinga devrait avoir des impacts économiques, mais aussi sociaux pour se situer dans la logique de substitution du capital naturel par du capital social, manufacturé conformément à la règle de Hartwick.

§ 4 Le projet d'exploitation du fer de Bélinga

4-a) Des attentes fortes

Le fer dont le principal gisement se trouve à Bélinga au Nord- Est du Gabon a été découvert en 1895. Il représente un des derniers grands gisements au monde jamais exploité. Sa teneur est de 64% et ses réserves sont estimées à un milliard de tonnes selon les experts.

Le projet offre des perspectives d'emplois dans la mesure où jusqu'à 11 483 postes seraient susceptibles d'être créés (Union 28 novembre 2008).

C'est un projet à fort impact socio-économique : autour de ce projet se greffent des activités telles que la création d'une usine de production et de transformation du manioc et de ses dérivées, et un chantier qui consiste en la construction d'un barrage hydroélectrique pour produire de l'énergie.

De géantes sociétés minières ont marqué leur intérêt pour l'exploitation de ce minerai et apporter des IDE (Investissements Directs Etrangers). Si dès le début des négociations sur l'exploitation du fer de Bélinga, les chinois désiraient détenir 100% des parts, en mars 2005 l'Etat gabonais signait une convention avec les brésiliens de la CVRD (Companhia Vale do Rio Doce). D'autres potentiels investisseurs avaient marqué leur intérêt pour exploiter cette mine à l'instar des français d'ERAMET.

En fin de compte, l'intégralité du marché a été attribuée aux chinois d'après la décision du Conseil des ministres en juin 2008.

Une surenchère des chinois avec notamment la construction d'une bretelle de 250 km allant de Bélinga à Boué et d'une autre, longue de 30 km environ, allant de Ntoum au port de Santa Clara a été favorable pour l'obtention de ce projet de la part des chinois.

Ils se sont en outre engagés à construire un barrage hydroélectrique sur l'Ivindo. De plus ils ont vu grand pour le port en eaux profondes de Santa Clara destiné à évacuer le minerai, avec une jetée de 8 km, une usine de traitement, ainsi qu'un gigantesque plateau de stockage adjacent à la gare ferroviaire.

De ce fait, les autorités gabonaises ont elles été rassurées par le fait que l'Etat chinois était derrière le projet et le cautionnait, ce qui présentait des risques réduits par rapport à une entreprise comme la brésilienne CVRD.

Bélinga apparaît comme le premier chantier du pays au XXIème siècle, le projet du siècle. Le montant des investissements est estimé à 1000 milliards de francs CFA (Infoplusgabon 26 janvier 2008).

Les travaux étant programmés pour démarrer à la fin 2008 devaient s'étaler sur une durée de trois ans. La mine devait être opérationnelle au début de l'année 2010 selon les prévisions. Au terme de l'exploitation, les infrastructures désenclaveront entièrement la province de l'Ogooué Ivindo et seront la propriété exclusive de l'Etat gabonais. Les recettes de la vente du fer destiné à approvisionner le marché intérieur chinois serviront à rembourser l'Etat chinois.

Le projet va permettre la création d'emplois indispensables pour résoudre le problème du chômage facteur essentiel de la pauvreté. Il contribuera au développement durable du pays à travers la construction d'infrastructures.

La Chine NPI entrée dans la révolution technologique pourrait donc être un partenaire pour le Gabon dans l'exploitation de ce minerai de fer. La croissance est favorisée par le transfert des technologies et la diffusion de ces technologies. Surtout avec la mondialisation de l'économie, une situation nouvelle est apparue avec l'Asie qui nouent et développe des relations d'un type différent : la Chine ne s'embarrassant pas de considérations morales est prête à mettre sous le boisseau des critères idéologiques au profit des bénéfices commerciaux. Elle semble être un partenaire idéal et peu exigeant.

Suivre ce développement à l'asiatique⁵⁴ avec des taux de croissance exceptionnels peut faire rêver et envisager une réussite similaire à celle de la Révolution Verte.

Le projet devrait se baser sur les meilleures pratiques industrielles et se conformer aux normes de protection de l'environnement. Une étude d'impact environnementale préalable étant prévue par la loi, le projet devrait conduire au respect et à la conservation de l'environnement afin d'éviter de polluer l'atmosphère et de préserver la santé des populations environnantes et des travailleurs.

⁵⁴ HOFFMAN Nathalie et MABIRE Jean-Christophe. *Afrique-Asie : Vers un nouveau partenariat ?* Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et L'Asie Modernes Paris 2000, page 57

4-b) Lancement du projet de Bélinga

L'entreprise chinoise Sino Hydro construira le barrage hydroélectrique de Poubara, préalable à l'exploitation du gisement de fer de Bélinga. Le lancement de ce projet qui implique donc le partenaire chinois, maître d'œuvre de l'investissement à réaliser s'est traduit par la pose de la première pierre du barrage hydroélectrique du grand Poubara 3 à quelques kilomètres de Franceville, le chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, les 13 et 14 novembre 2008 (Union 17 novembre 2008).

La pose de cette première pierre a donc permis d'ouvrir ce grand chantier avec son impact socio-économique. La construction d'un barrage hydroélectrique dans ce pays à forte pluviométrie, arrosé de fleuves s'inscrit dans le développement durable avec l'utilisation des énergies renouvelables pour préserver l'environnement.

Les partenaires chinois de l'entreprise Sino Hydro affirmant être pionnier et leader mondial dans la construction d'infrastructures fluviales et ferroviaires, le projet devrait se concrétiser et les besoins en énergie électrique dans cette province devraient être satisfaits avec efficacité. Le barrage hydroélectrique est donc destiné à produire de l'énergie propre et ceci préserve par conséquent l'atmosphère.

D'après les prévisions, il ressort que le barrage électrique dans sa première phase de matérialisation sera équipé de 4 groupes électromécaniques de 40 mégawatts représentant un régime prévisionnel d'énergie produite de 950 giga wattheures.

L'alimentation de ces groupes sera assurée par un barrage de type mixte de 37 mètres de haut, d'un réservoir de 2 millions d'hectomètres cubes d'eau couvrant 46 mètres carrés. La durée prévisionnelle de construction de ce complexe est de 54 mois, répartie en trois étapes :

- Première étape, juin 2009 démarrage des fondations de la digue et retenue avec en septembre 2011 la mise à l'eau du réservoir.
- Puis en septembre 2012 auront lieu les premières livraisons d'électricité produite à la COMILOG (Compagnie Minière de l'Ogooué exploitant le manganèse).
- Enfin courant 2013, mise à marche industrielle du dernier groupe électromécanique.

Le chantier va nécessiter près d'un millier de personnes, ouvriers, ingénieurs, techniciens etc. Le partenaire chinois se trouve donc fortement engagé dans la réussite de ce programme d'investissement, une des phases importantes pour la réalisation du projet d'exploitation de la mine de fer de Bélinga.

Si le projet d'exploitation de la mine de fer de Bélinga atteint les objectifs fixés, à savoir le futur désenclavement de la province de l'Ogooué Ivindo, par la construction d'infrastructures destinées à améliorer le bien-être de la population avec la création d'emplois, la règle de Hartwick serait considérée comme respectée : le capital naturel représenté ici par la mine de fer est transformé en capital reproductible (infrastructures). Et donc les ressources naturelles sont mises au service de la population et contribuent au développement durable dans la mesure où les générations actuelles et aussi futures disposeront de ces infrastructures. Les ressources naturelles sont dans ce cas une source de croissance endogène.

L'exploitation durable des ressources minérales devrait permettre d'améliorer les conditions d'existence de la population afin de se situer sur le chemin du développement durable. D'autres éléments sont à mobiliser afin que les ressources naturelles soient effectivement une source de croissance endogène dans les pays de l'Afrique Subsaharienne.

Section II Facteurs favorisant le développement durable

§ 1 Importance des infrastructures de communication

Le développement des infrastructures telles que les routes, les chemins de fer pour le transport est indispensable pour faciliter la communication, relier les provinces et attirer les touristes. Les voies de communication sont importantes pour exploiter les ressources naturelles : l'exploitation des ressources minérales et renouvelables pour un développement durable nécessite l'implication des populations dans les activités économiques. Celles-ci le feront à condition qu'il y ait par exemple un réseau routier adéquat, ce qui permettra une plus grande croissance économique et ainsi les agriculteurs, éleveurs pourront bénéficier des investissements dans ce réseau routier.

1-a) Pour faciliter la circulation des personnes et des biens

Le réinvestissement des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles dans d'autres formes de capital productif, conformément à la règle de Hartwick implique de créer et de compléter les infrastructures comme les routes, afin de faciliter le déplacement des personnes et des biens.

*Le Gabon dispose d'un réseau routier de 9 170 km de routes avec 947 km de routes bitumées pour 8 233 km de routes en terre. Une grande partie de ce réseau est précarisé par le manque d'entretien. La dégradation des chaussées est source de dépenses ultérieures pour la remise en état, d'où la nécessité d'un entretien régulier.

Les conditions de circulation rendues difficiles par la forte pluviométrie rendent souvent les coûts de transports élevés, ce qui limite les échanges et conduit à l'isolement des villes et des villages.

Le Programme d'Aménagement du Réseau Routier (PARR) dont la première phase a démarré en août 1993 prévoyait le bitumage de 1 936 km de routes en 5 ans, afin de relier Libreville et les capitales provinciales d'une part et les capitales provinciales entre elles d'autre part.

Douze ans après le lancement du PARR 538,8 km de routes seulement étaient aménagées, renforcées ou mises en service, soit 27% du programme initial⁵⁵.

Le programme d'activité pour la période 2004-2005 était centré sur l'entretien, la sauvegarde et la protection du réseau, ce qui implique une gestion rigoureuse du fonds d'entretien routier avec un contrôle renforcé de la qualité des travaux exécutés.

La poursuite du PARR est indispensable pour permettre la connexion des axes nord-sud et est-ouest du pays et pour assurer les liaisons transfrontières avec les pays voisins.

*En Afrique Centrale, la libre circulation des personnes constitue l'un des maillons faibles du processus d'intégration, en dépit du rôle stratégique d'un tel instrument pour l'édification d'un marché commun performant. Pourtant la prédominance des forêts denses et l'importance du réseau hydrographique aurait dû permettre le développement des infrastructures de transports, pour favoriser la connexion des réseaux nationaux indispensable au processus de développement.

⁵⁵ BAD/OCDE Perspectives économiques en Afrique *Infrastructures des transports* 2006 page 305

Malheureusement le secteur des transports participe à peine pour 5 à 10% à la formation du PIB de la région.⁵⁶

Les données relatives au réseau routier nous apprennent que les routes bitumées représentent seulement 15% des 147 314 km et la densité routière est la plus faible du continent africain avec 0,3 km/100km².

A l'exception de l'axe Kigali-Bujumbura et plus récemment Yaoundé-Libreville en 2004, les autres capitales de la région Afrique Centrale ne sont pas encore entièrement reliées entre elles, dans un espace où 80% du transport des personnes et des biens se fait par voie terrestre. Le transport aérien lui souffre d'une inadéquation des équipements et de la vétusté du parc d'aéronefs existant, d'une concurrence très limitée qui renchérit les coûts et d'une qualité déficiente des services avec une faible fiabilité des programmations.

1-b) Pour désenclaver les villes et les régions

Le transport par voies d'eaux intérieures serait un levier important pour le désenclavement de l'espace régional en Afrique Centrale. En effet, il offrirait potentiellement une alternative crédible et des possibilités naturelles d'intégration physique vu l'importance du réseau hydrographique.

Malheureusement il souffre d'un handicap avec le manque d'entretien des voies navigables et les faibles capacités des entreprises de transport fluvial.

Par exemple le Gabon avec ses 800 km côtes est un pays à vocation maritime. Le transport maritime assure au moins 90% des échanges commerciaux du pays. Ceux-ci transitent par les deux principaux ports de commerce que sont Libreville (Owendo) et Port-Gentil. Mais ces ports restent vétustes à cause des installations portuaires et l'inexistence des moyens modernes de manutention, les coûts de passage portuaire des marchandises restent élevés.

Le manque d'infrastructures de transport et de communication au sein de la région se traduit, comme nous l'avons dit par une faible connexion entre les villes. Il a pour effet de réduire par exemple la rentabilité du commerce interne de façon significative à cause des retards.

La Banque Mondiale (2004) estime que le coût du transport d'un conteneur de Douala à Bangui (985 km) ou à Ndjamena (665 km) est d'environ 4 000 €, soit 4 fois le coût du transport maritime de Douala vers l'Europe.

Pour aller de Douala à Bangui ou Ndjamena un cargo prend entre 2 ou 5 semaines à cause des restrictions sur circulation.

Les infrastructures de transport devraient donc figurer en bonne place dans les programmes de développement des Etats. Elles facilitent la communication entre les populations à l'intérieur des Etats et entre Etats voisins, et permettent le brassage des civilisations.

La route reste donc une infrastructure de base indispensable pour une croissance durable, identifiée comme prioritaire elle devrait faire partie des projets à réaliser.

Au Gabon, le gouvernement devrait s'employer à mener une étude de faisabilité avec le montant des financements à consentir pour disposer d'un réseau routier fiable en toute saison.

⁵⁶ PNUD. *Les économies de l'Afrique Centrale 2007 les liens entre croissance pauvreté et inégalités* Maisonneuve et Larose 2007 Paris, pages 148-149

Ainsi, le réseau dont les projets et les études étaient prêtes représentaient 760 km et ceux dont les études étaient en cours et à finaliser à l'horizon 2010 représentaient 236 km (Union 6 novembre 2009).

L'objectif à atteindre avec la construction et la réhabilitation du réseau routier est la fluidité du trafic : le réseau routier prend souvent un coup surtout pendant les saisons de pluie. Par conséquent les véhicules éprouvent des difficultés à circuler en raison de l'état de la chaussée. Celle-ci se transforme parfois en véritables bourbiers dans le cas des routes reliant Libreville à certaines villes de provinces.

Le bitumage des routes et la réhabilitation des axes routiers sont indispensables pour améliorer les conditions de circulation des personnes et des biens et favoriser le tourisme qui serait un secteur porteur pour l'économie. Sans oublier que les villes explosent et la population se concentre dans les centres urbains, le parc automobile lui ne cesse de croître. Le développement des infrastructures de circulation devrait permettre de tirer le développement urbain vers l'intérieur du pays.

Ainsi il a été prévu la construction d'une autoroute pour renforcer la chaussée et rendre le trafic fluide. Le projet de réaménagement de la Nationale 1, principale voie d'entrée et de sortie vers la capitale Libreville devrait connaître un aboutissement heureux en prévision du grand événement sportif de la CAN (Coupe d'Afrique des Nations) que le Gabon va abriter conjointement avec la Guinée-Equatoriale en 2012.

La configuration de ce projet contribuera au réaménagement routier et le financement des bailleurs de fonds devrait permettre à ce projet de se concrétiser : un rond point doit être érigé au PK 12 à cet endroit même où débutera l'autoroute à quatre voies jusqu'à Ntoun, long de 28,3 km. A partir de Ntoun jusqu'à Nsilé l'élargissement et le renforcement de la chaussée doit conduire à la construction d'un échangeur pour la connexion des voies avec la zone de Bikélé, Cap Santa-Clara et Owendo.

La remise en état des zones détériorées et leur renforcement se fera par l'application d'un nouveau tapis d'enrobé entre Nsilé et Bifoun soit sur une longueur de 62,5 km. Donc un réaménagement de la route entre Libreville et Bifoun se dégage de cette configuration pour permettre une meilleure circulation des usagers. A ceci s'ajoute la construction d'une bretelle de contournement à quatre voies à partir de l'échangeur du PK 15 en direction de la zone industrielle d'Owendo de 13 km (Union 17 novembre 2008 par Elie NGOUNGOUROU).

La concrétisation d'un tel projet est un challenge à gagner dans la mesure où la construction d'infrastructures telles que les voies de circulation, représente ce qui du point de vue théorique s'appelle une substitution du capital naturel en capital reproductible. En effet, pour les pays dotés en ressources naturelles, il est dispensable que l'exploitation de ces ressources naturelles se transforme en investissements qui serviront aux générations actuelles et futures.

Il faudrait toutefois que les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles soient bien gérées et par conséquent la bonne gouvernance joue un rôle important. C'est une stratégie à adopter en Afrique Subsaharienne, afin que les ressources naturelles soient une bénédiction pour les pays qui en possèdent.

§ 2 Effets des recettes issues des ressources naturelles et bonne gouvernance

2-a) Bonne gouvernance et renforcement des institutions

La bonne gouvernance devrait s'implanter et revêtir un caractère central pour le développement durable en Afrique Subsaharienne : c'est l'une des conditions sine qua non du développement. La promotion des principes et institutions démocratiques ainsi que la participation de la population devraient aller avec la bonne gouvernance. Celle-ci est un impératif de base pour assurer la paix, la sécurité et la durabilité de la croissance et du développement. Les institutions du continent africain de même que les africains doivent être des demandeurs d'une meilleure gouvernance.

Si l'abondance des ressources naturelles ne contribue pas souvent au développement et cause même le sous-développement, la principale raison réside dans la fragilité des institutions. Les pouvoirs africains devraient rétablir la vérité des recettes issues des ressources naturelles dans leurs économies, et quantifier l'évasion fiscale ainsi que les abus de biens publics et autres prédateurs budgétaires qui en découlent.

Les ressources naturelles devraient contribuer au renforcement des institutions et des Etats en Afrique, pour atteindre l'optimum qui a pour but de rechercher une augmentation du bien-être des peuples. Celui-ci est entendu comme la simultanéité des consommations de biens et de services collectifs, culturels, sanitaires, spirituels.

La stratégie optimale pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la transparence des recettes qui en découlent, repose donc sur le renforcement des institutions et du système législatif et aussi la transparence.

La corruption est un obstacle majeur au développement : elle augmente la richesse d'un petit nombre au détriment de la société dans son ensemble. Ses conséquences sont particulièrement tragiques pour les couches pauvres de la population, que la corruption prive des recettes publiques tirées des ressources naturelles, alors que ce sont ces populations qui en ont le plus besoin.

Certaines élites gouvernementales favorisent volontairement la corruption : en effet, la politique de prestige, manière de se faire reconnaître socialement grâce aux acquisitions matérielles favorise la corruption dans les administrations. Ce phénomène sape les économies nationales et aggrave la pauvreté qui maintient dans un état de dénuement presque total la plus grande partie de la population⁵⁷.

2-b) La corruption et ses effets

⁵⁷ DIOP Momar Sokhna. *Quelles alternatives pour l'Afrique ?* L'Harmattan, 2008 Paris page 77

Indice de perception de la corruption (IPC) (1)

Classement mondial	Pays	Note IPC 2003	Note IPC 2004
31	*Botswana	5,7	6,0
46	*Afrique du Sud	4,4	4,6
48	Seychelles	-	4,4
55	Ile Maurice	4,4	4,1
56	Namibie	4,7	4,1
64	*Ghana	3,3	3,6
75	Gabon	-	3,3
77	Bénin	-	3,2
79	*Mali	3,0	3,2
84	*Madagascar	2,6	3,1
86	Sénégal	3,2	3,0
90	*Gambie	2,5	2,8
92	Malawi	2,8	2,8
93	Mozambique	-	2,8
96	*Tanzanie	2,5	2,8
102	Erythrée	-	2,6
105	*Ouganda	2,2	2,6
107	*Zambie	2,5	2,6
114	*Congo, Rép du	2,2	2,3
115	Ethiopie	2,5	2,3
118	*Sierra Leone	2,2	2,3
121	Zimbabwe	2,3	2,3
126	Niger	-	2,2
127	Soudan	2,3	2,2
129	*Cameroun	1,8	2,1
131	*Kenya	1,9	2,1
133	*Angola	1,8	2,0
134	Rép Dém Congo	-	2,0
135	Côte d'Ivoire	2,1	2,0
142	Tchad	-	1,7
144	*Nigeria	1,4	1,6

Source : Transparency International, Rapport Mondial 2005

(1) La colonne « Note IPC 2004 » se réfère à la perception du niveau de corruption selon les hommes d'affaires, les universitaires et les analystes et va de 10 (très propre) à 0 (très corrompu)

*Pays ayant amélioré leur score

Les données de ce tableau couvrent la période 2003 à 2004. Nous pouvons donc les confronter aux données des tableaux classant les pays en fonction de leurs ressources naturelles dans la période 2001 à 2005, et de leurs performances économiques et sociales.

Nous remarquons que dans les pays corrompus, avec une note pour leur IPC très faible, de l'ordre de 2 à 1, les indicateurs sociaux sont moins bons. Avec un niveau de corruption élevé, le revenu par habitant est faible et la pauvreté est plus répandue. Cela se confirme donc pour

le Nigeria qui affiche des indicateurs sociaux faibles comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent. On remarque que le niveau de corruption est le plus élevé en 2004 (1,6), en Afrique Subsaharienne.

Les scores de l'IPC en 2003 et 2004 du Botswana montrent que ce pays est le moins corrompu et ses performances économiques et sociales corroborent ce constat.

Mis à part le Botswana, les autres pays ont une note en dessous de 5 et tendent vers la zone des pays très corrompus. Certains pays ont amélioré leur situation en 2004 mais ils restent près de la zone rouge c'est à dire très corrompus.

La corruption a des effets négatifs sur les résultats économiques, qui peuvent ainsi se traduire par une pauvreté répandue conjuguée avec un revenu par habitant faible, sans compter les inégalités qui en découlent, et créent des frustrations au sein de la population.

2-c) Lutte contre la corruption et amélioration de la gouvernance

La lutte contre la corruption devrait donc figurer au rang des objectifs à atteindre pour une bonne gouvernance. Des indicateurs pour atteindre cet objectif et combattre ce phénomène devraient être mis en œuvre.

Les politiques et mesures de lutte contre la corruption devraient se concrétiser par une politique de sensibilisation passant par l'information, le code de déontologie, la création d'un observatoire de la corruption, un livre ou une boîte à lettre pour recueillir les perceptions et plaintes des usagers.

L'obtention de résultats devrait avoir une incidence directe pour lutter contre la corruption. Ceci passe par une application de politiques de contrôle, de sanction : par exemple, le nombre d'affaires de corruption menées en justice et sanctionnées devrait être mis à jour et publié auprès du grand public.

C'est une chose de constater que la population ne tire pas pleinement profit des recettes tirées des ressources naturelles, mais le gaspillage de ces recettes sous forme de corruption et de recherche de rente personnelle ne garantit guère l'équité entre les générations.

Les pays africains devraient tirer parti de leurs ressources naturelles grâce à une meilleure gestion des recettes issues de celles-ci afin de propulser leurs économies. Ceci renforcera leurs efforts de développement et de lutte contre la pauvreté afin que la population connaisse un bien-être meilleur aujourd'hui et dans le futur.

La dotation en ressources naturelles apporte des opportunités qu'il convient de saisir notamment par la prise de bonnes décisions stratégiques en rapport avec l'économie. La vérité sur l'affectation de la manne issue des ressources naturelles doit donc être rétablie auprès des individus. En respectant ainsi les principes de bonne gouvernance, la richesse associée aux ressources naturelles sera transformée en croissance économique.

Il est par exemple indispensable que les pays de l'Afrique Subsaharienne investissent suffisamment dans le capital productif et humain en affectant les ressources tirées des ressources naturelles à des dépenses de santé, d'éducation ou autre services sociaux pour accélérer le développement.

Les investissements dans le capital humain jouent un rôle capital dans la croissance économique : un pays aux ressources naturelles abondantes dressant systématiquement des plans économiques à long terme et accordant la priorité au capital humain va améliorer sa

croissance à long terme. Et cet objectif est atteint si des politiques de lutte contre la corruption sont mises en place.

La bonne gouvernance est donc indispensable en Afrique Subsaharienne pour que les ressources naturelles soient transformées sous d'autres formes de capital.

Les pays dans lesquels les ressources naturelles abondent devraient utiliser les rentes retirées de l'extraction et de la vente de ces produits pour épargner : en économisant davantage, leur croissance serait probablement plus pérenne et plus rapide.

Section III Ressources naturelles et épargne véritable

Il est indispensable de préciser le concept d'épargne véritable pour comprendre le développement durable. L'épargne véritable se révèle être sur le plan de la littérature économique, un indicateur utilisé pour apprécier la durabilité de la croissance.

§ 1 Epargne véritable et environnement économique stationnaire

1-a) Définition générale

La théorie de la croissance en présence des ressources naturelles passe par l'examen du concept d'épargne véritable. La règle de Hartwick est ici la référence fondamentale. Selon celle-ci, la nullité de l'épargne véritable assure la durabilité de la croissance dès lors que tous les stocks de capital pertinents ont été pris en compte.

Toutefois, des formes adaptées de la règle de Hartwick ne se réduisent pas à la nullité de l'épargne véritable⁵⁸.

L'épargne véritable est entendue comme l'épargne publique et privée au sein et à l'extérieur d'un pays, nette des amortissements, plus les dépenses courantes d'éducation reflétant les variations du capital humain immatériel, moins l'amenuisement des ressources épuisables et renouvelables moins les dommages causés par les polluants (CO₂ et particules).

Ainsi définie, l'épargne véritable correspond à un accroissement de la richesse nationale. On peut donc avoir l'identité suivante de l'épargne véritable (genuine saving S_g) :

$$S_g = \text{PNB} - C - D - n(R - g) - \sigma(e - d)$$

Avec ici $\text{PNB} - C$ qui désigne l'épargne brute traditionnellement définie ainsi, C la somme de la consommation publique et privée ; l'épargne brute inclut aussi le niveau à l'extérieur, D est la valeur de la dépréciation des biens produits ; ainsi $\text{PNB} - C - D$ exprime l'épargne nette conventionnelle. Les deux derniers termes représentent la valeur de l'amenuisement nette des ressources naturelles et l'accumulation nette des polluants.

D'après la règle de Hartwick, tout amenuisement des ressources naturelles ou tout dommage dû aux polluants doit être compensé par une augmentation du capital non humain et/ou humain.

C'est cette règle d'épargne véritable égale à zéro qui est considérée comme un principe général ou motivée par un égalitarisme maximum/minimum. C'est à dire la maximisation de

⁵⁸ D'AUTUME Antoine et SCHUBERT Katheline. *Le concept d'épargne véritable est-il adapté pour mesurer la durabilité du développement économique ?* Université de Paris 1 et Panthéon-Sorbonne et Paris School of Economics PSE Mai 2008

l'utilité de la génération la plus mal lotie, de telle sorte que toutes les générations atteignent le même niveau d'utilité.

Les pays largement pourvus en ressources naturelles en Afrique Subsaharienne devraient donc se doter de règles crédibles et transparentes. Celles-ci devraient favoriser une consommation et un investissement durables de telle sorte que leurs ressources naturelles non renouvelables soient progressivement transformées en actifs productifs, localement ou à l'étranger.

1-b) Epargne véritable dans le modèle de Dasgupta

Le modèle de Dasgupta et Heal (1974) et Solow (1974) sert de référence pour le fondement théorique de l'épargne véritable. Deux stocks de capital sont utilisés : le capital manufacturé et le capital naturel non renouvelable. Sur le plan théorique, l'épargne véritable est un indicateur de durabilité car ses atouts sont évidents : trois atouts ressortent du modèle, à savoir :

- Une épargne véritable nulle à toute date indique que l'utilité reste constante le long du sentier de croissance (règle de Hartwick 1977)
- Une épargne véritable négative à une date donnée indique que le taux de croissance de la consommation va devenir négatif dans le futur et que la croissance n'est donc pas durable.
- Une épargne véritable positive à une date donnée indique que le bien-être inter temporel est non décroissant à cette date.

Dans le modèle de Dasgupta et Solow on a donc le capital manufacturé (K) et le capital naturel (X), le stock de ressource non renouvelable.

Nous rappelons l'hypothèse selon laquelle nous sommes dans le cas d'une économie stationnaire, donc sans progrès technique ni croissance de la population.

Dans ce cas, l'équation d'accumulation du capital manufacturé s'écrit :

$$\dot{K} = F(K, N, R) - \delta K - C$$

Où C désigne la consommation, N l'emploi, R l'extraction de la ressource naturelle, $F(K, N, R)$ la fonction de production de l'économie, δ le taux de dépréciation du capital manufacturé.

L'évolution du stock de ressources naturelles non renouvelables est donnée par l'équation :

$$\dot{X} = -R$$

Si l'on considère que l'économie est soumise à des conditions initiales où les stocks K_0 et X_0 sont donnés. On suppose vérifiée la règle de Hotelling :

$$F'_R = (F'_K - \delta) F'_R$$

La productivité marginale de la ressource naturelle croît au taux d'intérêt de l'économie, ce qui s'écrit en notant $q = F'_R$ et $r = F'_K - \delta$:

$$\dot{q} = r q$$

L'épargne véritable (G genuine saving) ou encore l'investissement net, est définie comme la somme des investissements en valeur en capital manufacturé et en capital naturel, le numéraire étant le bien de consommation. L'équation de l'épargne véritable est formulée comme suit :

$$G = K + qX = K - qR$$

Si l'on reprend l'équation d'accumulation du capital manufacturé $\dot{K} = F_K(K, N, R) - \delta K - C$ et qu'on dérive par rapport au temps en supposant, on le rappelle la population constante, on a :

$$\begin{aligned} \dot{K} &= F'_K K + F'_R R - \delta K - C \\ &= rK + qR - \dot{C} - \\ &= rK + qR - -rqR \\ &= r(K - qR) + qR - \end{aligned}$$

On en déduit $\frac{d(K - qR)}{dt} = r(K - qR) - C$

C'est à dire $\dot{G} = rG - \dot{C}$

Ainsi si l'épargne véritable est nulle à tout instant, la consommation est constante : c'est la règle de Hartwick (Hartwick 1977). Ce qui indique qu'une société qui investit les rentes issues de l'extraction de ses ressources naturelles épuisables, en accumulation de capital manufacturé suit un sentier de croissance équitable et durable : le même niveau de consommation est assuré à toutes les générations, présentes et futures.

Cette règle peut être étendue au cas où l'utilité instantanée des agents dépend non seulement de leur consommation mais aussi de la satisfaction qu'ils retirent de l'existence des ressources naturelles (leur valeur d'aménité).

A la suite de Krautkraemer (1985) et de d'Autume et Schubert (2008) le modèle de Dasgupta Hael Solow est alors modifié en considérant que le capital naturel présente une aménité pour les agents et intervient dans leur fonction d'utilité.

On a donc une consommation élargie où l'aménité du capital naturel intervient à côté de la consommation de biens physiques.

Dans ce cas, une société ayant une épargne véritable nulle à tout instant garantit une utilité constante à l'ensemble des générations, avec une consommation constante et des aménités décroissantes au fur et à mesure que le capital manufacturé se substitue au capital naturel.

De façon formelle, si l'utilité instantanée est $U(C_t, X_t)$, la règle de Hotelling doit être modifiée pour incorporer la valeur d'aménité de la ressource et s'écrit :

$$q = rq - p \quad \text{avec} \quad p = \frac{U_X}{U_C}$$

Le prix p est le prix (fictif) des services d'aménités fournis par le capital naturel (la présence de biens et services non marchands et d'externalités amène à introduire des prix fictifs). Il est égal au TMS (taux marginal de substitution) entre ces services et la consommation physique.

Ainsi $\dot{G} = rG - \dot{C}$ est remplacé par $\dot{G} = rG - \frac{\dot{p}}{U/C}$

Si l'on considère que la consommation procure de l'utilité on a alors $\dot{G} = rG - \dot{C}$ qui devient :

$$G_t = \int_t^{\infty} \dot{C}_s e^{-\int_t^s r(x) dx} dx$$

et qui indique que l'épargne véritable est à chaque instant égale à la valeur présente actualisée (par la productivité marginale nette du capital) des variations de consommations futures. Cette équation justifie véritablement dans les travaux appliqués, l'utilisation de l'épargne véritable comme indicateur de durabilité.

Si à un instant donné, l'épargne véritable est négative, alors le taux de croissance de la consommation va forcément devenir négatif dans le futur et la croissance ne sera pas durable. Toutefois, l'indication donnée par l'épargne véritable sur la durabilité de la croissance n'est que partielle : il est clair qu'une épargne véritable positive à un instant donné ne permet pas de conclure que la croissance est durable : $G < 0$ implique la non durabilité mais $G > 0$ n'implique pas la durabilité, cela indique que le bien-être inter temporel est non décroissant à cette date.

Le concept de l'épargne véritable permet donc d'apprécier la durabilité de la croissance lorsqu'on est en présence des ressources naturelles. En tenant compte de cette épargne véritable, on peut évaluer la richesse nationale.

1-c) Epargne véritable et richesse nationale

Sur le plan théorique, on sait que le PIB comme mesure de la richesse nationale souffre de quelques défauts. Aussi le PNN (Produit National Net) paraît intéressant. En supposant que les rendements d'échelle de la fonction de production sont constants par rapport aux trois facteurs de production capital, travail et ressources naturelles. On aura les égalités comptables suivantes :

- (1) $C + K = Y = wN + rK + qR$ avec w = productivité marginale du travail
- (2) $C + K + qX = Y + qX = wN + rK + qR + qX$ sachant que $G = K + qX$
 $C + G = PNN = wN + rK$ avec $X = -R$

Si l'on ajoute l'aménité on a :

- (3) $C + pX + G = Y + qX + pX = wN + rK + pX$
 On note $C + pX = \check{C}$ la consommation élargie $PNN + pX = PNN$ élargi

Dans la première équation, le Produit, l'investissement et le revenu sont surestimés car la destruction du capital naturel n'est pas déduite.

Dans la deuxième équation, ce défaut est corrigé avec le PNN. La prise en compte de l'aménité du capital naturel dans la consommation élargie, le PNN élargi et le revenu national net élargi apparaissent dans la troisième équation.

Si l'on prend maintenant en compte les gains en capital se réduisant ici à la variation de la valeur du capital naturel, la richesse de l'économie est : $W = K + qX$ on en déduit en utilisant la définition de l'épargne véritable :

$$W = K + q X$$

La variation de la richesse au cours du temps est donc la somme de l'épargne véritable et du gain en capital sur le stock de ressources. En utilisant la règle de Hotelling, on a la relation suivante à partir de la troisième équation :

$$\begin{aligned} \dot{C} + w &= Y + q X & X &= w N + r W \\ &= \text{PNN élargi} & + \text{gain en capital} &= \text{revenu national élargi} \end{aligned}$$

Le revenu national élargi est la somme du PNN élargi et du gain en capital sur la valeur des actifs. La règle de Hotelling revient à poser l'égalité des taux des rendements des différents actifs.

Cette analyse est donc développée ici pour prendre en compte les aménités environnementales et le rôle productif des ressources naturelles.

Le concept de l'épargne véritable permet donc d'apprécier la durabilité de la croissance en présence des ressources naturelles.

Nous avons donc considéré le cas où l'économie était stationnaire c'est à dire sans progrès technique ni croissance de la population. Nous allons maintenant envisager le cas où l'environnement économique est non stationnaire.

§ 2 Epargne véritable et environnement non stationnaire

Nous savons que l'environnement économique n'est pas stationnaire étant donné que le progrès technique peut affecter l'économie, tout comme la population connaît une croissance démographique en particulier dans les pays en développement.

2-a) Introduction du progrès technique

Nous allons donc analyser d'abord l'hypothèse où il y a progrès technique dans l'économie. On fait l'hypothèse d'un progrès technique exogène au taux constant λ , ce qui entraîne une déformation de la fonction de production qui s'écrit alors :

$$Y = F(A, K, N, R) \quad \dot{A}/A = \lambda \quad A_0 = 1 \text{ avec } A = \text{progrès technique}$$

Pour définir l'épargne véritable, le progrès technique doit être traité comme un stock de capital dans un souci de cohérence avec ce qui a été vu précédemment. Le prix implicite de ce stock en termes de biens de consommation est noté q_A . Alors l'épargne véritable est définie comme suit :

$$G = K + qX + q_A A$$

Pour simplifier, les aménités ne sont pas prises en compte, le programme du planificateur est le suivant :

$$\text{Max} \int_0^{\infty} e^{-\rho t} U(C_t, X_t) dt$$

$$\dot{K}_t = F(A_t, K_t, N_t, R_t) - C_t$$

$$X_t = -R_t$$

$$A_t = A_t$$

En utilisant le hamiltonien courant pour prendre en compte simultanément le gain instantané et les gains futurs et donc optimiser, on a:

$$\mathcal{H} = U(C, X) + \lambda (F(A, K, N, R) - C) - \mu R + \nu A$$

Et les conditions du premier ordre sont (en omettant la condition portant sur le travail) :

$$\begin{aligned} \frac{\partial \mathcal{H}}{\partial C} &= U'(C) - \lambda = 0 & -\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial X} &= -U'_X = - \\ \frac{\partial \mathcal{H}}{\partial R} &= \lambda - \mu = 0 & -\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial A} &= -F'_A - \nu = - \\ -\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial K} &= -F'_K = - \end{aligned}$$

En notant $q = \lambda / \mu$ et $q_A = \nu / \mu$ $F_R = A = (r - \rho) q_A - F'_A$
 $Q_A = r q_A - F'_A$ $Q_A = q_A A$ q_A est le prix implicite du stock de progrès technique et Q_A est la valeur fictive du progrès technique.

On considère le stock technologique A comme un stock de capital humain et q_A comme la valeur d'une unité de capital humain.

F'_A est donc le salaire en unités efficaces et $F'_A A$ la masse salariale. Le rendement d'une unité de capital humain est la somme du salaire F'_A de la valeur q_A de la croissance exogène du capital humain et du gain en capital q_A . Ce rendement doit être égal au taux d'intérêt. La richesse Q_A est la valeur actualisée des salaires futurs.

Lorsque l'on dérive par rapport au temps les équations d'accumulation du capital et d'évolution du stock de ressources on obtient :

$$\begin{aligned} \dot{K} &= rK + qR + F'_A A - C = rK - qX + F'_A A - C \quad \text{c'est à dire} \\ K &= rK - qX + F'_A A - C = rK - qX + F'_A A - C - (\rho - p)X + ((r - \rho)q_A - F'_A)A \end{aligned}$$

Ou encore avec $C = \frac{\dot{U}}{U'_C} - pX$

$$K = rK - qX - \frac{\dot{U}}{U'_C} - (\rho - p)X + ((r - \rho)q_A - F'_A)A \quad \text{c'est à dire}$$

$$K + qX - X + q_A A + q_A A = r(K + qX + q_A A) - \frac{\dot{U}}{U'_C} \quad \text{c'est à dire}$$

$$\frac{d}{dt}(K + qX + q_A A) = r(K + qX + q_A A) - \frac{\dot{U}}{U'_C}$$

D'où $G - rG = -\frac{\dot{U}}{U'_C}$ une épargne véritable nulle entraine une utilité constante, donc la règle de Hartwick tient ici. Elle s'écrit encore $K = qR - Q_A$

En présence de progrès technique, il est nécessaire d'investir moins que les rentes provenant de l'extraction de la ressource naturelle pour maintenir l'utilité constante.

2-b) Population non constante

Maintenant nous allons envisager l'hypothèse selon laquelle la population n'est pas constante. Dans les cas que nous avons considérés jusqu'à présent, la population était constante. Or, l'hypothèse d'une population constante n'est pas valide à court terme dans les pays en développement. Dans ce cas utiliser l'épargne véritable par tête est-il un indicateur de durabilité ?

En supposant à la suite de Arrow, Dasgupta et Mäler (2008) que le bien-être social est fonction de l'utilité totale de la population à chaque instant, c'est à dire à la fois de l'utilité par tête et de la taille de la population.

L'utilité totale est $N_t U(C_t, \frac{X_t}{N_t})$ où C_t est la consommation par tête et $\frac{X_t}{N_t}$ le stock de ressources non renouvelable par tête.

La fonction de production est $Y_t = F(K_t, N_t, R_t)$.

La population est formellement traitée comme un stock de capital. Son évolution est donnée par $\dot{N}_t = \pi_t$.

On définit l'épargne véritable de la façon habituelle comme la somme des investissements nets en valeur : $G_t = K_t + q_t X_t + \pi_t N_t$.

π est le prix implicite de la population en terme de prix du bien de consommation. Il est difficile pratiquement d'évaluer ce prix qui ne peut à priori pas être obtenu comme un prix de marché. Il évolue au cours du temps de la façon suivante, en notant $\bar{X} = X/N$:

$$\dot{\pi} = (r - \rho(N))\pi - \left(\frac{U}{U_c} - p\bar{x} + w - c \right)$$

Le deuxième terme du membre de droite représente l'apport net d'un individu supplémentaire à l'utilité et à la production.

Si la fonction d'utilité U est homogène de degré 1, $U = U'_c c + U'$

l'équation ci-dessus se simplifie en : $\dot{\pi} = (r - \rho(N))\pi -$

L'apport d'un individu supplémentaire est alors simplement son apport productif et le prix implicite de la population en termes de bien de consommation est la somme actualisée au taux $r - \rho(N)$ des taux de salaire futurs.

Le programme du planificateur est le suivant :

$$\text{Max} \int_0^{\infty} e^{-\rho t} N_t U(C_t, \frac{X_t}{N_t}) dt$$

$$\dot{K}_t = F(K_t, N_t, R_t) - N_t C_t$$

$$\dot{X}_t = -R_t$$

$$\dot{N}_t = \pi_t$$

K_0, X_0, N_0 sont donnés.

Le Hamiltonien courant s'écrit :

$$\mathcal{H} = N U(C, \frac{X}{N}) + (F(K, N, R) - N C) - R + \pi(N)$$

Conditions du premier ordre :

$$\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial C} = NU'_C - N = 0$$

$$\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial R} = F'_R - \lambda = 0$$

$$-\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial K} = -F'_K = -\lambda$$

$$-\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial X} = -U'_X = -\lambda$$

$$-\frac{\partial \mathcal{H}}{\partial N} = -U(C, \frac{X}{N}) + U'_X \frac{X}{N} - (F'_N - C) - \lambda'(N) = 0$$

La définition de l'épargne véritable est la suivante : $G_t = K_t + q_t X_t + \pi_t N_t$

Avec $q = \frac{X}{N}$ et $\pi = \frac{N}{N}$ et d'après les conditions d'optimalité en notant : $\lambda = \frac{X}{N} = U'_C$

$$= (r - \lambda'(N))\pi - (\frac{U}{U'_C} - pX + \lambda - C)$$

on a $G = K - qR + \pi N$

$$K = rK + wN + qR + cN -$$

$$N = \lambda'(N)N$$

$$G = K - qR - qN + \pi N$$

d'où en remplaçant et en utilisant les conditions du premier ordre et

$$R = -X = -(\lambda N + N) \text{ on a :}$$

$$G = K - (\lambda N + N) - qN + \pi N = -\frac{C}{U'_C} N = -\frac{NU}{U'_C} (\frac{\dot{N}}{N} + \frac{\dot{N}}{N})$$

Une économie suivant la règle de Hartwick obtient une utilité totale (NU) constante.

On retient donc que la durabilité de la croissance dans les économies implique que l'épargne véritable soit nulle. Ainsi la somme des investissements en valeur en capital manufacturé et en capital naturel est nulle étant donné que le capital manufacturé se substitue progressivement au capital naturel : une société qui investit les rentes issues de l'extraction de ses ressources naturelles épuisables en accumulation de capital manufacturé suit un sentier de croissance durable.

Ainsi la consommation est constante entre les générations, le non déclin de la consommation entre les générations actuelles et futures est assuré si l'épargne véritable est nulle.

Il est maintenant intéressant d'examiner à la suite de la théorie ce qui se passe dans les économies en matière d'épargne véritable.

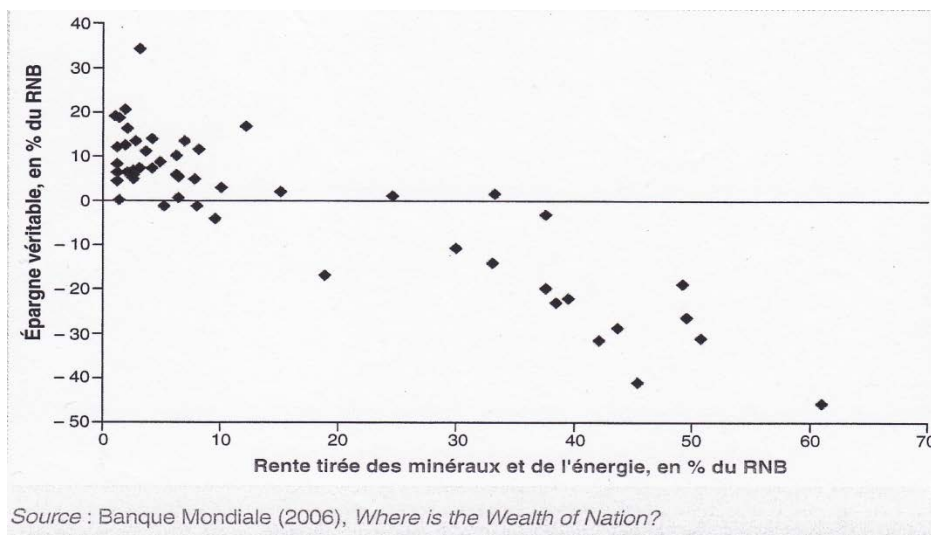
§ 3 Mesure empirique de l'épargne véritable dans les économies

En Afrique, les pays riches en ressources naturelles non renouvelables devraient atteindre des taux d'épargne supérieurs à la rente qu'ils retirent de leurs ressources naturelles. Ceci garantit le maintien de leur consommation par habitant si l'on tient compte de la croissance démographique.

En tout cas, ils devraient avoir une épargne véritable positive de telle sorte que la consommation et l'investissement soient durables si leurs ressources naturelles non renouvelables sont progressivement transformées en actifs productifs, localement ou à l'étranger d'après ce que préconise la théorie. Mais l'analyse des faits est édifiante.

3-a) Analyse des faits quant à l'épargne véritable

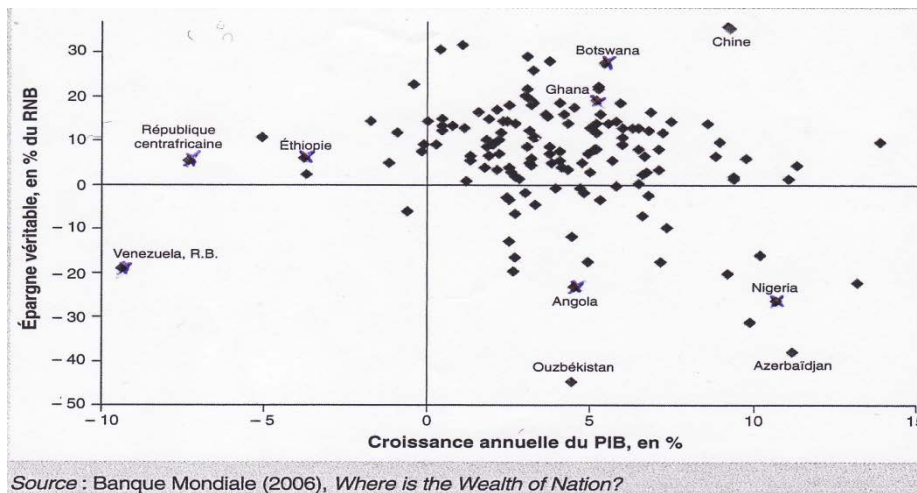
Epargne véritable négative dans les pays riches



Le graphique ci dessus dépeint un tableau sombre sous un angle mondial. Il souligne le fait que les pays riches en ressources non renouvelables, parviennent rarement à atteindre des taux d'épargne supérieur à la rente tirée de leurs ressources naturelles : les pays dont une grande proportion du revenu national brut (RNB) provient de la rente des minéraux et de l'énergie enregistrent généralement une épargne véritable négative.

Ainsi des pays riches en ressources s'appauvrissent chaque année en dépit de cette abondance. A l'inverse, des pays ayant une faible dépendance de leur RNB vis à vis des ressources non renouvelables enregistrent des taux d'épargne véritable positif.

Taux d'épargne véritable et croissance économique, 2003



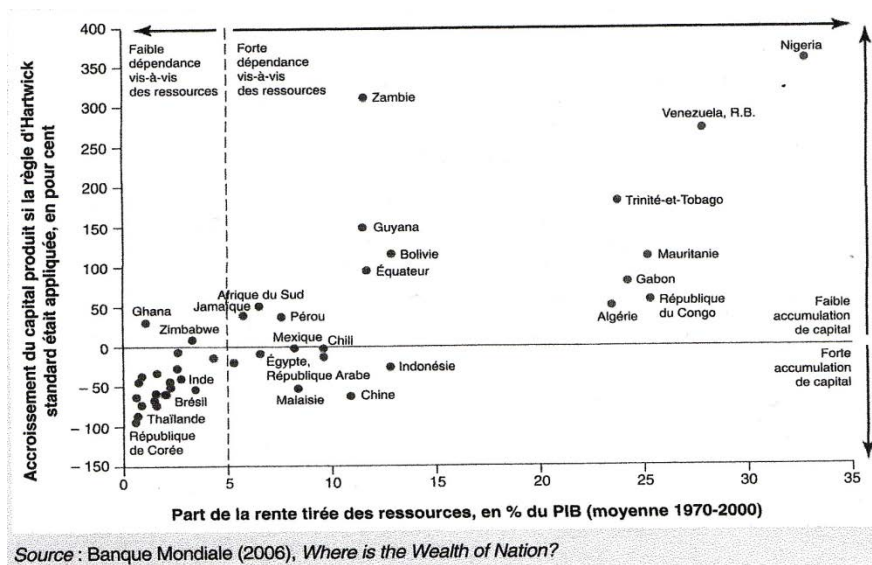
Dans ce graphique, on a l'illustration du phénomène selon lequel les pays riches en ressources naturelles s'appauvrissent malgré cette abondance, à cause de leur épargne véritable négative. Ainsi un pays comme le Venezuela affiche un taux d'épargne véritable négatif, ce qui se traduit par une croissance économique négative.

En Afrique Subsaharienne, on a le Ghana et le Botswana qui ont des taux d'épargne positifs et enregistrent une croissance substantielle. Au Botswana, le taux d'épargne véritable avoisine sensiblement 30% du RNB en 2003 et la croissance annuelle du PIB est au delà de 5%. Par contre le Nigeria fortement tributaire de ses ressources naturelles a une épargne véritable inférieure à 30% du RNB et cette situation appauvrira massivement les générations futures.

Mais si les pays riches en ressources naturelles et ayant une épargne véritable négative comme le Nigeria appliquaient la règle de Hartwick, leur capital productif quadruplerait voir même quintuplerait.

Dans les pays où l'épargne véritable est négative, l'érosion des ressources naturelles l'emporte sur l'accumulation d'autres actifs. Les ressources y sont gaspillées au détriment des générations futures sans qu'il y ait d'investissements sous d'autres formes de richesse immatérielle ou productive. Et ceci est à déplorer dans certaines économies d'Afrique Subsaharienne riches en ressources.

Que se passerait-il si la règle d'Hartwick était appliquée ?



Dans ce graphique, nous avons le cas du Nigeria qui est un pays fortement dépendant des ressources naturelles et se caractérise par une faible accumulation de capital. S'il avait appliqué la règle d'Hartwick en investissant la rente tirée des ressources naturelles en capital productif de telle sorte l'épargne véritable soit nulle, il aurait vu son capital produit augmenter sensiblement de 350 % dans la période 1970-2000.

Le Gabon tirant un peu moins de 25% du PIB de ses ressources naturelles dans la période 1970-2000 (pays ayant une forte dépendance vis-à-vis des ressources), en respectant la règle de Hartwick aurait eu son capital produit accru de 80%.

L'application de la règle de Hartwick garantit donc la durabilité de la croissance, dans la mesure où la rente tirée des ressources naturelles permet de garantir aux générations actuelles et futures des niveaux de consommations semblables.

Certains pays riches en ressources naturelles affichent leur ambition de garantir l'équité entre les générations en plaçant les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles dans un fonds.

3-b) Fonds pour le futur

La manne issue de l'exploitation des ressources non renouvelables, telle que la manne pétrolière peut être épargnée afin de pallier une baisse éventuelle des cours et de constituer un fonds pour les générations futures.

En effet, une option consiste à placer une partie des recettes d'exportation issues des ressources naturelles dans des fonds de stabilisations, étant donné que le flux des recettes provenant des ressources naturelles ne peut durer éternellement et peut subir de fortes variations.

De la sorte le pays peut échelonner les bénéfices qu'il retire de ses ressources naturelles sur une période longue, se protéger contre la volatilité des cours et préserver les intérêts des générations futures. Il faudrait toutefois que le pays dispose de fortes capacités institutionnelles, que la transparence et la responsabilisation soient instaurées pour éviter que ce fonds soit dilapidé.

Dans ce cas, garder les ressources naturelles dans le sous-sol serait peut être une forme d'épargne plus sûre que de les garder dans un fonds.

En mettant en œuvre ce concept de fonds destiné aux générations futures, le pays se garderait de se servir dans ces rentes procurées par les ressources minérales au profit des générations futures.

Ainsi la Guinée Equatoriale⁵⁹ a commencé à constituer depuis 2007 des réserves de changes auprès de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale). Cette politique devrait probablement se poursuivre. Les recettes pétrolières ont augmenté en 2006 et représentent 44,3% du PIB contre 34,8% en 2005. Le solde budgétaire de 2007 bien que moins important qu'en 2006 se situe autour de 20% du PIB. La gestion de cet afflux massif de ressources placé dans un fonds constitue donc une épargne pour l'avenir.

Par contre, le Tchad a illustré le cas d'un échec de fonds pour le futur.

Une initiative de fonds pour le futur a été lancée dans le secteur pétrolier tchadien (Zissis 2006). Le processus a débuté en 2000 avec un projet d'oléoduc reliant le Tchad au Cameroun. Dans le cadre de cette transaction acceptée par les parties prenantes, l'essentiel des recettes qu'en retirait le Tchad devait être consacré à des projets de développement.

L'accord imposait que la part de 12,5% des recettes pétrolières directes qui revenaient à l'Etat tchadien soit placée sur un compte séquestre ouvert à Citibank à Londres, lequel serait suivi par un organisme indépendant établi à cet effet.

Le Tchad devait utiliser ces recettes dans des programmes de lutte contre la pauvreté. Le fonds pour les générations futures représentant 10% des recettes annuelles a été créé pour doter le pays d'un fonds de réserve qu'il pourra utiliser après l'épuisement des réserves d'hydrocarbures.

Ce projet d'une valeur de 3,7 milliards de \$ a été opérationnel fin 2003, en avance sur le calendrier. Cependant en décembre 2004 le parlement tchadien a voté une modification de l'accord : il a supprimé le fonds pour les générations futures destiné à assurer l'avenir du Tchad après l'ère du pétrole et a détourné l'argent de son objectif initial d'atténuation de la pauvreté, pour financer ses acquisitions d'armes.

Les pays tirant l'essentiel de leur recettes de l'exploitation des ressources non renouvelables devraient donc mettre en place un fonds pour le futur afin d'établir l'équité entre les générations.

A ce titre la Norvège qui illustre le cas de réussite d'un fonds pour le futur pourrait servir d'exemple.

Ainsi mis en place en 1999 le fonds pour le futur norvégien est alimenté par les recettes publiques découlant des gisements pétroliers découverts en mer du Nord dans les années 1990. Il a été conçu spécifiquement pour répondre aux besoins à venir du pays en matière de retraites. Ce fonds totalise plus de 300 milliards de \$, somme qui devraient tripler dans la prochaine décennie. Les norvégiens étant un peu moins de 5 milliards, chacun devrait théoriquement pouvoir partir en retraite avec un versement global de 220 000 \$ (Norway, Mission to the EU (2005), ministère des Finances de la Norvège (2005)).

Ce fonds constitue également un instrument qui assure une utilisation transparente des recettes pétrolières. Toutes les recettes dégagées par la vente du pétrole de la mer du Nord y

⁵⁹ PNUD. *Les économies de l'Afrique Centrale 2007 Les liens entre croissance pauvreté et inégalités* Maisonneuve et Larose 2007 Paris page 85

sont versées. Le capital est investi à l'étranger pour contrer toute hausse du taux de change réel susceptible de résulter des exportations pétrolières. Ces investissements doivent répondre à des principes éthiques et un compartiment environnemental est intégré au portefeuille. Le fonds est géré par la Banque Centrale du pays.

3-c) Un revenu citoyen

L'instauration d'un *revenu citoyen* issu de la rente des ressources naturelles est une alternative pour les pays africains au sud du Sahara.

En effet, distribuer les rentes issues des ressources naturelles automatiquement et immédiatement, directement aux citoyens des pays producteurs (Salu-i-Martin et Subramanian 2003) permet d'établir une certaine équité entre les générations.

Ce *revenu citoyen* devrait correspondre aux recettes de l'Etat.

Le droit dont dispose tout citoyen à une part égale des rentes issues des ressources naturelles pourrait être inscrit dans la constitution, afin de permettre un recours juridique en cas de manquement à la distribution directe à la population de l'intégralité de ces revenus.

La citoyenneté ou la résidence étant le critère pour recevoir ce dividende, il existera toutefois un danger de fuite et de fraude. Mais le coût administratif resterait gérable.

Dans ces cas, les pouvoirs publics pourraient ensuite taxer les citoyens pour financer des projets d'investissements, réduire la dette de l'Etat ou transférer les recettes dans un fonds.

Dans le principe, les rentes issues des ressources naturelles pourraient être utilisées pour le micro financement ou à titre de garantie locative, ou liées à des objectifs sociaux tels que les OMD.

L'avantage de cette approche c'est que la charge de la preuve revient essentiellement à l'Etat, qui doit expliquer dans quel but il souhaite dépenser l'argent et obtenir l'adhésion de la population avant de pouvoir taxer les contribuables. Les citoyens risquent certes de ne pas utiliser judicieusement leur part de recettes tirées des ressources naturelles, mais le gaspillage sous forme de corruption et de recherche de rente sera moindre.

D'autres faiblesses sont à relever dans cette approche : il sera difficile de garantir l'équité intergénérationnelle et de pallier le syndrome hollandais. Cependant deux phénomènes sont mis en œuvre dans cette approche :

- Un effet *dotation*, selon lequel les individus exercent une pression forte pour que l'Etat respecte les principes de bonne gouvernance, étant donné qu'ils sentent que le gaspillage et la corruption auront pour eux un coût direct.
- Un effet d'*information* selon lequel la population est mieux informée de l'ampleur et de l'utilisation des rentes tirées des ressources naturelles.

Le problème crucial tient à la manière de mettre en pratique un tel dividende sur les ressources naturelles, de remédier à ces faiblesses et de surmonter l'opposition des intérêts en place.

Les ressources naturelles sont donc une source endogène de croissance et les pays riches en ressources naturelles, en observant des principes de gestion durable tels que la bonne gouvernance et la règle de Hartwick, devraient suivre un sentier de croissance durable. Le non

déclin de la consommation dans le temps permet d'assurer l'équité entre les générations présentes et celles du futur. Pour cela le concept d'épargne véritable permet d'apprécier la durabilité de la croissance en présence des ressources naturelles. Ainsi tout amenuisement du capital naturel, du fait de son extraction ou de l'accumulation de polluants dans la nature doit être compensé par des investissements en capital reproductible. Bien des pays riches en ressources naturelles en Afrique Subsaharienne enregistrent des taux d'épargne véritable négatif et ne sont donc pas sur un sentier de croissance durable : leur consommation par tête déclinera donc, d'où la nécessité d'adopter de bonnes politiques aujourd'hui pour le développement durable.

Ainsi nous terminons cette première partie qui nous a surtout apporté des enseignements à propos de la relation entre les ressources naturelles et le développement durable en Afrique Subsaharienne. L'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne devrait se faire en préservant la qualité de la nature afin que les générations futures héritent au mieux d'un patrimoine en bon état.

Donc il est important de diminuer l'accumulation de polluant dans l'atmosphère et les Etats devraient donc prendre des politiques pour réduire les gaz à effet de serre. Ensuite l'exploitation des ressources naturelles doit se faire en tenant compte des générations futures et par rapport à la règle de Hotelling. Il est important de maintenir le bien-être dans le temps. Les générations actuelles et futures devraient avoir le même niveau de bien-être pour que l'équité intergénérationnelle soit garantie.

Les ressources naturelles sont une source endogène de croissance durable : l'examen de la relation entre ressources naturelles et amélioration du bien-être nous a montré que certains pays riches en ressources naturelles ont un niveau de bien-être élevé, et ils sont une minorité. Par contre d'autres ont des niveaux de bien-être inférieurs à ce que laisserait supposer l'abondance de leurs ressources naturelles : c'est donc le paradoxe de l'abondance, on parle encore de la malédiction des ressources naturelles. L'examen d'indicateurs de développement nous a confirmé ce constat et l'indicateur de durabilité de la croissance, l'épargne véritable est négative dans les pays connaissant le paradoxe de l'abondance alors que dans les pays où l'épargne véritable est positive, on enregistre une croissance durable.

En appliquant la règle de Hartwick, les pays riches en ressources naturelles et connaissant le paradoxe de l'abondance verraient leur capital produit augmenter considérablement, puisque la rente tirée de l'exploitation des ressources naturelles est réinvestie et les générations futures ne seraient pas pénalisées.

Les pays de l'Afrique Subsaharienne ont des partenaires avec lesquels sont établies des relations entre autres commerciales. L'Union Européenne est un de ces partenaires et elle est un bailleur de fonds. Il est donc intéressant de voir maintenant le rôle que peut jouer l'Union Européenne dans l'exploitation durable des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne et dans l'atteinte d'un développement durable.

II Le rôle de l'Union Européenne dans l'exploitation durable des ressources naturelles et pour un développement durable en Afrique Subsaharienne

L'union Européenne est le premier partenaire du développement dans le monde. Elle accorde plus de la moitié de l'aide publique au développement aux pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP), en particulier par l'intermédiaire du FED (Fonds Européen de Développement). A ce titre elle se trouve donc liée aux pays de l'Afrique Subsaharienne dans la mesure où elle représente un bailleur de fonds et sa coopération va s'exercer ainsi dans ces pays de diverses manières. Nous avons vu dans la première partie que le développement durable consiste au non déclin de la consommation dans le temps, en tout cas en une amélioration du bien-être de la population et au maintien de celui-ci. Dans le souci du maintien de l'équité entre les générations présentes et futures, le niveau de bien-être devrait être le même une fois qu'il a été rendu meilleur. En tant que bailleur de fonds, l'Union Européenne a donc souvent apporté une contribution financière aux Etats avec qui elle se trouve liée. Nous allons donc examiner comment l'Union Européenne contribue t-elle à améliorer la croissance dans les Etats de l'Afrique Subsaharienne d'abord avec l'étude du lien entre le financement qui se fait donc à travers l'aide publique au développement (APD) et le développement durable.

Chapitre V Relation entre financement et développement durable

L'Union Européenne (l'UE) est un bailleur de fonds qui a souvent apporté une contribution financière aux Etats de l'Afrique Subsaharienne et de ce fait, ces pays et l'UE ont entretenu des relations. Le Gabon par exemple est un pays partenaire qui a entretenu des relations de coopération avec l'UE. Par le traité de Maastricht en 1992 établissant l'UE, les Délégations ont été définies comme représentations extérieures de la Commission Européenne et comme instrument de la politique extérieure de l'UE. Les relations de l'UE s'exercent donc dans les domaines économiques, commerciaux, coopération. L'UE est un partenaire actif dans les pays liés à elle par les différentes conventions qui se sont succédées. Elle a apporté des financements dans ces pays et ceux-ci constituent une partie de l'Aide Publique au Développement (APD) des donateurs extérieurs. Il est donc intéressant d'examiner l'incidence des financements extérieurs sur l'amélioration du niveau de vie des populations.

Section I : Financements apportés par les partenaires extérieurs et examen des résultats en matière de développement durable en Afrique Subsaharienne

§ 1 Financements apportés à l'Afrique Subsaharienne

1-a) Composition de l'Aide Publique au Développement

Nous avons donc dit plus haut que l'UE accorde plus de la moitié de l'Aide Publique au Développement (APD) aux pays ACP par l'intermédiaire du FED (Fonds Européen de développement). Le FED représente l'instrument financier de la coopération de l'UE au développement des Etats ACP. Prévue par le traité de Rome de 1957, l'aide technique octroyée sert aux pays africains. L'aide au développement est financée par le FED et chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans.

L'APD du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) comprend l'aide bilatérale, représentant plus des deux tiers de l'aide pour la France, l'aide multilatérale de l'UE financée par le FED et l'aide multilatérale hors UE.

Ainsi l'APD de la France par type d'activités en millions d'€ se compose comme suit pour les années 2005, 2006 et 2007 :

Aide Publique au Développement

Principaux types d'activités d'aide au développement	2005 (1)	2006 (2)	2007
Aide bilatérale	5 839	6 122	6 173
Coopération technique	1 930	1 893	1 949
Aide projet	262	351	664
Aide programme	65	258	612
Allègements de dettes	2 706	2 803	2 142
Divers	875	818	806
Aide multilatérale	2 310	2 197	3 007
Aide européenne	1 473	1 561	1 592
Dont FED	628	653	692
Dont budget communautaire	845	908	900
Aide multilatérale (hors UE)	837	636	1 415
Total	8 149	8 320	9 181
RNB (en milliards d'€)	1 719	1 766	1 836
APD rapportée au RNB	0,47%	0,47%	0,50%

Source : MINEFI (Septembre 2006) (1) Exécution 2005 (2) Prévision d'exécution 2006

La plus grande partie de l'APD est donc apportée par la France et l'UE : en 2005 l'aide bilatérale de la France avec celle de l'Union européenne représentait 87,5% de l'APD. En 2006 elle a représenté 92,34% et en 2007 sa part dans l'APD totale était de 84,57%. Donc la part de l'APD hors UE est très faible.

L'APD étant une priorité, l'UE s'est fixée pour objectif d'atteindre une aide au moins égale à 0,56% du RNB en 2010 et à 0,7% en 2015.

Le FED lui est composé de plusieurs instruments notamment l'aide non remboursable, les capitaux à risque, les prêts au secteur privé.

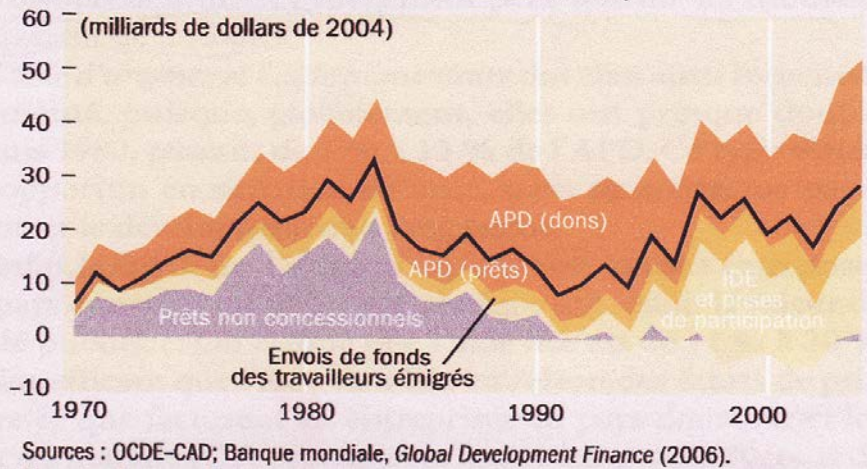
1-b) Aides allouées à l'Afrique Subsaharienne

Depuis 1960, près de 650 milliards de dollars d'aide (prix de 2004) ont été alloués aux pays d'Afrique Subsaharienne par les membres du CAD de l'OCDE. L'aide totale des pays riches à l'Afrique Subsaharienne constitue l'essentiel des flux financiers nets déclarés. Elle représenterait entre 40% et 90% chaque année depuis 1970. Pour la plupart des pays, l'APD reste la principale source de capitaux puisqu'elle représente près de la moitié du total des flux nets de capitaux.

La provenance des fonds

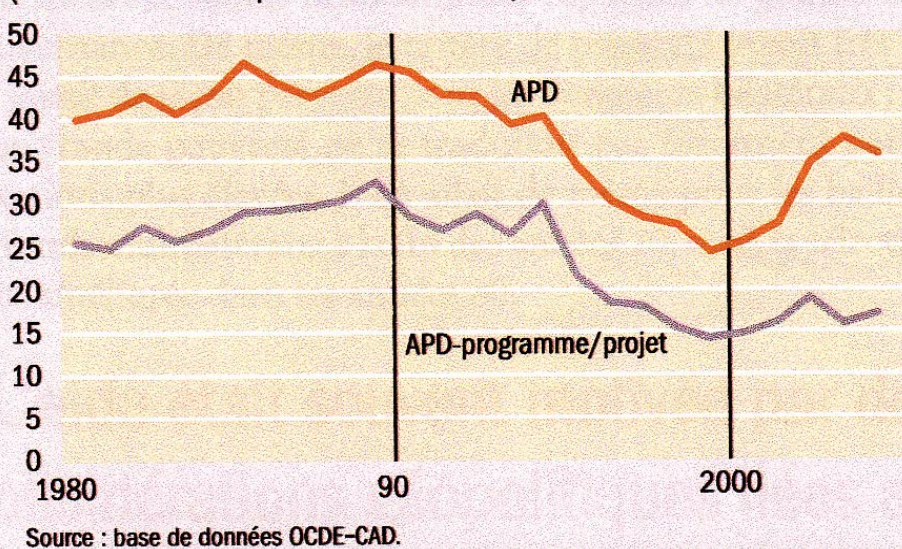
L'APD reste la première source d'aide.

(flux nets de capitaux déclarés vers l'Afrique subsaharienne)



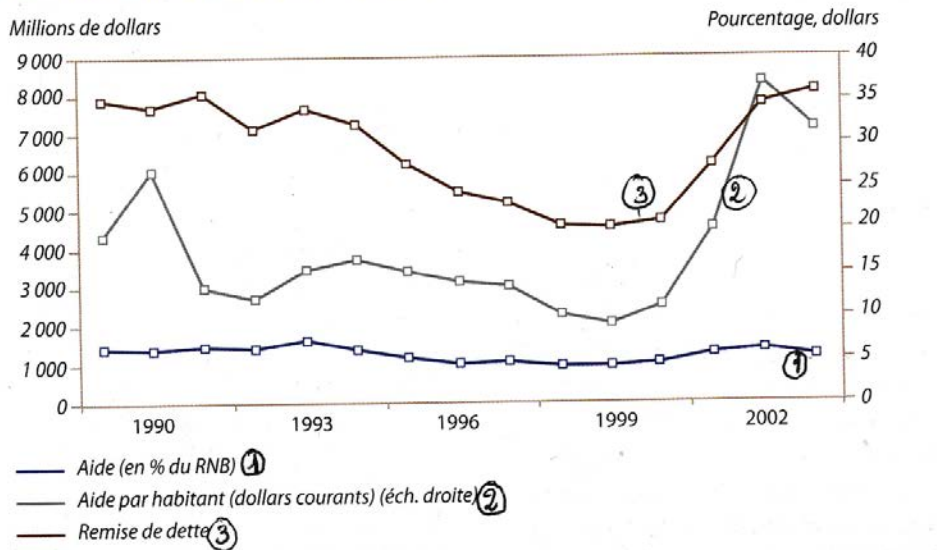
Après une forte baisse au milieu des années 90, l'aide est repartie à la hausse et reste tout de même inférieure aux niveaux antérieurs.

(flux réels nets d'APD par habitant vers l'Afrique subsaharienne; \$ de 2004)



Les flux d'aide par habitant sont très révélateurs : ils sont tombés à 24\$ en 1999, ils avoisinent 37\$ au milieu de la décennie 2000.

Aide extérieure en Afrique subsaharienne*



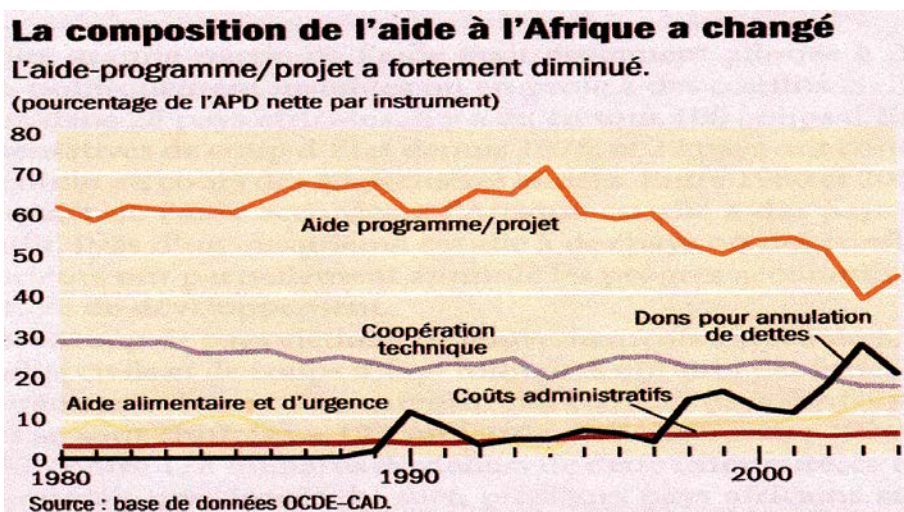
* Les données relatives à la remise de la dette concernent tous les pays en développement

Source: IDH, OCDE/DAC

Les flux d'aide par habitant, après avoir connu un déclin connaissent donc une remontée depuis les années 2000. Les flux d'aide en pourcentage du RNB des pays donateurs sont sensiblement restés stables.

L'aide est assimilée théoriquement au financement du développement et il est donc intéressant de savoir si l'aide octroyée à l'Afrique Subsaharienne a produit du développement. Avant cela, nous allons apporter quelques autres précisions sur la composition de l'aide extérieure octroyée par les pays de l'OCDE à l'Afrique Subsaharienne.

Les pays de l'OCDE considèrent une large gamme de financements comme faisant partie de l'APD. Ainsi on a des dons à objectifs spécifiques comme les coûts d'administration des programmes, l'aide alimentaire et l'aide d'urgence, la coopération technique et les allègements de dette. Le reste formé de dons à objectifs non spécifiques constitue l'aide extérieure destinée au financement de projets dans les domaines de l'éducation, de l'infrastructure et de la santé, l'aide au budget général.



La part de l'aide allouée aux projets et programmes passe de 63% en 1980 à 41% en 2004. Or l'aide aux projets joue un rôle important dans la mesure où elle est destinée à financer le bien-être de la population, à travers l'éducation, l'infrastructure et la santé.

La coopération technique qui sert pour l'essentiel à rémunérer des conseillers étrangers est traditionnellement la deuxième composante de l'aide. La part de la coopération technique diminue mais elle représente environ un cinquième de l'APD évaluée à 4,5 milliards de dollars en 2004 pour l'Afrique.

La part des coûts d'administration est passée de 5% en 1980 à près de 8% en 2004 à cause en partie de la multiplication des agences et des pays intervenant dans la fourniture de l'aide : alors que 2 agences et 10 pays aidaient l'Afrique en 1960, ils étaient 16 agences et 31 pays à rendre compte au CAD en 2004.

Les mesures des coûts administratifs des donneurs ne tiennent pas compte de la charge administrative énorme supportée par les pays bénéficiaires. Selon une estimation informelle basée sur une enquête réalisée auprès de responsables politiques de haut niveau, les contraintes administratives et les visites de délégations des donateurs bilatéraux et multilatéraux absorbent jusqu'à la moitié du temps des hauts fonctionnaires dans les pays africains (Banque Mondiale, 2000)⁶⁰.

La part de l'allègement de dette représente moins de 1% avant 1988 et pour 2004 elle avoisine 20% de l'APD. L'allègement de dette est comptabilisé comme un don à objectifs spécifiques dans le système CAD/OCDE. Ceci traduit la volonté de faire en sorte que pour l'essentiel, l'allègement de dette s'ajoute aux nouveaux engagements au titre de l'APD.

L'ONU estime que l'aide liée a réduit la valeur de l'aide bilatérale à l'Afrique de 1,6 à 2,3 milliards de dollars sur un total de 17 milliards de dollars en 2003⁶¹.

On note que moins d'un quart de l'aide bilatérale et 38% de l'aide totale sont fournis sous forme de crédits visant à financer directement la construction d'infrastructures, l'éducation des enfants ou la lutte contre les maladies infectieuses. En d'autres termes, le financement du développement au sens traditionnel du terme est inférieur à l'aide déclarée comme telle.

§ 2 L'aide contribue t-elle au développement durable en Afrique Subsaharienne ?

« Sur les 300 millions de dollars d'aide versés à l'Afrique depuis 1980, une trop grande partie a disparu dans le trou noir de la fraude, des malversations et du gaspillage. » Sharon Lafranière, *New York Times*, juillet 2005.

« ... la réalité est à l'opposé de la croyance populaire. L'aide n'a pas été gaspillée : elle a permis aux économies africaines de garder la tête hors de l'eau pendant les périodes difficiles. » Paul Collier, « What Can We Expect from More Aid to Africa? », mai 2006.

2-a) Vertus de l'aide publique au développement

D'un point de vue théorique, l'aide contribue au développement, elle est assimilée au financement du développement. C'est à ce titre qu'un appel international en faveur d'un

⁶⁰ Banque Mondiale 2000 *Can Africa claim the 21st Century ?* Washington

⁶¹ SUNDBERG Mark et GELB Alan. *Pour que l'aide soit utile : Finance et développement* décembre 2006, page 16

accroissement de l'aide pour réduire la pauvreté et élargir l'accès à l'eau potable est lancé, car il repose donc sur le principe que l'aide contribue au développement.

Au nom de ce principe, 106 milliards de dollars d'aide publique ont été accordés en 2005 aux pays en développement par les organismes internationaux et les donateurs bilatéraux. L'aide permet donc au pays de garder la tête hors de l'eau et de ne pas connaître le chaos : elle aurait des vertus car, bien utilisée, elle permettrait aux économies d'engager et de financer des programmes sociaux.

Nous avons vu dans le dernier chapitre de la première partie que l'épargne véritable est insuffisante dans les économies subsahariennes pour le développement durable. Donc les apports financiers extérieurs seraient indispensables et l'APD représente ainsi un apport en matière de financement pour le développement.

Plusieurs économistes ont appliqué des modèles économétriques aux données internationales pour déterminer si l'aide était génératrice de croissance économique. Le secteur de l'aide prête le flanc à la critique car ses effets ne sont pas souvent faciles à connaître et on ne sait pas si les réglages en finesse sont possibles pour améliorer ses résultats. Le problème fondamental qui se pose pour déterminer si l'aide contribue ou non à un résultat est celui de l'attribution : il est important pour les donateurs de savoir à quoi est consacrée l'aide octroyée.

2-b) Analyses empiriques

Plusieurs travaux ont tenté de cerner les effets de l'aide sur la croissance. Certains soulignent les biais de l'aide sur la croissance tandis que d'autres évoquent des effets positifs sous certaines conditions.

Pour des auteurs comme Easterly (2006), la plus grande partie de l'aide apportée aux pays en développement depuis 50 ans a été inefficace, du fait du manque de contrôle sur les personnes chargées de gérer cette aide. D'autres comme Feyzioglu, Swaroop et Zlu, (1998) ont pu établir que la plus grande partie de l'enveloppe de cette aide est consacrée à la consommation publique.

Certains auteurs ont un point de vue mitigé sur la question de la relation aide-croissance. Pour Burnside et Dollar (1997), l'aide ne saurait à elle seule produire des effets positifs. Son impact ne peut se mesurer que dans le cadre de *bonnes politiques*. Ces auteurs défendent cette position en mettant en évidence l'impact significatif sur la croissance d'une variable combinant le niveau de l'aide et la qualité des politiques suivies. L'effet d'un \$ supplémentaire d'aide dépend ainsi de la qualité des politiques économiques et du montant de l'aide lui-même.

Collier et Dollar (2002) suggèrent l'existence de rendements d'échelle décroissants de l'aide : l'effet de l'aide est positif mais décroît au fur et à mesure que le volume d'aide s'accroît. Toutefois la robustesse de cette hypothèse de rendements d'échelle décroissants a été remise en cause par de nombreux auteurs, en particulier Hansen et Tarp (2001).

D'autres auteurs ont conclu leurs travaux dans le même sens que Burnside et Dollar (1997) faisant valoir l'idée que l'aide n'était pas inopérante par principe, mais le problème réside plutôt du fait de l'utilisation qui en est faite.

Diverses études économétriques cherchant à étudier l'impact des moyens de financement sur la croissance économique font apparaître le lien entre moyens financiers et croissance économique. Elles mettent en avant la problématique cherchant à mesurer les conséquences en termes de croissance des politiques de financement : les moyens financiers accélèrent la croissance économique et améliorent les performances d'une économie. Celle-ci peut se doter d'infrastructures sociales entre autres qui facilitent les conditions de vie de la population.

Nous allons nous intéresser aux données de développement durable du Gabon.

Section II Impact de l'APD sur le développement durable au GABON

Dans cette section nous tentons de démontrer que l'aide publique au développement contribue à améliorer le bien-être de la population et par conséquent favorise le développement durable, le développement durable étant défini par le maintien de l'utilité par tête dans le temps.

Le développement durable est défini comme nous l'avons vu dans la première partie, par le non déclin de la consommation par tête : pour Hamilton (1991) la richesse nationale par tête est une mesure de la durabilité du développement.

Le RNB par tête nous renseigne sur le niveau de vie matériel.

Notre période d'analyse se situe entre 1980 et 2007.

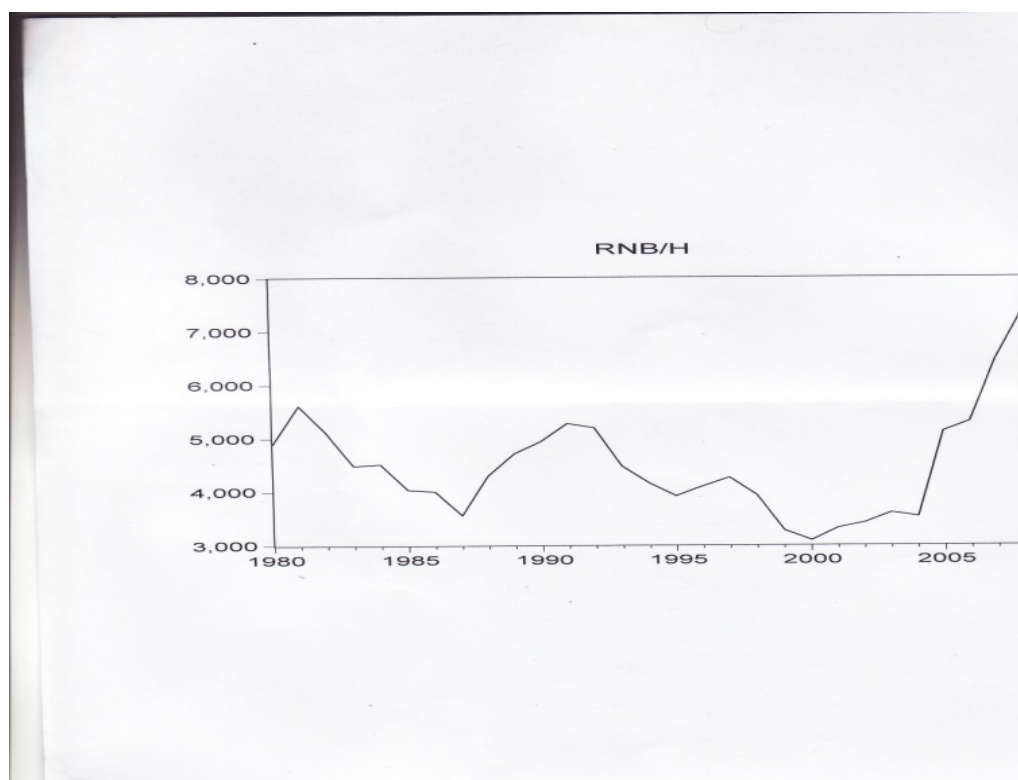
Nous calculons donc le RNB par tête à partir des données de la comptabilité nationale de la Banque Mondiale, à travers lesquelles nous avons pu avoir le RNB global. Pour la population totale nous avons récolté les données dans Perspective Monde :

§ 1 Collecte des données

Année	RNB en \$	Population	RNB / tête \$
1980	3 336 851 780,2	681 581	4 895,75
1981	3 937 111 885,1	701 670	5 611,05
1982	3 694 154 319,7	722 745	5 111,28
1983	3 341 976 088,6	744 805	4 487,04
1984	3 467 214 274,9	767 842	4 515,53
1985	3 193 608 252,6	791 848	4 033,10
1986	3 267 962 563,5	816 741	4 001,22
1987	2 993 629 310,0	842 506	3 553,24
1988	3 733 631 377,1	869 270	4 295,13
1989	4 229 023 963,1	897 210	4 713,52
1990	4 577 020 476,9	926 400	4 940,65
1991	5 045 727 362,4	956 878	5 273,11
1992	5 133 397 648,9	988 437	5 193,44
1993	4 562 780 608,9	1 020 610	4 470,64
1994	4 369 732 716,5	1 052 770	4 150,70
1995	4 239 277 208,7	1 084 450	3 909,14
1996	4 562 063 856,6	1 115 470	4 089,81
1997	4 877 440 487,8	1 145 860	4 256,57
1998	4 614 851 533,8	1 175 610	3 925,49
1999	3 933 756 495,6	1 204 770	3 265,15
2000	3 801 145 123,1	1 233 410	3 081,81
2001	4 178 332 647,9	1 261 480	3 312,24
2002	4 394 901 716,1	1 288 970	3 409,62
2003	4 727 486 232,1	1 315 990	3 592,34
2004	5 356 895 790,7	1 342 700	3 520,88
2005	7 008 567 735,3	1 369 230	5 118,61
2006	7 398 003 901,2	1 395 610	5 300,91
2007	9 175 260 193,6	1 421 880	6 452,90
2008	10 606 125 124,6	1 448 160	7 323,86
2009	10 868 989 344,5	1 474 433	7 371,64

Sources : Chiffres extraits des données de la Banque Mondiale et des données de Perspective Monde.

La représentation graphique du RNB par tête est la suivante :



Nous avons donc l'évolution du RBN par tête sur plus de vingt ans : nous remarquons que dans l'ensemble il baisse après une légère hausse au début des années 1980 et ce jusqu'à 1987. Dans la décennie 1980 son niveau le plus élevé est de 5 611,05 \$ par tête pour l'année 1981, nous sommes au début du choc pétrolier de 1980.

Le RNB par tête augmente de nouveau à partir 1988 et ce jusqu'au début des années 1990 pour de nouveau baisser. Cette tendance se poursuit dans les années 2000. Il recommence à croître à partir de 2005 et ceci peut s'expliquer par l'envolée du prix du pétrole observée, sachant que le pays tire plus de la majorité de son revenu national des exportations de cette ressource naturelle.

Et donc par rapport à la définition du développement durable que nous adoptons ici, à savoir le maintien de la consommation par tête dans le temps, ou le non déclin de celle-ci, nous disons que sur cette période, le pays ne se situe pas sur le sentier du développement durable : le niveau de RNB par tête meilleur n'est pas maintenu.

Nous poursuivons donc avec la collecte des données.

Nous allons donc avoir l'aide publique au développement par tête (APD /tête) qui est la variable indiquant le financement extérieur : celle-ci représente les décaissement de prêts à des conditions concessionnels et les subventions d'agences officielles dans les pays membres du CAD. Les données proviennent de la base des données de la Banque Mondiale.

Pour mesurer le développement durable nous avons des indicateurs de bien-être tel que l'espérance de vie qui informe sur la satisfaction des besoins élémentaires, l'accès aux soins, l'hygiène. Malheureusement nous ne disposons pas de données chiffrées sur l'éducation, celle-ci étant aussi un indicateur de bien-être.

Pour finir et rester dans l'optique du développement durable, nous avons une donnée environnementale, à savoir les émissions de CO2 par habitant en tonnes métriques. Nous savons que les émissions de dioxyde de carbone représentent des gaz à effet de serre qui portent atteinte à l'environnement. Les émissions de CO2 sont celles qui émanent lors de la combustion de combustibles fossiles. Les données disponibles proviennent de la base de données de la Banque Mondiale à partir de Carbon Dioxide Information Analysis Center, Environmental Sciences Division.

Indicateurs de développement durable au Gabon

Année	APD / tête \$	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes	Emissions de CO2 /habitant en tonnes métriques
1980	81,5	53	56	9,4
1981	61,5	54	57	9,5
1982	85,6	55	58	9,4
1983	85,2	55	59	7,6
1984	98,0	56	59	8,8
1985	76,7	57	60	9,1
1986	96,3	58	61	7,2
1987	97,6	58	62	6,7
1988	121,6	59	62	7,9
1989	147,2	59	63	11,7
1990	141,7	59	63	6,6
1991	149,1	60	63	3,1
1992	69,1	59	63	2,9
1993	99,0	59	63	3,8
1994	171,8	59	63	3,3
1995	132,4	59	63	3,6
1996	113,2	59	63	3,4
1997	33,9	59	63	3,3
1998	37,9	59	63	1,5
1999	39,5	58	62	1,3
2000	9,5	58	62	1,0
2001	6,8	58	62	1,1
2002	55,6	58	61	1,2
2003	-8,0	58	61	1,1
2004	21,7	58	61	1,2
2005	44,1	58	61	1,4
2006	20,8	58	61	1,5
2007	36,0	59	62	1,4
2008	37,6	59	62	

Sources : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, Perspective Monde, Carbon Dioxide Information Analysis Center.

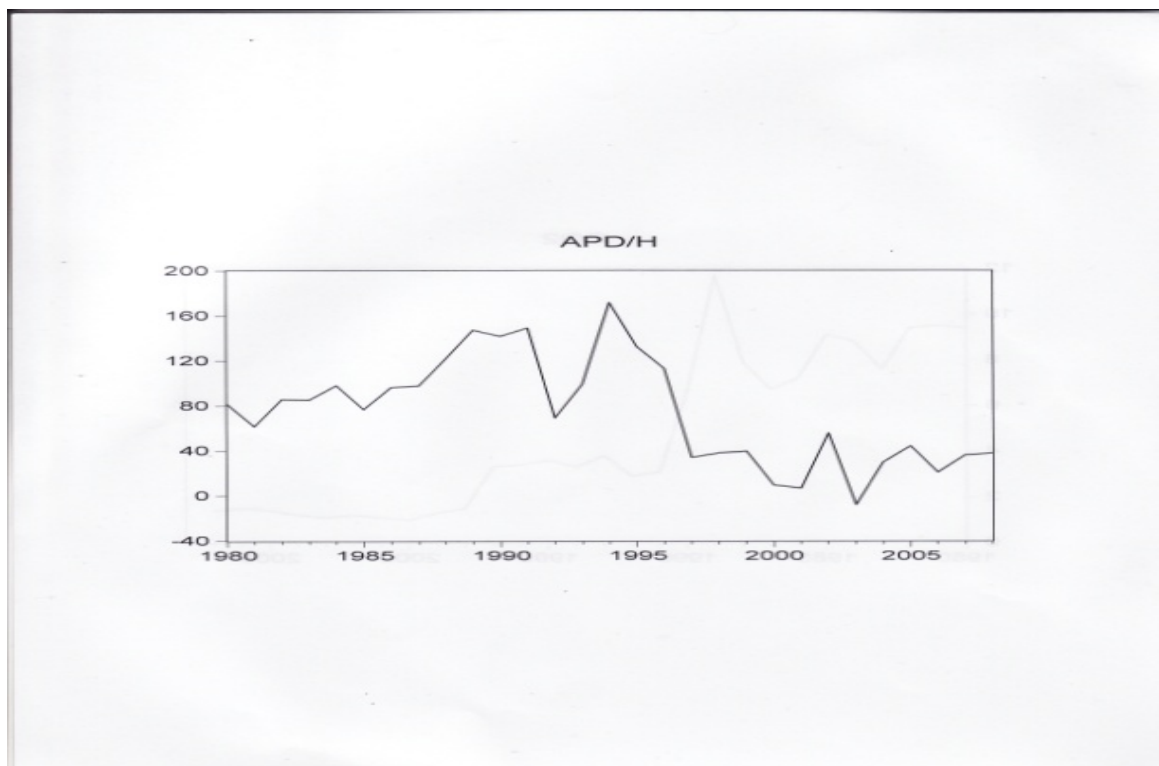
Ces données nous suggèrent divers commentaires :

L'APD par tête évolue de différentes manières : dans la décennie 1980, après une baisse en 1981, elle repart à la hausse jusqu'en 1984 et baisse de nouveau en 1985 pour repartir à la hausse jusqu'en 1991.

Dans l'ensemble, l'APD par tête au Gabon est plus élevée dans les décennies 1980 et 1990.

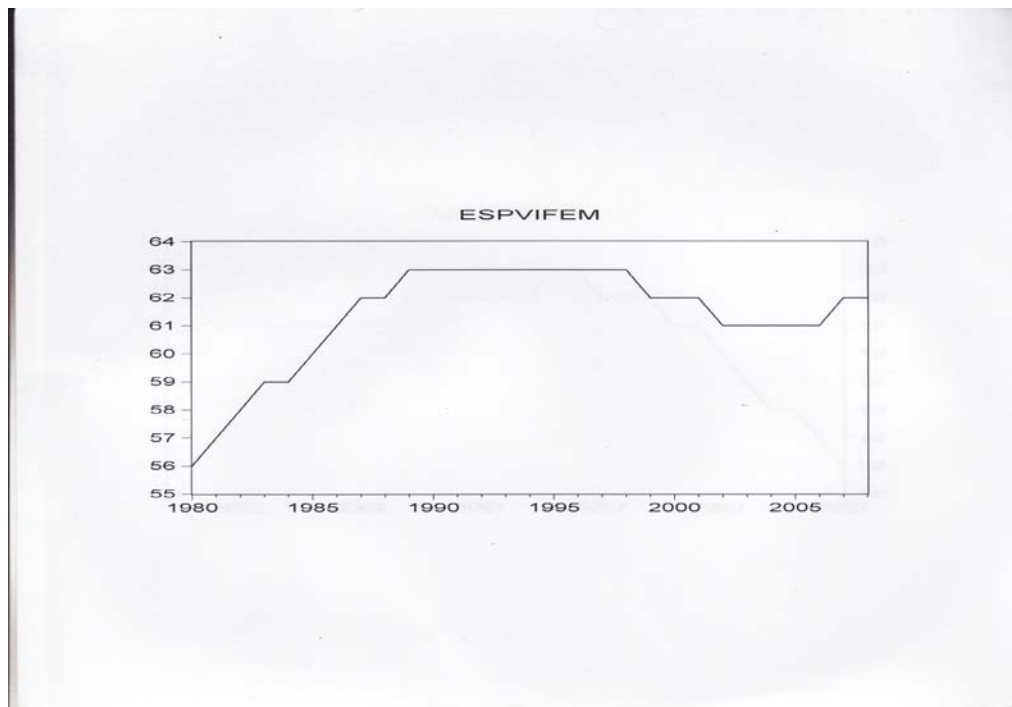
Depuis les années 2000 l'APD par tête est à son plus bas niveau et est même négative en 2003 avec -8,0 \$ par tête. Elle a été à son plus haut niveau dans la décennie 2000 en 2005 avec 44,1 \$ par tête mais ce montant n'atteint pas celui des décennies 1980 et 1990 où l'APD par tête a parfois dépassé le montant de 100\$.

La représentation graphique de l'APD par tête est la suivante :



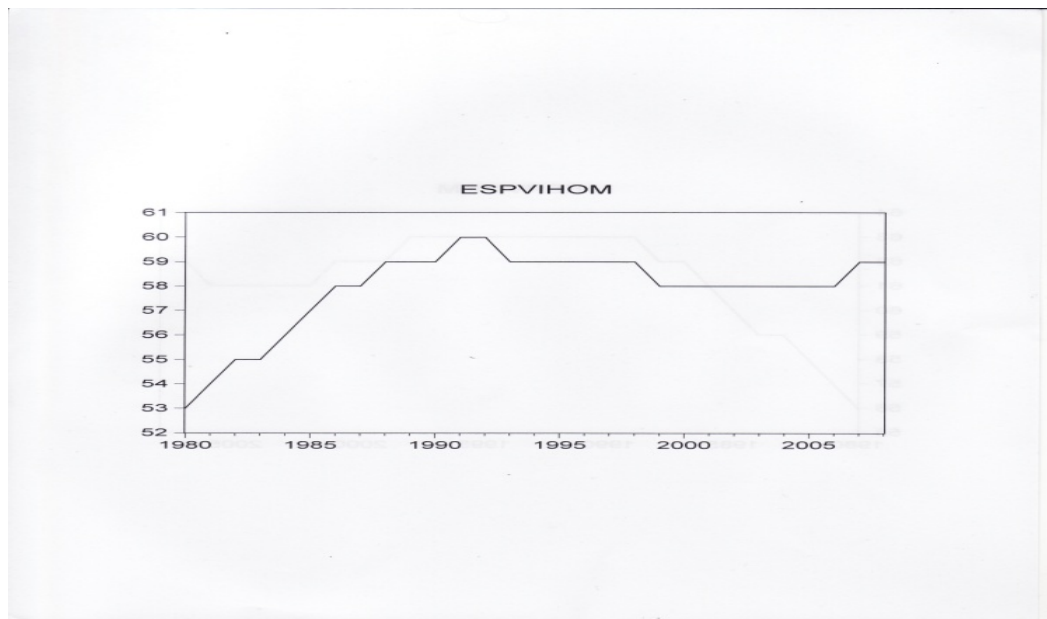
L'espérance de vie à la naissance indique le nombre d'années qu'un nouveau-né devrait vivre si les règles générales de mortalité au moment de sa naissance devaient rester les mêmes tout au long de sa vie. C'est une variable qui nous renseigne sur la santé de la population et sur ses conditions de vie. Son évolution à travers le temps nous permet de juger si les conditions de santé ou le système de santé et les conditions de vie se sont améliorées ou non dans le temps.

Espérance de vie des femmes



Dans la période étudiée ici, allant de 1980 à 2008, nous remarquons que l'espérance de vie des femmes a augmenté. Une telle augmentation peut s'expliquer par de meilleures conditions de vie : l'espérance de vie passe de 56 ans à 62 ans.

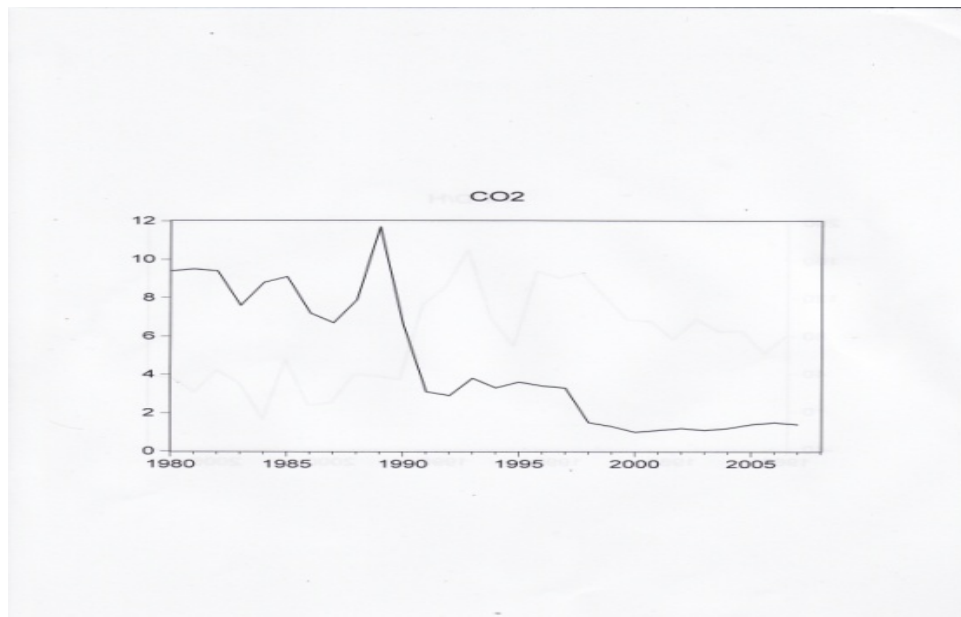
Espérance de vie des hommes



L'espérance de vie des hommes a aussi augmenté dans la période étudiée, en passant de 53 ans en 1980 à 59 ans en 2008.

Dans l'ensemble, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes et nous remarquons que l'espérance de vie a augmenté dans la période étudiée, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cette hausse de l'espérance de vie correspondrait alors à une amélioration de la situation sanitaire et peut aussi être assimilée à une amélioration du niveau de vie : si le niveau de vie matériel augmente, les individus peuvent alors s'offrir les soins de santé.

Représentation graphique des émissions de CO2 par habitant :



Pour les émissions de CO2 par habitant, nous remarquons une baisse significative dans la période étudiée, ce qui représente une bonne chose pour l'environnement et donc pour la santé de la population.

Dans les années 1980, les émissions étaient très importantes avec un pic en 1989 de 11,7 tonnes métriques par habitant. Puis elles ont commencé à baisser à partir des années 1990 et la baisse s'est poursuivie jusqu'à dans les années 2000 où les émissions par habitant tournent autour de 1 tonne métrique par habitant.

§ 2 Enseignements

On peut retenir divers enseignements lorsque l'on confronte les différentes données que l'on a, pour apprécier le rôle des moyens financiers dans l'amélioration des conditions d'existence de la population.

Tout d'abord, au début de notre période d'étude, soit l'année 1980, le RNB/habitant s'élevait à 4 895,75 dollars par tête. Parallèlement, l'APD/habitant s'élevait à 81,5 dollars par tête. Pris dans l'ensemble de la période étudiée, ces deux montants ne correspondent pas à la valeur la plus élevée. Les variables sociales correspondantes à cette année sont les plus basses : l'espérance de vie aussi bien des hommes que des femmes est la moins élevée, ce qui correspondrait à peu de moyens financiers pour une amélioration du niveau de vie. Les émissions de CO2 sont assez élevées à cette date et ceci traduit le peu de préoccupation de la population quant à la préservation de l'environnement.

Dans la période étudiée, l'APD/habitant est la plus élevée pour l'année 1994 avec 171,8 dollars par tête : on s'aperçoit que l'espérance de vie de la population correspond aussi chez les hommes que chez les femmes à la plus élevée de la période. Les émissions de CO2 ont baissé de façon significative cette année.

Le RNB/tête lui est de 4 150,70 dollars, certes il n'est pas parmi le plus élevé de la période, mais les indicateurs sociaux correspondants à cette année sont assez meilleurs, pris dans leur globalité.

Le RNB/tête est le plus élevé pour la fin de la période ; en dépit du fait que l'APD/tête ne soit pas assez élevée, les indicateurs sociaux sont parmi les meilleurs de la période.

Lorsque l'APD/tête est élevée, c'est-à-dire supérieure à 100 dollars, le RNB/tête n'a pas la même évolution : il affiche l'un de ses bas niveaux de l'ordre de 4 000 dollars. Parallèlement quand le RNB/tête est élevé, de l'ordre de 5 000 à 7 000 dollars, l'ADP/tête est faible. Mais le RNB/tête et l'APD/tête sont des moyens de financement qui s'additionnent et se complètent pour améliorer les conditions de vie de la population.

La plus grande partie du RNB du pays provient de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et conformément à la théorie, la règle de Hartwick préconise que les recettes issues de l'exploitation de ces ressources soient converties sous d'autres formes de capital. Celles-ci devraient servir à améliorer le bien-être de la population. On peut donc penser que l'augmentation de l'espérance de vie de la population représente une amélioration du bien-être de la population.

L'APD/tête permet d'améliorer les conditions de vie de la population et de garantir la durabilité du développement puisque sur la période étudiée, l'espérance de vie de la population augmente.

Toutefois, nous devons souligner que celle-ci n'est pas la seule variable à considérer pour apprécier l'amélioration des conditions d'existence de la population sur le plan social. D'autres indicateurs sont à examiner pour juger de l'impact de l'aide publique au développement par tête. Des indicateurs tels que le niveau de scolarisation de la population, le nombre d'élèves terminant leur scolarité secondaire, le nombre d'infrastructures scolaires disponibles par ville... sont aussi indispensables à connaître pour apprécier l'utilisation et l'affectation de l'aide octroyée par les bailleurs de fonds. Mais ces indicateurs font souvent défaut et surtout ils ne sont pas faciles à récolter sur une longue période.

Le cas du Gabon est un exemple que nous avons utilisé pour établir la liaison entre les indicateurs de développement durable et l'aide publique au développement.

Bien que cette liaison ne se soit limitée qu'à un pays, nous pouvons conclure que les moyens financiers concourent à l'amélioration du bien-être de la population.

Il est donc possible de dire que l'aide publique au développement par tête permet le développement durable en améliorant les conditions de vie de la population.

Ainsi l'APD par tête a un impact positif sur le développement durable et ceci confirme les études empiriques de Burnside et Dollar (1997) d'après lesquelles l'aide améliore le bien-être de la population. Il faut toutefois qu'elle soit associée à de bonnes pratiques, d'où l'importance de la gouvernance pour l'obtention des effets positifs : en effet, l'aide n'est pas inopérante par principe, c'est plutôt l'utilisation qui en est faite.

§ 3 APD et amélioration des conditions sociales

Le rôle des bailleurs de fonds comme de l'UE serait de se mobiliser pour que l'aide apportée donne des résultats. Or il n'y a pas de statistiques disponibles sur les sommes affectées

spécifiquement pour améliorer les conditions d'existence de la population. Du coup on se pose toujours des interrogations sur les retombées effectives de l'aide sur les populations démunies.

Une évaluation précise des proportions de l'aide dont bénéficie les groupes de populations considérées comme pauvres par exemple permettrait aux bailleurs de mesurer l'impact de leurs contributions financières, mais généralement on ne dispose que de statistiques générales. Pour les bailleurs de fonds, la détermination des types et volumes d'aide ayant le plus de chance d'avoir des effets bénéfiques est important : cela permet de mieux cibler l'aide destinée à améliorer le bien-être des populations vulnérables.

Ceci implique d'avoir des données relatives à l'aide consacrée aux secteurs sociaux, aux services de base, à l'éducation dans les campagnes, au secteur rural, à l'approvisionnement en eau potable, à la santé, à la valorisation des ressources naturelles par les populations qui vivent de celles-ci.

Il faut signaler à ce titre que certains économistes trouvent globalement le lien entre aide et croissance durable fragile : les effets de l'aide sont hétérogènes. Les indicateurs de développement réussi⁶² sont multiples : croissance du revenu, réduction de la pauvreté, alphabétisation, accès aux installations d'assainissement et vaccination.

Ainsi, si l'aide n'a pas empêché la pauvreté de gagner du terrain en Afrique, certains pensent que la situation serait encore pire sans les apports d'aide : pour Collier (2006), l'aide a permis aux économies africaines de garder la tête hors de l'eau pendant les périodes difficiles.

On peut donc admettre que l'aide favorise le développement même s'il est difficile de produire des preuves satisfaisantes de son efficacité. Il faudra certes du temps pour produire ces preuves et c'est ce qui complique la construction et l'estimation d'un modèle économétrique.

Les indicateurs de développement réussi ne nous renseignent pas sur l'affectation de la part de l'APD par habitant qui leur a été attribuée. On ne sait pas par exemple quelle proportion de l'APD par habitant a été consacrée à l'alphabétisation de la population démunie, quelle est la part qui a été utilisée pour construire des écoles en milieu rural. Ni combien d'enfants 1\$ d'aide permet de vacciner et si davantage d'enfants sont immunisés grâce à un programme d'aide ou par l'augmentation des crédits alloués au système de santé ou alors par une amélioration de la prestation des soins de santé.

A la question de savoir si l'aide contribue au développement durable de l'Afrique Subsaharienne, la réponse est difficile à donner étant donné qu'on ne peut pas établir de rapport entre l'APD qui a été accordée et les résultats produits : le problème de l'affectation de l'aide aux projets sociaux, économiques ou environnementaux se pose car il n'y a pas de données précises.

Toutefois ce que l'on remarque c'est qu'en dépit des aides qui ont été octroyées, la majorité de la population n'a pas connu d'amélioration du bien-être. Est ce que pour autant, on peut dire qu'étant donné que l'APD n'a pas produit de développement durable par le passé il n'est pas nécessaire d'en octroyer : s'il n'y avait pas eu d'aide, la situation aurait été pire comme le soutiennent certains tel que Collier.

⁶² BOURGUIGNON François et SUNDBERG Mark *L'aide est de plus en plus efficace même si c'est difficile à prouver* Finance & Développement Mars 2007 page 56

Le lien entre aide et croissance est donc fragile car les effets de l'aide sont hétérogènes et difficiles à connaître. Ainsi adopter la position selon laquelle, puisque il n'y a pas de développement durable il faut supprimer l'aide serait lourd de conséquence. En effet du point de vue statistique, si la corrélation positive est établie entre APD et développement durable cela signifie que si l'APD augmente, les indicateurs de développement durable devraient aussi augmenter, et si l'APD diminue, les indicateurs de développement diminuent.

Les flux d'APD alloués à l'Afrique Subsaharienne ont-ils servi à promouvoir une croissance et un développement durable ? Il est donc difficile de répondre à cette question étant donné la complexité du lien entre aide extérieure et développement.

D'une façon globale la réponse est négative, mais il ya des raisons d'espérer que l'aide plus abondante et de meilleure qualité finance les programmes de développement.

Section III Aide et attentes de meilleurs résultats en Afrique Subsaharienne

Les apports extérieurs aux pays de l'Afrique Subsaharienne sous forme de financements publics du développement et principalement de dons devraient avoir un impact positif si certaines conditions sont réunies. La politique des bailleurs de fonds consistant à établir un partenariat pour le développement, dans le nouveau contexte mondial devrait permettre d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer les conditions d'existence de la population. Les apports financiers extérieurs ont un rôle catalyseur dans le développement durable. Pour obtenir des résultats il faudrait donc comprendre d'abord pourquoi l'aide n'a pas produit d'effets positifs.

§ 1 Les freins à la croissance durable en Afrique Subsaharienne

1-a) Mauvaise attribution de l'aide

Tout en apportant leur soutien à l'Afrique, il ressort que les donateurs extérieurs n'ont pas toujours financé des projets offrant un rendement économique suffisant ou répondant aux besoins de développement locaux. Les uns après les autres, les pays ont vu leur dette s'accroître jusqu'à devenir insoutenable. L'aide a souvent financé des projets mal conçus, mal exécutés et parfois voués à l'échec comme la construction d'usines de ciment loin de toute source de gypse et de sable.

Des pays mal gérés ont reçu des millions à une époque où l'aide répondait souvent à des objectifs géopolitiques : entre 1980 et 2002 un quart de l'aide accordée à l'Afrique est allée à des pays en conflit. Près d'un cinquième est allée à des pays où les conflits ultérieurs ont partiellement annihilé les progrès accomplis en matière de développement.

Pendant la guerre froide, l'aide a souvent été octroyée pour des motifs géopolitiques et a parfois même favorisé des régimes faisant peu de cas des libertés civiles et des droits politiques (Gelb, Sundberg and Fiitzpatrick). Les liens coloniaux ont longtemps conditionné la répartition de l'aide (Amprou, 2005).

Jusqu'en 1991, l'aide bilatérale et multilatérale était octroyée sans qu'on se soucie beaucoup des capacités de gestion et de gouvernance. De même le critère de pauvreté jouait très peu ou jouait de façon perverse pour les donateurs bilatéraux : une grande pauvreté ne se traduisait pas forcément par des dotations plus élevées.

Il en allait de même pour les bailleurs de fonds multilatéraux à la fin des années 70, mais la sélectivité s'est améliorée dans les années 80.

Dans 25 pays d'Afrique les fuites de capitaux se sont chiffrées à 193 milliards de dollar entre 1970 et 1996 contre 178 milliards de dollars de dette extérieure. Ce qui indiquerait que plusieurs pays africains sont créanciers nets des pays riches (Boyce and Ndikumana, 2001). Ceci ne signifie pas que l'aide a été à l'origine de la fuite des capitaux mais qu'elle a été allouée en grande partie à des pays touchés par ce problème.

Il faut aussi mentionner la fongibilité de l'argent même s'il est pré-affecté. Une longue chaîne de causalité sépare le décaissement de l'aide extérieure de ses effets finals sur le terrain. On peut citer trois principaux maillons illustrant l'efficacité de l'aide :

- Il y a d'abord le lien entre les politiques menées par le pays (stabilisation macroéconomique, commerce, finances publiques) et les résultats finals.
- Ensuite il y a l'aptitude des décideurs à prendre des décisions judicieuses compte tenu des informations dont ils disposent, autrement dit la qualité de la gouvernance.
- Enfin il ya le lien entre les donateurs extérieurs ou les organismes d'aide aux décideurs, aux politiques elles-mêmes. Les organismes apportent les fonds et l'assistance technique, lesquels influent sur l'orientation de l'action publique. Mais ils cherchent aussi à imposer des conditions alors qu'ils n'ont qu'une connaissance imparfaite de la situation.

Le fait de lier l'aide aux exportations ou aux entreprises du pays donateur réduit la valeur de l'aide publique. On estime que l'aide liée est de 11% à 30% moins efficace que l'aide non liée en raison des écarts de prix entre ce que facturent les entreprises du pays donateur et les prix du marché (ONU, 2005)⁶³. Au cours des années 80, plus de la moitié de l'aide était liée. Selon les données, l'ONU estime que l'aide liée a réduit la valeur de l'aide bilatérale de l'Afrique de 1,6 à 2,3 milliards de dollars sur un total de 17 milliards de dollars en 2003.

1-b) Par rapport aux pays d'Asie

Les pays d'Asie qui dans les années 60 avaient des revenus par habitant comparables à ceux des pays subsahariens sont devenus des pays à revenu intermédiaire ou élevé. La part de l'Afrique subsaharienne dans les échanges mondiaux est tombée de 4 à 2% en trois décennies, alors que celle de l'Asie progresse, de sorte qu'elle a des apports extérieurs importants et attire les investissements directs étrangers.

Selon le CAD de l'OCDE dans son rapport de 1996 « Coopération pour le développement » les pays d'Afrique Subsaharienne ont reçu en 1995 des apports nets de capitaux se chiffrant à 22 milliards de \$⁶⁴, les capitaux extérieurs qui ont pris le chemin des pays à faible revenu d'Asie, sans tenir compte de la Chine et de L'Inde se sont chiffrés à 24 milliards de \$ la même année.

Les apports extérieurs aux pays d'Afrique Subsaharienne prennent exclusivement la forme de financements publics du développement et principalement de dons. Les financements de sources privées (IDE, prêts bancaires internationaux et investissements de portefeuille) occupent une place relativement peu importante.

⁶³ Nations Unies *Rapport mondial sur le développement humain* : La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités New York 2005

⁶⁴ KANKWENDA Mbaya GREGOIRE Luc-Joël LEGROS Hugues. *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne* : Economica Paris 1999, page 328

La Banque Mondiale (Global Development Finance 2006) estime ainsi qu'aucun intermédiaire implanté en Afrique Subsaharienne, excepté l'Afrique du Sud n'a eu accès aux marchés obligataires internationaux sur la période 2002-2005).

Par contre, les apports extérieurs à l'Asie ont doublé en termes réels. Si les capitaux publics y occupaient une place prépondérante jusqu'au milieu des années 80, leur structure est cependant devenue plus équilibrée puisque les capitaux privés représentent désormais la moitié environ des apports financiers extérieurs nets.

L'Afrique est loin de promouvoir convenablement l'activité du secteur privé. Le rapport 2007 de la Banque Mondiale *Doing Business : How to Reform* classant 175 pays en fonction de la facilité d'y mener une activité économique place en moyenne un pays d'Afrique Subsaharienne au rang 131⁶⁵.

Tous les types d'activité privée se heurtent à des obstacles dans divers domaines : octroi de licence, emploi, crédit et relation avec l'administration. Ainsi de façon globale, la création d'une entreprise nécessite onze démarches en Afrique Subsaharienne contre huit en Asie du Sud.

L'investissement en Afrique Subsaharienne mesurée en pourcentage du PIB n'est pas plus élevé qu'au début des années 90 : l'investissement direct étranger dans la région, hormis les pays exportateurs de pétrole et l'Afrique du Sud est modeste. Le développement du secteur privé est freiné par les coûts d'exercice d'une activité économique allant de la complexité des démarches administratives à la corruption. A cela s'ajoute le coût des services indispensables aux entreprises tels que les télécommunications et l'énergie. Le manque d'infrastructures constitue ainsi un frein à la croissance durable en Afrique Subsaharienne.

Toutefois la communauté internationale en lançant un appel en faveur d'un accroissement de l'aide⁶⁶ reconnaît l'utilité de celle-ci. Elle offrirait aux pays africains une nouvelle occasion de libérer des ressources pour investir dans le capital humain et le capital fixe, afin de promouvoir une croissance durable.

Un nouveau modèle d'aide devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

§ 2 Nouveau modèle d'aide

2-a) Promotion d'une croissance durable

La communauté internationale promet d'accroître sensiblement son aide au cours des années à venir, et d'offrir ainsi aux pays africains une nouvelle occasion de libérer des ressources pour investir dans le capital humain et le capital fixe : le souci est de promouvoir une croissance durable.

En outre les investisseurs étrangers s'intéressent de plus en plus au continent pour des investissements directs dans les industries extractives⁶⁷ : de nouveaux bailleurs de fonds, privés et publics sont attirés par l'Afrique.

⁶⁵ ABDOULAYE Bio-Tchané et VIBE CHRISTENSEN Benedicte. *L'Afrique doit mettre à profit ses succès récents pour rattraper son retard* Finances & Développement décembre 2006 page 12

⁶⁶ BOURGUIGNON François et SUNDBERG Mark *L'aide est de plus en plus efficace, même si c'est difficile à prouver* Finances & Développement mars 2007 page 56

⁶⁷ ABDOULAYE Bio-Tchané VIBE CHRISTENSEN Benedicte. *L'Afrique doit mettre à profit ses succès récents pour rattraper son retard* Finances & Développement décembre 2006 page 9

Les allègements de dette considérables consentis par les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, et les promesses d'augmentation d'aide faites par la communauté internationale suscitent dès lors des attentes fortes au niveau de la population. Celle-ci veut voir s'améliorer les services d'éducation et de santé ainsi que les infrastructures telles que les routes, les ports, les réseaux énergétiques.

Les autorités devraient de leur côté, veiller à ce que l'augmentation des dépenses cadre avec la capacité d'absorption des pays en évitant les errements du passé, dus à l'allocation peu judicieuse des ressources budgétaires.

Pour rendre l'aide plus efficace, des principes de gestion centrée sur les résultats sont adoptés. Ainsi la Banque Mondiale attache de l'importance à la gouvernance dans les systèmes d'allocation de l'aide fondés sur les résultats. L'aide devrait donc être efficace dans les pays remplissant des critères de gouvernance bien définis, et où les organismes d'aide et le gouvernement ont accès aux informations voulues concernant les politiques et les programmes.

2-b) Aide plus efficace

L'attribution de l'aide met l'accent sur l'amélioration de la performance exprimée par les résultats. En tant que bailleurs de fonds, l'UE définit des stratégies d'intervention dans les pays où elle intervient. Ces stratégies assurent le lien entre les actions des autorités nationales, les concours des bailleurs de fonds et les résultats requis pour atteindre les OMD. Ces dernières années, deux aspects de l'APD sont ainsi devenus prépondérants : l'appropriation et l'allocation fondée sur les résultats.

- L'appropriation exige des donateurs qu'ils alignent leur soutien sur la stratégie choisie par le pays bénéficiaire et s'éloignent ainsi d'une stricte conditionnalité. Ainsi la déclaration de Paris (mars 2005)⁶⁸ qui définit un plan d'action visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement, énonce les principes de cette appropriation. Les principes représentent un changement majeur par rapport aux pratiques antérieures. En 2006, des indicateurs du degré d'alignement des donateurs sur les priorités locales ont été relevés et suivis pour la première fois.
- L'allocation fondée sur les résultats est le principe selon lequel les modalités et le niveau de l'aide sont déterminés en fonction des résultats qu'on peut attendre du pays bénéficiaire en matière de développement. Sont considérés en particulier, la qualité de sa gouvernance et des politiques, ainsi que certains indicateurs intermédiaires des résultats futurs. Ce mode d'attribution de l'aide semble de plus en plus répandu.

Ainsi nous pouvons dire que l'aide des donateurs extérieurs, pour être efficace devrait être attribuée suivant un modèle sous la forme principal-agent.

Le principal est le donateur. Il comprend qu'il ne peut pas influencer directement l'effort de développement de l'agent, qui est le bénéficiaire : il manque en effet d'informations et la conditionnalité stricte est relativement inefficace.

Le principal peut observer les politiques mises en place et en déduire les résultats probables tels que la réalisation de progrès dans le domaine de l'alphabétisation, des campagnes de

⁶⁸ OCDE *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* 2005

vaccination, de la lutte contre la pauvreté. Ainsi les engagements d'aide peuvent être recentrés sur une base contractuelle afin d'obtenir des résultats en matière de développement, l'aide étant destinée à financer les investissements prioritaires dans le domaine social et celui des infrastructures.

Le défi consisterait alors à trouver un juste équilibre entre la récompense et l'encouragement des bons résultats d'une part, et la satisfaction des besoins d'autre part. Si les bons résultats sont privilégiés, l'aide risque de se concentrer sur les quelques pays qui sont déjà performants. Mais si l'on considère d'abord les besoins, des ressources risquent d'être injectées dans un système mal géré, inefficace et peut-être inefficace. Cela pourrait démotiver les pays performants.

Ce que l'on peut espérer, c'est que les pays plus nécessiteux dans lesquels la gouvernance laisse à désirer, suivent l'exemple des pays performants et bénéficient d'une approche contractuelle pour autant que les donateurs et les organismes d'aide restent à l'écoute des besoins locaux.

C'est à ce titre que la gouvernance exerce une influence favorable sur le développement. Ainsi les organismes de développement comme la Banque Mondiale, attachent de l'importance à la gouvernance dans le système d'allocation de l'aide fondée sur les résultats. Une bonne gouvernance favorisera ainsi une croissance durable en Afrique Subsaharienne.

Nous avons donc analysé la relation entre financement et développement durable en Afrique Subsaharienne. Le financement est apporté ici par des donateurs extérieurs qui sont des partenaires du développement. Leur contribution se fait par le biais de l'APD apportée principalement par l'UE qui a de ce fait des relations avec les pays ACP articulées autour du commerce et de l'aide. L'aide est destinée à financer des projets visant à améliorer des conditions d'existence de la population.

A ce titre, il paraît donc intéressant d'examiner quelques projets portant sur les ressources naturelles qui ont reçu l'aide de l'UE en Afrique Subsaharienne.

Chapitre VI Contributions de l'Union Européenne dans la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne : quelques exemples

Dans la première partie, nous avons mentionné les ressources naturelles en Afrique Subsaharienne. Celles-ci sont indispensables pour améliorer le niveau de bien-être de la population et certaines couches de la population vivent de celles-ci. Nous allons donc examiner les actions de l'UE portant sur les ressources naturelles, étant donné que son aide s'effectue à travers le financement de projets et elle apporte l'assistance dans des projets initiés. Nous nous intéresserons d'abord au cas de l'agriculture au Gabon.

Section I La ressource naturelle terre et sa mise en valeur

Le Gabon est un pays entretenant des relations de coopération avec l'UE, celle-ci est donc un partenaire de longue date. D'une façon générale, on peut dire que le Gabon et l'UE ont toujours entretenu de bonnes relations et le Gabon a toujours bénéficié des subventions accordées par la coopération européenne. Il est donc intéressant de voir ce qui a été fait par l'UE pour valoriser la terre au Gabon.

§ 1 Contribution de l'UE pour mettre en valeur la terre

La terre est une ressource naturelle renouvelable qui comme nous l'avons dit dans la première partie, est la base de la survie pour la majorité de la population. Elle recouvre plusieurs utilisations et il ya divers produits et avantages tirés de son exploitation et des actions de gestion engagés par les hommes pour créer ces produits et avantages. Les paysans en travaillant et gérant la terre créent des activités qui sont censées améliorer par hypothèse leur bien-être.

1-a) Interventions de l'UE dans les années 1980

La terre sert donc à l'agriculture dans le cas des paysans. La présence de l'eau partout au Gabon engendre un sol fertile, convenant à l'agriculture.

Au titre des 5^{ème} et 6^{ème} FED, les domaines d'intervention de l'UE ont ainsi concerné le développement agricole et rural⁶⁹.

En effet, dans les années 80, sous les cinquième et sixième FED, la concentration des ressources s'est faite sur le développement agricole et à un moindre degré sur l'appui à la création de PME. Mais malheureusement, l'agriculture est restée en marge de l'économie gabonaise : l'agriculture ne procure pas au Gabon une autosuffisance alimentaire de sorte que le pays est obligé d'importer, alors que le sol du pays est propice à l'agriculture. Les revenus des paysans restent à un niveau très bas à cause de la carence des infrastructures qui leur permettraient éventuellement d'écouler leurs produits.

⁶⁹ CORNELIS Kurt *Coopération Gabon-UE : les défis de l'après pétrole* Le Courrier ACP-UE septembre-octobre 1997 pages 27-29

Les fonds du 6^{ème} FED alloués au Gabon ont été concentrés dans le développement agricole. Ainsi a été financé un programme de développement de 6,3 mio ECU dans la région enclavée du Fernan-Vaz, en vue d'accroître la productivité et partant les revenus de la population rurale à travers l'amélioration des pistes agricoles, la commercialisation et des actions de formation. Un projet d'hévéaculture villageoise de 2,3 mio ECU s'intégrant dans un projet déjà financé au titre du 5^{ème} FED a été aussi entrepris en collaboration avec la société HEVEGAB.

Le projet prévoyait de confier 500 ha d'hévéas à des planteurs villageois dans la province du Woleu-Ntem au Nord du pays, et enfin un programme de reboisement de 6 mio ECU qui était la poursuite d'une action entamée sur des ressources du 5^{ème} FED a été entamé. Ce projet avait pour objectifs de définir des techniques et méthodes de reboisement à l'échelle du Gabon et le développement d'un modèle d'agro-foresterie villageoise. Le reboisement a été effectué sur 600 ha et les plantations en agro-foresterie ont dépassé 150 ha.

Malheureusement, à l'exception du projet d'hévéaculture villageoise, les autres projets n'ont pas apporté les résultats escomptés : les obstacles pour une meilleure organisation des acteurs se sont dressés.

1-b) Interventions dans les années 1990

Les négociateurs du PIN (Programme Indicatif National) du 7^{ème} FED ont posé d'autres priorités en décidant de concentrer les ressources sur certains secteurs, au rang desquels on retrouve l'hydraulique villageoise. Afin d'améliorer l'accès de l'eau potable dans trois provinces du Gabon, un programme d'hydraulique villageoise accompagné d'un volet de micro-projets pour un total de 8,6 mio ECU a été exécuté. Dans 350 villages environ, des points d'eau devaient être forés ou réhabilités et 500 nouvelles pompes devaient être installées. Le projet avait prévu également une formation des villageois pour leur permettre de prendre en charge de petites réparations. Le programme enregistrait de bons résultats et était apprécié par la population locale.

Pour revenir à la terre dans son utilisation et ses aménagements, celle-ci permet aussi la circulation des personnes et des biens quand le sol est affecté à ce titre.

Ainsi le PIN du 8^{ème} FED s'est concentré sur le secteur de l'aménagement du territoire pour lequel 80% des ressources disponibles soit 33 mio ECU ont été réservées. L'action principale a été la prise en charge du bitumage d'un tronçon routier entre Libreville et la frontière camerounaise. Avec le financement de la réhabilitation de ce maillon important, l'itinéraire Libreville-Yaoundé devait être terminé pour intensifier le trafic transfrontalier, nécessaire à une intégration économique entre les deux pays.

Une politique d'aménagement du territoire est importante pour désenclaver les régions, l'amélioration des possibilités d'écoulement des marchandises et la création de quelques pôles économiques régionaux. En contrepartie de l'appui de l'UE, l'Etat gabonais s'était engagé à adopter une nouvelle stratégie globale pour le secteur du transport.

Mais l'agriculture gabonaise a été mise en marge de l'économie. Etant donné qu'elle est la base de la survie de la population, une alternative serait de mobiliser des investisseurs étrangers par exemple pour donner un coup de fouet à ce secteur.

§ 2 Agriculture gabonaise et appel à des investisseurs directs étrangers

Le secteur agricole au Gabon a fait les frais du boom pétrolier et n'a pas suscité un grand intérêt chez les jeunes. La main d'œuvre en province est presque inexistante et se trouve en grande partie dans la capitale. L'agriculture et l'agro-alimentaire ont été négligés au profit de l'exploitation du pétrole de sorte que les investissements se sont surtout concentrés dans ce secteur.

2-a) Indispensable partenariat pour les cultures de rente

Il serait donc souhaitable d'établir des partenariats visant à promouvoir l'agriculture gabonaise, étant donné que ce secteur bénéficie peu d'aide publique au développement. En effet, on sait que les projets d'amélioration de la société se bâtissent mieux en termes de partenariat : le partenariat a la capacité de générer des alliances et repose sur de nouveaux rapports sociaux marqués par le dialogue. Les acteurs privés se rassembleraient donc autour d'un projet commun.

Le développement de l'agriculture est indispensable pour parer à la dépendance alimentaire du pays et pour la sécurité alimentaire.

Les cultures de rente telle que le café et le cacao devraient fournir des revenus aux paysans, et c'est à ce titre qu'il est important pour le Gabon d'être présent à des manifestations internationales, telles que le Salon du chocolat à Paris qui célèbre la fête du chocolat et où les produits de l'agriculture comme le cacao peuvent être présentés.

La participation du Gabon au 14^{ème} Salon du chocolat à Paris du 29 octobre au 2 novembre 2008, est une action qui est susceptible de nouer des partenariats avec les autres participants qui sont entre autres les fabricants de chocolat : des opportunités en matière d'approvisionnement en chocolat sont à saisir dans de telles occasions.

Rappelons que le Salon du chocolat est le plus grand événement mondial dédié au chocolat. Et celui-ci connaît depuis ces dernières années un engouement sans frontière, et réunit des participants afin de découvrir des savoir-faire et des sensations gourmandes pour les chocolatiers.

L'édition 2009 qui célébrait le 15^{ème} anniversaire de cet événement a été placée sous le signe de l'Opéra (magazine Salon du chocolat) et organisé du 14 au 18 octobre 2009 à Paris.

Donc le Salon du chocolat en poursuivant sa croissance internationale enflamme les principaux pays du monde de sa ferveur chocolat. La fête, les tam-tams, les danses et les chants entraînent tout le monde dans des pays lointains avec des effluves cacaotés qui chatouillent les papilles.

La présence du Brésil, du Gabon, du Vénézuéla, de Sao Tomé et Principe, de Madagascar et du Mexique marque le caractère international de cet événement célébrant la passion de la fève, qui n'en finit pas de faire vibrer les professionnels du secteur et le public amateur.

Le cacao du Gabon très apprécié par les visiteurs qui trouvaient le produit fortement parfumé et ceci grâce à la richesse du sol d'où il est cultivé, devrait donc permettre de nouer des partenariats avec des producteurs de chocolat.

En effet avec la demande toujours croissante de chocolat dans les pays développés, un partenariat noué lors de rencontres internationales comme celui du Salon du chocolat, devrait favoriser la production de cacao au Gabon en captant des investissements directs étrangers dans la filière.

2-b) Commerce équitable et cultures de rente

Les investissements directs étrangers dans la filière cacao-café pourraient se faire aussi par le biais du commerce équitable.

En effet, l'aide publique au développement étant souvent concentrée sur les acteurs majeurs de la solidarité internationale, le commerce équitable présente un potentiel formidable d'entrepreneuriat en dehors du système d'aide publique traditionnelle.

Il établit un échange : le financement d'un projet ne se fait pas à fonds perdus et le projet s'autofinance rapidement. La vente des produits au Nord va générer des ressources pour l'association, ce qui permettra l'autofinancement et rendra les planteurs moins dépendants de l'aide publique. En effet, ces petits producteurs dans la province du Woleu-Ntem et ceux de la province du Haut-Ogooué comme nous l'avons dit dans la première partie ne disposent pas assez de ressources pour leur activité. Or, il se trouve que les besoins les plus essentiels sont facilement et durablement comblés si des structures productives susceptibles de les financer ont été préalablement créées.

Même si l'aide au développement existe à travers les milliards de dollars reçus, celle-ci n'arrive pas souvent à favoriser un développement durable des plus pauvres : les plus pauvres ne parviennent pas à profiter de l'APD et ceci aggrave leur situation de pauvreté.

Le commerce équitable répondrait au problème de fonds du développement humain, par une création de richesse économique au niveau local par ceux et pour ceux qui sont les oubliés du marché mondial. Cette création de richesse se ferait par les populations locales elles-mêmes, avec une intervention des investisseurs étrangers. Celle-ci se limite à l'amorçage de la relation commerciale.

L'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, la nutrition, la formation professionnelle, la sécurité des personnes, la liberté d'expression sont des besoins essentiels qui seront plus facilement et plus durablement comblés si des structures productives locales ont été préalablement créées par le financement des investisseurs.

Avec le commerce équitable, le financement de l'appareil de production ou des projets communautaires permettrait aux familles de vivre dignement.

La mise en place de filières du commerce équitable par exemple dans le Woleu-Ntem ou le Haut-Ogooué pour la culture du cacao et du café, entrainerait le regroupement et le renforcement de la capacité de production des planteurs. L'accompagnement de ces groupes de producteurs serait pris en charge par une association locale à mettre en place, une association internationale, une coopérative ou une société privée : une association de partenaires locaux et internationaux pour des projets communautaires, est un atout pour les différents enjeux du développement durable. Ceci conduirait à la mise en place d'une agriculture et d'un mode de production respectueux de l'environnement.

Ceci permettra de trouver des débouchés aux produits dans les pays du Nord, étant donné que ceux-ci vont répondre aux normes et aux standards de qualité internationale et ainsi le financement du projet serait assuré.

Si 90% des produits issus du commerce équitable concernent des produits tropicaux⁷⁰, les produits des planteurs du Gabon peuvent donc trouver des débouchés. Le café représente 30%

⁷⁰ LECOMPTE Tristan *Le pari du commerce équitable* page 21

en volume des ventes totales du commerce équitable au niveau mondial ; les bananes arrivent en 1^{ère} position en volume et en 2^{ème} position en valeur. Bien sûr les parts du commerce équitable ne sont pas vraiment significatives puisqu'il ne représente que 0,008% du commerce mondial. Mais il pourrait être un moyen efficace de développement durable car il contribuera à mettre en place des projets à caractère collectif, social et environnemental. Il paraît être un cercle vertueux associant harmonieusement le développement des échanges internationaux avec le développement durable.

De plus, il contribue au développement local en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs défavorisés. Il garantit les droits des travailleurs vulnérables, et ou plus généralement améliore les positions des acteurs économiques qui ne maîtrisent pas leur autonomie.

La mise en valeur de la terre, ressource naturelle renouvelable devrait contribuer à la croissance durable avec l'appui de l'UE, par le biais de l'APD mais aussi par le biais des investisseurs étrangers.

En dehors de la terre, l'intérêt de la valorisation des ressources naturelles se porte aussi sur la forêt.

Section II Mise en valeur de la forêt

Nous avons donc signalé dans la première partie que la forêt est une ressource naturelle renouvelable qui remplit de multiples fonctions. Et cette forêt peut être donc classée dans ce qu'il est convenu d'appeler bien public mondial, notion qui renvoie à des préoccupations d'intérêts communs à l'humanité.

§ 1 La forêt est un bien public mondial à protéger

1-a) Indispensable mobilisation de divers acteurs

Les biens publics mondiaux bénéficient aux individus de tous les pays. Il se pose alors la question de savoir comment protéger la forêt qui fait partie de ces biens publics mondiaux. Divers acteurs sont touchés et à ce titre il faut une médiation entre le local, le national et le mondial au rang duquel figure l'UE, les ONG.

Donc une panoplie d'acteurs est concernée, ce qui entraîne la mobilisation et la participation à la politique internationale. La forêt permet de lutter contre le réchauffement de la planète, son existence est bénéfique au pays, à la région et à la planète entière.

De ce fait, ce bien ne relève pas nécessairement de la compétence des pays et par conséquent, les procédures traditionnelles à caractère intergouvernemental ne sont plus les seules voies à emprunter pour le gérer.

La forêt étant un bien public mondial, une stratégie de légitimation pour sa valorisation passe par l'adoption d'objectifs éthiques d'essence supérieure et universelle. Aussi adopter des stratégies partant du sentiment selon lequel la légitimation d'une thématique forte telle que la justice, la solidarité ou la coopération internationale aujourd'hui ne passe plus par des références à des valeurs symboliques, mais par un argumentaire financier.

En effet, par hypothèse l'aide internationale est victime de désaffection de la part des pays industrialisés. Il faut donc faire réagir les décideurs planétaires plus prompts à dire qu'à faire.

Et dans l'action publique internationale, l'introduction des acteurs potentiellement puissants comme les entreprises privées pouvant apporter une contribution lourde dans la production des biens publics mondiaux leur rapporteraient quelques dividendes.

La forêt équatoriale gérée comme bien public mondial serait donc utile en véhiculant l'idée de rareté. Les politiques environnementales vont donc se fonder sur le fait que si la rareté d'un objet d'intérêt collectif contribue à sa valeur, il faut recourir logiquement au marché pour garantir de façon solide sa conservation : les agents qui tirent profit de ce marché vont s'appliquer à assurer la reproduction de cet objet qui est représenté ici par la forêt tropicale. Dès lors bâtir une théorie des biens publics mondiaux permettrait d'expliquer l'accroissement des interdépendances, hors marchés transnationales et internationales avec la montée des problèmes communs à plusieurs nations⁷¹.

Sans remettre en question la théorie canonique du bien public s'appuyant sur la définition parétienne de l'optimum économique de production, la théorie du bien public mondial consisterait à rechercher les moyens de financer la production de celui-ci. La théorie de l'équilibre prescrit que le volume de production doit être accru si le coût marginal de production est inférieur à la hausse du welfare du consommateur.

Dans la perspective de la production continue dans le temps, ce qui est le cas pour la protection de la biodiversité et du patrimoine mondial de l'humanité, les ressources nécessaires doivent s'inscrire dans la durée pour éviter des ruptures. Des modalités de financement telles que des contributions annuelles ou une taxe internationale seraient des solutions.

1-b) Financement de la communauté internationale

La communauté internationale devrait donc être incitée à mobiliser des ressources suffisantes pour produire ce bien public mondial de la façon la plus efficace possible. Les fonds sous forme de dons sont des véhicules de financements très adaptés à la production de biens publics mondiaux, étant donné qu'ils contribuent à des programmes globaux et régionaux. L'APD peut financer une part importante de la production de biens publics mondiaux. L'utilisation de l'APD pour financer ces biens s'explique par la facilité, car les bailleurs de fonds internationaux peuvent intervenir dans ce domaine.

Depuis quelques années, un débat s'est instauré sur la fiscalité internationale (rapport Zedillo puis rapport Landau sur la taxation internationale). Un parallèle avec la fiscalité nationale tel que l'impôt prélevé pour financer la production de biens publics, démontre qu'une taxe mondiale se justifierait pleinement pour le financement de biens publics mondiaux⁷². Ce serait l'outil le mieux adapté au financement d'objectifs communs même si en l'absence d'un gouvernement mondial, la légitimité de la taxe comme celle de son affectation doivent être bien fondées.

C'est dans ce cas le respect de l'objet et l'efficacité de l'action correspondante qui fonderaient la légitimité de la taxe ainsi prélevée. Avec une taxe mondiale, les ressources financières seraient pérennes, protégées des aléas de politique interne gouvernant les choix budgétaires de chaque pays. La taxation internationale serait donc particulièrement adaptée à la production continue de biens publics qui nécessite des ressources prévisibles et pérennes.

⁷¹ CONSTANTIN François. *Les biens publics mondiaux* : l'Harmattan 2002 Paris Budapest Torino, page 72

⁷² MARNIESSE Sarah *Biens publics mondiaux et développement : de nouveaux arbitrages pour l'aide ?*
Agence Française de Développement Document de travail Septembre 2005 page 13

La production de biens publics mondiaux implique aussi le secteur privé à côté des organismes internationaux, en particulier dans des domaines novateurs et profitables. Les entreprises peuvent s'impliquer selon un schéma sans incitation externe, étant donné que le calcul coût-avantage prenant en compte les différentes contraintes auxquelles elle fait face, incluant les contraintes d'image et de réputation, la conduisent à produire le bien public mondial.

C'est le cas des entreprises qui investissent dans la lutte contre l'effet de serre pour des raisons de réputation ou par anticipation de réglementations futures.

§ 2 La gestion de la forêt comme Bien Public avec Exclusion au Gabon

Lors du Sommet de la Terre en 1992, des documents de référence ont été adoptés. Ainsi la convention sur la biodiversité engage les Etats à prendre les mesures nécessaires telles que la création de zones protégées.

2-a) Mise en valeur des parcs nationaux au Gabon

La création de 13 parcs nationaux au Gabon s'est faite sur la base des évaluations botaniques, fauniques et socio-économiques effectués pendant deux années par des équipes de la DFC (Direction de la Faune et de la chasse), WCS (Wildlife Conservation Society) et WWF (Fonds mondial pour la nature).

En 2002, lors du Sommet de la Terre de Johannesburg, la création d'un réseau de 13 parcs nationaux a donc été annoncée par le défunt Président Bongo, comme une initiative s'inscrivant dans la conservation du patrimoine national. Les sites couvrent tous une des neuf provinces gabonaises et sont classés pour ce patrimoine riche en biodiversité.

Les forêts gabonaises sont réputées être en nombre d'espèces de plantes, parmi les plus riches d'Afrique. Certains botanistes pensent qu'elles renferment une richesse unique de la faune. Des espèces animales menacées ou peu représentées à l'échelle de l'Afrique Centrale ou du continent comptent toujours au Gabon des populations importantes.

ANNEXE PARCS NATIONAUX (Source : Ministère du Tourisme)

Le Parc National des Monts de Cristal : les Monts de Cristal sont couverts d'une forêt pluviale ancienne à peine perturbée par l'homme. Les spécialistes estiment selon le ministère du Tourisme que ces forêts sont parmi les plus riches de toute l'Afrique en nombre d'espèces végétales : arbres, bégonias, orchidées. D'une surface de 1200 km², l'habitat y est constitué de végétation basse, d'une forêt primaire et d'une forêt secondaire.

Le Parc National d'Akanda d'une superficie de 540km² renferme les plus grandes concentrations d'oiseaux migrateurs du Gabon. Son habitat est constitué de mangroves vasières, d'eaux côtières, îlots de la forêt côtière dense et humide. Les forêts de mangroves représentent d'importantes nurseries pour plusieurs espèces de poissons de mer. Les vasières du parc sont un des sites d'hivernage les plus importants d'Afrique pour des milliers de limicoles, talapoins, petits singes, tortues marines. La forêt côtière humide héberge de nombreuses plantes qui ne poussent qu'au Gabon : rares orchidées, palmiers et autres plantes.

Le Parc National de Pongara avec ses belles plages et mangroves a une superficie de 810 km². La longueur de la plage est de 26 km, son habitat est constitué de plages, lagunes, mangrove, mer, forêt humide et savane. Le parc est un site sauvage à moins d'une heure de bateau de Libreville. La Pointe Denis est le lieu de tourisme de plage et de repos de week-end le plus fréquenté du pays. On y trouve encore une faune très riche constituée notamment de buffles et d'éléphants. Les paysages côtiers composés de forêts, de savanes littorales et de larges mangroves caractérisent ce site.

Le Parc National de Loango avec ses éléphants, hippopotames, baleines à bosse qui se partagent le plaisir des vagues et des plages vierges a une superficie de 1550 km². La longueur de la côte est de 86 km et la surface de la lagune est de 175 km². Son habitat : mer, plages, savanes, forêts sèches et inondées, lagunes, mangrove. Des sites archéologiques sont présents : lagune Iguela et embouchure Ndogo.

Présentant une façade de plages vierges de plus de 100km le long sur l'Océan Atlantique, ce parc constitue un spectacle unique au monde, une faune exceptionnelle y vient laisser ses empreintes à l'exception de tout autre : éléphants, hippopotames, crocodiles, buffles, gorilles, panthères, tortues de mer venant nidifier pendant la nuit.

La faune aquatique y est également unique par sa concentration : baleines à bosse, dauphins et orques.

Le Parc National de Moukalaba-Doudou avec sa superficie de 4500 km² est habité de forêt de montagne, forêt pluviale, savane, papyrus, marécages de raphia. Le parc est réputé pour ses habitats variés, des forêts humides de montagne aux marécages de papyrus, des rivières de la lagune Ndogo aux savanes herbeuses hébergeant des espèces uniques.

Des centaines d'éléphants se rassemblent au milieu des papyrus en saison sèche. L'abondance de primates et de grands singes à Moukalaba fait de cette zone l'un des meilleurs sites d'Afrique pour observer les gorilles de forêt pluviale.

Le Parc National de la Lopé avec des traces de la vie humaine de plus de 400 000 ans, au milieu des mandrills a une superficie de 4970 km². Son habitat : forêts humides primaire et secondaire, forêts galeries, savane.

La Lopé est une région unique en Afrique du fait de la densité exceptionnelle des populations de singes (mandrill, gorilles et chimpanzés) et d'éléphants qui y vivent. On y trouve également plus de 400 espèces d'oiseaux, ce qui en fait un site de prédilection pour les ornithologues.

Des sites archéologiques parmi les anciens d'Afrique ont révélé des signes d'occupation humaine vieux de 400 000 ans, des pointes de flèches de l'Age de Pierre et des gravures rupestres de l'Age de Fer. Visiter ce parc c'est l'occasion de faire un voyage dans le temps et de découvrir le premier écomusée.

Le Parc National de la Waka avec une surface de 1070 km² est une zone de conservation prioritaire réputée. Les monts cernant le parc sont uniques de par leur richesse culturelle les liant aux peuples d'antan et aux récits spirituels. Vieux palmiers et atangatiers témoignent de l'implantation d'anciens villages. L'histoire raconte que c'est dans ce pays qu'est né le Bwiti qui s'est répandu dans le massif du Chaillu puis dans tout le Gabon. La vallée de l'Ikobo-onoy, profondément encaissé avec une taille de plus de 100 km de long suivant des rivières aux eaux claires sur un lit de gravier, constitue un paysage unique visible depuis l'espace.

Le Parc National de Mayumba : une langue de sable qui est la première nurserie au monde des tortues-luth avec une surface marine de 800 km² et une surface terrestre de 60 km². Son habitat : plages, dunes, parc marin.

Les plages de Mayumba constituent le plus important site de ponte au monde de tortues-luth. Il a été proposé comme site du patrimoine mondial. On peut également y observer de façon privilégiée les grands mammifères aquatiques (baleines, orques, dauphins) et terrestres (éléphants, buffles, hippopotames).

Le Parc National de Minkébé est le plus grand bloc forestier inhabité du Gabon avec sa superficie de 7560 km². Situé en plein cœur de la forêt vierge, Minkébé fait partie du deuxième plus grand bloc forestier de la planète. Une flore sauvage et intacte formée d'orchidées, de fougères et de lianes se mêlent intimement aux arbres multi-séculaires. Des montagnes de granite aux dômes spectaculaires s'élèvent au dessus de la forêt traversée par quatre grandes rivières, offrant ainsi la possibilité d'une découverte en pirogue.

Le Parc National de Mwagné est le plus grand bai du Gabon où abondent gorilles et éléphants. D'une superficie de 1160 km², le parc est un habitat de forêt de marantacées. Il fait partie de la zone transfrontalière identifiée par WWC, ECOFAC et WCS.

A cheval sur le bloc forestier de l'Est du Gabon et du Nord Congo, Mwagné est la deuxième plus grande forêt vierge du monde. **Grande fierté du Gabon, elle constitue une réserve de biodiversité unique en même temps qu'un acteur majeur et essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique de la planète.**

Les rivières Liboumba et Lodie permettent la découverte en pirogue de paysages somptueux et l'observation d'une faune variée : loutres, perroquets et éléphants s'y trouvent en très grand nombre.

Le Parc National d'Ivindo : autour des grandioses chutes d'eau vit une impressionnante faune qui n'a jamais vu l'homme. D'une superficie de 3000 km², quasi inhabitée, la Nature y demeure sauvage et intacte.

Les chutes de Kongou et de Mingouli sont parmi les plus impressionnantes de toute l'Afrique. Le Moyen-Ivindo et la rivière Djidji constituent des parcours exceptionnels pour les descentes en kayak et canoë. Gorilles et éléphants en grand nombre peuplent le bai de Langoué.

Le Parc National de Birougou avec ses paysages de montagne, un refuge forestier d'une grande richesse biologique est d'une superficie de 609 km².

Situé au centre du Massif du Chaillu, la présence d'un primate jusqu'alors inconnu de la science y a été découvert en 1984 : il s'agit du singe à queue de soleil.

Montagnes, torrents, cascades et grottes notamment celles de Bongolo et de Mouyanama offrent des opportunités remarquables pour un tourisme de découverte et d'aventure.

Le Parc National des Plateaux Batéké d'une superficie de 2050 km² avec pour habitats des prairies vastes et apaisantes, ce sont des terres de gorilles habitués à la présence humaine avec une avifaune exceptionnellement diverse.

Le parc est un immense océan d'herbe au cœur de la forêt équatoriale. Par endroit, le relief doux est coupé de spectaculaires falaises de sables multicolores rose, orange ou noire. On y trouve de nombreux vestiges archéologiques.

Cette région est l'un des derniers endroits sur terre qui ne soit pas survolé par des avions, qu'aucune route ne traverse. Les seules lumières nocturnes sont celles de millions d'étoiles.

Le Gabon a ainsi reçu un don de 10 millions de dollars de la part de la Banque Mondiale (BM), don destiné à l'amélioration des capacités du gouvernement dans la gestion des parcs et de la nature.

En effet, le conseil d'administration de la BM avait approuvé ce projet. Celui-ci visant la protection et la gestion durable de la biodiversité un financement a été apporté. Ce don a été offert par le Fonds mondial pour l'environnement lors de son conseil d'administration en juin 2005 (Infoplusgabon, avril 2006).

Ce projet serait donc générateur de revenus dans les zones rurales et pourvoyeur d'emplois. L'exécution de ce projet contribue non seulement à conserver la biodiversité, mais permet également de réaliser des activités concrètes. L'objectif est d'accroître les capacités des autorités en charge de la mise en œuvre du projet, et promouvoir la participation des communautés dans la gestion des parcs nationaux puisqu'elles doivent se sentir concernées.

Les parcs nationaux ici représentent un bien public dans la mesure où il vise le bien-être social. Ce bien public ne s'acquiert pas sur le marché : la forêt offre des services environnementaux à la planète entière, mais ces bienfaits ne s'acquièrent pas sur le marché. Si l'on se fixe comme objectif d'obtenir des financements destinés à faire fructifier ce patrimoine représenté par les parcs nationaux, les services qu'ils procurent à travers leur visite sont assimilés à des biens publics avec exclusion (BPE) dans la mesure où les visiteurs paient un prix. On crée ainsi une situation de marché.

2-b) Modèle économique

L'analyse économique considère les biens publics avec exclusion tels que les services publics avec accès contrôlé. En plus de l'aspect collectif, ces biens sont caractérisés par l'existence d'un mécanisme de contrôle de l'accès, à chaque unité disponible et par la consommation effective réalisée par chaque individu.

Les services fournis par ces infrastructures de loisirs que sont les parcs nationaux se prêtent donc à l'application de la théorie des biens publics avec exclusion.

L'offre totale peut être définie par la visite des 13 parcs que l'on peut fractionner en sections dont l'accès est contrôlable avec la définition d'un prix unitaire associé : ce serait une sorte de péage interne au parcours constitué par la visite de l'équipement récréatif.

Il s'agit donc de trouver l'équilibre lorsqu'on est en présence de BPE. Nous utilisons un modèle développé par J. Drèze⁷³ (1980) qui définit un concept d'équilibre avec des particularités : les consommateurs d'un bien public sont confrontés à une tarification uniforme et au prix donné, ils peuvent consommer une fraction ou la totalité de la quantité offerte.

L'objectif est la possibilité de contrôler l'accès au bien public et de mesurer la consommation pour la soumettre à paiement ou à toute forme de réglementation.

Le concept d'équilibre combine :

- L'équilibre des consommateurs où les biens publics sont à prix fixés et soumis à rationnement quantitatif de la demande ;
- L'équilibre des producteurs ; pour les biens privés, il s'agit de l'objectif classique de maximisation de profit sur l'espace de production. Pour les biens publics, la définition de

⁷³ ABDESSALEM Tahar. *Biens publics avec exclusion* : CNRS Editions, Paris 1997, pages 51-52

l'équilibre dépend du statut du producteur : un producteur public adopte le principe parétien de maximisation du bien-être social tandis qu'un producteur privé cherchera à maximiser son profit.

Le modèle que nous utilisons permet de définir l'équilibre en donnant une représentation formelle de l'économie.

Nous allons supposer que les 13 parcs nationaux qui représentent la production totale sont décomposés en biens publics et les services sont offerts par des producteurs publics ; et en biens privés et leurs services sont offerts par des entreprises. En d'autres termes, on fait l'hypothèse que l'ensemble des services fournis par ces parcs nationaux sont produits pour une partie par des producteurs publics et une partie par des privés.

Les consommateurs sont les visiteurs et souvent des touristes qui paient donc un prix pour avoir accès au parc ce qui fait du parc un PBE.

Pour ce qui est des touristes, leur nombre est passé de 5000 visiteurs en l'an 2000 à 20 000 en 2006 (quotidien Union, 20 octobre 2008) : le nombre de touriste oscille entre 15 000 et 20 000 par an, d'où la nécessité de développer le secteur du tourisme étant donné qu'il offre un potentiel.

Pour revenir au modèle, nous dirons que l'économie est constituée de :

- De biens privés n indexés par $j = 1, \dots, n$ (ce sont donc des producteurs privés qui vont offrir ici des services de quelques parcs) ; ici $n = 7$ et donc $j = 1, \dots, 7$ si les producteurs privés offrent les services de 7 parcs nationaux sur les 13
- De biens publics m indexés par $i = 1, \dots, m$ (les services des parcs nationaux sont produits par l'Etat) ; ici $m = 6$ et donc $i = 1, \dots, 6$
- H consommateurs, d'indices $h = 1, \dots, H$; et donc $h = 1, \dots, 20\,000$
- G producteurs de biens privés, d'indices $g = 1, \dots, G$. $g = 1, \dots, 7$
- Des producteurs de biens publics au nombre de f , d'indices $e = 1, \dots, f$. $e = 1, \dots, 6$

Pour les biens privés p étant le prix, le vecteur prix vérifie la relation de normalisation $\sum_j p_j = 1$, $x^h \in X^h$ la consommation du consommateur h ; $\omega^h \in X^h$ les ressources initiales du consommateur h ; $y^g \in Y^g$ la production du producteur privé g ; y^e les inputs en biens privés du producteur public e .

Pour les biens publics, q représente le vecteur prix et $q = (q^1, \dots, q^e, \dots, q^f)$ c'est l'hypothèse d'uniformité des prix pour tous les consommateurs étant donné que ceux-ci paient le même prix, z^h est la consommation du consommateur h et $z^h = (z^{h1}, \dots, z^{he}, \dots, z^{hf})$, Q représente la production de biens publics et $Q = (Q^1, \dots, Q^e, \dots, Q^f)$. Le producteur public e a un plan de production noté : $(y^e, Q^e) \in Y^e$

Les conditions de faisabilité physique :

$$\sum_h (x^h - \omega^h) \leq \sum_g y^g + \sum_e y^e \text{ et } z^h \leq Q, \forall h = 1, \dots, H \text{ cette deuxième}$$

condition résume deux autres particularités des biens publics avec exclusion possible : la consommation est individualisée et limitée quantitativement par le niveau de l'offre.

Le profit d'un producteur privé g est $v^g = py^g$ (pour le producteur 7 il est défini comme suit : $v^7 = py^7$) il est supposé redistribué aux consommateurs selon les droits de propriété σ^{hg} avec $\sigma^{hg} \geq 0$ et $\sum_h \sigma^{hg} = 1$

Pour les producteurs des biens publics le profit est $v^e = py^e + q^e \sum_h \min(z^{he}, Q^e)$. Il est supposé aussi revenir aux consommateurs selon les fractions ε^{he} , avec $\varepsilon^{he} \geq 0$ et $\sum_h \varepsilon^{he} = 1$

Une allocation budgétisée est constituée d'une allocation réalisable et de vecteurs prix (p, q) tels que la contrainte budgétaire est satisfaite pour chaque consommateur h :

$$p(x^h - \omega^h) + qz^h \leq \sum_g \sigma^{hg} v^g + \sum_e \varepsilon^{he} v^e = \text{def } r^h \quad r = (r^1, \dots, r^h, \dots, r^H)$$

- Equilibre du marché

Pour chaque consommateur h est supposé l'existence d'un ordre de préférences noté $\succsim^h$. L'équilibre d'un producteur de bien public dépend de son statut : pour un monopole public visant la maximisation du bien-être, il s'agit de l'optimisation parétienne classique et pour un monopole privé, il s'agira de maximiser le profit tel qu'il a été défini plus haut.

Un équilibre de marché sera défini par la réalisation simultanée d'un équilibre des consommateurs, équilibre des producteurs privés, équilibre des producteurs publics.

Avec des monopoles publics maximisant le bien-être social, l'existence d'un équilibre est assurée quand l'ensemble des allocations réalisables est un compact (Drèze, 1980).

Une allocation budgétisée (a, p, q) définit un équilibre de marché si elle satisfait aux conditions :

$\forall h, (x^h, z^h)$ est le meilleur complexe selon $\succsim^h$,

$\forall g, y^g$ maximise v^g sur Y^g

$\forall e, *$ si e est un monopole privé : (q^e, y^e, Q^e) maximise v^e sur Y^e

$*$ si e est un monopole public visant le bien-être social (q^e, y^e, Q^e) réalise un Optimum de Paréto.

Ainsi le modèle que nous avons présenté en présence de biens publics avec exclusion permet de réaliser l'équilibre général sous des conditions : Ces biens sont disponibles à tous les consommateurs jusqu'à la totalité de la quantité offerte à un prix unitaire uniforme.

L'équilibre du marché est constitué d'une allocation réalisable, un système de prix (privés et publics) satisfaisant l'équilibre des consommateurs, l'équilibre des producteurs de biens privés et l'équilibre des producteurs des biens publics. Pour l'offre de biens publics, les monopoles publics maximisent le bien-être social, c'est la réalisation d'un optimum de Paréto tandis que les monopoles privés maximisent le profit.

L'équilibre du marché peut donc être atteint si les parcs nationaux sont transformés en BPE. Si la gestion d'une partie de ces parcs nationaux est confiée au secteur privé, celui-ci cherchera à maximiser son profit dans la mesure où ce profit servira au financement des services produits tels que la maintenance, la rémunération des guides touristiques...

Les stratégies de protection de la biodiversité sont viables lorsque les populations locales en retirent des avantages directs, il est donc nécessaire d'allier la protection de la biodiversité avec le développement.

§ 3 Allier la protection de l'environnement avec le développement

Une stratégie de développement durable consisterait à tirer partie de l'avantage comparatif sur les ressources disponibles en Afrique Subsaharienne, pour lutter contre la pauvreté et parvenir à un développement humain durable.

3-a) Partenariat entre communautés locales et l'extérieur

En Afrique Centrale, les pays du Bassin du Congo devraient bénéficier d'une coopération régionale puisqu'ils ont en commun d'abriter une biodiversité enviable. En s'appropriant la valorisation de cet écosystème, ils peuvent avoir les faveurs des partenaires occidentaux. Ce partenariat serait de nature à encourager l'acquisition mutuelle des connaissances et l'échange d'informations et d'expérience au sein de la région, et avec d'autres régions du monde.

Si des projets sont établis, il est alors possible de mobiliser les ressources. Le renforcement du potentiel de planification stratégique à long terme est indispensable dans les pays du Bassin du Congo. Des études prospectives nationales, le développement de réseaux d'échange de connaissances et expériences, l'amélioration des capacités nationales et régionales pour déterminer les options compatibles avec la gestion des ressources nationales sont indispensables.

L'UE en appuyant la création de capacités nationales, la formation aux méthodologies avec la participation à tous les niveaux pour identifier une vision nationale, l'élaboration d'études stratégiques, la construction de scénarios prévoyant différentes options pour l'avenir, favorise la lutte contre la pauvreté par la génération de revenu et la préservation de l'environnement. Ceci contribue à identifier les activités rémunératrices permettant de lutter contre la dégradation de l'environnement avec la création d'un fonds pour le développement communautaire et local.

Tout ceci permet de promouvoir un développement durable qui tient compte à la fois de la protection de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, le développement local des activités profitables reposant sur les enjeux écologiques, permet d'allier la protection de l'environnement, qui est un bien public mondial, avec le développement.

Il est donc vrai et avéré que les écosystèmes forestiers exercent des fonctions multiples tant à l'échelle mondiale que locale. Ils produisent tout un éventail de biens et services économiques, sociaux et environnementaux importants.

Etant donné qu'ils ont une incidence sur le bien-être des communautés locales pauvres, sur les économies locales et nationales et sur la santé de l'environnement, il est donc nécessaire d'impliquer les communautés pour les amener à mettre en valeur la forêt.

3-b) Programme ECOFAC

Le programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC) s'inscrit dans la droite ligne de la valorisation des écosystèmes. Il vise à assurer la pérennité d'aires protégées et à garantir un avenir aux peuples des forêts tropicales.

L'UE a financé à hauteur de 25 milliards de francs CFA ce vaste projet régional (Infoplusgabon, 29 août 2007).

Le programme ECOFAC financé par l'UE gère ainsi depuis 1992 des aires protégées dans les pays de l'Afrique Centrale, en milieu forestier, dense, humide et dans des zones de contact forêt/savane⁷⁴.

La population devant participer à la conservation du milieu dans lequel elle vit, elle est donc impliquée dans la gestion de cette ressource naturelle : c'est en leur faisant prendre conscience de leur nécessaire implication qu'il est possible d'obtenir une valorisation de la forêt par les autochtones eux-mêmes.

Le programme ECOFAC a opté pour le maintien des villages à l'intérieur ou en périphéries des aires protégées. Le développement rural, la sensibilisation et l'animation dans les villages se font dans un cadre général utile pour la pérennité et la poursuite du programme.

Ainsi les données récoltées entre 1993 et 1996 suite aux expertises anthropologiques, réalisées par une équipe d'anthropologues et d'étudiants européens/ ACP avec des universités et centres de recherche des pays concernés, ont amené à soutenir plusieurs projets avec une gestion participative dans quatre aires protégées : la Réserve de faune du Dja au Cameroun, la Réserve de faune de la Lopé au Gabon, la Parc national d'Odzala au Congo et la forêt Ngotto en République Centrafricaine.

i) Coopération entre l'Afrique Centrale et l'UE

ECOFAC est une véritable plateforme pour les financements de l'UE pour ce qui est de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. Ce programme de coopération entre l'UE et l'Afrique Centrale assure donc la pérennité d'aires protégées en garantissant un avenir aux populations des forêts tropicales.

Le programme en appuyant la gestion d'aires protégées adopte une approche régionale et concerne aujourd'hui sept pays : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé et Principe.

Démarré en 1992 avec environ quarante millions d'ECU dégagés sur les 6^{ème} et 7^{ème} FED, le programme financé et géré par la Commission Européenne a permis de réaliser quelques six milliards de francs CFA supplémentaire. Ces fonds ont servi pour appuyer la formation forestière, l'élaboration de la loi cadre sur les parcs nationaux et la mise en place d'une agence nationale des parcs nationaux au Gabon, avec la réhabilitation de la station de recherche scientifique de Makokou au Nord-est du Gabon.

Les pays participant au programme ECOFAC totalisent 20 millions d'habitants, avec une croissance démographique de 3,2% par an. Pour l'ensemble de ces pays, la forêt tropicale humide couvre environ 670 000 km² et cette superficie diminuerait actuellement de près de 1% par an.

Face à ce constat, plus que jamais les populations locales devraient se sentir concernées par des projets impliquant la conservation et la valorisation de la forêt : l'histoire de la conservation a pour postulat majeur une ségrégation entre l'Homme et la Nature. Donc une politique de gestion des ressources naturelles renouvelables ne devrait pas être confrontée à la contrainte incontournable d'une interférence humaine croissante. S'il n'existe pas de modèle standard ni de solution toute faite, la conservation avec des plans de zonage

⁷⁴ COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François. *Administrer l'environnement en Afrique* KARTHALA – IFRA pages 219, 221

appropriés par exemple devrait être adaptée aux réalités locales et le centre des débats doit s'orienter sur la gestion participative.

Le choix des modalités d'exploitation du milieu naturel par les populations détermine la qualité des relations que celles-ci vont entretenir sur le terrain avec les programmes de conservation.

Les terroirs coutumiers par exemple doivent être pris en considération dans les plans d'aménagement, pour la détermination des relations entre les programmes de conservation et les populations locales. Pour une optimisation des résultats, les décisions doivent être prises en tenant compte des populations locales et de leurs aspirations.

Le programme ECOFAC s'est mis au cœur des problèmes que rencontrent les habitants. En association avec les ministères de tutelle de chaque pays, le programme a maintenu les villages dans les aires protégées, dans l'optique d'une gestion participative avec ceux-ci et avec certains villages situés en périphérie.

ii) Objectifs et réalisations

Le développement rural qui doit permettre à la population d'avoir de meilleures conditions d'existence dans leur localité, et non ailleurs est intégré dans le programme. Dès le début, le programme a lancé des activités dans une perspective de développement classique avec notamment l'élevage, le jardinage, l'agroforesterie et les incitations financières.

Dans un second temps une perspective novatrice est apparue pour coller aux réalités locales : des interventions dans la Réserve du Dja au Cameroun ont permis la réfection de pistes, et une tentative a été entreprise pour redynamiser les économies locales qui étaient affectées par la chute des prix du café et du cacao.

Pour le développement local, le programme ECOFAC s'appuie essentiellement sur les activités existantes en expérimentant l'introduction d'activités nouvelles. La promotion pour la constitution de « comités villages » permet d'avoir des interlocuteurs privilégiés du programme. Les retombées financières de l'écotourisme par exemple doivent revenir aux villages. ECOFAC a expérimenté la gestion participative sur les aires protégées : généralement les populations concernées par le programme ECOFAC participent en répondant aux questions posées par des chercheurs et les gestionnaires du projet lors des réunions, à travers des questionnaires.

Dans la Réserve de faune de la Lopé au Gabon, les employés sont tous originaires du district de la Lopé, les populations participent donc au programme en fournissant de la main d'œuvre et elles reçoivent un salaire.

Le lancement du projet ECOFAC au Gabon s'est traduit par la construction de locaux administratifs du parc de la Lopé. A cet effet, il a été procédé à la pose de la première pierre pour l'ensemble des travaux destinés à la construction d'un nouveau bâtiment, la réfection de la base-vie existante des agents du parc et l'agrandissement de l'écomusée (quotidien Union, 17 novembre 2008).

Des éco-gardes formés ont ainsi pour mission de servir de courroie de transmission entre les populations et les conservateurs des parcs nationaux au Gabon. A ce titre, des équipements leur permettant de mener à bien leur mission de terrain sont indispensables : tentes, boussoles, GPS, outils de navigation doivent aider les éco-gardes dans leur mission qui est aussi d'assurer la protection de la diversité biologique.

Pour une meilleure implication des populations locales dans le processus de conservation de l'écosystème, des outils de bonne compréhension des enjeux doivent être à leur disposition. La gestion des aires protégées passe donc par le développement d'une culture, d'échange, de partage et donc de gestion participative.

Le programme ECOFAC est donc conçu de telle sorte que les économies locales exercent une exploitation rationnelle de l'environnement : les populations concernées et leurs rapports multiformes au milieu naturel doivent être appréhendés pour la bonne marche des stratégies, à combiner avec l'amélioration du bien-être de ces populations.

La Commission européenne assure donc le financement du programme ECOFAC qui s'attelle à la conservation des écosystèmes de l'Afrique Centrale, le massif forestier du Bassin du Congo étant le deuxième poumon vert du monde après les forêts d'Amazonie en Amérique du Sud.

D'après la FAO, la superficie des forêts du Bassin du Congo était de l'ordre de 227,61 millions d'ha en 2005, certaines sources parlent de 220,8 voire 230 millions d'ha (quotidien Union 3 novembre 2008).

Compte tenu du réchauffement climatique actuel, des moyens sont à mettre en œuvre pour assurer sa conservation. Il est impératif de permettre aux populations des forêts de rester dans les aires protégées, tout en maintenant une activité et des modes de vie compatibles avec la conservation des espèces.

Les forêts du Bassin du Congo rappelons-le représentent une réserve de carbone d'importance mondiale pour la régulation du principal GES, le dioxyde de carbone : elles jouent le rôle de régulateur du climat par l'absorption du gaz carbonique, elles participent à la libération de l'oxygène, à la protection des bassins versants, des sources d'eau et des sols.

La coopération entre les pays de l'Afrique Subsaharienne et l'Union Européenne en matière de valorisation des ressources naturelles se manifeste aussi dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Section III Accord Union Européenne-Afrique Subsaharienne et financement de l'énergie pour lutter contre le changement climatique

Bon nombre d'économies en Afrique Subsaharienne sont lourdement tributaires des ressources naturelles. Cette situation implique pour les gouvernements de s'adapter au changement climatique consécutif à l'exploitation des ressources naturelles.

§ 1 Adaptation au changement climatique

La sauvegarde des ressources naturelles et des écosystèmes passe par la valorisation des biens et services qu'ils fournissent, et le fait de veiller à ce qu'ils soient exploités d'une manière durable et surtout respectueuse de l'environnement.

L'adaptation au changement climatique s'inscrit dans le cas des pays africains au rang des bonnes pratiques du développement. Il est donc intéressant de l'intégrer dans les politiques de développement respectueuses de l'environnement.

Il est urgent que les gouvernements africains prennent conscience que les conditions climatiques futures seront sans doute très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Ce qui implique qu'il faut anticiper les changements rapides par un effort de prévision et de planification et par l'élaboration de nouvelles stratégies.

L'adaptation au changement climatique est une tâche complexe exigeant d'adopter des mesures locales spécifiques, ce qui mettra à rude épreuve les faibles capacités institutionnelles et technique de l'Afrique Subsaharienne : probablement l'appui des partenaires extérieurs sera indispensable.

Le changement climatique a un impact direct considérable sur la gestion et la durabilité des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne, car il affecte et menace l'utilisation des ressources naturelles à long terme.

Par conséquent les efforts des donateurs et des institutions financières internationales doivent porter sur l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, à savoir s'adapter au changement climatique, les financements des partenaires extérieurs revêtent une importance capitale tout comme leur appui en dehors des financements est indispensable.

Le transfert vers l'Afrique de technologies à faibles émissions de carbone est nécessaire. Le soutien des partenaires extérieurs devrait se porter pour une réorientation plus massive vers des modes de production à faible émission de carbone, via l'amélioration de rendements énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Y compris la diffusion des technologies de réduction des émissions comme les technologies modernes d'utilisation de la biomasse ; les petites unités hydroélectriques ainsi que le solaire et l'éolien ; l'accès accru aux combustibles fossiles moins polluants ; l'utilisation élargie des technologies propres et efficaces pour s'affranchir des technologies à fortes émissions de carbone.

Pour les gouvernements africains, s'attaquer à l'impact du changement climatique implique de diversifier l'offre par une création d'un mixte énergétique à faibles émissions de carbone et d'ouvrir les marchés à l'innovation et aux investissements du secteur privé : il est indispensable de favoriser l'émergence d'un marché de l'énergie à faibles émissions. C'est une condition impérative pour assurer la sécurité à long terme des systèmes énergétiques et préserver la croissance économique dans un monde affecté par le changement climatique.

Pour faire face à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques accrus qui en découlent, l'Afrique Subsaharienne a besoin de financements et de soutien plus importants afin de réduire sa vulnérabilité.

Nous rappelons que l'Afrique dépend des ressources naturelles pour son économie et à ce titre elle est donc exposée au changement climatique.

L'Afrique Subsaharienne doit aussi tenir compte de ses besoins légitimes en matière de développement et des grands principes d'équité et de justice, dans un cadre mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La prise en compte du changement climatique dans la gestion des ressources naturelles implique pour les donateurs, les partenaires du développement et les pays d'Afrique Subsaharienne de se concentrer sur différents points :

- Porter une attention considérable aux défis et opportunités liés à l'encouragement d'un développement générant de faibles émissions de carbone. En particulier à la manière de financer les effets du changement climatique et les intégrer à l'aide au développement ayant trait à la gestion des ressources naturelles notamment le transfert de technologies et les échanges de carbone.
- S'interroger sur les opportunités de gestion des ressources naturelles en relation avec l'adaptation au changement climatique : comment utiliser la richesse tirée des ressources

naturelles pour gérer le risque climatique et comment l'intégrer dans l'aide au développement.

- Définir le rôle des pouvoirs publics, des institutions financières et donateurs et du secteur privé.
- Comblent les lacunes financières dans l'adaptation au changement climatique grâce à des instruments financiers existants ou nouveaux et étudier les défis spécifiques qu'ils posent aux pays riches en ressources naturelles.

§ 2 Partenariat Afrique – Union Européenne pour l'énergie

Les préoccupations mondiales sur la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et le changement climatique ont renforcé les liens entre le futur énergétique de l'Afrique et de l'Europe.

2-a) Mise en place du partenariat

Le partenariat Afrique – UE pour l'énergie est un cadre à long terme pour le dialogue politique structuré et la coopération entre l'Afrique et l'UE sur les questions énergétiques, d'importance stratégique et reflétant les besoins de l'Afrique et de l'Europe.

Grâce à ce partenariat, l'Afrique et l'Europe travaillent ensemble pour développer une vision commune et des politiques communes, des réponses et pour stimuler des actions spécifiques afin de relever les défis énergétiques du XXI^{ème} siècle.

Cette vision a pour objectif de créer une dynamique susceptible de mobiliser également des augmentations financières, techniques et humaines en faveur du développement énergétique de l'Afrique.

Le partenariat Afrique-UE pour l'énergie a été lancé lors du 2^{ème} sommet Afrique-UE qui s'est tenu en décembre 2007 à Lisbonne (Portugal)⁷⁵, et à l'occasion duquel le premier plan d'action (2008-2010) a été adopté.

Parmi les objectifs visés on note :

- Un réel dialogue Afrique – UE sur l'accès à l'énergie et à la sécurité énergétique,
- Un meilleur accès à des services énergétiques propres, fiables, sûrs et abordables pour les deux continents,
- Une hausse des investissements européens et africains dans les infrastructures énergétiques de l'Afrique, y compris dans la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les résultats escomptés portent sur :

- La pleine intégration du changement climatique dans la politique de développement énergétique,
- L'accroissement des investissements dans les infrastructures énergétiques y compris dans les énergies renouvelables,
- L'efficacité énergétique tant du côté de l'offre que du côté de la demande,
- Une coopération plus étroite et des transferts accrus entre l'UE et l'Afrique en matière de technologies énergétiques.

⁷⁵ Voir sur : www.africa-eu-partnership.org/fr

Les défis à relever à travers ce partenariat portent sur :

- la diversification du bouquet énergétique, de manière à ne pas trop dépendre des combustibles fossiles qui se caractérisent par une importante volatilité des prix ;
- l'utilisation des sources d'énergies locales telles que les énergies renouvelables à encourager.

Le Programme de Coopération sur les Energies Renouvelables (PCER) couvrant la période allant jusqu'à 2020 devait être lancé dans le courant du second semestre 2010.

Il semble en effet que pour l'instant, seule une infime partie du vaste potentiel d'énergie renouvelable de l'Afrique soit utilisée : 7% du potentiel hydraulique et à peine 1% du potentiel géothermique. (Africa and Europe in Partnership, site WEB de la commission africaine et la commission européenne).

Par exemple il faut souligner que l'Afrique Centrale dispose d'un potentiel énergétique considérable avec les gisements d'hydrocarbures et l'hydroélectricité.

Sept des onze Etats qui composent cette région sont producteurs de pétrole. Le potentiel hydroélectrique est estimé à 166 Gigawatt, ce qui équivaut à 60% de celui du continent dans son ensemble.

La RDC dispose d'un potentiel de 100 000 mégawatt, avec la possibilité de couvrir une grande partie des besoins en électricité de l'Afrique Subsaharienne. Or les taux d'exploitation, d'après les données disponibles sont de l'ordre de 10% pour l'ensemble de l'Afrique Centrale (Source NEPAD : Table Ronde sur le Financement des infrastructures ; Composante Infrastructures Afrique Centrale).

Le partenariat entend améliorer la gestion des ressources énergétiques ainsi que le changement climatique dans la coopération au développement. Le nouveau dialogue politique et la coopération sur l'énergie sont l'occasion de s'attaquer aux questions d'énergie aux niveaux local, national, régional et mondial.

La première concrétisation du partenariat public-privé sur l'énergie renouvelable en Afrique Subsaharienne est représentée par l'accord de financement destiné à fournir 45 millions d'euros. Ceci, pour concevoir, construire et faire fonctionner des parcs d'éoliennes sur quatre îles du Cap-Vert⁷⁶, accord parachevé le 14 décembre 2010 entre la BAD (Banque Africaine de Développement) et la BEI (Banque Européenne d'Investissement).

2-b) Echec des négociations sur le financement de la pollution

Le deuxième plan d'action couvrant la période 2011-2013 a été adopté lors du troisième sommet Afrique – UE en novembre 2010. Celui-ci entend relever une série de nouveaux défis (*Le courrier*, magazine des relations et coopérations ACP-UE).

Au cours de ce troisième sommet divers aspects ont été abordés, y compris la question du changement climatique et de l'énergie.

Il ressort que l'Afrique dispose d'un parc industriel des plus faibles du monde et il a été difficile de parvenir à un accord lors du sommet, en matière de financement (Union Africaine-Union Européenne, troisième sommet sans accord), étant donné que celle-ci refuse de payer pour les pollueurs.

⁷⁶ Voir sur : www.afdb.org/.../afdb-and-eib-finalise-financing-agreement-for-cape

Emissions de CO2 en tonnes métriques par habitant en 2007 dans le monde

Afrique Subsaharienne	0,8
Amérique Latine et Caraïbes	2,7
Asie de l'Est et Pacifique	4,0
Asie du Sud	1,2
Europe et Asie Centrale	7,2
Monde Arabe	4,3
Monde	4,6
Moyen Orient et Afrique du Nord	3,7
Pays membres de l'OCDE	11,0
Union Européenne	8,1
Zone euro	8,2

Source : Base de données de la Banque Mondiale

On retient de ce tableau que l'Afrique Subsaharienne produit le moins de gaz à effet de serre par habitant. On peut donc comprendre sa réticence à payer pour les pollueurs dans la recherche de solutions pour le financement de la préservation de l'environnement.

Le réchauffement climatique est causé par la présence croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à cause des activités humaines. En effet, la production d'énergie, l'industrie, le transport aérien et terrestre, l'agriculture, menacent lourdement l'équilibre de la planète. Le principe de compensation devrait permettre de lutter contre le réchauffement climatique. A travers celui-ci, l'Afrique Subsaharienne obtiendrait des financements pour des projets réduisant les émissions de CO2, la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique ou le reboisement.

Mais des craintes subsistent quant à l'utilisation de ces compensations.

En effet dans le cadre des « compensations » entre pays du Nord et ceux du Sud, celles-ci risquent de tomber entre les mains de quelques chefs d'Etats africains peu épris d'éthique et peu engagés sur les enjeux de la préservation de l'environnement et du climat. Elles serviraient à l'enrichissement de quelques chefs d'Etats sous pression de leurs réseaux européens et d'Afrique. C'est donc à ce titre que le troisième sommet Union Africaine – Union Européenne n'a pas abouti à un accord⁷⁷.

Malgré l'accent porté par tous sur les énergies renouvelables, la part réservée au soutien à l'environnement et à la mise en place progressive d'une énergie propre et respectueuse de l'environnement est faible en Afrique. Les compensations, utilisées à bon escient permettraient de mieux protéger l'environnement du réchauffement climatique.

La lutte contre le réchauffement climatique étant devenue aujourd'hui une préoccupation de l'ensemble de la planète, un partenariat pour l'atteinte de cet objectif met en relation des bailleurs de fonds comme l'Union Européenne et les pays vivant grâce aux ressources naturelles, afin d'exploiter celles-ci durablement.

⁷⁷ EKOUE AMAÏZO Yves *Union africaine-Union européenne 3^{ème} sommet sans accord* disponible dans www.afrology.com

L'utilisation des énergies renouvelables est une solution permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La préservation de la planète par la réduction des gaz à effet de serre passe aussi par le financement de projets permettant la séquestration du carbone.

§ 3 Financement de projets destinés à séquestrer le carbone

La Conférence de Rio sur l'environnement en 1992 dénommée Sommet de la Terre a placé la notion de développement durable au cœur des débats en adoptant des documents de référence.

3-a) Développement durable et documents de référence

Ainsi *la convention sur la conservation de la biodiversité* engage les Etats à prendre les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité.

Par ailleurs elle leur donne un droit souverain sur leurs propres ressources génétiques (plantes) et indique que l'utilisation de ces ressources par un Etat (fabrication de médicaments), doit donner lieu à un accord pour un partage juste équitable des retombées (nouveaux médicaments).

La convention engage les pays riches à fournir une assistance financière ou à effectuer des transferts de technologies pour aider les pays pauvres à les appliquer.

Quant à *la déclaration du principe sur les forêts*, elle a pour objectif de gérer écologiquement et de façon viable les forêts mondiales. Elle traduit un premier consensus mondial sur la gestion des forêts et énonce des principes tels que la nécessité de reboiser, la nécessité pour les pays riches de transférer des technologies aux pays pauvres pour les aider à mieux gérer leurs forêts.

C'est au nom de ces principes que les forêts du Bassin du Congo, deuxième poumon forestier de la planète, riches en espèces végétales et animales devraient être préservées, le plus longtemps possible pour les générations futures, grâce à la prise de conscience écologique mondiale pour ce qui est de la protection de la nature.

La déforestation est responsable d'environ un cinquième de toutes les émissions de gaz à effet de serre. Même si l'Afrique Subsaharienne demeure la région qui produit le moins de gaz à effet de serre dans le monde, la responsabilité de chaque Etat est engagée pour préserver les forêts. A ce titre des engagements financiers de la part des pays développés devraient encourager et inciter les nations à lutter contre la déforestation.

Les pays forestiers du Sud de leur côté devrait mettre en œuvre un cadre national pour bénéficier des financements tels que des mesures réglementaires et leur application, la mise en place et le fonctionnement de dispositifs techniques et technologiques.

3-b) COMIFAC et Union Européenne

La COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) est l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique Centrale (COMIFAC 2009).

De par la volonté des chefs d'Etats exprimée lors de la déclaration de Yaoundé de mars 1999, la COMIFAC, conformément à son traité constitutif adopté en février 2005 à Brazzaville, à l'occasion du deuxième sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale compte dix Etats membres tous signataires dudit traité : Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, RDC, Tchad.

Une convention de financement entre la COMIFAC et l'AFD (Agence Française de Développement) a été signée le 25 octobre 2010. Celle-ci vise la mise en place d'un appui technique à la COMIFAC afin de renforcer ses capacités dans le domaine de la gestion durable des forêts.

A cet effet, une subvention de 590 millions de francs CFA soit (900 000 €) a été allouée par la France pour financer le renforcement organisationnel et opérationnel de la COMIFAC. La subvention est destinée à financer deux postes d'assistants techniques dans le cadre du renforcement technique du secrétariat exécutif de la COMIFAC dans deux domaines spécifiques :

- domaine relatif à la gouvernance forestière avec le processus FLEGT (Application des Législations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux) de l'UE,
- financement du deuxième poste d'assistant technique qui s'occupera de tout l'aspect du renforcement des capacités du secrétariat exécutif de la COMIFAC.

A cet effet, deux experts internationaux devaient venir appuyer cette structure dans les domaines cités ci-dessus pendant deux ans.

Pour mémoire le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement on Governance and Trade) de l'UE est un éventail de mesures visant à faire face au problème de l'exploitation illégale des forêts⁷⁸. L'exploitation illégale des forêts, il faut le rappeler, est responsable d'importants dommages environnementaux et sociaux et elle représente un manque à gagner pour les gouvernements. Le plan d'action FLEGT de l'UE porte essentiellement sur :

- l'appui aux pays producteurs de bois par une assistance financière et technique,
- les activités visant à promouvoir le commerce du bois légal,
- la promotion des politiques des marchés publics,
- l'appui aux initiatives du secteur public,
- les garanties pour le financement et les investissements...

Avec cette subvention, c'est la mise en cohérence des politiques nationales en matière de gestion forestière durable et de préservation de l'environnement qui est visée. En effet, la mise en œuvre d'un plan de convergence, document définissant des stratégies communes d'intervention des Etats et partenaires du développement, est indispensable pour la gestion durable des écosystèmes forestiers au niveau régional.

Nous rappelons quelques chiffres clés du Bassin du Congo : 100 millions d'habitants, 204 millions d'hectares de forêts humides, soit 46% de la superficie forestière, 12 millions de m³ de bois produits par an, 20 millions d'hectares de forêts marécageuses, 400 espèces de mammifères, 1300 espèces d'oiseaux, 336 espèces d'amphibiens, 400 espèces de reptiles, 20 000 espèces de plantes répertoriées dont 8000 environ sont endémiques (COMIFAC, 2009).

⁷⁸ Note d'information Proposition de l'UE pour un plan d'action FLEGT, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, 21 mai 2003

La subvention représente l'engagement concret de la France en faveur de la protection des grands bassins forestiers mondiaux. L'objectif visé à terme est de disposer d'un mécanisme de financement autonome, et la signature de la convention s'inscrit dans la continuité de l'assistance technique fournie par la coopération française à cette structure depuis 2002.

L'organisation des structures nationales en charge du changement climatique doit conduire au renforcement des capacités humaines. Celles-ci permettent de mieux tirer partie des avantages de plan de coopération à long terme, des compétences en qualité et en quantité indispensables.

3-c) Exploitation durable de la forêt pour l'humanité au Gabon

La forêt gabonaise exploitée depuis des décennies n'a cessé de nourrir de nombreux pays de ses plus beaux joyaux de boiserie. Mais avec la prise de conscience écologique, celle-ci pourrait devenir la principale ressource de développement futur du pays si l'on décrète le caractère stratégique de cette ressource, avec l'annonce d'une doctrine sécuritaire d'exploitation répondant aux exigences nouvelles de protection d'un patrimoine vital pour l'humanité⁷⁹.

Ce rôle de sentinelle du sanctuaire génétique de la biosphère terrestre, de gardiennage de la santé pulmonaire de l'écosystème mondial et de vigile de l'équilibre climatique du globe que le Gabon devrait assumer pour l'ensemble de l'humanité, avec les autres Etats du Bassin du Congo a un coût extrêmement onéreux.

C'est à ce titre que l'UE devrait apporter son appui, en tant que partenaire pour aider à mettre sur pied des projets qui éviteraient à l'espèce humaine de sombrer dans l'apocalypse. Des moyens financiers, humains et matériels devraient être mobilisés pour fonder une nouvelle doctrine nationale d'exploitation forestière et de sauvegarde du patrimoine sylvestre :

- industrialisation et valeur ajoutée,
- repos biologique cyclique,
- quotas,
- campagne de coupe.

L'industrialisation et la valeur ajoutée devrait permettre de freiner l'hémorragie sylvestre.

Avec la montée en puissance de l'idéologie écologiste de la conservation de la biodiversité, celle-ci tend à être de plus en plus une ressource d'intérêt stratégique pour le maintien des équilibres de la biosphère et du climat de toute la planète.

L'exploitation et le commerce des grumes tendent à devenir des activités moins enrichissantes pour les Etats détenant un grand patrimoine environnemental. A ce titre d'autres sources de revenus plus rémunératrices pour le présent et l'avenir sont à promouvoir avec le concours de l'UE.

Des ressources financières en plus de la fiscalité liée à l'exploitation forestières pourraient être retirées des organisations environnementales internationales et de la communauté internationale.

Un pays forestier pourrait revendiquer son statut de vigile de la biosphère. L'application par celui-ci d'une politique de stricte conservation de sa biodiversité, aux fins de sauvegarde du patrimoine écologique mondial pour obtenir des financements, seraient utilisés pour le développement économique et social du pays.

⁷⁹ ROPIVIA Marc-Louis. *L'Afrique et le Gabon au XXème siècle Révolution développementaliste ou développement du sous développement* : Mare & Martin Paris 2007, pages 306-308

Le Costa Rica et le Panama sont des modèles d'Etats avant-gardistes tirant profit de la volonté internationale de voir leur patrimoine écologique sauvegardé.

Conformément à la convention sur la biodiversité du Sommet de la terre, les pays forestiers sont sensés exiger un prix extrêmement onéreux aux grandes firmes pharmaceutiques. Celles-ci vont récolter des plantes médicinales dans leur forêt ou auprès de leurs populations autochtones disposant d'une propriété intellectuelle ancestrale des principes actifs.

Ces entreprises vont ensuite les breveter, les fabriquer industriellement et les commercialiser en fin de compte sur une très large échelle planétaire durant des décennies.

Les plantes médicinales devraient donc faire l'objet d'une surveillance étroite pour empêcher les prélèvements illégaux d'échantillons végétaux. Le pillage des plantes médicinales ou de toute autre espèce botanique ou zoologique dotée d'une propriété utilitaire devrait donc être proscrit et faire l'objet de mesures et de sanctions. Ceci évitera que la bio-prospection pharmaceutique légale, ne se transforme en bio-piraterie dévastatrice pour les intérêts des Etats, des populations autochtones et pour le patrimoine biologique de l'humanité.

Nous terminons ce chapitre consacré à l'examen de la valorisation des ressources naturelles par les pays africains au sud du Sahara avec le concours de l'UE. Des projets bien définis sont susceptibles de bien aboutir et de recevoir des financements de la part des partenaires extérieurs, à condition toutefois que les sommes destinées à ces projets soient bien affectées. La bonne gouvernance joue donc un rôle important.

Des projets régionaux doivent aussi être mis en place pour recevoir l'appui des bailleurs de fonds : l'UE recommande l'intégration des pays dans de vastes ensembles régionaux car celle-ci est un facteur essentiel pour une croissance durable. En effet, la mise en commun des idées au sein d'une région est indispensable, pour par exemple parvenir à une valorisation des ressources naturelles indispensable au développement économique. Nous avons vu que la région Afrique Centrale est dotée d'une forêt riche et de ressource hydrographique, le développement de programmes et de projets régionaux est donc un objectif qui permettrait de parvenir à un développement durable.

Chapitre VII Indispensable formation de groupements régionaux

L'édification de marchés régionaux intégrés pour promouvoir un développement socio-économique durable et faire face de manière efficace aux défis de la mondialisation, implique la création d'espaces unifiés avec des composantes : marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité. Les économies d'une région peuvent se saisir du marché régional comme plateforme pour améliorer leur performance sur le plan international (Nicita et al, 2000), ceci conduit à l'amélioration du commerce sous-régional. Les partenaires du développement soutiennent et confirment l'importance de l'intégration économique en Afrique. L'UE s'est engagée à encourager et à appuyer les efforts d'intégrations régionales entre les pays ACP lors de l'accord de partenariat signé à Cotonou en juin 2000. Les objectifs à atteindre justifient donc pour les pays de l'Afrique Subsaharienne la formation de vastes ensembles régionaux. Les ambitions sont ainsi définies mais force est de constater que l'intégration n'est pas vraiment au point dans les pays de l'Afrique Subsaharienne. C'est pourquoi nous nous proposons de commencer ce chapitre en examinant les facteurs qui freinent l'intégration en Afrique Subsaharienne et nous nous appuyerons sur le cas de l'Afrique Centrale.

Section I Difficultés freinant l'intégration régionale en Afrique Centrale

L'Afrique Centrale se caractérise par une prédominance des forêts denses et une importance du réseau hydrographique, ce qui devrait inciter à la formation d'un marché régional pour permettre l'interconnexion des pays. De plus la constitution de grands blocs économiques solides permet d'avoir des interlocuteurs valables dans les négociations internationales : la coopération internationale tend à privilégier les relations de partenariat entre grands ensembles. En effet, le régionalisme s'impose progressivement comme une réponse collective aux défis de marchés nationaux et la compétition de plus en plus soutenue qui régit le commerce mondial. De plus en plus de relations économiques et politiques internationales se définissent et se négocient par et dans le cadre de regroupements régionaux. Cependant, l'on constate que l'intégration rencontre certaines difficultés ou obstacles en Afrique.

§ 1 Faiblesse du commerce intra-communautaire

Les structures productives et les exportations de la zone Afrique Centrale ne sont pas complémentaires et c'est un obstacle qui réduit les potentialités pour le commerce extérieur. Le commerce extérieur de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) est dominé par les exportations de pétrole brut dont la valeur en 2006 était de 12 011 milliards de FCFA⁸⁰ avec un repli qui était prévu en 2007 à 11 195 milliards. Les produits forestiers occupent la seconde place avec 678 milliards de FCFA en 2006 et 714 milliards de FCFA en 2007. Viennent ensuite selon les pays le coton, le cacao, le café, le manganèse...

⁸⁰ PNUD *Les économies de l'Afrique Centrale 2007, les liens entre croissance, pauvreté et inégalités* Maisonneuve et Larose 2007 Paris pages 96-98

Le commerce extérieur est donc dominé essentiellement ici par l'exportation des ressources naturelles. Nous savons que les pays exportateurs n'ont aucune influence sur les prix internationaux de ces produits et sont donc vulnérables aux chocs des termes de l'échange, d'où la nécessité de bien affecter les recettes issues des ressources naturelles.

En général le commerce interne est faible dans presque toutes les communautés économiques régionales de l'Afrique Subsaharienne.

En zone CEMAC le commerce est encore plus faible que dans les autres communautés : le commerce intra-communautaire de la CEMAC oscille autour de 2,5% du PIB contre les 5-10% que l'on observe dans les zones COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa, en français Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe), SADC (Southern African Development Community) et l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine).

70% du commerce sous-régional de la CEMAC est à l'actif du Cameroun alors que les parts de marché des autres Etats vont d'environ 15% (Gabon) à 0,5% (Tchad).

Répartition des exportations intra-CEMAC (%)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2003	2004
Cameroun	87,40	77,03	62,91	76,51	70,32	57,60	69,53	69,95
Centrafrique	2,58	1,16	1,79	4,42	7,51	0,93	1,17	0,32
Congo	5,55	3,69	6,08	4,12	3,60	10,01	10,67	8,61
Gabon	3,39	7,07	1,27	4,70	8,89	12,67	14,39	5,01
Guinée Equatoriale	0,19	10,20	24,65	6,15	5,78	16,21	3,98	15,70
Tchad	0,89	0,84	3,30	4,09	3,90	2,59	0,27	0,41
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire statistique Secrétariat Exécutif CEMAC

Ce tableau laisse apparaître une faiblesse des échanges entre les pays de l'Afrique Centrale. Les exportations ne sont pas assez développées entre pays de la zone. Celles-ci restent dominées par la part du Cameroun qui oscille autour de 70% du marché sous-régional : 87,40% en 1995 contre 69,95% en 2004, ce qui représente tout de même une baisse des parts du marché de 17,45 points.

La part des autres Etats reste globalement marginale et irrégulière sous réserve d'une absence de données sur le commerce transfrontalier.

La part du Gabon passe de 3,39% en 1995 à 5,01% en 2004, ce qui représente sensiblement une stagnation en neuf ans, en laissant de côté les parts de 2000 (12,67%) et celles de 2003 (14,39%). La contribution du Gabon aux exportations dans le marché est donc irrégulière. Nous avons aussi le cas de la Guinée Equatoriale pour qui les parts des exportations dans le marché sous-régional augmentent de 15,51 points, en passant de 0,19% en 1995 à 15,70% en 2004. Toutefois sur la période étudiée la contribution est irrégulière.

Le commerce entre les Etats de l'Afrique Centrale est donc limité. Ceci est un obstacle au développement de la zone de libre-échange, alors que la zone de libre-échange est un outil accélérateur du développement et de la croissance.

Les échanges intra régionaux restent faibles et semblent plus importants avec les pays tiers qu'avec ceux qui appartiennent à la région : il y a une faible connexion entre les pays, ce qui entraîne des coûts de production et de commercialisation plus élevés et des retards, et réduit significativement la rentabilité du commerce interne.

A titre d'exemple, la Banque Mondiale (2004) estimait que le coût du transport d'un conteneur de Douala (Cameroun) à Bangui (Centrafrique) soit 985 km ou à Ndjamena (Tchad) soit 665 km, était d'environ 4000 €. Ce qui représente sensiblement quatre fois le coût du transport maritime de Douala vers l'Europe. Ceci justifie donc que le commerce vers d'autres partenaires tel que l'Europe soit plus important au regard de l'analyse bénéfices-coûts.

A côté de la faiblesse des échanges entre pays de la zone CEMAC s'ajoute le poids de la dette : l'environnement international est un adversaire au regard du poids de la dette extérieure.

§ 2 Le poids de la dette extérieure

Les efforts des pays de la région pour intensifier leur coopération restent affectés par le service d'une dette insupportable. La dette extérieure constitue une forte hypothèque pour la richesse nationale et exerce une pression sur les recettes d'exportation des pays. Ceci justifie le fait que l'endettement reste une préoccupation par rapport aux engagements qui seraient pris dans un cadre régional : des obligations financières envers les institutions d'intégration et de coopération régionale sont à prendre en compte dans le processus d'intégration.

Ainsi les données les plus récentes se rapportant à la dette et à son service dans les pays de l'Afrique Centrale sont les suivantes⁸¹ :

Pour le Burundi en 2005 le pays a bénéficié d'un allègement de la dette de 7,4 millions de \$ américains. Le stock de la dette extérieure s'élevait à 1 426 millions de \$ dont 1 206 millions de \$ pour les créanciers multilatéraux et 152 millions de \$ pour les créanciers bilatéraux du Club de Paris.

En 2006 le service de la dette devait se réduire à 13,4% des exportations avec le stock de la dette extérieure correspondant à 152,7% du PIB.

Pour le Cameroun, les créanciers du Club de Paris ont accordé une réduction de 921 millions de \$ sur le stock de 3 502 millions de \$. La dette résiduelle vis à vis du Club de Paris est égale à 27 millions de \$ car ces créanciers ont accordé sur une base bilatérale une réduction ultérieure de 2 554 millions de \$. La réduction de la dette totale du Cameroun de 6,2 milliards de \$ en 2005 est passée à 525 millions de \$ fin 2006.

Au Congo l'encours de la dette extérieure s'élevait en 2005 à 119,7% du PIB et le service de la dette était égal à 16% des exportations ou 33% des recettes budgétaires. En 2006 la baisse

⁸¹ Ibid page 99

du taux d'endettement se situait en dessous de 100% du PIB (93%) et en 2007 le taux d'endettement était inférieur à 90%.

Au Gabon, il faut rappeler que le pétrole représente 85% des exportations et le manganèse et le bois représentent environ 10% des exportations. Les importations concernent surtout les machines et appareils mécaniques et l'alimentation. Les exportations sont destinées aux Etats-Unis pour environ 50%, suivi de la Chine et certains pays européens notamment la France. Les importations proviennent surtout de la France (40,6%).

Avec le cours favorable du baril, les recettes d'exportations de pétrole sont passées de 1 787 milliards de FCFA en 2004 à 2 392 milliards de FCFA En 2005. La progression des exportations est en arrêt en 2006. Les exportations en volume de pétrole ont reculé de 8,8% par rapport à 2005, celles du bois ont augmenté de 2,5% et celle du manganèse ont augmenté de 2%.

Pour revenir au problème de la dette, nous dirons que la dette extérieure publique du Gabon est passée de 46,1% du PIB en 2004 à 35,4% en 2005 et à 28,1% du PIB en 2006. Le service de la dette est passé de 17,8% des exportations en 2004 à 10,1% en 2006. Pour 2007 le taux d'endettement avoisinait 23,1% du PIB et le service de la dette était prévu à moins de 10% des exportations.

Pour la RCA, l'encours de la dette extérieure à la fin 2005 était d'environ 80% du PIB. En 2006 l'encours de la dette s'est contracté pour revenir à 67% du PIB, le service de la dette était égal à 18,5 milliards soit 22% des exportations. En 2007 la dette devait se réduire en dessous de 65% du PIB et le service de la dette était d'environ 17% des exportations.

Pour le Tchad, le taux d'endettement extérieur en 2006 était de l'ordre de 25,8% du PIB ce qui correspondait à un service de la dette d'environ 2% des exportations.

Donc les difficultés d'endettement des pays peuvent constituer un obstacle et un frein à la formation d'un véritable marché sous-régional. Or si les pays sont préoccupés par le remboursement de la dette, il est difficile d'avoir des financements pour l'intégration : celle-ci a besoin non seulement de l'apport des donateurs et autres bailleurs de fonds, mais aussi des ressources propres.

En Afrique Centrale nous retrouvons une dépendance de plusieurs pays à l'égard du pétrole : les structures productives et les exportations ne sont pas complémentaires et ceci réduit le potentiel pour un commerce entre pays de la région.

Section II Similitudes des structures productives en Afrique Centrale

Le commerce extérieur est dominé la plupart du temps en Afrique Centrale par l'exportation des ressources naturelles et les produits sont commercialisés à l'état brut : il n'y a pas de transformation significative avant la vente. Par conséquent les producteurs locaux et donc les économies locales dans leur ensemble s'approprient un quota minime de la valeur ajoutée finale des biens. Les économies sont donc faiblement diversifiées.

§1 Faible diversification des économies

Les exportations de pétrole brut dominant dans la région : la valeur était estimée en 2006 à 12 011 milliards de FCFA avec un repli qui était prévu en 2007 à 11 195 milliards⁸². Les produits forestiers occupent la seconde place avec 678 milliards de FCFA en 2006 et 714 milliards de FCFA en 2007. Nous avons ensuite selon les pays le coton, le cacao, le café, le manganèse, les diamants et le thé.

Pour apprécier le niveau de diversification de la structure productive nous allons nous intéresser aux tableaux suivants :

1-a) Niveau de diversification des économies en Afrique Centrale

- Indice de diversification des économies de la zone CEEAC

Indice de Herfindahl

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Angola	0,57	0,50	0,50	0,47	0,46	0,51
Burundi	0,37	0,36	0,37	0,36	0,36	0,37
Cameroun	0,37	0,38	0,38	0,38	0,39	0,39
Congo	0,57	0,52	0,50	0,48	0,46	0,45
Gabon	0,45	0,44	0,43	0,48	0,47	0,46
Guinée Equatoriale	0,78	0,77	0,75	0,80	0,78	0,80
RCA	0,41	0,41	0,41	0,41	0,41	0,40
RDC	0,38	0,44	0,38	0,38	0,37	0,36
Rwanda	0,36	0,35	0,36	0,36	0,36	0,36
Sao Tomé et Pr	0,46	0,48	0,50	0,52	0,49	0,44
Tchad	0,40	0,39	0,38	0,35	0,36	0,38

Sources : CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006. Les données pour la Guinée Equatoriale sont celles de FMI (2006).

⁸² Ibid page 96

Nombre effectif de secteurs

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Angola	1,75	2,00	1,99	2,13	2,15	1,97
Burundi	2,74	2,75	2,73	2,74	2,74	2,74
Cameroun	2,69	2,66	2,62	2,63	2,59	2,56
Congo	1,74	1,94	2,01	2,09	2,16	2,23
Gabon	2,22	2,29	2,31	2,08	2,12	2,18
Guinée Equatoriale	1,28	1,31	1,33	1,25	1,25	1,25
RCA	2,46	2,46	2,41	2,44	2,45	2,52
RDC	2,64	2,28	2,62	2,62	2,71	2,79
Rwanda	2,79	2,82	2,81	2,81	2,79	2,77
Sao Tomé et Pr	2,16	2,10	2,00	1,93	2,04	2,29
Tchad	2,47	2,56	2,62	2,88	2,80	2,62

Sources : CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006. Les données pour la Guinée Equatoriale en 2004 et 2005 sont celles de FMI (2006).

- Contribution sectorielle au PIB en zone CEEAC 2002-2005

AGRICULTURE

	2002	2003	2004	2005
Angola	8,08	8,23	8,49	7,86
Burundi	40,53	40,08	40,08	34,85
Cameroun	39,90	40,43	41,10	40,79
Congo	6,27	6,18	6,01	5,56
Gabon	7,55	8,05	8,07	7,66
Guinée Equatoriale	8,93	6,78	6,50	6,00
RCA	56,54	56,00	55,60	53,86
RDC	51,01	51,00	48,43	46,02
Rwanda	41,41	41,30	41,18	42,17
Sao Tomé et Principe	17,96	16,97	18,48	21,75
Tchad	39,58	34,35	24,14	22,72

INDUSTRIE

	2002	2003	2004	2005
Angola	65,23	60,30	59,60	65,76
Burundi	18,59	18,92	18,92	20,01
Cameroun	15,67	15,66	14,63	14,02
Congo	63,29	60,07	56,54	46,37
Gabon	46,44	62,16	60,66	57,55
Guinée Equatoriale	86,04	88,92	89,50	90,00
RCA	22,25	22,00	21,84	21,39
RDC	21,50	21,50	23,39	25,33
Rwanda	21,32	21,26	20,69	20,16
Sao Tomé et Principe	15,51	14,58	15,94	18,63
Tchad	15,53	24,38	45,53	61,20

SERVICES

	2002	2003	2004	2005
Angola	26,69	31,47	31,90	26,39
Burundi	40,87	41,00	41,00	45,14
Cameroun	44,43	43,91	44,27	45,19
Congo	30,45	33,75	37,45	48,07
Gabon	46,01	29,79	31,27	34,79
Guinée Equatoriale	5,03	4,30	4,00	4,00
RCA	21,21	22,00	22,56	24,76
RDC	27,49	27,50	28,18	28,66
Rwanda	37,27	37,44	38,13	37,68
Sao Tomé et Principe	66,53	68,44	65,58	59,62
Tchad	44,89	41,27	30,33	26,08

Sources : CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006. Les données pour la Guinée Equatoriale en 2004 et 2005 sont celles de FMI (2006).

1-b) Interprétations et enseignements

Le tableau relatif à l'indice de Herfindahl nous donne le niveau de diversification de la structure productive des pays de l'Afrique Centrale.

L'indice de Herfindahl se définit comme la somme des carrés des contributions sectorielles : des valeurs supérieures à 0,4 indiquent des situations de moyenne-faible diversification. Si les trois secteurs ont tous la même contribution, l'indice est égal à 0,333.

Entre 0,333 et 1 des valeurs plus élevées de l'indice indiquent des structures de moins en moins diversifiées.

Le tableau laisse donc apparaître des structures de production peu diversifiées en Afrique Centrale, et surtout en Guinée Equatoriale où il est supérieur à 0,75 dans l'ensemble de la période étudiée.

Le tableau relatif au nombre effectif de secteurs nous apporte des enseignements complémentaires. Le nombre effectif de secteurs est par définition obtenu en faisant l'inverse de l'indice de Herfindahl : il représente le nombre de secteurs qui existeraient dans le pays si tous les secteurs avaient la même dimension. En général, un nombre effectif de secteurs inférieur à 2,5 indique des structures à diversification moyenne voir faible.

Le tableau relatif à la contribution sectorielle qui se présente ici découpé en trois (agriculture, industrie et services) nous indique que dans les onze pays de l'Afrique Centrale il ya un secteur dominant dans les pays pétroliers, à savoir l'industrie, sachant que le secteur extractif est pris en compte dans l'industrie en Angola, au Congo, au Gabon, en Guinée Equatoriale. Dans ces pays, la contribution de l'industrie avoisine les 50%.

L'agriculture est un secteur dominant en RCA et en RDC avec des contributions se situant autour de 50% pour ce secteur.

Le secteur des services est dominant à Sao Tomé et Principe qui est un Etat insulaire.

Les enseignements à tirer de l'ensemble de ces tableaux sont les suivants :

La structure du Gabon en 2005 est telle que, si l'on prend d'abord la contribution sectorielle de l'économie, l'agriculture contribue pour 7,66%, l'industrie (y compris le secteur extractif) contribue pour 57,55% et les services contribuent pour 34,79%. Cette structure est équivalente à une structure avec 2,18 secteurs de la même dimension. L'économie n'est pas assez diversifiée.

Si l'on prend l'ensemble des pays, seul le Cameroun a un niveau de diversification que l'on peut qualifier d'acceptable dans l'ensemble de la période : le nombre effectif de secteurs est supérieur à 2,5 et l'indice de Herfindahl est légèrement supérieur à 0,333 et il apparaît que deux secteurs (agriculture et services) ont à peu près la même contribution.

Par contre en Guinée Equatoriale il n'existe qu'un seul secteur pratiquement : l'indice de Herfindahl est proche de 0,80 sur l'ensemble de la période, le nombre effectif de secteurs tourne autour de 1,25 donc il est inférieur à 2,5. Nous avons donc un pays faiblement diversifié, le seul secteur qui apporte une part significative au PIB est le secteur pétrolier avec une contribution de l'ordre de 90% en 2005. Les deux autres secteurs sont pratiquement inexistantes.

L'indice de Herfindahl et le nombre de secteurs confirment que les structures productives des pays sont en général moins diversifiées et la diversification est particulièrement faible dans les économies pétrolières.

Les structures productives des pays sont donc similaires : le pétrole domine largement les exportations du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale.

Dans ces conditions un développement des échanges entre ces pays est très difficile.

Au Cameroun la structure des exportations est plus diversifiée mais le pétrole reste quand même un des premiers produits d'exportation.

La RDC est exportatrice de diamants mais la demande sous-régionale de diamant reste faible.

Les ressources naturelles devant conduire à une réduction durable de la pauvreté, il faudrait donc mettre en place un cadre en faveur de la promotion de la croissance du secteur non pétrolier. Par conséquent, il faudrait prendre des mesures pour augmenter les recettes non pétrolières pour que le commerce intra- communautaire se développe.

De plus, le secteur non pétrolier devrait générer les ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté après l'épuisement des revenus pétroliers. Il est donc indispensable de donner de la vigueur aux autres secteurs pour promouvoir les exportations au sein de la région : la manne tirée des ressources naturelles devrait servir pour diversifier les économies et suivre la règle de Hartwick. En diversifiant les économies, des potentialités d'exportation seraient développées via la création des industries manufacturières.

La similitude des écosystèmes confère aux pays de la sous-région des capacités ou potentiels d'échanges plus ou moins comparables. A ce titre, les relations économiques et politiques internationales se définissant et se négociant par et dans le cadre de groupements régionaux, les pays devraient élaborer des plans et des projets régionaux pour l'exploitation de leurs écosystèmes.

§ 2 Mise en œuvre de politiques communes

Les Etats d'Afrique Centrale ont adopté une stratégie d'édification de marchés régionaux intégrés à travers les traités de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le traité de la CEMAC confère à celle-ci la mission de promouvoir un espace de « développement économique et social harmonieux ». Ceci passe par une harmonisation des législations des Etats membres, l'unification de leurs marchés intérieurs et la mise en œuvre de politiques communes dans les secteurs essentiels de leurs économies.

Le traité instituant la CEEAC lui a défini comme objectifs majeurs la création « d'un espace économique intégré avec la réalisation d'un marché commun, une coopération poussée en matière de monnaie et paiements et la mise en œuvre de politiques sectorielles communes » pour concourir à un développement harmonieux et équilibré des pays membres.

Les politiques communes devraient donc se concrétiser en matière d'exploitation des ressources naturelles.

On retrouve le plan de convergence de la COMIFAC et des politiques énergétiques communes.

2-a) Plan de convergence de la COMIFAC

Le souci de consolider la coopération sous-régionale en matière de forêts et d'environnement a motivé les Etats d'Afrique Centrale, réunis au sein de la COMIFAC à coaliser leurs forces, pour les mettre au profit de la préservation du deuxième massif forestier mondial, après celui de l'Amazonie. Cette coopération permet de mettre en œuvre de façon harmonieuse le plan de convergence de la COMIFAC.

Adopté par les chefs d'Etat d'Afrique Centrale, le Plan de convergence de la COMIFAC définit les stratégies communes d'intervention des Etats et partenaires du développement de

l'Afrique Centrale, en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et des savanes.

Le Plan de convergence sous-régional est ainsi une plateforme commune d'actions prioritaires à réaliser aux niveaux sous-régional et national, pour atteindre les objectifs convergents en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Il a été développé à la suite du premier sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur les forêts, en mars 1999 à Yaoundé (Cameroun) pour traduire en action concrète les engagements de ceux-ci (COMIFAC- PFBC)⁸³.

C'est au cours du 2^{ème} sommet des chefs d'Etats de février 2005 à Brazzaville (Congo) que ce Plan de convergence sous-régional a été adopté par les chefs d'Etats. Il s'articule autour de nombreux axes stratégiques se déclinant en quelques composantes (COMIFAC, 2009) :

1/ Harmonisation des politiques forestières et fiscales

- *Mise en œuvre des accords et conventions internationales
- *Mise en cohérence des politiques forestières
- *Harmonisation des fiscalités

2/ Connaissance de la ressource

- *Inventaire des ressources forestières : bois, faune, plantes médicinales
- *Renforcement et ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux
- *Installation du suivi géo-spatial des ressources forestières

3/ Aménagement des Ecosystèmes et Reboisement Forestier

- *Organisation du territoire forestier
- *Aménagement des concessions forestières et des aires protégées
- *Régénération et reboisement
- *Lutte contre la désertification

4/ Conservation de la diversité biologique

- *Renforcement du réseau des aires protégées nationales
- * Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières
- * Ressources phytogénétiques

5/ Valorisation durable des ressources forestières

- *Valorisation économique des filières : bois, faune, tourisme
- *Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle
- *Certification forestière et traçabilité
- *Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage

6/ Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté

- *Activités alternatives au braconnage
- *Micro-projets générateurs de revenu pour les populations locales

7/ Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation

- *Participation des acteurs/forums
- *Implication des populations
- *Communication/information/sensibilisation

⁸³ Disponible sur www.cbfp.org/comifac.html

*Formation académique, professionnelle et continue

8/ Recherche – Développement

- *Programme de recherche forestière
- *Valorisation des connaissances traditionnelles
- *Epidémies/zoonoses

9/ Développement des mécanismes de financement

- *Fonds forestiers nationaux
- *Mécanismes novateurs de financement (taxes de conversion des surfaces, pourcentage pour la COMIFAC, échanges dette/nature etc.)
- *Mécanisme de réduction de la dette- PPTE
- *Financement bilatéraux et multilatéraux

10/ Coopération et partenariats

- *Coopération sous-régionale et développement de partenariat (Traité de la COMIFAC, Mise en œuvre du Plan de convergence, Forums, etc.)
- *Accords de coopération inter-Institutions)

Pour affronter les défis majeurs liés à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale, la contribution de la coopération internationale serait donc nécessaire. Cette coopération associe en effet :

- les partenaires au développement,
- les gouvernements,
- les organisations intergouvernementales,
- les organismes de recherche...

Ces acteurs apportent à la COMIFAC l’appui nécessaire dont elle a besoin pour effectuer les missions dans le cadre des partenariats et parmi ces acteurs nous avons l’Allemagne, le Canada, la Commission Européenne, la France ...

2-b) Politiques énergétiques communes

L’Afrique Centrale dispose donc d’un potentiel énergétique considérable avec des gisements d’hydrocarbures et d’hydroélectricité. Sept des onze Etats sont producteurs de pétrole. Le potentiel hydroélectrique est estimé à 166 Gigawatt, soit 60% de celui du continent dans son ensemble. La RDC dispose d’un potentiel de 100 000 mégawatt dont 40% sur le site d’Inga, avec la possibilité de couvrir une grande partie des besoins en électricité de l’Afrique Subsaharienne. Les données actuelles montrent des taux d’exploitation de l’ordre de 2% pour Inga, 10% l’ensemble Afrique Centrale (NEPAD ; Table ronde sur le financement des infrastructures ; composante infrastructures Afrique Centrale).

Avec ces données, des politiques de gestion commune et des programmes dans ce secteur doivent être mis sur pied au niveau de la région.

Ainsi la CEMAC et la CEEAC ont défini des objectifs et stratégies pour valoriser ce potentiel et combler le retard de la sous-région dans le domaine de l’électrification.

Pour la CEMAC, le programme énergétique s’articule autour de deux volets complémentaires :

- 1) Le premier volet porte sur la création d'un Système d'Information Energie Communautaire (SIEC) basé sur l'élaboration de SIE (Système d'Information Energie) nationaux. L'objectif est de mettre en place dans tous les Etats membres, des structures pérennes à même de définir des indicateurs fiables et d'élaborer des inventaires et bilans énergétiques triennaux. Ceux-ci permettront aux décideurs de définir des politiques à moyen et long terme de développement des ressources énergétiques. L'élaboration de SIE nationaux est donc un préalable pour la poursuite du projet.
- 2) Le deuxième volet est relatif à un sous-programme « Energie durable pour le développement rural et péri-urbain des pays de la CEMAC ». Il vise essentiellement le renforcement des politiques nationales d'accès à l'énergie et de réduction de la pauvreté. Un plan d'action de cinq ans a été mis en œuvre et adopté en 2005.

Pour la CEEAC, la politique de développement énergétique a deux composantes majeures, à savoir la réhabilitation avec inter-connectivité du barrage d'Inga et l'opérationnalisation du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

La réhabilitation avec inter-connectivité du barrage d'Inga est un des projets prioritaires du programme Infrastructures du NEPAD/Afrique Centrale. Il est pertinent en ce sens que le site d'Inga a un potentiel hydroélectrique, la production actuelle est faible et la demande en énergie à faible coût des autres régions du continent est forte.

Le projet se présente en deux phases distinctes :

- 1) La phase I comprend un volet « Infrastructures » avec la remise en état des installations de production et de distribution existantes (réhabilitation d'Inga I et II pour reconstituer la capacité nominale de 1 775 mégawatt et réhabilitation de 5 548 km de lignes de transmission Haute Tension). Le deuxième, le volet Institutionnel qui a pour vocation de préparer les conditions d'un développement optimal de tout le potentiel d'Inga à savoir évaluation socio-environnementale de l'impact du projet, restructuration de la Société Nationale d'Electricité/RDC, appui institutionnel à la CEEAC.
- 2) La phase II appelée aussi Grand Inga vise la mise en place d'une capacité de production de 40 000 mégawatt. Le projet a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs de fonds en octobre 2006 à Johannesburg en Afrique du Sud. La table ronde a suscité l'intérêt des pays comme l'Afrique du Sud ou le Nigeria pour se connecter à terme sur le Grand Inga. La BAD (Banque Africaine de Développement) s'est engagée à financer sur ressources propres l'étude de faisabilité et à s'impliquer dans la recherche de fonds publics et privés pour la réalisation de ce projet.

Le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale a pour objectifs majeurs :

- le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en électricité de la sous-région,
- l'accroissement du taux d'accès à l'électricité des populations,
- la réduction des coûts d'exploitation des réseaux et l'amélioration de la fiabilité du système électrique dans l'espace Afrique Centrale.

Le premier programme prioritaire est la mise en commun des moyens de production et de transport à travers l'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres de la CEEAC. Le BAD a accordé en 2003 à la CEEAC un don de 2,5 millions d'unités de compte pour le financement de l'étude de faisabilité. La procédure d'appel d'offres a été lancée en octobre

2006 et le choix définitif d'un bureau d'études devait intervenir dans le courant du premier trimestre 2007.

L'étude de faisabilité devait être validée par un comité technique composé d'un expert par Etat membre et de représentants de : EGL (Energie des Grands Lacs), UPDEA (Union des Producteurs et Distributeurs d' Electricité en Afrique), CEMAC, PEAC, CEEAC.

On a donc une distribution des rôles en matière énergétique entre la CEMAC et la CEEAC, selon la dimension des projets. Cela a le mérite de donner une meilleure visibilité des stratégies mises en œuvre par les institutions régionales et continentales de coopération.

Une fois les programmes élaborés, il faut des ressources propres pour leur mise en œuvre. Les actions entreprises pour le SIE de la CEMAC et le projet « Energie durable pour le développement rural et péri-urbain » ont eu les concours de l'Institut pour l'Environnement de la Francophonie (IPEF) et de la Coopération Allemande⁸⁴.

L'adoption de politiques communes dans les secteurs clés de l'économie compte tenu de la similitude des productions en Afrique Centrale est donc nécessaire.

La mobilisation de fonds pour atteindre les objectifs fixés dans les plans communautaires est indispensable : si les objectifs sont définis, il faut des moyens financiers pour atteindre ceux-ci. Une aide au développement des Etats ou des régions devrait permettre de soutenir certains secteurs tels que le secteur privé.

§ 3 Soutien au secteur privé en Afrique Centrale

3-a) Dégagements des fonds d'équilibre

Les traités régionaux africains dont celui de la CEEAC privilégiaient l'affectation des fonds d'équilibre ou compensatoires à des fins exclusivement budgétaires. Les moins values fiscales étant des non-perçus sur les droits d'entrées, il semblait logique que les transferts soient opérés au profit des budgets nationaux.

Il faut préciser que le droit à compensation CEEAC est exercé annuellement à concurrence de 60% des moins-values enregistrées sur le commerce des produits miniers et manufacturés (Fondamentaux du droit compensatoire en Afrique Centrale).

Les bordereaux de moins-values et les copies des déclarations de mise à la consommation des produits agréés sont supposés être collectés trimestriellement. Le calcul du total des moins-values se fait annuellement et le montant correspond au budget annuel du Fonds de compensation. Le budget est alimenté par dotation annuelle prélevée sur les recettes du Centre de Commerce International.

Chaque Etat doit recevoir du Fonds des versements compensatoires correspondants à 60% de ses moins-values fiscales, les 40% restants étant alloués au compte d'affectation spéciale ouvert au profit des Etats enclavés, insulaire ou PMA.

Mais des lacunes se sont révélées et la dynamique communautaire n'a pas été renforcée car en effet, les deux zones de libre échange sont fragilisées. Il en est de même pour le processus d'intégration dans son ensemble puisque les dispositifs de compensation ont du mal à être opérationnels.

⁸⁴ PNUD *Les économies de l'Afrique Centrale 2007* Maisonneuve et Larose 2007 Paris pages 150-152

3-b) Financement du secteur privé

Les mécanismes compensatoires CEMAC/CEEAC empruntent une même logique en acceptant alors le principe de transférer au titre du droit à compensation, l'affectation à des fonds nationaux pour promouvoir des petites et moyennes industries (PMI), faciliter et garantir les exportations.

En effet, les résultats du forum sur les investissements en Afrique Centrale de juin 2006 à Brazzaville ont fait ressortir les constats suivants :

- 1) Le taux d'investissement intérieur brut ne cesse de décliner pour l'ensemble des économies de la région et notamment celles de la zone CEMAC : le taux est passé de près de 30% du PIB en 2002 à moins de 18% en 2005 avec la fin de la phase des investissements pétroliers en Guinée Equatoriale et au Tchad (Source : Regional Economic Outlook, IMF, 2005).
Dans la même période, le taux d'épargne intérieure est passé de 29,9 à 38,9%.
- 2) Le crédit au secteur privé exprimé en pourcentage du PIB y est le plus faible d'Afrique. Aucun des pays de la sous-région ne dépasse les 10% contre plus de 50% pour l'Afrique du Sud.
- 3) L'un des obstacles majeurs au développement du secteur privé en Afrique Centrale, réside dans la difficulté des PME de la sous-région à accéder aux financements bancaire. Ceci s'explique par les conditionnalités trop contraignantes, dont le niveau élevé du taux de crédit pouvant aller jusqu'à 18%.

La problématique du financement du secteur privé non pétrolier demeure donc en Afrique Centrale. Les recommandations du forum incluaient la réalisation d'études et d'actions tendant à la baisse du taux du crédit et au développement de nouveaux services financiers adaptés aux capacités des PME/PMI de la sous-région.

C'est à ce titre que les fonds nationaux devraient aider les promoteurs industriels et les exportateurs, par des crédits à des conditions beaucoup plus souples que celles des marchés financiers traditionnels.

L'objectif est d'amener tous les Etats membres à renforcer leur appareil de production et leurs capacités de commercialisation vers le marché régional.

Les opérateurs économiques par le biais des chambres consulaires seraient associés avec les secrétariats des deux Communautés et les ministères de tutelle, à l'administration de ces fonds et notamment à l'utilisation des ressources en vue de promouvoir la production manufacturière et les exportations.

C'est à ce titre qu'une liste indicative des activités de production et des catégories d'entreprises, pouvant bénéficier des ressources ainsi mobilisées devrait être adoptée par les conseils des ministres des deux communautés économiques régionales.

Les autres conditions d'intervention et de gestion de ces fonds nationaux devraient être définies par chaque Etat membre, sans préjudice d'une harmonisation ultérieure au niveau régional.

En adoptant ces principes, une relation plus étroite entre promotion du commerce intra-régional et développement devrait s'établir. Les zones de libre échange seraient des outils accélérateurs du développement et de la croissance.

L'incitation à importer communautaire générée par la préférence tarifaire, devrait être renforcée par l'accès corrélatif aux ressources des fonds régionaux, et l'augmentation des échanges inter-Etats se traduirait par davantage de ressources financières à la disposition du secteur privé régional.

L'effectivité d'une promotion des PME/PMI locales, par affectation des versements compensatoires offrirait une réelle opportunité d'améliorer la visibilité des communautés économiques régionales. Il en irait de même pour le processus d'intégration dans son ensemble auprès des citoyens des Etats membres, à travers le financement des projets d'investissement générateurs d'emplois.

Il est donc indispensable pour les pays de se mobiliser pour l'édification d'un marché commun performant en Afrique Centrale : l'aménagement des espaces physique régionaux est un des piliers de la stratégie définie par le Traité d'Abuja.

Section III Conditions de réussite de l'intégration

Les Etats de l'Afrique Centrale devraient adopter des politiques ayant pour objectif, la création d'un marché commun et d'une union économique à l'échelle du continent : l'intégration offre la possibilité d'intensifier les échanges internes, et ceci aboutit à la création des courants additionnels du commerce (Viner, 1958).

Sur le plan théorique, on observe une réduction des coûts résultant du démantèlement des tarifs et autres obstacles au commerce communautaire.

Pour atteindre l'objectif de l'intégration certains obstacles sont à franchir.

§ 1 Développement des infrastructures

1-a) Nécessité des infrastructures pour l'intégration

Le réseau hydrographique est important en Afrique Centrale. Il est donc important d'édifier un marché régional et les infrastructures qui font défaut sont à construire. En effet, le transport par voies d'eaux intérieures serait un levier important pour le désenclavement de l'espace régional : il offrirait potentiellement une alternative crédible et des possibilités naturelles d'intégration physique, vu l'importance du réseau hydrographique.

La coopération avec l'UE devrait se centrer sur la mobilisation des ressources nécessaires afin de construire les infrastructures.

En effet, les infrastructures qui désignent l'ensemble formé par les structures physiques et les réseaux au sein duquel s'opèrent les activités sociales et économiques, constituent un bien collectif essentiel et une condition préalable à la croissance économique et au développement équitable.

Il faut donc créer l'infrastructure en investissant dans les installations et les travaux tels que la construction de routes et de barrages.

Il est aussi indispensable de réformer la politique et les institutions, avec par exemple une réglementation de la gestion des facteurs influant sur la demande pour la consommation d'énergie.

L'infrastructure apporte des services essentiels tels que l'eau et l'assainissement, l'énergie pour cuisiner, se chauffer et s'éclairer, des activités commerciales génératrices d'emploi, le transport des biens et services y compris des ressources naturelles ainsi que la diffusion et la communication du savoir et des informations.

L'infrastructure relie les individus et les marchés, protège l'investissement dans le capital humain, foncier et physique et maximise les effets positifs des autres investissements dans le développement et l'environnement (Bank Information Center 2007 ; Bapna 2006 ; Cho 2005).

En Afrique Centrale, l'état d'enclavement ou d'insalubrité de plusieurs Etats membres et la très faible connexion des réseaux nationaux sont des obstacles au processus de développement, à l'édification du marché régional et à la mobilité des facteurs.

Le secteur des transports participe à peine pour 5 à 10% à la formation du PIB régional.

Les routes sont importantes pour l'exploitation des ressources naturelles : pour un développement durable il faut que les activités économiques se développent et que les populations participent à celles-ci. Les populations se sentiront intégrées au développement économique grâce à un réseau routier adéquat. Ceci entraînera une plus grande croissance économique et des investissements dont peuvent bénéficier les agriculteurs, les éleveurs et les activités d'extraction des réserves minières.

Les routes sont des vecteurs du développement, elles permettent le brassage des peuples, l'enrichissement et la découverte d'autres civilisations.

Les données relatives au réseau routier en Afrique Centrale font état de l'ampleur du défi à relever. Les routes bitumées représentent seulement 15% des 147 314 km et la densité routière est la plus faible du continent africain avec 0,3km/100km². A l'exception de l'axe Kigali-Bujumbura et en 2004 Yaoundé-Libreville, les autres capitales ne sont pas entièrement reliées entre elles dans un espace où 80% du transport des personnes et des biens se fait par voie terrestre.

1-b) Mobilisation de l'UE dans le projet Ntem

Dans l'optique de réaliser l'intégration de la zone Afrique Centrale, le développement des infrastructures de transport avec le concours de l'Union Européenne a été mis en avant. Ainsi les négociations avaient permis d'obtenir de l'UE, que les fonds des 7^{ème} et 8^{ème} FED réservés à la coopération dans le cadre du Programme Indicatif Régional soient affectés à hauteur de 80% au financement de la construction des itinéraires structurants⁸⁵.

La coopération avec l'Union Européenne a permis de mobiliser les ressources nécessaires aux tronçons manquants sur les axes Douala-Bangui et Douala - N'Djamena.

Le projet Ntem, comprenant la construction de deux ponts et d'une bretelle est une étape importante permettant la liaison directe en toute saison, sans transport fluvial entre deux capitales de pays de la CEMAC, Libreville et Yaoundé.

⁸⁵ MOURI-BOUSSOUGOU Dieudonné l'intégration physique à travers le développement des infrastructures in *L'intégration régionale en Afrique Centrale* sous la direction de Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama KARTHALA Paris 2003 pages 298-299

Il a créé aussi des liens avec la Guinée Equatoriale par la construction d'une bretelle entre Bitam et Meyo Kié.

L'inauguration de ce projet⁸⁶ qui permet désormais un trafic continu entre Yaoundé, Bata et Libreville a permis de boucler le triangle dynamisant entre ces trois villes.

Dans la vision de la CEMAC, ce triangle devrait devenir le pôle de croissance de l'Afrique Centrale.

L'UE avait répondu favorablement en inscrivant le projet Ntem dans les programmes nationaux et régionaux et au regard de sa portée transfrontalière en Afrique Centrale. Le Gabon et le Cameroun ont alloué des fonds complémentaires à l'enveloppe régionale à partir de leurs Programmes Indicatifs Nationaux. Le montant total du projet a été estimé à 15 milliards de FCFA sous forme de don, auquel s'est ajouté le montant de 1,2 milliard de FCFA financé par l'Etat gabonais.

L'inauguration du projet en novembre 2005 marquait l'aboutissement de dix années d'études et de discussions entre partenaires nationaux et régionaux.

La route reste donc un moteur de développement étant donné qu'elle est un puissant catalyseur de la libre circulation des personnes et des biens. Elle est censée contribuer à l'ouverture des marchés nationaux et à la dynamisation des échanges intra-communautaires.

L'infrastructure permettra de générer la croissance économique, avec des systèmes complémentaires facilitant l'intégration et le développement économique et donc contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les infrastructures de transport devraient donc figurer en bonne place dans les programmes de reconstruction des Etats en situation de post-conflit.

La CEMAC et la CEEAC ont élaboré des politiques et stratégies de développement des transports avec comme composante majeure, un réseau routier intégrateur. Celui-ci devrait inclure les tronçons manquants de la route transafricaine et le développement de corridors et couloirs de transits.

En 2004 le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) a été adopté avec des projets prioritaires. Au cours de l'exercice 2006, le PDCT a fait l'objet d'un exercice de priorisation des projets ainsi qu'une première mission conjointe de sensibilisation CEMAC-CEEAC-CEA (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale) auprès des bailleurs de fonds potentiels.

Le trafic régional est susceptible de se développer si les routes sont fiables, sûres, restent en bon état et praticables en toute saison. L'UE encourage donc les gouvernements à faire le nécessaire pour la continuité dans la mise en œuvre des fonds d'entretien routier afin d'assurer la pérennité des investissements.

§ 2 Financement de l'intégration

Les institutions d'intégration en Afrique Centrale sont souvent confrontées à l'insuffisance et à l'irrégularité de ressources allouées à la coopération régionale. Les actions entreprises sur

⁸⁶ Allocution prononcée par l'Ambassadeur, Chef de Délégation de la Commission Européenne en République Gabonaise, pour la République Démocratique de Sao Tomé et Principe et pour la République de Guinée Equatoriale à l'occasion de la cérémonie d'inauguration du projet Ntem le 9 novembre 2005

cette problématique ont abouti à l'adoption de mécanismes de financement autonome basés sur des prélèvements additionnels au cordon douanier.

2-a) La Taxe Communautaire d'Intégration de la CEMAC

La Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) (1%) a été mise en œuvre pour la CEMAC, tandis que la Contribution Communautaire pour l'Intégration a été adoptée par la CEEAC.

Tableau récapitulatif des données TCI en millions de FCFA

2002

Pays	Estimée	Recouvrée	Reversée
Cameroun (1)	5 226,6	...	...
RCA	341,8	192,2	194,2
Congo	1 946,0	1 603,2	1 565,8
Gabon (1)	4 161,6	...	...
Guinée Equatoriale	102,4	101,2	82,6
Tchad	481,0	537,1	347,5
Totaux	12 259,6	2 433,7	2 190,3

2003

Pays	Estimée	Recouvrée	Reversée
Cameroun (1)	6 035,9	6 512,1	1 508,0
RCA	400,8	178,5	178,5
Congo	1 869,0	1 749,3	1 749,3
Gabon (1)	4 082,5	3 828,6	1 200,0
Guinée Equatoriale	140,5	122,6	122,6
Tchad	740,0	443,3	443,3
Totaux	13 268,8	12 834,5	5 201,8

2004

Pays	Estimée	Recouvrée	Reversée
Cameroun (1)	6 801,0	8 188,4	2 600,0
RCA	418,0	221,4	175,3
Congo	2 169,0	1 741,8	1 741,8
Gabon (1)	4 025,0	3 627,7	700,0
Guinée Equatoriale	557,0	62,7	62,7
Tchad	755,0	...	103,3
Totaux	14 725,0	13 841,6	5 383,3

2005

Pays	Estimée	Recouvrée	Reversée
Cameroun(1)	3 870,4	8 207,3	1 500,0
RCA	348,3	364,1	364,1
Congo	2 165,0	2 381,9	1 980,1
Gabon (1)	4 631,3	4 497,4	5 100,0
Guinée Equatoriale	154,8	154,8	102,5
Tchad	1 098,1	938,7	229,2
Totaux	12 268,0	16 544,3	9 275,9

Source : Agence Comptable et Direction du Marché Commun CEMAC

Notes : (1) Il s'agit des Etats qui n'ont pas appliqué le nouveau mécanisme de la TCI au cours de l'année 2002

La TCI est entrée en vigueur en janvier 2002.

Le tableau fait ressortir des écarts entre les montants estimés et ceux qui ont été effectivement reversés par les Etats membres : pour la période étudiée ici qui va de 2002 à 2005, le montant total reversé pour chaque année est très en dessous du montant estimé.

Ainsi en 2005, sur un montant total estimé de 12 268,0 millions de FCFA, seul 9 275,9 millions ont été reversés. Ceci constitue un handicap au bon déroulement des activités qui doivent être financées par la TCI. En particulier l'exécution des programmes sectoriels et des projets communautaires tout comme la consolidation du marché régional ne peut se faire si les fonds indispensables sont insuffisants.

Il apparaît que des lacunes persisteraient au niveau de l'application du dispositif communautaire, notamment il est à souligner :

- 1) Des écarts importants entre les statistiques des importations des Etats membres de produits taxables, et les droits liquidés au titre de la TCI avec des taux de perdition de l'ordre de 45 à 60% au Gabon, au Congo et au Cameroun ;
- 2) La rétention de recettes par les administrations nationales, donc le non respect de la clause de transfert automatique notamment au Cameroun, au Gabon et depuis 2005 au Congo.
Au 30 juin 2006 les recettes TCI collectées par les Etats et non reversées à la Communauté s'élevaient à 33,9 milliards de FCFA (Rapport d'évaluation TCI Direction Marché Commun CEMAC, juin 2006) ;
- 3) La faiblesse structurelle des économies du Tchad et de la RCA conjuguée avec le maintien d'une clé égalitaire pour les budgets de fonctionnement.

2-b) La Contribution Communautaire pour l'Intégration de la CEEAC

La Contribution Communautaire pour l'Intégration (CCI) au taux de 0,4% sur les importations des Etats membres, de produits originaires de pays tiers, avec un régime de disponibilité intégrale des recettes a été adopté par la CEEAC.

La CCI était censée entrer en application en janvier 2005. Il semble qu'à l'heure actuelle seuls le Congo et le Gabon ont effectivement démarré le mécanisme sans d'ailleurs l'automatisme du transfert des recettes. Le Cameroun a procédé en 2006 à des paiements à

partir des comptes du Trésor de montants supposés correspondre aux liquidations CCI sans néanmoins appliquer le prélèvement.

Il ressort donc que les financements sont indispensables pour la construction d'une zone de libre échange. L'insuffisance des ressources propres de l'espace régional peut parfois et souvent être complétée par l'apport des bailleurs de fonds et partenaires du développement.

Les financements et appuis des partenaires au développement ont une place prépondérante dans la réalisation de l'intégration, et celle-ci favorisera le commerce dans la sous région. Celui-ci a un lien avec le développement durable et donc avec l'amélioration du bien-être des populations.

L'équation de la mobilisation des ressources nécessaires à l'intégration en Afrique Centrale reste donc à résoudre aussi bien pour la CEMAC que pour la CEEAC, au regard du faible niveau d'application des dispositifs adoptés, pour ce qui est de la mise à disposition des fonds collectés.

§ 3 Recommandations pour le renforcement des espaces régionaux

Afin de donner une impulsion à la dynamique communautaire, et apporter plus de réalité à l'ambition affichée de construire un espace économique intégré en Afrique Centrale, il est utile de mettre en œuvre quelques actions.

Certes une approche combinée – marché, convergence macro-économique et politiques sectorielles communes est une constante, et ce à juste titre, des traités régionaux. Mais la mise en œuvre des politiques communes de développement de cette approche de l'intégration, se heurte souvent au problème du financement des projets. En l'absence des moyens financiers requis, peu de projets ou de programmes sectoriels régionaux ont peu de chance de voir le jour et d'aboutir.

3-a) Indispensable besoin de ressources propres pour la réalisation des projets

Dans l'espace CEMAC/CEEAC tout comme dans les autres communautés économiques régionales africaines, on peut craindre que les domaines de coopération ne restent gelés au stade de définition des stratégies et autres études de faisabilité, ou que ceux-ci soient en retard par rapport aux schémas de libéralisation des échanges.

Le développement des infrastructures de transport, la promotion d'un secteur productif intégré tout comme la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques requièrent généralement des financements lourds et de long terme. Ceux-ci difficilement mobilisables par les seuls Etats africains.

Ce n'est pas pour autant que lesdits Etats, et leurs communautés régionales ne doivent s'en remettre au seul vouloir des donateurs et autres bailleurs de fonds, pour la mise en œuvre de leurs programmes sectoriels.

L'on constate que plusieurs années après la création de la CEMAC et la relance de la CEEAC, aucune de ces deux institutions ne dispose de ressources propres autres que pour les budgets de fonctionnement.

Or il est indispensable que les communautés économiques régionales disposent d'instruments financiers d'intervention, pour accompagner ou suppléer le cas échéant l'action des

partenaires au développement. Et surtout pour avoir une meilleure visibilité dans les Etats et une plus grande légitimité pour les citoyens contribuables.

La crédibilité des politiques sectorielles régionales sera autant tributaire de leur pertinence dans le contexte de l'Afrique Centrale, que de la capacité des deux communautés à intervenir directement dans leur mise en œuvre sous diverses formes : études de faisabilité, prêts, garantie et contre-garantie d'emprunts, prise de participation, bonification d'intérêts...

La CEMAC et la CEEAC ont besoin d'une plus grande visibilité dans les Etats membres pour conforter leur légitimité et répondre aux attentes des populations. Le citoyen communautaire, pour épouser durablement l'idéal d'intégration a besoin de savoir que tel projet, ouvrage ou programme ayant un impact direct sur sa vie de tous les jours a été réalisé par ou avec le concours financier de la Communauté.

La CEMAC et la CEEAC devraient disposer impérativement de ressources à la dimension des multiples défis à relever pour le développement harmonieux de la région.

3-b) Renforcement des institutions

Le renforcement des capacités institutionnelles de la région permettrait d'atteindre l'objectif d'édification du marché sous-régional. Pour cela il faudrait une dotation en ressources humaines pour constituer des bases de données statistiques. La volonté politique devrait se traduire par la présence de cadres institutionnels performants à même de mettre en œuvre les instruments communautaires.

Dans le cas de la CEEAC, il ressort que la mise en place d'un organigramme plus adapté aux missions de la communauté est requise. Il en va de même d'une dotation en ressources humaines de certains départements tels que commerce et douane pour la gestion optimale des instruments de la zone de libre échange, du fonds compensatoire et des négociations sur le projet de tarif extérieur commun.

Pour la CEMAC tout comme pour la CEEAC, la qualité des études et analyses techniques, l'application performante des instruments financiers communautaires sont tributaires de la maîtrise de l'outil statistique. A ce titre, la mise en place et ou le renforcement des bases de données régionales sont des projets communs CEMAC-CEEAC qui peuvent être mis en œuvre dans le court terme.

Le processus d'harmonisation des projets et programmes dans la sous-région permet à ceux-ci d'être mieux articulés et d'aboutir. En application du mémorandum d'accord signé en 2005 à Libreville entre la CEMAC et la CEEAC, les deux communautés économiques se sont engagées dans un processus d'harmonisation de leurs principaux programmes et projets d'intégration.

Les infrastructures de transport font l'objet d'un plan consensuel dont la Banque des Etats de L'Afrique Centrale est partie prenante. Pour ce qui est de l'énergie, les méga projets sont pilotés par la CEEAC tandis que la CEMAC focalise ses efforts sur la constitution de bases de données et l'électrification en zone rurale et péri-urbaine.

Depuis janvier 2007 un programme d'harmonisation des instruments de coopération commerciale des deux communautés économique régionales a été engagé avec l'assistance technique de la CEA (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale).

Sur six instruments prioritaires, un consensus a été obtenu pour quatre et les réflexions se poursuivent sur les deux autres.

Le programme devrait conduire à court terme à l'uniformisation des règles de base des deux zones de libre échange et partant à l'édification d'un marché unifié et plus performant dans la sous-région.

Ce processus devrait être poursuivi, approfondi et consolidé par un mandat formel des conférences des chefs d'Etat des deux communautés. Ceci comprend l'inclusion d'autres instruments tels que les mécanismes de financement, les législations en matière de libre circulation des personnes et les tarifs extérieurs.

Les Etats d'Afrique Centrale se sont donc inscrits dans la stratégie d'édification de marchés régionaux intégrés à travers la CEMAC et la CEEAC. De nos jours en effet, les relations économiques et politiques internationales se définissent mieux dans le cadre de groupements régionaux.

Le régionalisme s'impose progressivement comme une réponse collective aux défis des marchés nationaux et la compétition de plus en plus soutenue qui régit le commerce mondial.

Le marché régional devient l'espace douanier résiduel dans lequel des préférences tarifaires peuvent être octroyées entre Etats membres. L'aménagement des espaces physiques régionaux constitue un des piliers de la stratégie définie par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union Africaine.

L'UE s'est engagée à encourager et à appuyer les efforts d'intégration régionale entre les pays ACP lors de l'accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou en juin 2000. L'intégration régionale est une solution pour faciliter l'insertion dans l'économie mondiale pour les pays de l'Afrique Subsaharienne.

Les Etats ACP se sont donc engagés avec l'Union Européenne dans un processus de négociations d'un accord de partenariat économique qui devait aboutir à l'horizon 2008 à la création de zones de libre échange.

Nous terminons donc ce chapitre consacré à l'analyse des projets communs en Afrique Centrale dans le domaine des ressources naturelles qui sont aussi la principale production des pays de cet espace régional. Les projets communs visent l'harmonie et cette harmonie est nécessaire dans le cadre de l'intégration. Celle-ci facilite le commerce entre les pays de la sous-région d'abord, puis avec les autres communautés économiques du continent et enfin avec le reste du monde.

L'intégration vise donc à faciliter l'insertion des pays de l'Afrique Centrale dans la mondialisation par le biais du commerce, étant donné que la promotion d'un développement durable qui vise l'amélioration du bien-être de la population passe par la participation au commerce international.

L'UE et les pays de l'Afrique Subsaharienne entretiennent des relations de coopération et commerciales. La modification de la géopolitique mondiale tient compte de l'instauration d'un régime commercial conforme aux règles de l'OMC, ainsi des accords de partenariats économiques ont été signés à Cotonou en 2000 pour marquer une ère de nouvelles relations entre l'UE et les pays ACP après le modèle de Lomé.

Les recommandations de l'UE se concentrent donc autour de la participation accrue au commerce international par le biais d'une intégration réussie en Afrique Subsaharienne.

Chapitre VIII L'Union Européenne et l'Afrique Subsaharienne dans le cadre de nouvelles relations de partenariat

Les relations entre l'UE et les pays ACP constituent un aspect particulièrement important de la politique de coopération au développement de l'UE et de son action extérieure.

L'UE, intégration économique régionale est un partenaire du développement dans le monde : elle accorde donc plus de la moitié de l'APD aux pays ACP en particulier par l'intermédiaire du FED. Sa coopération dans les pays ACP s'exerce actuellement sur la base de l'accord de partenariat conclu à Cotonou en juin 2000 et modifié à Luxembourg en juin 2005. Entré en vigueur en 2003 et conclu pour 20 ans, avec un processus de révision quinquennal, l'accord de Cotonou se fixe comme objectif, conformément aux OMD, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. A travers cet accord, la suppression progressive des entraves aux échanges, la libéralisation du marché et le démantèlement tarifaire devrait permettre aux pays de l'Afrique Subsaharienne de mieux s'insérer dans l'économie mondiale en renforçant leur intégration régionale : pour Viner (1950) et plus tard Meade (1956) et Lipsey (1960), l'Union douanière constitue un pas vers le libre-échange mondial et la libéralisation des échanges qui serait l'idéal passe par l'intégration économique. L'accord de Cotonou encourage donc l'intégration sous-régionale entre les pays ACP du point de vue économique mais aussi politique : le processus de mondialisation qui s'accompagne d'une homogénéisation des marchés, s'universalise. Il fait apparaître des pôles qui servent de locomotives afin de mieux capter cette mondialisation. C'est donc à ce titre que les pays africains devraient se concentrer et réussir leur intégration.

Section I L'indispensable intégration régionale

Le développement d'alliances entre régions ACP que l'on peut appeler relations horizontales Sud-Sud, devrait accompagner la volonté d'approfondir et d'équilibrer les relations verticales Nord-Sud et particulièrement celles entretenues entre les Etats ACP et l'UE.

La poursuite des efforts d'intégration économique reste un moyen susceptible d'enrayer le cycle infernal de l'appauvrissement dans lequel se trouvent la plupart des Etats africains. En effet, malgré l'importance de leurs ressources naturelles, beaucoup d'entre eux n'ont pas pu offrir un cadre suffisamment approprié pour le développement durable comme le témoignent les faibles performances dans les pays de l'Afrique Subsaharienne.

§ 1 Faibles performances de l'Afrique Subsaharienne

1-a) Performances économiques et sociales faibles

Les Etats ACP avec une population d'environ 730 millions d'habitants ne représentaient en 2006 que 2,9 % du commerce extérieur de l'UE et 2% du commerce mondial. Il semble que l'impact des préférences commerciales non réciproques est décevant en général. Elles ont permis à certains pays comme Maurice, le Botswana, le Zimbabwe de connaître un succès

commercial. Mais globalement les résultats n'ont pas été assez convaincants : la part des ACP sur le marché de l'UE a diminué en passant de 6,7% en 1976 à 3% en 1998 et à 2,8% en 1999⁸⁷.

Donc en dépit des performances commerciales se situant au sommet de la pyramide des avantages commerciaux, la part du marché communautaire détenue par les pays ACP n'a cessé de décroître : le régime commercial des conventions de Lomé se solde donc par un échec.

Ceci peut s'expliquer par l'étroitesse des marchés et par donc par une faible capacité d'offre. Cet obstacle d'ordre structurel est un handicap qui n'a pas contribué à une réelle insertion des pays dans le commerce mondial.

Les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles n'ont pas contribué à créer des industries pour élargir l'éventail des produits offerts sur le marché mondial.

Sur le plan économique, les pays sont donc souvent restés cantonnés à la production de matières premières.

Sur le plan social, l'Afrique Subsaharienne qui a tout de même un poids déterminant au sein du groupe ACP souffre d'une pauvreté chronique : elle est confrontée depuis les années 80 à une profonde crise.

La région compte plus de 640 millions d'habitants soit environ 10% de la population mondiale. Si depuis 1980 plusieurs régions en voie de développement ont été capables d'accomplir des progrès significatifs en termes de réduction de la pauvreté, toutefois l'Afrique Subsaharienne représente une exception : la proportion de la population qui vit avec moins de 1\$ par jour est plus importante au début des années 2000 qu'elle ne l'était en 1980, et plusieurs indicateurs de développement humain se sont dégradés.

La dégradation des indicateurs de développement humain correspond à une accentuation de la pauvreté alors que la lutte contre celle-ci est un objectif de développement. En effet, la finalité du développement consiste en la recherche du bien-être de la population. Et la pauvreté qui identifie une condition de vie en dessous d'un niveau minimal socialement acceptable, est un obstacle sérieux à la réalisation de cette finalité.

L'Afrique Subsaharienne concentre plusieurs difficultés : une personne sur cinq survit avec moins de 1\$ par jour, 850 millions de personnes souffrent de malnutrition, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau salubre et près de deux millions d'enfants en meurent chaque année, 115 millions d'enfants se voient refuser tout accès à un enseignement primaire de base.

Pourtant, comparé aux pays d'Asie, on parle de miracle asiatique étant donné que les *tigres asiatiques* se situaient en 1960 au même niveau de développement humain que l'Afrique Subsaharienne à l'heure actuelle.

En effet, la République de Corée était en 1960 au niveau actuel de développement humain du Nigeria, et elle occupe en 2007 le 26^{ème} rang mondial quand le Nigeria se situe au 158^{ème} rang. La Thaïlande était en 1960 au niveau actuel de développement humain de la RDC et elle est classée par le PNUD en 2007 au 87^{ème} rang mondial quand la RDC occupe le 176^{ème} rang.

⁸⁷ PERROT Danièle *Les relations ACP/UE après le modèle de Lomé : quel partenariat ?* BRUYLANT 2007
page 30

1-b) Poids déterminant dans le groupe ACP

Avec un poids déterminant au sein du groupe ACP, l'Afrique Subsaharienne a reçu en 1997 83% de l'aide allouée au titre du FED, y compris la part de la coopération régionale correspondant aux trois régions, contre 15% pour les Caraïbes et 2% pour le Pacifique. Et pourtant c'est également en Afrique Subsaharienne qu'il y a le plus grand nombre de pays pauvres au sein du groupe ACP : la région comptait trente trois PMA sur trente neuf à l'époque.

Pour les 9^{ème} (Accord de Cotonou 2000-2007) et 10^{ème} FED (Accord de Cotonou révisé 2008-2013) nous n'avons pas le montant exact ni la part exacte attribuée à l'Afrique Subsaharienne, nous avons une enveloppe globale pour l'ensemble des pays ACP.

Répartition des 9^{ème} et 10^{ème} FED

	9 ^{ème} FED	10 ^{ème} FED
Enveloppe globale	13 800 M €	22 682 M €
Pays ACP	13 500 M €	21 966 M €
-Enveloppes pays PIN PIR	9 836 M €	17 766 M €
-Coopération intra ACP	1 300 M €	2 700 M €
Facilité d'investissement	2 200 M €	1 500 M €
PTOM	175 M €	286 M €
Mise en œuvre	2 200 M €	430 M €

Source : DGCID (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement)

Les pays ACP reçoivent donc la plus grande partie du FED par rapport aux Pays et Territoires d'Outre Mer (PTOM).

Nous avons ici un montant global pour l'ensemble des pays ACP.

Le conseil européen de décembre 2005 a fixé le montant du 10^{ème} FED à 22,6 milliards d'euros⁸⁸. 90% des crédits du 10^{ème} FED ont été affectés aux PMA parmi les ACP et 90% aux pays d'Afrique Subsaharienne. En l'absence de données sur le montant exact alloué à l'Afrique Subsaharienne, nous pouvons tout de même apprécier le poids de celle-ci dans les crédits qui lui sont affectés par le FED : c'est donc la région qui reçoit le plus d'aide de l'UE dans l'ensemble des ACP.

En général dans les ACP, les pays de la région des Caraïbes se situent en majorité dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, même si les pays ACP dépendent de l'UE pour environ 40% de leurs recettes d'exportation, les Caraïbes et le Pacifique en dépendent beaucoup moins, soit respectivement 18% et 23%, que l'Afrique avec 46%. De plus, l'investissement étranger s'est fortement accru dans les Caraïbes depuis les années quatre vingt dix. Ceci peut s'expliquer par l'attractivité qu'offre la région pour attirer les investissements étrangers.

L'Afrique Subsaharienne a enregistré un taux de croissance en 2004 qui a été l'un de ses meilleurs depuis 1996. Mais il se monte tout de même à 3,8% et demeure insuffisant, d'autant qu'il lui faudrait des taux de l'ordre de 8% à 10%, compte tenu de l'accroissement de sa population, afin qu'elle puisse réaliser les bonds qualitatifs dont elle a besoin.

⁸⁸ JOSSELIN Charles Les Rapports du SENAT Le Fonds Européen de Développement Délégation pour l'Union Européenne N° 202 2006-2007 pages 15-16

Les performances ont été faibles en Afrique Subsaharienne et on note aussi que la contribution financière de l'UE n'est pas la même au fil des années.

§ 2 Evolution des contributions financières et place de la Chine

2-a) Baisse des contributions au fil du temps

La coopération de l'UE à travers les aides financières octroyées aux pays ACP n'a cessé de baisser. L'aide à apporter, définie en pourcentage du PIB des pays européens est passée au cours des dix dernières années de 0,33% du PNB des bailleurs de fonds à 0,22% en 1997. Elle a été en légère hausse depuis lors en se situant à 0,24% en 1999.

Certes son efficacité n'est pas apparue, il faut toutefois accroître celle-ci en engageant d'importantes réformes en matière de gestion de la coopération financière.

La part des ACP est passée de 65% des financements extérieurs de l'UE sur les trois dernières années du 6^{ème} FED (1985-1990) à 42% au cours du 7^{ème} FED (1990-1995) et à 33,5% en 1996 sur la base des dotations du 8^{ème} FED.

Les débats de l'aide financière aux Etats ACP en 1995 ont marqué la fin du soutien inconditionnel de l'UE à ces pays, et ont montré que la plupart des pays européens à l'exception de la France s'intéressaient de moins en moins à la Convention de Lomé⁸⁹.

On a noté une diminution relative de l'aide communautaire qui est passée en 10 ans de 0,039% du PIB européen (7^{ème} FED) à 0,031% (9^{ème} FED). Le montant des ressources du 8^{ème} FED n'a pu être adopté avec difficulté et grâce à un effort supplémentaire de la France, qu'en contrepartie de l'adoption des enveloppes consacrées aux autres régions du monde.

L'Allemagne et les Pays-Bas qui pourtant avaient participé aux accords précédents, ont à peine maintenu le niveau de leurs contributions au FED. Le Royaume Uni a préféré lui ses programmes d'assistance bilatérale à la Convention multilatérale. Pour la Suède, l'Autriche et la Finlande un pacte axé sur les besoins des anciennes colonies françaises et britanniques était moins intéressant.

Une recherche d'une grande cohérence dans l'action extérieure de l'UE se dessinait donc déjà. Mais surtout, on pouvait déceler de la lassitude de la part des donateurs face à un bilan décevant d'une assistance aussi longue et massive, désormais en concurrence avec d'autres pouvant être plus prometteuses. A l'époque les 15 pays de l'UE avaient finalement décidé d'augmenter de 20% le fonds de Lomé, soit 16,6 milliards de \$ pour la période quinquennale prenant fin en 1999.

L'accord de Cotonou conclu pour une durée de 20 ans avec une clause de révision tous les cinq ans prévoit un protocole financier pour chaque période quinquennale : un volume significatif de ressources financières devrait permettre d'appuyer les stratégies de développement des pays ACP.

A ce titre, 13,5 milliards d'euros⁹⁰ pour le 9^{ème} FED auxquels se sont ajoutés 9,9 milliards de reliquats des FED précédents soit un total de 23,5 milliards d'euros pour la période 2000-2007, devaient permettre d'accroître significativement les flux annuels d'aides.

⁸⁹ Shada Islam *La Convention de Lomé menacée* Bruxelles 1997

⁹⁰ PERROT Danielle *Les relations ACP/UE après le modèle de Lomé : quel partenariat ?* Page 31

Il faut rappeler que le FED est un moyen irremplaçable pour impliquer l'ensemble des 27 pays de l'UE dans les politiques de développement et la France a donc mené une action déterminante dans la création, le maintien et la modernisation du FED (en 2006 la contribution française au FED a représenté 8% de l'APD du pays).

Les promesses des donateurs des pays occidentaux pour accroître substantiellement l'aide publique au développement ont du mal à être tenues : le taux défini par les Nations-Unies est de 0,7% du PIB mais peu de pays se plient à cet objectif.

C'est ainsi que l'APD est devenue une priorité depuis 2000 à l'échelle nationale. L'UE s'est fixée pour objectif d'atteindre une aide au moins égale à 0,56% du revenu national brut en 2010 et à 0,7% en 2015.

Les relations entre l'UE et les pays ACP représentent donc un aspect particulièrement important de la politique de coopération au développement de l'UE et de son action extérieure. Toutefois la politique d'aide européenne pourrait se heurter à une évolution de fond, avec la montée en puissance de la Chine comme acteur de la coopération avec l'Afrique. L'aide de ces deux acteurs n'a cependant pas la même portée : l'aide chinoise revêt un caractère réactif, elle est inconditionnelle et immédiate tandis que l'aide de l'UE repose sur des critères de prévisibilité, pluri annualité et de conditionnalité.

2-b) La montée de la Chine comme important bailleur de fonds

Il apparaît intéressant de s'intéresser alors à l'aide chinoise dans les pays africains.

L'engagement financier de la Chine, pays non membre de l'OCDE a une grande importance aujourd'hui, et la plupart des ressources mobilisées sont destinées au secteur de l'électricité et particulièrement l'hydroélectricité et le transport ferroviaire.

Le financement des infrastructures en Afrique Subsaharienne est de plus en plus assuré par les pays émergents tel que la Chine en effet.

Les engagements financiers des investisseurs non membres de l'OCDE (Chine, Inde, Etats Arabes) pour les infrastructures africaines sont passés de moins de 1 milliard de \$ par an avant 2003 à quelques 8 milliards de \$ en 2006⁹¹.

Les apports de ces investisseurs non membres de l'OCDE sont comparables aujourd'hui à la traditionnelle APD provenant des pays de l'OCDE et aux engagements au titre de la participation au secteur privé des infrastructures.

En 2006 le volume des fonds engagés dans des projets d'infrastructures en Afrique, au titre de la participation au secteur privé des infrastructures était sensiblement égal aux investissements des pays non membres de l'OCDE. Soit à peine plus de 8 milliards de \$, suivi des engagements au titre de l'APD soit un peu plus de 5 milliards de \$.

Dans ces pays non membres de l'OCDE, la Chine apparaît donc comme un investisseur important dans l'infrastructure en Afrique. D'après les estimations, ses engagements annuels dans des projets d'infrastructures africains sont passés d'environ 500 millions de \$ durant la période 2001-2003 à environ 1,5 milliards de \$ durant la période 2004-2005 et ont dépassé 7 milliards de \$ en 2006 pour tomber à environ 4,5 milliards de \$ en 2007.

⁹¹ FOSTER Vivien « *Les sources non traditionnelles gagnent en importance* » GRIDLINES Note N° 43 Octobre 2008

La plupart des fonds sont acheminés par le biais de la Banque d'import-export de Chine. Pour la moitié environ des projets confirmés, les engagements de la Chine sont inférieurs à 50 millions de \$ mais certains projets bénéficient d'apports importants.

Dans près d'une demi-douzaine de cas, les engagements dépassent 1 milliard de \$. Les secteurs de l'électricité et du transport ferroviaire concentrent la plus grande part des financements chinois. D'autres secteurs comme celui des télécoms et de l'eau sont aussi financés.

Il se dégage une tendance générale de la part des chinois à privilégier les secteurs des infrastructures liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Dans le secteur de l'électricité, les financements chinois ont principalement portés sur la construction de grands ouvrages hydroélectriques.

A la fin 2007, la Chine avait fourni 5,3 milliards de \$ dans le secteur, notamment pour la construction de projets hydroélectriques qui une fois achevés augmenteraient de 30% la capacité de production d'énergie hydroélectrique disponible en Afrique.

Près de 35 pays africains ont bénéficié de financement chinois et ceux-ci sont principalement concentrés au Nigeria et en Angola. Parmi les autres pays bénéficiaires il y a la Guinée, le Ghana, la RDC et le Zimbabwe.

2-c) Financement des infrastructures et intégration facilitée

Pour l'UE, on note aussi un plaidoyer pour une aide au service du développement, à savoir le financement des infrastructures.

Le FED a à cœur de développer les infrastructures et cet appui a pour objectif de préparer les pays et les régions ACP au libre-échange. Les pays africains ont besoin d'infrastructures pour échanger et commercer et elles sont aussi un préalable et une condition vitale de la croissance. Les routes et les écoles étant des multiplicateurs de développement, l'aide européenne s'orienterait alors vers la création et le complément des infrastructures.

Le dernier rapport annuel de la Commission en ce qui concerne le FED, indique que 30% des paiements effectués en 2004, représentant 745 millions d'euros l'ont été dans les domaines des services sociaux et des infrastructures.

L'OCDE observe que le total des engagements d'aide publique dans le secteur des infrastructures a atteint 66,5 milliards de dollars entre 1990 et 2003, et 27,46% sont allés en Afrique contre 59,70% pour l'Asie.

L'Afrique Subsaharienne souffre donc d'un déficit en infrastructures. La facilité énergie pour les pays ACP dotée de 220 millions d'euros et adoptée par le FED en 2006 a permis de fixer trois objectifs :

- l'accès à l'énergie pour les populations rurales,
- la gestion et la gouvernance du secteur et
- la coopération transfrontalière.

La Commission européenne pour l'Afrique recommande aux pays développés de verser, pour l'aide destinée aux infrastructures régionales, nationales et urbaines, aux routes et à l'accès des bidonvilles aux technologies de l'information et de la communication, le montant de 10 milliards de dollars de plus par an jusqu'en 2010 et après évaluation, 20 milliards de dollars de plus par an pendant les cinq années suivantes. L'Europe devrait exiger la mise en place d'un tel *plan infrastructures* pour l'Afrique en apportant une forte contribution financière à cet effort.

Nous avons donc analysé dans le domaine des infrastructures, comment se comportent deux catégories de bailleurs de fonds pour aider l'Afrique Subsaharienne et financer les conditions physiques du développement. La présence d'infrastructures permet aux villes de constituer des pôles de développement, accumulant des richesses et des connaissances et diffusant des gains dynamiques.

Les deux formes d'aide, c'est à dire chinoise et européenne ne devraient pas pourtant venir à se concurrencer dans un souci de développement durable en Afrique Subsaharienne. A ce titre, la question de l'aide devrait donc occuper une place importante dans l'agenda du dialogue sino-européen.

En effet, l'aide au développement implique actuellement une diversité de bailleurs de fonds. Une coordination devrait permettre de parvenir à une programmation conjointe de l'aide, avec une analyse commune des besoins.

Il faut aussi organiser une division du travail pour éviter de multiplier les doublons, d'où la nécessité d'une coordination. L'opérateur le mieux implanté localement pourrait par exemple assurer le leadership et les autres bailleurs intervenant alors en cofinancement.

Face aux faibles performances enregistrées en Afrique Subsaharienne au regard des dotations octroyées par les bailleurs de fonds et en dépit de l'importance de leurs ressources naturelles, les principales recommandations de l'UE pour éradiquer la pauvreté, reposent essentiellement sur l'insertion dans l'économie mondiale des pays ACP.

Celle-ci passe par l'intégration réussie.

§ 3 Promotion de l'intégration dans les pays africains

L'union Européenne en tant que bailleur de fonds est donc impliquée dans le financement extérieur de l'intégration régionale des pays de l'Afrique Subsaharienne : la stratégie d'intégration régionale semble incontournable.

En effet, la libéralisation des échanges avec l'UE prévue par la Convention devrait intervenir après une phase de consolidation des unions économiques et douanières de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Les expériences d'intégration régionales en Afrique sont enrichissantes mêmes si elles n'ont pas toujours été une réussite. On constate une prolifération des communautés économiques régionales, et toutes sont sources d'enseignements pour des perspectives nouvelles étant donné que l'intégration est toujours préconisée pour le développement durable.

3-a) Un préalable pour la libéralisation des échanges

L'intégration régionale est un préalable aux APE (Accords de Partenariats Economiques). La programmation du 9^{ème} FED a un volet intégration économique et préparation aux APE : pour la Commission européenne la dimension régionale a vocation à être intégrée à la dimension nationale, les deux se renforcent en collaborant ensemble pour le même objectif final qui est la mise en place des APE et donc du libre échange.

En 2004, la Commission a consacré au titre du FED le montant de 711 millions d'euros pour l'intégration régionale et le soutien institutionnel⁹².

⁹² LEFORT Jean-Claude *Les négociations commerciales Europe-Afrique, Caraïbes et Pacifique : tendre la main ou bien le poing ?* Rapport d'information N°3251 Boutique de l'Assemblée nationale Paris 2006 pages 171,173

L'aide affectée au niveau régional comporte donc un volet d'appui à l'intégration économique régionale et au commerce de chacune des six régions ACP : fin septembre 2005 il a été prévu d'engager 118 millions d'euros pour l'Afrique de l'Ouest, 16 millions pour l'Afrique Centrale, 111,5 millions pour l'Afrique Orientale et Australe, 64,8 millions pour la SADC, 48,5 millions pour les Caraïbes et 9,2 millions pour la région Pacifique.

L'intégration régionale vise donc à faciliter le commerce régional puis l'insertion dans l'économie mondiale. La mondialisation qui est incontournable à l'heure actuelle s'accompagne d'une homogénéisation des marchés. Elle fait apparaître des pôles de croissance économiques qui servent de locomotive afin de mieux capter celle-ci. L'enveloppe régionale est donc destinée à consolider les entités régionales et à soutenir les stratégies de coopération régionale que celles-ci pourraient élaborer.

Pour présenter une offre régionale commune de libéralisation des échanges, un Tarif Extérieur Commun (TEC) basé du schéma de libéralisation est nécessaire et il ne peut s'élaborer que dans le cadre d'union douanière.

L'accord de Cotonou souligne l'indispensable intégration : le processus d'intégration formelle devrait s'accélérer pour que les six régions puissent ouvrir leur marché. Cependant, celles-ci semblent loin d'être intégrées au point d'avoir toutes un TEC.

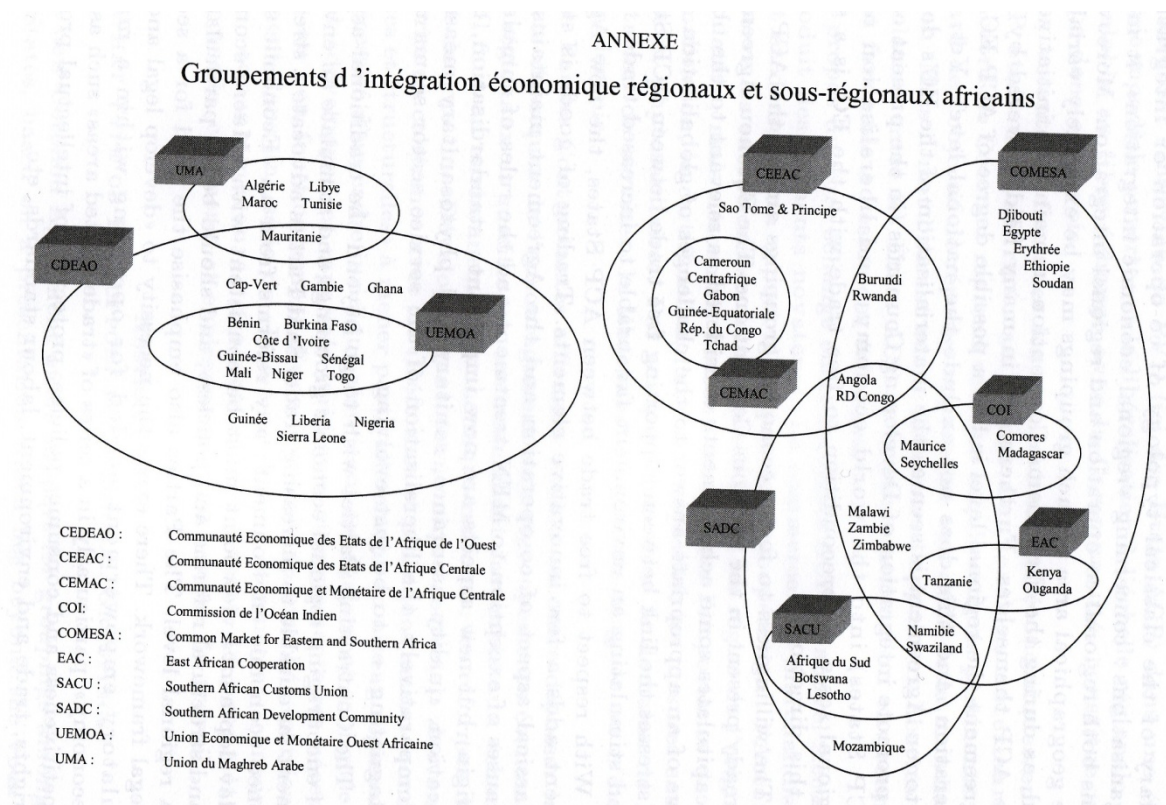
Il existe des résistances à l'intégration régionale qui tiennent à des chevauchements et aux considérations financières.

3-b) Des résistances à l'intégration régionale en Afrique Subsaharienne

L'intégration régionale semble compliquée par l'enchevêtrement des organisations régionales du fait des nombreuses adhésions croisées. Souvent des membres d'une communauté économique régionale donnée sont aussi membres d'une autre communauté. L'Afrique est une aire géographique qui recèle un très grand nombre d'organisation d'intégration économique et régionale.

Avec la multiplicité de ces institutions, le système africain de coopération et d'intégration ressemblerait à un labyrinthe dont les Etats mêmes qui l'ont dressé sont les premières victimes. Et il est à craindre que cette tendance à la création d'organisations internationales gouvernementales n'aboutisse à un système d'intégration auto-désintégrant.

Schéma⁹³ des groupements existants en Afrique Subsaharienne



*En Afrique Centrale on a deux Communautés Economiques Régionales (CER) : la CEMAC qui a succédé à l'UDEAC et la CEEAC. Ces deux CER couvrent en Afrique Centrale des espaces géographiques qui se chevauchent et partagent des objectifs comparables.

Le processus d'intégration en Afrique Centrale amorcé dans les années d'indépendance et relancé en 1990 a abouti à la création en 1996 de la CEMAC, pour approfondir et renforcer l'effort d'intégration entamé par l'UDEAC.

La CEMAC regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. Cette communauté est principalement articulée autour d'une union monétaire (UMAC Union Monétaire de l'Afrique Centrale) et d'une union économique (UEAC Union Economique de l'Afrique Centrale) dans la sous-région.

⁹³ Annexe page 226 dans *Les relations ACP/UE après le modèle de Lomé : quel partenariat ?* BRUYLANT 2007

En 1998, les chefs d'Etats de l'Afrique Centrale relancent une CEEAC dans le sens d'un renouveau et d'une redynamisation du processus d'intégration régionale. Le souci est de donner une nouvelle impulsion à l'intégration économique régionale.

La CEEAC comprend l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la RDC, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, le Tchad.

L'actuelle région Afrique Centrale telle que définie pour la mise en place du 8^{ème} FED⁹⁴ regroupe outre les six Etats membres de la CEMAC, la RDC et Sao Tomé et Principe.

Tous ces pays participent avec le Rwanda, le Burundi et l'Angola à la CEEAC. La CEEAC se trouve minée par les grandes dissensions divisant certains de ses membres à savoir le Rwanda, l'Angola, la RDC dans le contexte de la crise des Grands Lacs.

Elle est écartelée par la multi-appartenance de ses membres à d'autres structures et la présence en son sein de sous-ensemble tel que la CEMAC.

La RDC et l'Angola sont aussi membres de la SADC (Southern African Development Community) et du COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) alors que le Rwanda et le Burundi font également partie du COMESA.

La multiple appartenance des Etats à des groupements d'intégration économique régionale serait pourtant un facteur nuisant à l'efficacité des organismes de coopération et d'intégration. Les fonctions et activités de ces groupements font souvent double emploi ou se chevauchent quand elles ne se contredisent pas.

Du fait de l'appartenance des Etats membres à deux communautés, il pourrait y avoir une duplication des efforts qui vont se disperser. Ceci aboutit à des rivalités préjudiciables à la mise en œuvre harmonieuse du processus d'intégration et de coopération régionales.

La détermination et la définition de l'Afrique Centrale en tant qu'entité géographique se posent donc, tout comme l'émergence d'une entité régionale et l'engagement irréversible des pays dans le processus d'intégration.

Il faudrait aussi en Afrique Centrale un Etat ou plusieurs Etats leaders, meneurs de jeu, qui servent de locomotive dans l'intégration et la coopération régionales.

*En Afrique de l'Ouest on trouve une région structurée autour de la CEDEAO qui existe depuis 1975. Les efforts d'intégration dans cette région se sont presque toujours situés dans un contexte concurrentiel. Cette problématique s'est focalisée longtemps sur la question de la compatibilité entre la CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest) et la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) après la disparition de la première.

Elle concerne désormais le rapport UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) – CEDEAO d'autant que ces deux organisations couvrent les mêmes pays.

L'UEMOA compte le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Quant à la CEDEAO, en plus des huit Etats de l'UEMOA il ya le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, la Mauritanie, le Nigeria et la Sierra Leone.

⁹⁴ PERROT Danielle *Les relations ACP/EU après le modèle de Lomé : quel partenariat ?* BRUYLANT 2007 page 131

On a donc ici deux schémas d'intégration qui regroupe des mêmes pays et ceci peut aboutir à des doubles impositions par exemple pour un pays. Des dissymétries peuvent apparaître au niveau de la charge fiscale : un manque de cohérence est une entrave à la réussite dans la formation d'entités régionales.

La situation est donc complexe en Afrique en raison de la multi-appartenance fréquente.

*En Afrique Orientale et Australe plusieurs groupements se chevauchent : on a deux grands groupements géographiques, la SADC et le COMESA et à l'intérieur de ces deux grands groupements, on retrouve des petits groupements. Tous ont une mission claire d'intégration.

Ces accords à géométrie variable permettent aux Etats de chercher une intégration sur plusieurs fronts, mais ne facilitent pas le déroulement des négociations APE qui sont souvent à la recherche du plus petit dénominateur commun.

La région Afrique de l'Ouest permet de rendre compte des obstacles à la réussite de l'intégration régionale si l'on prend en compte les considérations financières.

Il existe une double imposition inhérente au chevauchement relevant à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA, à propos des prélèvements opérés par les deux organisations pour compenser les pertes de recettes de porte subies, du fait de la libéralisation des échanges et de la constitution des ressources propres⁹⁵.

Le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de l'UEMOA et le Prélèvement Communautaire (PC) de la CEDEAO conduisent dans leur application à une double imposition des pays de l'UEMOA. Donc pendant que les pays de l'UEMOA doivent appliquer à la fois le PCS et le PC, ceux de la CEDEAO hors UEMOA ne sont astreints qu'au seul PC.

On décèle donc des divergences et des contrariétés au sein d'ensembles sensés s'entendre, pour œuvrer au développement durable. Ceci a des conséquences négatives au niveau par exemple de la représentation des Etats dans les négociations internationales.

3-c) Une indispensable harmonisation

Les gains de l'intégration régionale devraient être maximisés par une rationalisation des efforts de coopération, sur le plan institutionnel pour remédier au manque de performance des diverses tentatives : la compétition négative présente dans les diverses aires africaines est préjudiciable à l'intégration régionale. Elle devrait céder la place à une complémentarité saine.

Les Etats africains devraient donc s'accorder sur la définition des régions géographiques au delà d'une simple coordination des activités des organisations internationales gouvernementales existantes. Il faudrait donc une restructuration, une recomposition du paysage africain des organisations d'intégration pour que l'unité économique régionale à charge de chaque communauté soit investie de tous les pouvoirs juridiques appropriés. Certes les critères de définition de la région ne sont pas précis car il se pose le problème de la nature et du type de délimitation devant servir de base à une construction économique régionale.

⁹⁵⁹⁵ IBRIGA Luc Marius. *Les accords régionaux avec les Etats du continent africain : une chance pour leurs unions régionales ?* in Les relations ACP/UE après le modèle de Lomé : quel partenariat ? pages 121-122

La définition d'un programme pour chaque organisation ayant vocation d'intégration régionale devrait donc se faire en tenant compte des chevauchements.

Pour une restructuration du système d'intégration à partir des organisations existantes, il ne s'agirait pas de savoir laquelle des organisations par sa taille et le nombre de ses composantes devrait absorber l'autre, ou comment procéder à leur imbrication. Il faudrait déterminer laquelle des organisations présente le projet d'intégration le plus conforme aux réalités de la zone d'intégration, et est donc apte à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés la plupart des Etats de la région.

Les économies devraient se compléter pour atteindre les objectifs de l'intégration.

Les économies africaines, du fait de leur stratégie d'import-substitution sont plus concurrentielles que complémentaires : étant des économies de rente, elles ne se sont pas diversifiées et la consommation est complétée par les importations. Ce sont ces importations qui devraient être substituées à des productions nationales : c'est donc le souci des Etats qui cherchent à réaliser des productions locales afin de diminuer les importations.

L'activité industrielle au sud du Sahara se cantonne dans le sous-secteur extractif : l'économie de cette partie du continent est qualifiée « d'économie minière ». En moins d'un tiers de siècle, la production de pétrole a été multipliée par 50 pendant que les industries de sidérurgie, de mécanique et de chimie sont restées insignifiantes⁹⁶.

Il convient donc d'œuvrer pour définir des domaines prioritaires et de réunir les moyens matériels et juridiques nécessaires, pour que les économies soient complémentaires et réussissent leur union.

Au plan communautaire, les objectifs à réaliser doivent avoir un effet d'entraînement sur le reste du processus d'intégration. Les secteurs qui conditionnent le développement de l'intégration régionale devraient être privilégiés, et ce d'autant que l'appui de la Communauté européenne en matière de coopération sera légitime.

L'intégration régionale implique la formation d'un ensemble économique cohérent et ne se résume pas à l'établissement de relations souples de coopération. Elle suppose donc de favoriser à terme la constitution d'un espace économique unifié en mettant en contact des économies à intégrer, grâce à leur interpénétration de plus en plus poussée, aux interdépendances et à l'intensification des échanges nés de l'abolition des discriminations : la solidarité est en soi le vrai fondement de l'intégration.

Elle constitue une interdépendance assumée et non subie et procède d'un choix, d'un acte de volonté consciemment assumé.

L'appui de l'UE se concentrera sur les objectifs favorisant l'intégration des économies, au rang desquels la construction des infrastructures de développement, mais aussi le développement des ressources humaines et la recherche scientifique.

En effet, si des difficultés existent dans la construction d'une intégration que l'on peut assimiler à une usine ultramoderne, il faut admettre que sans préparation du milieu, sans formation des hommes, sans une importante préparation des structures d'accueil il est peu probable que celle-ci soit une réussite.

Par exemple, il faudrait concevoir une politique industrielle régionale, harmoniser les codes d'investissements ou rendre la fiscalité attractive pour les Etats les plus en retard. A ce titre,

⁹⁶ BOULIVI William *Quel développement pour l'Afrique Subsaharienne ?* L'Harmattan Paris 2007 page 237

les unités industrielles appelées à s'implanter dans la zone, devraient disposer des infrastructures indispensables à la production des biens et à leur écoulement. La libéralisation des échanges en faveur des entreprises devraient permettre à celles-ci de profiter des opportunités d'expansion offertes sur le marché régional.

C'est pourquoi les conditions favorables pour que le processus d'intégration avance en Afrique devraient être créées. L'Afrique devrait donc identifier les objectifs qui lui permettraient de parvenir à une meilleure intégration régionale.

Elle devrait cesser d'être victime de sa propre incohérence, effacer l'image d'une Afrique à la traîne, écartelée et déchirée au dedans, marginalisée au dehors. Pour cela, elle doit abandonner la logique égocentrique des micro-systèmes étatiques pour une vision régionale et réellement communautaire. Elle devrait se convertir à l'idée de solidarité régionale, car elle est seule maîtresse de son histoire et il lui appartient de dire qui elle veut devenir.

Si l'Afrique veut sincèrement l'intégration régionale, elle devrait s'y investir avec une volonté politique sans faille.

3-d) Intégration et libre-échange facilité

L'intégration est donc une étape devant permettre à l'Afrique de développer le commerce : la création préalable de zone de libre-échange revitalisera le lien entre le commerce et le développement. Une zone de libre-échange constituerait une marche progressive en avant pour la libéralisation du commerce et l'intégration au commerce mondiale, indispensable pour réduire la marginalisation du continent.

La création de zone de libre-échange est un défi et devrait constituer un projet d'une grande portée, permettant l'instauration d'un libre échange entre pays africains puis avec de grands ensembles comme l'UE.

Avec ce libre-échange, les obstacles commerciaux entre pays africains seraient donc levés avec un traitement commun de toutes les questions liées au commerce. De ce fait, les pays africains s'efforceraient pour mettre à niveau la productivité et les coûts, la qualité des produits, l'environnement législatif et réglementaire.

Mise à part l'enjeu commercial, le libre-échange institué par l'intégration permettrait d'arrimer les pays ACP à l'économie européenne et à ses normes. Ceci devrait attirer les investisseurs privés et intégrer à plus long terme les pays ACP à l'économie mondiale. Le libre-échange est donc un véritable levier pour promouvoir l'intégration régionale, il offre aux pays ACP une opportunité de s'engager dans le cycle vertueux de la construction d'un Etat et d'un marché plus performants.

Les accords de partenariats économiques représentent des facteurs d'incitation et d'accélération de l'intégration économique pour les pays ACP. Cette intégration, bien qu'imparfaite devrait augmenter les effets bénéfiques des APE : l'élimination des barrières au commerce intra-africain apporterait un gain de bien-être alors que sans cette intégration régionale, il ya un risque de détournement de commerce.

La Commission européenne a soutenu le processus d'intégration régionale⁹⁷ à travers cinq priorités pour soutenir celle-ci :

- renforcer les institutions régionales,
- créer des marchés régionaux intégrés,

⁹⁷ Communication de la Commission au Conseil européen, au comité économique et social et au Comité des régions du 1^{er} octobre 2008 : « Intégration régionale pour le développement des pays ACP ». (COM (2008) 604 final)

- soutenir le développement des entreprises,
- connecter les réseaux d'infrastructures régionaux et
- développer les politiques régionales pour le développement durable.

L'intégration progressive des pays de l'Afrique Subsaharienne dans l'économie mondiale passe donc par la réussite dans la formation des communautés économiques régionales. Pour un meilleur partenariat entre l'UE et les pays ACP, la gouvernance a un rôle important.

§ 4 Importance de la gouvernance

Un grand potentiel humain, naturel et économique est à la disposition de nombre de pays ACP et donc de l'Afrique Subsaharienne, riche de son sous-sol. Celui-ci trouverait à mieux s'épanouir dans le cadre d'une bonne gouvernance d'où une exigence totale de celle-ci pour atteindre les objectifs du développement durable.

Pour le 10^{ème} FED, une enveloppe incitative dédiée à la gouvernance s'élève à quelques 2,7 milliards d'euros afin de favoriser les bonnes pratiques en matière de gouvernance. En effet, une des priorités du partenariat entre l'UE et les ACP et partant du FED consiste à apporter un appui au renforcement institutionnel. La réduction de la pauvreté et le développement durable ne peuvent être effectifs sans la constitution d'un cadre institutionnel efficace. La gestion transparente et responsable des ressources naturelles, économiques et financières est indispensable pour un développement équitable et durable. Ainsi des décisions claires au niveau des pouvoirs publics, des institutions transparentes et soumises à l'obligation de rendre compte, la primauté du droit dans la gestion et la répartition équitables des ressources sont indispensables.

Toute la logique de gouvernance se trouve au cœur de l'accord de Cotonou et celle-ci ne se limite pas seulement à la lutte contre la corruption mais aussi au renforcement des institutions. La démarche incitative du 10^{ème} FED dans le domaine de la gouvernance démocratique, permet d'avoir un profil de la gouvernance et un programme de réformes définis en partenariat avec chaque pays ou région partenaire. Ceux-ci servent de fondement à l'octroi d'une tranche incitative destinée à compléter la dotation de base dans une proportion de 0 à 35%.

Mais l'incitation ne suffit pas toujours et il faut aller plus loin le cas échéant. A ce titre, l'Europe devait indiquer à ses partenaires qu'elle n'hésitera pas à recourir à l'article 97 de la Convention de Cotonou afin de sanctionner les cas les plus graves de corruption. Cet article a un champ d'application très large puisqu'il concerne les « cas où la Communauté est un partenaire important en termes d'appui financier aux politiques et programmes économiques sectoriels. »

Section II L'Afrique Subsaharienne et les APE

Le partenariat entre l'Europe et les pays ACP visait une progression parallèle vers le développement et cet objectif a été loin d'être atteint : malgré des situations de réussites particulières, les pays ACP et surtout ceux de l'Afrique Subsaharienne sont souvent apparus comme des laissés pour compte dans le processus de la mondialisation.

En gros, la part des Etats ACP dans le commerce mondial est passée de 6,7% en 1976 à 4% en 2000⁹⁸. De plus ces pays sont restés à l'écart des flux d'investissements privés dont le monde en développement a globalement bénéficié.

Face à ces faibles performances des conventions de Lomé, l'accord de Cotonou en 2000 marque la rupture dans la nature des relations entre l'Europe et les Etats ACP.

§ 1 L'accord de Cotonou pour une conversion au libre échange

1-a) Faibles performances des pays ACP

L'aide apportée aux Etats ACP dans le cadre du FED pendant la période d'application des conventions de Lomé n'a donc pas été synonyme de développement pour les pays ACP, étant donné que tous les facteurs de développement ont connu un déclin sinon une stagnation.

On note de faibles gains de productivité dans le secteur manufacturier, une insuffisance des investissements en Afrique Subsaharienne.

Ces faibles performances se traduisent par un niveau de revenu peu élevé, une pauvreté généralisée et un taux de croissance modeste. De 1971 à 1991 les pays de l'Afrique Subsaharienne, qui représentent donc une large partie des pays ACP ont eu des taux de croissance du PNB inférieurs au taux moyen de l'ensemble des PMA (3,4% contre 5,2%). Les pays ACP n'ont pas réussi à augmenter ni même à maintenir leur part de marché dans l'UE : les pays ACP dépendent en moyenne pour plus de 40% de l'UE, toutefois leur part du marché communautaire est passé de 6% en 1980 à 3% au début des années 2000. La diversification est restée limitée et les exportations portent essentiellement sur l'agriculture.

L'UE a mis en avant une utilisation insuffisante du taux des préférences : il était en moyenne de moins de 50% en dépit du fait qu'il atteignait près de 94% en Afrique Subsaharienne.

Face à ces faibles performances, la Commission européenne a lancé en 1995 une réflexion qui a abouti en 1996 à l'adoption du *Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle*. Le document conclut à la nécessité de maintenir la coopération entre l'UE et les Etats ACP dans un cadre rénové et élargi.

Les négociations ont mené à l'accord de Cotonou en juin 2000.

1-b) Un cadre rénové dans l'accord de Cotonou

L'accord de Cotonou introduit des évolutions significatives : dans le domaine commercial, il transforme l'accord pour le développement que constituait le partenariat de Lomé en un cadre pour le libre échange.

La coopération commerciale prenait essentiellement la forme de tarifs douaniers préférentiels pour l'accès des produits ACP au marché européen dans le cadre de Lomé. Le volet commercial de Cotonou change : l'objectif affiché est de promouvoir l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, en leur permettant de renforcer leurs capacités de production et d'attirer les investissements privés tout en assurant la conformité du dispositif aux règles de l'OMC.

Le texte prévoit la conclusion d'accords de libre échange entre l'UE et des sous-ensembles de pays constitués en six zones douanières. Les nouveaux accords devaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008, la libéralisation des échanges étant prévue à l'échéance de 2020.

⁹⁸ GAYMARD Hervé et FRUTEAU Jean-Claude *Reconstruire une relation de confiance entre l'Union européenne et les pays ACP* Rapport d'information n°2133 Assemblée Nationale Paris 2009 pages 39-40

L'accord de Cotonou affirme donc la primauté des règles du commerce. Les APE couvrent les questions tarifaires sur l'agriculture et l'industrie mais également les questions non tarifaires sur les services qui devraient être libéralisés dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services.

L'objectif de l'intégration régionale est donc donné comme un préalable et comme objectif dans l'accord de Cotonou. Les négociations devaient être menées dans le cadre d'organisations régionales instituées au début des négociations.

En prenant comme exemple l'expérience de l'intégration européenne, la constitution de grands marchés régionaux devrait faciliter l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale, en créant des flux commerciaux et en permettant l'élaboration de politiques communes structurantes.

Une aide financière est prévue pour compenser les surcoûts de l'ouverture commerciale et aider à la restructuration économique impliquée par le libre échange.

Une rationalisation de la coopération financière est prévue dans l'accord de Cotonou : pour mettre fin à l'éparpillement des ressources du FED entre plusieurs instruments avec des programmations et des procédures différentes, la totalité des fonds sera dispensée par le biais de deux structures :

- 1) D'une part le fonds de soutien au développement à long terme qui financera les opérations comme les projets sectoriels, l'allègement de la dette, l'aide humanitaire et
- 2) d'autre part la facilité d'investissement gérée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui marque l'engagement de l'UE en direction du secteur privé : ceci est un tournant dans la stratégie de coopération de l'Europe, étant donné que jusqu'en 2000 les concours européens en faveur de l'investissement privé représentaient moins de 1% des subventions du FED.

L'accord de Cotonou tend donc à concilier l'objectif de libéralisation du commerce à celui du développement. L'ambition affichée dans l'article premier de l'accord est l'éradication de la pauvreté en assurant l'insertion des pays ACP dans l'économie mondiale.

C'est ainsi que l'accompagnement financier des APE devait être assuré principalement par les enveloppes régionales du FED qui s'élevaient pour le 10^{ème} FED à environ 22,7 milliards d'euros dont 70 à 80% devaient être consacrés à l'appui aux APE dans le cadre des programmes indicatifs régionaux (PIR), principalement consacrés à l'intégration régionale et à l'accompagnement des APE.

De plus l'UE s'est engagée à porter le montant de l'aide au commerce⁹⁹ à deux milliards d'euros en 2010, un milliard à la charge de l'Union et un milliard à la charge des Etats membres : 50% de l'augmentation de cette aide au commerce devait être destinée aux pays ACP.

La faiblesse des résultats économiques de la zone ACP et l'érosion des préférences commerciales ont servi à la Commission européenne d'arguments sur la nécessité de remettre à plat et en cause le modèle de Lomé et de se conformer aux exigences de l'OMC. C'est ainsi

⁹⁹ L'aide au commerce est née de la déclaration de Hong-Kong pendant la conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005. Elle a pour objectif de développer les capacités des pays en développement à commercer.

que l'accord de Cotonou a été signé en 2000 dans la continuité des accords entre l'UE et les pays ACP.

Mais des incertitudes persistaient face à la réticence des partenaires ACP à se faire à ce nouvel accord.

§ 2 La réticence des pays africains face aux APE

Les négociations sur la mise en application de la convention de Cotonou et sur le volet commercial se sont ouvertes formellement le 27 septembre 2002. Elles devaient aboutir à la signature d'accords de partenariat économique au 31 décembre 2007. Après une première phase de deux années de négociations conflictuelles, la seconde phase a connu une situation de blocage avec l'intervention du Président sénégalais Abdoulaye WADE au sommet de Lisbonne en décembre 2007 et depuis lors, les échéances sont sans cesse repoussées.

2-a) Déséquilibre des relations commerciales entre l'UE et les pays ACP

Les pays ACP ne se sont pas préparés aux négociations de l'accord de Cotonou. C'est ainsi qu'ils se sont présentés en ordre dispersé, avec des intérêts souvent divergents et sans qu'aucune évaluation d'ensemble des conséquences de l'extension du libre échange n'ait été réalisée, face à un négociateur unique pour l'Union Européenne.

Dans ce contexte la plupart des pays ACP n'ont pas voulu signer des accords dont il était difficile de mesurer les conséquences.

Les négociations sur les APE mettent face à face des partenaires inégaux économiquement. L'enjeu commercial de ces négociations est crucial pour les pays ACP étant donné leur forte dépendance vis-à-vis des flux commerciaux avec l'UE.

Les relations commerciales entre l'UE et les pays ACP semblent déséquilibrées.

COMMERCE DES PRODUITS ENTRE L'UE ET LES PAYS ACP

Commerce UE → ACP

	Millions d'euros	Part des exportations de l'UE en direction des pays ACP dans les exportations totales de l'UE	Part des exportations de l'UE dans les importations totales de la zone ACP	Principaux partenaires commerciaux
Afrique de l'Ouest + Mauritanie	13 482	1,26%	35,1%	Union Européenne
Afrique centre CEMAC + STP	3 420	0,32%	74,1%	Union Européenne
Afrique orientale et australe	5 334	0,50%	27,9%	Union Européenne, Afrique du Sud
SADC+Afrique australe	3 134	0,29%	32,7%	Union Européenne
Caraïbes	4 681	0,44%	18,3%	Etats-Unis
Pacifique	568	0,05%	20,8%	Australie, Nouvelle-Zélande
TOTAL	30 619	2,86%	24,4%	

Source : Commission Européenne, 2006

Commerce ACP → UE

	Millions d'euros	Part des importations ACP dans les importations totales UE	Part des exportations en direction de l'UE dans les exportations totales de la zone ACP	Principaux partenaires commerciaux
Afrique de l'Ouest + Mauritanie	13 764	1,2%	33,2%	Etats-Unis, Union Européenne
Afrique centre CEMAC+STP	5 393	0,5%	51,7%	Etats-Unis, UE
Afrique Orientale et Australe	4 400	0,4%	34,2%	Union Européenne, Chine
SADC+Afrique Australe	7 455	0,6%	69,1%	UE, Etats-Unis
Caraïbes	3 823	0,3%	23,8%	Etats-Unis
Pacifique	1 245	0,1%	27,7%	Australie, Nouvelle-Zélande
TOTAL	36 080	3,1%	29,0%	

Source : Commission Européenne, 2006

L'UE consacre 2,86% de ses exportations aux pays ACP tandis que la part des exportations des pays ACP en direction de l'UE est de 29,0%. Les pays ACP importent pour 24,4% des produits en provenance de l'UE et les produits sont diversifiés, tandis que 3,1% des importations de l'UE proviennent des pays ACP.

Les exportations en provenance des pays ACP sont moins diversifiées et portent essentiellement sur le pétrole et les produits agricoles. Les pays de l'Afrique Subsaharienne sont donc fortement dépendants des flux commerciaux de l'UE et cette dépendance est maximale pour l'Afrique Centrale, où la part des importations en provenance de l'UE s'élève à 74,1% tandis que 51,7% des exportations de l'Afrique centrale sont à destination de l'UE. La modification des règles commerciales affectera donc ces flux commerciaux. Qui plus est les accords de partenariat économique présentent des risques.

2-b) Des risques à la libéralisation du commerce

La libéralisation du commerce serait automatiquement et systématiquement favorable à la croissance économique ainsi que l'atteste le rappel aux approches théoriques favorables au libre échange¹⁰⁰. Mais ce postulat ne semble pas évident. Les théories économiques opposent en effet deux courants de pensée qui ont des interprétations divergentes sur le libre échange. Le débat est apparu dans les années 50-60 avec la première vague d'accords préférentiels. Depuis les années 80 une deuxième vague d'accords a entretenu le débat qui se poursuit.

¹⁰⁰ Jacob VINER 1950 : « lorsqu'un pays conclut un accord bilatéral de libre échange, il y a théoriquement une meilleure allocation des ressources productives et donc, une meilleure expression des avantages comparatifs ».

En 1950, quand Viner analysait les effets statiques du libre échange sur le commerce, il opposait la création de commerce qui constitue des gains de bien-être, au détournement de commerce responsable de pertes de bien-être.

Cette promotion du libre échange tire sa substance des hypothèses classiques de la concurrence pure et parfaite et constitue un point de vue largement partagé par les institutions internationales comme le FMI ou la Banque Mondiale.

Les arguments empiriques justifiant le rôle positif du libre échange sur la croissance mondiale s'appuient sur des observations : dans les années 70, le commerce international représentait 30% du PIB mondial, depuis le milieu des années 90 il dépasse 50% et le PIB a fortement augmenté.

Paul Krugman dont les travaux sont issus de la nouvelle théorie du commerce international obtient le prix Nobel d'économie en 2008 en montrant « les effets des économies d'échelle sur les modèles du commerce international et la localisation de l'activité économique. » Pour lui, les économies d'échelle ont un impact dans le commerce international car il part de ce constat : les consommateurs préfèrent la diversité et la production intègre des économies d'échelle. Le commerce international reste bénéfique même entre pays aux économies identiques, car il permet à chacune des entreprises d'économiser des coûts, en bénéficiant d'un réservoir de consommateurs plus large que sur le seul marché domestique, et le consommateur bénéficie d'un choix plus large et de prix plus bas.

Pour Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001, la scène internationale est dominée par les pays les plus développés, les entreprises multinationales et les grandes banques en fonction de leurs intérêts. Ainsi, dans un rapport inégal entre faible et fort, le fort l'emporte souvent et à ce titre Joseph Stiglitz, estime que pour les plus pauvres, le coût d'ajustement à la libéralisation peut dépasser les bénéfices apportés et que dès lors, des mesures d'accompagnement s'imposent (« Pour un commerce mondial plus juste », mars 2007).

Puisque la mondialisation profite aux plus riches, elle tend à se conserver au service des pays qui la dirigent en servant notamment de voie de transmission de la richesse des pays pauvres vers les pays riches. Elle aggrave les inégalités et renforce les écarts déjà importants entre les riches et les pauvres. La mondialisation devrait donc être intégralement repensée.

Les pays ACP ont du entreprendre des études d'impact en ordre dispersé pour analyser les effets prévisibles à partir des modèles statiques datant des années 60. Une étude générale sur le sujet a été réalisée en 2006 par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNCEA) à partir du « Global Trade Analysis Projet » (GTAP)¹⁰¹ sur les conséquences des APE sur l'Afrique Subsaharienne.

Les conclusions de l'étude de l'UNCEA sont les suivantes :

- 1) La conclusion d'un APE avec totale réciprocité (droits de douane africains alignés sur les droits de douane européens) permettrait une création de commerce entre les régions ACP et l'UE, contrebalancé par des détournements de commerce. Ces résultats positifs s'expliquent en grande partie parce que l'UE est un partenaire commercial important.

¹⁰¹ Cette étude est basée sur les données commerciales Comtrade et les données tarifaires Macmaps intégrant les préférences commerciales et les droits spécifiques

Création et détournement de commerce suite à un APE (en millions de dollars)

	Création	Détournement	Détournement intra régionale	Unité de commerce détourné (par unité de commerce créée)
Afrique de l'Ouest+Mauritanie	1 504	-361	-31	0,24
Afrique centrale CEMAC+STP	608	-88	-2	0,14
Afrique orientale et australe	910	-243	-14	0,27
SADC+Afrique australe	272	-78	-1	0,29
TOTAL	3 294	-770	-48	0,23

Source : Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2005. Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être. Busse M et al, 2004.

Un APE aura donc pour effet en Afrique Subsaharienne de créer du commerce pour 3 294 millions de \$ même s'il existe un détournement de 770 millions de \$, mais celui-ci n'est pas significatif. Pour une unité de commerce créée suite aux APE, 0,23 unité de commerce risque d'être détourné mais au total il ya un gain en matière de bien-être pour la population et dans ce cas, les APE seraient donc bénéfiques.

- 2) Compte tenue de l'asymétrie initiale, les résultats pour l'UE seraient négligeables alors que les variations de bien-être pour l'Afrique seraient négatives (sauf en cas d'intégration régionale renforcée). Des ajustements importants seront donc nécessaires.

Impact sur l'Afrique subsaharienne des scénarios APE

	Scénario de libre-échange	Scénario de renforcement de l'intégration régionale	Scénario de réciprocité
Bien-être en volume (%)	-0,2%	0%	-0,27%
Bien-être (millions de \$)	-584	270	-1 629
Terme de l'échange (%)	0,14%	0,34%	-1,04%
Balance commerciale (millions de \$)	-1 841	-491	-1 373
	Exportations de l'UE vers l'Afrique +17,6 milliards de \$ Exportations de l'Afrique vers l'UE + 5,5 milliards de \$	Commerce intra régional = 2,4 millions de \$	Exportations de l'UE vers l'Afrique +14,6 milliards de \$ Exportations de l'Afrique vers l'UE +2,4 milliards de \$

Source : Commission des Nations Unies pour l'Afrique, 2005. Effets des accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et l'Afrique sur l'économie et le bien-être. Busse M et al, 2004.

Le scénario qui serait donc profitable à l'Afrique avec l'adoption des APE est celui où l'intégration régionale est renforcée car il y aurait des gains en matière de bien-être : 270 millions de \$ serait gagnés alors qu'il y aurait des pertes en bien-être dans le cas où le libre échange est adopté (584 millions de \$) et ces pertes seraient plus élevées dans le cas de la réciprocité (pertes estimées à 1 629 millions de \$).

On comprend donc la nécessité de renforcer l'intégration régionale dans les pays ACP : l'UE entend par les APE consolider le processus d'intégration régionale des six régions. Les APE devraient contribuer à élargir et à mieux intégrer les marchés régionaux ainsi qu'à renforcer l'engagement et la crédibilité de l'agenda d'intégration.

Toutefois cette approche peut constituer un défi au processus d'intégration régionale car en effet, le risque existe de faire dérailler celle-ci en imposant un rythme trop rapide, par rapport aux réalités politiques et socioéconomiques de certaines régions et en mettant leurs capacités en surrégime.

De plus des tensions peuvent surgir dans les régions qui partagent en partie les mêmes membres du fait des adhésions croisées.

A côté de cela, les pays ACP s'inquiètent des effets de l'ouverture de leurs frontières sur les économies et sur leurs finances publiques.

2-c) Des risques pour les économies nationales

Les pays ACP ont des économies fragiles qui auront du mal à affronter la concurrence des économies plus puissantes et mieux organisées des pays européens. Les produits finis fabriqués par les entreprises locales avec un niveau technologique faible pourront difficilement résister à la concurrence des pays européens.

Certains secteurs industriels risquent d'être remplacés au mieux par l'économie informelle ou de disparaître. Les gouvernements se préoccupent de l'avenir du secteur agricole, souvent premier poste d'exportation. L'agriculture vivrière locale se trouverait en concurrence avec une agriculture européenne disposant de hauts rendements et subventionnée.

Les recettes budgétaires des pays ACP sont très dépendantes des droits de douanes. Ceux-ci représentent selon la Banque Mondiale entre 7 à 10% des recettes budgétaires de l'Afrique Subsaharienne et cette part peut être beaucoup plus élevée dans les pays insulaires.

La Commission Economique des Nations Unies a projeté des pertes de revenus pour l'ensemble de l'Afrique de l'ordre de 2,9 milliards de \$, pertes variant selon les pays. Elles s'élèveront à 980 millions pour l'Afrique de l'Ouest. Des pertes de 20% du revenu national pour le Cap Vert pourraient être enregistrées.

Pour ce qui est du Gabon, il ressort que les APE auront pour effet d'abolir toutes les barrières douanières en ce qui concerne l'entrée des produits européens pour favoriser la compétitivité (quotidien Union, 19 octobre 2007). Mais la conséquence immédiate de cette abolition des barrières est pour l'Etat gabonais, la baisse des recettes budgétaires avec tous les effets induits tels qu'une perte d'environ 60 milliards de francs CFA correspondant à 7% du budget de l'Etat. Pour les opérateurs économiques, il ya un risque de renforcement de la dépendance des produits manufacturés du fait des exonérations douanières qui se trouveraient élevées, avec des risques de baisse des offres des entreprises locales, sans compter le risque de hausse du taux de chômage.

Deux autres phénomènes viendront amplifier la perte directe de recettes douanières :

- 1) Le détournement de commerce : l'élimination des droits sur les importations des produits européens pourrait accroître ces importations par rapport à celles venant d'autres régions dont les produits restent soumis à des droits de douane,
- 2) La TVA sur les importations quand elle existe, basée sur la valeur des importations additionnée des tarifs douaniers verra son assiette diminuée d'autant.

Alors que la date butoir est aujourd'hui dépassée, seul un accord de partenariat régional complet est applicable dans la zone CARIFORUM¹⁰² depuis décembre 2007.

§ 3 Régime commercial des pays ACP au 1^{er} janvier 2008

Face aux incertitudes planant quant à la signature des APE conclus à Cotonou, le SPG (Système des Préférences Généralisées) compatible avec l'OMC s'applique aux pays ACP n'ayant pas signé les APE.

¹⁰² Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Surinam, Trinité-et-Tobago

	APE	TSA (Tout sauf les armes)	SPG
Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbades, Dominique, Rép Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint Kitts et Névis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago		
Afrique Centrale	Cameroun	Rép Centrafricaine, RDC, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et P, Tchad	Gabon, Congo
Afrique de l'Est et du Sud	Burundi, Kenya , Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zimbabwe	Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Malawi, Somalie, Soudan, Zambie	
Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire, Ghana	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Nigeria
Pacifique	Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji	Timor Oriental, Kiribati, Samoa, Iles Salomon, Tuvalu	Iles Cook, Tonga, Iles Marshall, Micronésie, Palau, Nauru
SADC	Botswana, Swaziland, Namibie , Lesotho, Mozambique	Angola	

Source : Les APE Joël Jebullenger et Stéphane Perrin dans la Revue du Marché Commun et de l'UE octobre-novembre 2008

Les Etats ACP non PMA sont en gras. Le Cap-Vert est sorti de la catégorie des PMA en 2008 mais bénéficie d'un régime de trois ans.

La majorité des pays de l'Afrique Subsaharienne n'avaient donc pas adopté les APE : la plupart, PMA, bénéficient au 1er janvier 2008 des préférences unilatérales du régime TSA¹⁰³.

¹⁰³ Les PMA bénéficient d'un régime commercial plus favorable : l'initiative TSA (Tout Sauf les Armes) de 2001 qui représente le libre accès sans droits ni quotas au marché européen

Certains pays, les Etats pétroliers comme le Gabon, le Congo et le Nigeria ont une structure d'exportation leur permettant de se satisfaire du SPG aligné sur celui que l'UE accorde à l'ensemble des PED, notamment latino-américains. Il présente l'avantage de ne pas imposer le passage à la réciprocité. Le commerce de ces pays non-PMA vers l'UE est peu affecté en raison des faibles flux ou des flux essentiellement pétroliers.

Des accords intérimaires ont donc été conclus avant l'achèvement des évaluations des études d'impact. Toutefois ceux-ci vont contre la dynamique de la négociation pour passer d'un accord par pays à un accord régional. En effet, les pays ACP qui les ont signés ont présenté des listes en matière de libéralisation séparés et non convenues à l'échelon régional : ils ont pris des engagements de libéralisation avec l'UE avant d'avoir décidé d'engagements entre eux.

Ces accords intérimaires comportent le risque de voir des pays qui ne les ont pas négocié être obligés de s'y soumettre pour deux raisons. La première c'est que ces accords sont appliqués de facto du fait des configurations géographiques et économiques, et la deuxième c'est que pour éviter la fragmentation, c'est la seule option qui s'offre à ces pays pour éviter d'être exclus du processus de négociation.

Mais cette solution n'est pas conforme à la prise en compte des intérêts de pays plus faibles par rapport à des voisins plus avancés.

§ 4 Régimes commerciaux en Afrique Subsaharienne et implications

4-a) Statuts Commerciaux par Zone de Négociation (Septembre 2009) En Afrique Subsaharienne

Régions de négociations	Membres	Régime commercial	Taux de libéralisation des échanges	Signature	Notification à l'OMC
ESA (Afrique Orientale et Australe)	Comores	APEI			
	Djibouti	TSA			
	Erythrée	TSA			
	Ethiopie	TSA			
	Madagascar	APEI	81%	29/08/09	
	Malawi	TSA			
	Maurice	APEI	96%	29/08/09	
	Seychelles	APEI	98%	29/08/09	
	Soudan	TSA			
	Zambie	APEI	80%		
	Zimbabwe	APEI	80%	29/08/09	
EAC (Eastern African Community)	Burundi	APEI			
	Kenya	APEI			
	Rwanda	APEI			
	Tanzanie	APEI			
	Ouganda	APEI			

SADC (Southern African Development Community)	Afrique Sud	TDCA	86%	11/10/99	02/11/2000
	Angola	TSA			
	Botswana	APEI	86%	04/06/09	
	Lesotho	APEI	81%	04/06/09	
	Mozambique	APEI	86%	15/06/09	
	Namibie	APEI	86%	04/06/09	
	Swaziland	APEI	86%		
CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)	Cameroun	APEI	80%	15/01/09	24/09/2009
	Congo	Stand. SPG			
	Guinée Eq.	TSA			
	Gabon	Stand. SPG			
	Rep Centrafr.	TSA			
	RDC	TSA			
	Sao Tomé P.	TSA			
	Tchad	TSA			
CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)	Bénin	TSA	81% 80%	26/11/08	11/12/08
	Burkina Faso	TSA			
	Cap Vert	APEI			
	Côte d'Ivoire	APEI			
	Gambie	TSA			
	Ghana	APEI			
	Guinée	TSA			
	Guinée Biss.	TSA			
	Liberia	TSA			
	Mali	TSA			
	Mauritanie	TSA			
	Niger	Stand. SPG			
	Nigeria	TSA			
	Sénégal	TSA			
	Sierra Leone	TSA			
	Togo	TSA			

Source : Extrait du tableau page 72 dans Rapport d'information n°2133 Hervé Gaymard et Jean-Claude Fruteau "Reconstruire une relation de confiance entre l'Union européenne et les pays ACP »

- 1) APEI : Accord de Partenariat Economique Intérimaire ;
- 2) TSA : Tout Sauf les Armes ;
- 3) SPG : Système de Préférences Généralisées ;
- 4) TDCA: Trade Development and Cooperation Agreement.

En Afrique Subsaharienne, trois régimes préférentiels coexistent donc, et ceci constitue une entrave à la libre circulation des marchandises entre les pays d'une même union douanière : en effet, les pays qui n'ont pas signé d'accords intérimaires doivent imposer des contrôles aux frontières afin de se protéger de l'entrée des marchandises de l'UE provenant des pays voisins.

4-b) Examen par zone : place de l'intégration régionale

En Afrique de l'Ouest, il y a 12 PMA sur les 16 pays que compte la région. Les pays non PMA (le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria) sont parmi les principaux exportateurs vers l'UE. A ce titre ils ont intérêt à intégrer un APE pour garder l'accès le plus large possible au marché européen alors que les PMA ne sont pas tenus d'intégrer un APE. Dans cette région il ya une forte concentration géographique des échanges : l'UE est le principal partenaire commercial de l'Afrique de l'Ouest avec 32% des échanges. Le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana fournissent 82% des exportations ; ces échanges portent sur un groupe réduit de produits : cacao pour 60%, produits de la pêche pour 11% et fruits tropicaux pour 10%.

Au titre du PIR (Programme Indicatif Régional) du FED, la région a bénéficié d'une allocation qui a été fixée à 597 millions d'euros dont 70% pour l'**approfondissement de l'intégration régionale**, l'amélioration de la compétitivité et les APE.

En Afrique Centrale, le Cameroun a signé un accord intérimaire et le Gabon est passé au SPG au 1^{er} janvier 2008. Le Congo est au SPG tandis que les autres pays, PMA sont éligibles à l'initiative TSA. On retrouve donc la coexistence des trois régimes préférentiels dans cette région. La région a été dotée au titre du PIR du 10^{ème} FED de 165 millions d'euros et le document de stratégie régionale adopté en mai 2009 a prévu de consacrer 97 millions à l'**intégration économique et commerciale** et à l'accompagnement des APE.

En Afrique Orientale, l'enchevêtrement des régimes commerciaux et des organisations régionales complique l'aboutissement des APE. Les négociations se font entre l'UE et l'ESA, mais certains pays appartiennent aussi à la COMESA (Commun Market for Eastern Africa) ou à la SADC (Southern African Development Community).

Un accord intérimaire a été signé le 29/08/09 par Madagascar pour maintenir les intérêts de son industrie textile, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe. La Zambie bien qu'ayant joué un rôle moteur dans les négociations de cet accord et les Comores ont au dernier moment indiqué qu'elles signeraient ultérieurement.

Sur les 645 millions d'euros octroyés au titre du PIR du 10^{ème} FED, 85% sont consacrés à l'**intégration économique régionale**.

En Afrique Australe, l'intégration régionale est rendue difficile par la complexité des organisations et par le poids de l'Afrique du Sud et les clivages que celui-ci suscite au sein de la zone.

Les négociations se font avec la SADC dont certains pays font aussi partie de la COMESA, de l'ESA ou de la SACU (South African Custom Union) dont les membres sont : le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et l'Afrique du Sud.

La signature d'un accord intérimaire par certains, menace le fonctionnement de l'organisation : si l'union douanière a un tarif extérieur commun (TEC), les autres membres ne sont pas autorisés à négocier seuls un accord commercial.

Au titre du PIR du 10^{ème} FED, 116 millions d'euros ont été octroyés à la SADC dont 80% affectés à l'**intégration économique régionale**.

La cohésion régionale est menacée par l'Afrique du Sud : celle-ci a demandé à participer en 2006 au processus des APE. Mais certains se posent la question de savoir si ce n'était pas pour torpiller l'organisation. L'Afrique du Sud entend préserver ses chasses gardées en Afrique : les exportations du pays dans la zone ont pu prospérer grâce au TEC de la COMESA. On peut craindre que l'Afrique du Sud ne torde le bras à certains pays pour qu'ils

ne signent pas un accord complet : elle a des moyens de rétorsion sur le Lesotho, les taxes sur les produits sud-africains représentant 60% des ressources de ce pays.

L'Afrique du Sud a obtenu certaines concessions dans le cadre de l'accord intérimaire avec la SADC alors qu'elle ne peut pas légitimement bénéficier d'un traitement différencié. En retour, l'UE pourrait alors demander l'amélioration de l'accès du marché sud-africain aux produits européens par rapport aux dispositions de l'accord bilatéral de coopération, de développement et de commerce (TDCA) qui lie l'UE à ce pays.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin de ce chapitre qui était consacré aux nouvelles relations liant l'Union européenne et l'Afrique Subsaharienne.

Au terme de ce chapitre, nous finissons en disant qu'un partenariat lie l'UE et les Etats d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes dit ACP depuis le traité de Rome de 1957. Avec la création de l'OMC en 1995, les règles de libéralisation du commerce ont progressivement mis fin au caractère privilégié du partenariat étant donné que l'OMC a posé le principe de l'égalité de traitement selon lequel les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les pays quelque soit leur niveau de développement.

L'accord de Cotonou signé en 2000 se donnait sept ans pour que l'UE et les pays ACP regroupés en six régions (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique Orientale, Afrique Australe, Caraïbes et Pacifique) mettent fin au système asymétrique des préférences commerciales non réciproques : ces pays devaient libéraliser par le biais d'accords de partenariat économiques (APE) l'essentiel de leurs échanges pour se conformer aux règles de l'OMC.

L'accord de Cotonou repose donc sur le postulat selon lequel le commerce et la libéralisation des échanges sont le moteur du développement. Ainsi la logique du développement durable s'articule autour de l'intégration régionale et de l'aide financière.

En 2008, la nécessité de conclure des APE complets s'est fait sentir en tenant compte des préoccupations des pays ACP, d'où l'importance de conforter le processus d'intégration et accompagner les APE par une aide substantielle au commerce. Certains pays en Afrique Subsaharienne ont paraphé sans signer un accord intérimaire et cet état de fait marque les hésitations et l'inquiétude face à la libéralisation des échanges.

Si l'ouverture des pays ACP au commerce est un des moteurs du développement, les APE régionaux constituent une étape intermédiaire pour que les économies en Afrique Subsaharienne s'intègrent dans le commerce mondial, l'intégration a donc des bénéfices.

En effet, sur le plan théorique, en formant une zone de libre échange entre chacune des six régions et l'UE, les pays partenaires devraient optimiser la création d'échanges sur un plus grand marché grâce à des économies d'échelle et un accès des intrants moins chers, les entreprises se spécialiseraient et fusionneraient. Les prix seraient tirés vers le bas pour le bien des consommateurs et des entreprises consommatrices d'intrants. La concurrence accrue et le flux d'investissements engendrés par la sécurisation d'un grand marché entraîneraient un gain de bien-être. Le renforcement régional permettrait aussi le renforcement des capacités de négociations.

Pour l'UE, l'axiome de départ c'est que la libéralisation du commerce serait automatiquement et systématiquement favorable à la croissance et au développement économique comme l'atteste les approches théoriques favorables au libre échange.

Si la démarche de la Commission européenne repose donc sur le postulat que le commerce est un moteur du développement, toutefois l'ouverture commerciale n'est pas à elle seule moteur du développement surtout pour les pays les plus pauvres. Pour ceux-ci en effet l'accès au

marché mondial nécessite un renforcement préalable de leurs capacités productives, condition d'une offre compétitive d'où l'importance de l'aide comme mesure d'accompagnement. Le dixième FED (2008-2013) prend donc en compte dans le volet de l'aide, une aide au commerce et une autre au développement et ainsi sont déclinées les mesures d'accompagnement des APE financés par le FED principalement par le biais des PIR et par l'aide au commerce.

Les ressources du 10^{ème} FED se partagent donc entre deux secteurs : d'une part il ya l'approfondissement de l'intégration régionale et l'amélioration de la compétitivité et d'autre part il ya la consolidation de la bonne gouvernance et la stabilité régionale.

L'aide au commerce comme mesure d'accompagnement reprise par l'UE faisait déjà partie du programme de l'OMC décidé en décembre 2005 lors de la sixième conférence de Hong Kong. L'UE est un des principaux bailleurs de fonds de ce programme et la philosophie qui sous-tend ce programme est la suivante : pour exploiter pleinement les bénéfices tirés du commerce, les pays en développement doivent supprimer les contraintes d'offre et traiter leurs faiblesses structurelles. Ceci inclut des politiques nationales liées au commerce, la facilitation du commerce, le renforcement des capacités douanières, la modernisation des infrastructures, le renforcement de leurs capacités de production et la mise sur pied de marchés nationaux et régionaux.

CONCLUSION

Nous sommes donc arrivés au terme de cette réflexion sur les ressources naturelles et le développement durable en Afrique Subsaharienne et le rôle de l'UE dans le développement durable de ces pays.

Les pays de l'Afrique Subsaharienne sont riches en ressources naturelles et c'est à travers celles-ci qu'elles doivent mettre sur pied des stratégies pour que leurs populations connaissent un niveau de bien-être meilleur.

L'exploitation des ressources naturelles devrait permettre de conserver l'équilibre entre les générations actuelles et les générations futures, autrement dit, dans un souci de développement durable, l'exploitation des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne ne devraient pas conduire au déclin du bien-être pour les générations à venir.

Cette exploitation des ressources naturelles devrait se faire en préservant l'équilibre de la nature : il est important de transmettre un patrimoine en bon état aux générations futures. C'est à ce titre que les générations actuelles devraient se soucier de l'équilibre de la planète lorsqu'elles exploitent la nature et faire en sorte que les générations futures héritent d'une terre en bon état.

Ce souci d'équilibre intergénérationnel est donc la préoccupation qui devrait pousser les gouvernements à prendre des mesures pour limiter la propagation des gaz à effet de serre dans la nature : l'exploitation des ressources naturelles génère de la pollution dans l'air et les politiques de préservation de l'environnement suggèrent la prise en compte des polluants dispersés dans l'air, afin d'en faire supporter le coût aux responsables de ces émissions. Pour conserver l'environnement, la mise en place d'une comptabilité verte apparaît indispensable pour prendre en compte les dégâts causés à la nature. Les politiques prônent alors la réduction, du moins la limitation des émissions de gaz à effet de serre dans la production et l'exploitation des ressources naturelles ou en général dans toutes les activités humaines.

En Afrique Subsaharienne, l'exploitation des ressources naturelles est la principale activité qui génère des revenus à l'Etat et à la population qui vit grâce à ces ressources naturelles. Or la théorie économique recommande qu'au fur et à mesure que les actifs naturels sont extraits de leur milieu, il est indispensable de les convertir sous d'autres formes. Le capital naturel devrait être transformé en capital productif conformément à la règle de Hartwick, tout comme la règle de Hotelling suggère de faire un arbitrage entre exploiter une ressource naturelle épuisable ou la garder telle qu'elle dans le sous-sol.

Avec la règle de Hartwick, au fur et à mesure que le capital naturel est exploité, il est transformé en capital productif, ce qui signifie que les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles doivent être utilisées pour réduire la pauvreté. En d'autres termes, la construction d'infrastructures, la formation et l'éducation de la population devraient se faire avec les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles : le pays qui suit cette règle se trouve donc dans la voie du développement durable et il dispose d'une épargne véritable nulle. De la sorte, les générations futures ne seront pas pénalisées dans la mesure où le capital naturel est réinvesti sous d'autres formes de capital.

Certains pays sont sur le sentier du développement durable en Afrique Subsaharienne dans la mesure où l'exploitation des ressources naturelles a permis d'assurer un niveau de bien-être meilleur à la population. Nous avons ainsi le cas du Botswana où les ressources naturelles sont une bénédiction : le pays est le premier producteur africain de diamant et grâce à la politique menée par le gouvernement, plusieurs infrastructures ont été réalisées. Le pays

affiche des indicateurs de développement humains élevés et la bonne gouvernance est certainement responsable de ces bons résultats.

D'autres pays au contraire, en dépit du fait qu'ils soient assez pourvus en ressources naturelles ont les indicateurs de développement bas : ils sont frappés de la malédiction des ressources naturelles et c'est le cas de plusieurs pays en Afrique Subsaharienne. Les bons résultats affichés par le pays dépendent de la stabilité et donc souvent du fait de l'absence de conflits autour des ressources naturelles, mais aussi de la bonne gouvernance. C'est dire donc que la gouvernance a une grande importance dans l'atteinte des objectifs du développement durable exprimés dans les OMD.

D'ailleurs les partenaires extérieurs impliqués dans le processus de développement durable en Afrique Subsaharienne mettent l'accent sur la qualité de la gouvernance et le renforcement des institutions.

L'amélioration de la gouvernance est donc importante en Afrique Subsaharienne pour que l'exploitation des ressources naturelles puisse procurer à la population un meilleur bien-être. Cette population devrait donc être impliquée dans les politiques de conservation des ressources naturelles et à ce titre, les projets mis en place pour faire valoriser le patrimoine naturel et la protection des écosystèmes doivent aussi pouvoir améliorer leurs conditions de vie. La participation des populations locales est donc partie intégrante du processus devant conduire au développement durable. Si des fonds sont engagés pour la mise en valeur des ressources naturelles dans des projets destinés à améliorer le bien-être de la population et surtout à les impliquer, la bonne gouvernance devrait conduire à l'aboutissement de ces projets.

L'UE est un bailleur de fonds pour qui la réalisation du développement durable en Afrique Subsaharienne est importante.

Son rôle dans l'atteinte du processus de développement durable en Afrique Subsaharienne, repose sur un enjeu qui n'est pas principalement commercial, mais consiste en la mise en œuvre d'une architecture des rapports entre l'UE et ces pays afin de parvenir au développement.

Les liens historiques et les réalités géographiques et stratégiques rendent nécessaires le maintien d'une relation entre l'Europe et l'Afrique Subsaharienne. L'Afrique a certes une faible part du commerce extérieur européen qui est de l'ordre de 3%, toutefois c'est une région dont la démographie est la plus dynamique avec une croissance de 2,3% par an et une population estimée selon les experts à un milliard d'habitants en 2025 : les taux de croissance restent positifs avec plus de 5% en moyenne en 2008, en dépit du fait que les bénéfices soient inégalement répartis entre la population et les secteurs d'activités.

L'Afrique est un fournisseur important de matières premières énergétiques et minérales : en 2006, 25% du pétrole, 35% du gaz et 20% de l'uranium importés de l'Union Européenne venaient de l'Afrique. C'est à ce titre que les négociations APE sont un enjeu important étant donné que l'Europe doit chercher à s'assurer des parts de marchés face à ses grands concurrents.

Les négociations sur les APE qui restent au stade intérimaire devraient avancer significativement et pour cela l'UE ne devrait pas perdre de vue que qui dit accords suppose échange et respect mutuel des partenaires. L'Europe devrait écouter ce que veulent les pays indépendants de l'Afrique. Si elle doit respecter ses engagements vis-à-vis de l'OMC elle ne devrait pas en faire une contrainte maximale qui serait contraire à la libre détermination de ces pays. Elle doit poursuivre une réflexion sur les limites du libéralisme et sur ses conséquences

sur le développement durable en Afrique Subsaharienne. Le manque d'études détaillées et valables pays par pays et région par région peut expliquer le ressentiment des pays ACP, à l'égard d'une Europe qui ne pense que commerce, en regardant fixement la montre OMC sans considération réelle pour le sort de populations liées par un partenariat, vieux de plus de quarante ans à l'UE.

La nécessité de disposer d'évaluations sérieuses serait de nature à rassurer les partenaires de l'UE sur la volonté pour celle-ci de faire des APE un cadre pour le développement. La problématique du développement et la question de la contribution de l'Europe en la matière se trouve donc posée ici.

Les APE peuvent être un instrument pour le développement, mais souvent les pays en Afrique Subsaharienne ne disposent pas de moyens pour entrer dans une compétition équitable avec l'UE. Pour atténuer les effets néfastes potentiels des APE, il faut prévoir des flexibilités appropriées, un espace politique large, un niveau de libéralisation convenable, un délai de libéralisation adapté aux besoins des pays et des mesures de sauvegarde simples et faciles à mettre en œuvre. Des mesures et des programmes d'accompagnement sont indispensables pour maximiser le potentiel de développement de l'accord, en renforçant les bases productives des Etats, en diversifiant les productions et en levant les contraintes de l'offre pour tirer profit de l'ouverture du marché européen.

Si l'objectif de l'accord de Cotonou était de faire des APE des instruments à la croisée des politiques commerciales et de développement, force est de constater que ces accords suscitent depuis dix ans en gros méfiance, incompréhensions et critiques de la part des pays ACP.

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'Europe, en affirmant son engagement pour le développement adopte une approche menée par la direction du commerce. Cette approche se concentre sur une définition étroite du commerce, reposant essentiellement sur les gains découlant des échanges.

Les négociations sur les APE se poursuivant, celles-ci seraient l'occasion de revoir la coordination entre la politique commerciale et celle de développement de l'UE.

Ainsi, une politique de développement doit être mise en œuvre dans une Europe à 27, avec de nouveaux membres tournés vers une politique de voisinage immédiate. La France, toujours premier contributeur du FED a une responsabilité particulière à assumer. Elle pourra chercher à convaincre l'ensemble des Etats membres. La Grande Bretagne, bien qu'ayant une volonté évidente de libéralisation a toujours été intéressée par la problématique de l'articulation entre l'aide financière et le développement. Les pays du Nord sont par principe impliqués dans l'aide au développement. Le groupe informel « Réunion des Etats membres de l'UE amis des APE » rassemble la Suède, la Belgique, la Finlande, le Royaume Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et le Danemark. Au sein de ce groupe, les positions sont convergentes et ont largement contribué à inciter la Commission européenne à plus de flexibilité dans la négociation des points commerciaux et à activer les discussions pour prendre en compte un volet développement.

L'aide financière ayant un impact sur le développement durable, il serait donc souhaitable que l'Europe respecte ses engagements en termes quantitatifs afin de se rapprocher de l'objectif de 0,7% du revenu national brut posé en 2000 par les Nations Unies dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'aide publique au développement européenne est certes la plus importante car elle représente 59% de l'APD totale, le taux de l'APD collective est de 0,40% du RNB mais de nombreux Etats membres sont restés en deçà des objectifs nationaux pour 2010. Il manquait encore vingt milliards pour atteindre l'objectif de 0,56% en 2010.

En tant que bailleur de fonds, l'UE mène une coopération commerciale avec les Etats ACP en général et donc avec ceux de l'Afrique Subsaharienne, et à ce titre la politique commerciale devrait être conduite comme l'un des éléments d'une stratégie globale de développement et non comme une fin en soi. Le développement du commerce nécessite des règles qui en étant efficaces se doivent d'être équitables. L'utilisation de toutes les flexibilités autorisées dans le cadre de l'OMC doit permettre de prendre en compte le rythme des pays partenaires, en permettant à l'Europe de préserver ses intérêts par rapport aux économies concurrentes. Dans le cadre des APE, il s'agira de conserver la clause de traitement plus favorable, l'Afrique du Sud par exemple n'a pas ainsi à bénéficier de mesures commerciales préférentielles. Une voie raisonnable pour la négociation des APE serait de ne pas s'engager précipitamment dans un accord contenant des dispositions mal conçues. Il est fondamental de prévoir suffisamment de temps pour négocier les APE complets réellement favorables au développement et que toutes les parties impliquées soient en mesure de s'approprier. Les APE complets pourraient ainsi être signés tout en réservant des sujets pour lesquels la négociation prendrait plus de temps.

Les APE qui constituent le volet commercial de l'accord de Cotonou, visent donc à mettre fin au régime des préférences asymétriques accordées depuis la Convention de Lomé en 1975 aux pays ACP et à conformer leurs échanges commerciaux avec l'UE aux règles de l'OMC. Les négociations se heurtent à la portée et l'interprétation des dispositions de l'OMC alors qu'il existe des marges de manœuvre dans les textes, susceptibles d'atténuer les impacts négatifs des APE et que les membres de l'OMC dans la déclaration de Hongkong de 2005 ont rappelé la nécessité et la possibilité juridique de prendre en compte les besoins des pays en développement : il est en effet difficile d'appliquer aux pays en développement et aux pays moins avancés une doctrine de libre échange conçue pour des économies développées. Si la Commission européenne a fixé une période de transition ne pouvant excéder quinze ans pour la libéralisation des échanges, pour les pays ACP il est envisageable de prévoir des périodes plus longues en dépit du fait que pour l'OMC la libéralisation des échanges devrait être mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Alors accorder des délais plus longs serait une solution permettant de réduire les impacts négatifs de la libéralisation. Une libéralisation asymétrique sur une période de quinze à vingt ans laisserait aux pays une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de leurs politiques économiques. De plus l'impact sur les industries nationales et en particulier sur les industries naissantes serait réduit, étant donné que les producteurs disposeraient de plus de temps pour s'adapter à l'évolution de l'environnement concurrentiel. En outre les pertes de recettes douanières seraient étalées dans le temps et cette préoccupation aurait alors moins d'importance. Enfin l'intégration régionale serait facilitée car une libéralisation rapide des échanges pourrait faire l'objet d'une résistance dans la mesure où elle serait plus rapide que l'intégration. Alors il s'agirait de caler les phases de négociation sur les progrès de l'intégration régionale, permettant une augmentation des capacités d'offre, une diversification des exportations et la mise en place de politiques fiscales compensatrices.

Les accords intérimaires qui ont été signés doivent faire l'objet d'une réflexion afin de tirer les conséquences avant l'adoption d'accords définitifs, étant donné que se posera le problème du statut provisoire ou non de ces accords.

En effet la plupart des accords intérimaires ont été conclu à la hâte. Certains des textes ont été présentés par la Commission européenne quelques semaines seulement comme en Afrique Australe et Orientale et dans certains cas comme pour le Cameroun, le Ghana ou la Côte

d'Ivoire quelques jours avant la date limite pour la négociation. Les propositions ne reflétaient pas les négociations antérieures avec les groupes régionaux concernés. La Commission européenne faisant valoir à la fin 2007 que ces accords visaient essentiellement à préserver l'accès au marché de l'UE, plusieurs pays ont donc signé des accords sur ce principe en tenant compte de considérations politiques et économiques sans avoir une évaluation précise de leurs conséquences. Dès lors la possibilité de réexaminer ces dispositions repose sur le principe selon lequel les APE sont fondés sur des partenariats égaux. De plus certains négociateurs ACP ont obtenu de meilleures concessions ou des accords plus favorables que d'autres. La négociation des APE complets devraient donc permettre de faire le point sur les APE intérimaires afin d'harmoniser les accords régionaux et de ne pas léser certains.

Le développement durable des pays de l'Afrique Subsaharienne et des pays ACP en général doit être mis au centre des APE étant donné que l'aide au développement est une urgence ; la libéralisation commerciale ne suffit pas à elle seule pour promouvoir ce développement surtout que la plupart des Etats sont des PMA. Dès lors un APE sans mesures d'appui au développement risque de restreindre l'offre des pays ACP qui n'est pas très diversifiée. L'accompagnement des APE devrait donc mobiliser des engagements financiers à long terme et être intégré dans la programmation du prochain FED.

On peut se poser la question de savoir si les APE loin d'être un simple accord de libre échange ou une variable d'ajustement aux règles de l'OMC peuvent-ils offrir l'occasion d'un véritable partenariat, c'est à dire le support d'échanges et de respect mutuel. Peuvent-ils être un cadre économique et commercial, innovant et aménagé pour favoriser le développement durable des économies de l'Afrique Subsaharienne et prévenir la brutalité des conséquences de la libéralisation ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- ABDESSALEM Tahar *Biens publics avec exclusion* Paris : éditions CNRS, 1997 pages 51-52
- ALFSEN Knut and SAEBO Hans *Environmental and resource economics* Kluwer Academic Publishers, printed in the Netherlands 1993 (3) 415-435
- ATKINSON Gilles, DUBOURG Richard, HAMILTON Kirk *Measuring Sustainable Development Macroeconomics and the environment* Glensanda House, Montpellier Parade: Edward Elgar Publishing, 1997 pages 4, 22, 34
- BANQUE AFRICAINE de DEVELOPPEMENT *Les ressources naturelles au service du développement durable de l'Afrique* Paris : Economica, 2008 pages 4, 15, 17, 29, 128
- BISHOP R. C. *Economic efficiency, sustainability and biodiversity* 1992 *Ambio* 22: pages 69-73
- BOQUET Yves *Les Etats-Unis* Paris : Belin, 2003 page 55
- BÜRGENMEIER Beat *Economie du développement durable* Bruxelles : De Boeck, 2004 page 162
- BÜRGENMEIER Beat, GREPPIN Hubert, PARRET Sylvain *Economie aux frontières de la nature* Paris : l'Harmattan, 2007 page 34
- Siegfried Von CIRIACY-WANTRUP *Resources Conservation: economics and policies* Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1952
- COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François *Administrer l'environnement en Afrique* Paris : Karthala et Nairobi : Ifra, 2000 pages 35, 187, 219-220
- CONSTANTIN François *Les biens publics mondiaux* Paris Budapest Torino : l'Harmattan 2002 pages 12, 72
- DASGUPTA P. HEAL G. *The optimal depletion of exhaustible resources* Review of economic studies 1974
- DIOP Momar Sokhna *Quelles alternatives pour l'Afrique ?* Paris : l'Harmattan 2008 page 77
- DIXIT Avinash HAMMOND Peter HEAL Michael *On Hartwick's rule for regular maximin paths of capital accumulation and resource depletion* Review of economics studies 1980 pages 551-556
- EASTERLY William *The white man's burden: why the west's efforts to aid the rest have done so much III and so little good* Penguin Press 2006
- EL SERAFY Salah *The proper calculation of income from depletable natural resources* Ahmad and Lutz 1989 pages 10-18
- FLORES N. E and CARSON R.T. *The relationship between income elasticities of demand and willingness to pay* Department of economics, University of California 1997 pages 287-295
- GAYMARD Hervé et FRUTEAU Jean-Claude *Reconstruire une relation de confiance entre l'Union européenne et les pays ACP* Rapport d'information N°2133 Paris : Assemblée Nationale 2009 pages 39-40
- GROSSMAN G. *Pollution and growth: what do we know?* Goldin and Winters Cambridge University Press 1995
- GROSSMAN G. and KRUEGER A. *Economic growth and the environment* Princeton university 1994
- HAKIM Ben Hammouda, BEKOLO-EBE Bruno, TOUNA Mama *L'intégration régionale en Afrique Centrale* Paris : Karthala, 2003 pages 298-299
- HAMILTON K. and ULPH D. *The Hartwick rule in a greenhouse world* University College London, mimeo 1994

HARTWICK J. *Intergenerational Equity and the Investing of the Rents from Exhaustible Resources* The American Economic Review December 1977 pages 972-974

HARTWICK J. and HAGEMAN A. *Economic depreciation of mineral stocks and the contribution of El Serafy* in Lutz World Bank Washington 1993

HERFINDAHL O. C. and KNEESE A. V. *Measuring social and economic change: benefits and cost of environmental pollution* in Moss 1973

HICKS R. J. *Value and Capital* 2nd edition Oxford University Press Oxford 1946

HOFFMAN Nathalie et MABIRE Jean-Christophe *Afrique-Asie : Vers un nouveau partenariat ?* Paris : Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 2000 pages 54-57

HOTELLING H. *The economics of exhaustible resources* The journal of political economy Chicago april 1931 pages 137-175

JUSTER F. *A framework for the measurement of economic and social performance* in Moss 1973

KAHNEMANN D. and TVERSKY A. *Prospect theory: an analysis of decisions under risk* Econometrica 1979 47: pages 263-270

KANKWENDA Mbaya GREGOIRE Luc-Joël LEGROS Hugues PNUD *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne* Paris : Economica, 1999 page 328

KUZNETS Simon *Croissance et structures économiques* Paris : Calmann-Levy, 1972 pages 277, 282

LECOMPTE Tristan *Le pari du commerce équitable* Paris : Edition d'organisation, 2003 pages 16, 21, 49

LEFORT Jean-Claude *Les négociations Europe-Afrique, Caraïbes et Pacifique : tendre la main ou bien le poing ?* Rapport d'information N° 3251 Paris : Boutique de l'Assemblée Nationale, 2006 pages 171, 173

LEVEQUE Christian, SCIAMA Yves *Le développement durable : nouveau bilan* Paris : Dunod, 2008 pages 12, 77, 80, 89, 95, 190

OTTO James et CORDES John *The Regulation of Mineral Enterprises: A Global Perspective on Economics, Law and Policy* May 2002

PAGE T. *Conservation and economic efficiency: an approach to materials policy* John Hopkins University Press, Baltimore 1977

PANAYATOU T. *Green markets: the economics of sustainable development* Institute for contemporary studies press, San Francisco 1993

PARFIT D. *Reasons and persons* Oxford University Press, Oxford 1984

PERROT Danièle *Les relations ACP/EU après le modèle de Lomé : quel partenariat ?* : Bruylant, 2007 pages 29-31, 121-122, 131, 226

PESKIN H. *A proposed environmental accounts frameworks* Ahmad 1989

PNUD *Les économies de l'Afrique Centrale les liens entre croissance pauvreté et inégalités* Paris : Maisonneuve et Larose, 2007 pages 85, 96-98, 148-149

RAWLS J. *A theory of justice* Harvard University Press Cambridge 1971

REPETTO R. et al. *Wasting assets: natural resources in the national accounts* World resources institute Washington 1989

ROPIVIA Marc-Louis *L'Afrique et le Gabon au XXème siècle Révolution développementaliste ou développement du sous-développement* Paris : Mare & Martin, 2007 pages 306-308

SOLOW R. *Intergenerational equity and exhaustible resources* Review of economic studies 1974 pages 29-45

STIGLITZ G. *A neoclassical analysis of the economics of natural resources* Johns Hopkins university press, Baltimore 1979

THIOMBIANO Taladidia *Economie de l'environnement et des ressources naturelles* Paris, Budapest, Torino : l'Harmattan, 2005 page 281

VAN DUYSSEN Jean-Claude et JUMEL Stéphanie *Le développement durable* Paris : l'Harmattan, 2008 page 41

VARIAN H. *Microeconomic analysis* 3rd edition W.W. Norton, New York 1993

WACKERMANN Gabriel *Le développement durable* Paris : Ellipses, 2008 pages 14, 31, 32, 62, 63, 64

YOUNG M. D. and RYAN S. A. *Using environmental indicators to promote environmentally, ecologically and socially-sustainable resource use: a policy orientated methodology* USAID Environmental and natural resources, policy and training manual N°3 1995

Articles :

ABDOULAYE Bio-Tchané VIBE CHRISTENSEN Benedicte *L'Afrique doit mettre à profit ses succès récents pour rattraper son retard* Finances & Développement Décembre 2006 page 9

Africa and Europe in Partnership, site web de la Commission africaine et la commission européenne www.africa-eu-partnership.org/fr

Allocution de l'Ambassadeur, Chef de Délégation de la Commission Européenne en République gabonaise 9 novembre 2005

AMPROU Jacky *Aid Selectivity According to Augmented Criteria* Document de travail N°9 2005

D'AUTUME Antoine SCHUBERT Katheline *Hartwick's rule and maximin paths when the exhaustible resource has an amenity value* Journal of environmental economics and management 2008 pages 260-274

D'AUTUME Antoine et SCHUBERT Katheline *Le concept d'épargne véritable est-il adapté pour mesurer la durabilité du développement économique ?* Université de Paris 1 et Panthéon-Sorbonne et Paris School of Economics PSE Mai 2008

BAD *La BAD et la BEI parachèvent l'accord de financement d'un projet éolien au Cap Vert* voir sur [http : // www.afdb.org/fr/](http://www.afdb.org/fr/)

BAD/OCDE Perspectives économiques en Afrique *Infrastructures des transports* 2006 page 305

BANK INFORMATION CENTER *Infrastructure* 2007 voir : <http://www.bisucca.org/en/Issue.7.aspx>

BANQUE MONDIALE *Can Africa claim the 21st century?* 2000 Washington

BAPNA M. *Infrastructure, Poverty and the Role of the MDBs* 2006

BISHOP R. C. *Endangered species and uncertainty: the economics of safe minimum standard* American journal of agricultural economics 1978 60: pages 10-13

BOURGUIGNON François et SUNDBERG Mark *L'aide est de plus en plus efficace même si c'est difficile à prouver* Finance & Développement Mars 2007 page 56

BOYCE James and NDIKUMANA Léonce *Is Africa a net creditor? New estimates of capital flight from severely indebted Sub-Saharan African Countries 1970-1996* Journal of Development Studies 2001

BURNSIDE, C. et D. DOLLAR (2000) *Aid, Policies, and Growth* American Economic Review

BUZELAY Alain *L'Europe à la recherche d'une croissance durable* Revue du marché commun de l'Union Européenne octobre-novembre 2006 pages 570-571

BUZELAY Alain *A propos de la lutte sur les inégalités en Europe Bilan et perspectives*
Revue du marché commun juin 2008 page 349

CHO J. *Smart infrastructure* 2005 voir :
<http://www.un.org/Pubs/chronicle/2005/issue1/0105p39.html>

CHOMITZ K. *At Loggerheads? Agricultural Expansion, Poverty Reduction and Environment in the tropical forests* World Bank Policy Research Report 2006

COLLIER P. and D. DOLLAR (2002) *Can the world cut poverty in half? How policy reform and effective aid can meet international development goals*

COMIFAC 2009 voir sur : www.comifac.org/

Communication de la Commission au Conseil européen, au Comité économique et social et au Comité des régions du 1^{er} octobre 2008 *Intégration régionale pour le développement des pays ACP* (COM (2008) 604 final)

CORNELIS Kurt *Coopération Gabon-UE : les défis de l'après pétrole* Le Courrier ACP-UE Septembre-Octobre 1997 pages 27-29

Le Courrier ACP-UE 2010 voir sur : www.acp.eu-courier.info/

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement voir :
http://www.oecd.org/document/18/0,2340,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1,00.html

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Le Gabon en quelques chiffres 1996-2006 pages 8, 13

Economist Intelligence Unit Country Report (2006) *Report on Nigeria* November 2006 page 28

Economist Intelligence Unit Country Report (2007) *Report on Nigeria* May 2007 page 5

EKOUE AMAÏZO Yves *Union africaine-Union européenne troisième sommet sans accord* décembre 2010 www.afrology.com

EUROWATCH 2002 *Towards sustainable use of natural resources and sustainable recycling*
Eurowatch N°19 august 2002

FAO 2005 *AQUASTAT Information System on Water and Agriculture, Country Profiles* FAO Rome disponible sur:
<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/countries/index.stm>

FAO 2006 *Global Forest Resources Assessment 2005* FAO Rome

FAO 2007 *State of the World's Forests 2007, Forest Finance 2007* FAO Rome

FEYZIOGLU T. SWAROOP V. ZLU M. *A panel data analysis of the fungibility of foreign aid* World Bank Economics review 1998

FOSTER Vivien *Les sources non traditionnelles gagnent en importance* Gridlines Note N°43 octobre 2008

Gabon : Total Gabon obtient le Trophée 2006 spécial Environnement www.total-gabon.com
25 juillet 2006

Gabon –Economie-Projet Belinga Infoplusgabon 26 janvier 2008

Gabon-Environnement La BM octroie au Gabon 10 millions de dollars pour l'aménagement de ses parcs nationaux Infoplusgabon avril 2006

Les gabonais 3^e plus riche d'Afrique ? Gaboneco.com 14/08/2009

GAOLATHE Baledzi *Planning for success: turning natural resources into human capital-Botswana experience* The honourable minister of finance and development planning 2007

GELB Alan, SUNDBERG Mark and FITZPATRICK Brendan *Aid to Sub-Saharan Africa: Whither \$650 Billion?* Development Economics Department

GIEC 2007a *Climate change 2007: the physical science basis summary for policymakers*
Contribution of working group I to the fourth assessment report

HAMBLIN *Environmental indicator for national state of the environment reporting- the land*
Australia: state of the environment (environmental indicator reports) Department of the environment, Canberra 1998

HAMILTON Kirk *Proposed treatments of the environment and natural resources in the national accounts: a critical assessment* National accounts and environment division, Discussion paper n° 7 Statistics Canada Ottawa 1991

HENSEN H. et TARP F. *Aids and growth regressions* Journal of development economics 2001

HUETING R. and BOSCH P. *On the Correction on National Income for Environmental Losses* Statistical Journal of the United Nations ECE 1990 7: pages 75-83

JOSSELIN Charles *Les rapports du SENAT le Fonds Européen de Développement* Délégation pour l'UE N° 202 2006-2007 pages 15-16

KELLEY A. *Economic consequences of population change in the third world* Journal of economic literature 1988

KOD *Le Gabon, une destination de plus en plus prisée* Quotidien l'Union 20 octobre 2008 page 24

KRISTRÖM B. and RIERA P. *It's the income elasticity of environmental improvements less than one?* Environmental and resource economics 1996

LELE U. and STONE S. *Population pressure, the environment and agricultural intensification: variations on the Boserup hypothesis* MADIA Discussion paper 4 World Bank, Washington 1989

L-J N Presse Présidentielle *L'énergie et les aliments* Quotidien l'Union pages 1,3

LUJALA Päivi *Classification of Natural resources* March 2003 pages 5-10

MABICKA Guy-Romuald *Un encadrement technique pour aider les planteurs du Woleu-Ntem* Quotidien l'Union 18 et 19 octobre page 6

MABICKA Guy-Romuald *Faible proportion de routes bitumées en 47 ans d'indépendance* Quotidien l'Union 19 octobre 2007 page 5

MAELER K. *National accounts and environmental resources* Environmental and resource economics 1991 1: pages 1-15

MARECHAL Jean-Paul *Le développement durable dans la pensée néoclassique*

MARNIESSE Nicole *Biens publics mondiaux et développement : de nouveaux arbitrages pour l'aide ?* Document de travail Agence Française de Développement septembre 2005 page 13

MIOSSEC Alain *Le concept de développement durable et l'interrogation de la nature* Paris : la géographie n°1502 bis 2001

MUNASINGHE M. *Environmental economics and sustainable development* World Bank Washington 1993

S.M. MURSHED *Civil war, conflict and underdevelopment* Journal of peace Research 39 2002

NATIONS UNIES *Rapport sur le développement humain: la coopération internationale à la croisée des chemins: l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marquée par les inégalités* 2005 New York

NELTOH *Une Bourse africaine pour la conservation de l'écosystème du Bassin du Congo* Quotidien l'Union 3 novembre 2008 page 5

NGOUNGOUROU Elie *Industries extractives : la traçabilité des déclarations des revenus au Gabon* Quotidien l'Union 5 novembre 2008 page 5

NGOUNGOUROU Elie *Projet de réaménagement routier de la Nationale 1* Quotidien Union novembre 2008 page 6

Note d'information Proposition de l'UE pour un plan d'action FLEGT, Communication de la Commission au conseil et au Parlement Européen 21 mai 2003

OCDE *Environmental indicators: a preliminary set* Paris 1991

OLSSON Ola et FORS Heather *Congo: the prize of predation* 2004

ONDOUBA'NTSIBAH *Les Saoudiens disposés à renforcer leurs investissements dans notre pays* Quotidien l'Union 6 novembre 2009 page 2

E. E. OTOBO *Managing of oil resource wealth: Nigeria's Challenge in the Niger Delta* Text Box 2007

OVERSEAS DEVELOPMENT INSTITUTE M. Foresti D. Booth et J. O'Neil *Efficacité de l'aide et les droits humains : le renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris* 2006

PEARCE D. W. MARKANDYA A. and BARBIER E. B. *Blueprint for a green economy* Earthscan London 1989

PEARSON P. *Energy, externalities and environmental quality: will development cure the Ills it creates?* Energy studies review 1995

PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) *Note de Stratégie*, Août 2007 PNUD Gabon page 4

PNUE *Africa Environment Outlook: Our Environment* inclut *Forests and woodlands in Africa* Encyclopedia of Earth Eds. Cutler J. Cleveland. Voir sur: http://www.eoearth.org/article/forests_and_woodlands_in_Africa.

Le projet ECOFAC entre dans sa 4^{ème} phase au Gabon Infoplusgabon 29 août 2007 <http://www.total-gabon.com>

ROGERS C. *Sustainable development, poverty and livelihoods* UNECA 2007 disponible sur: www.uneca.com

RUTTAN V. W. *Sustainable growth in agricultural production* Research paper N° 91/13 Centre for research in environmental development and international trade 1991

SALA-I-MARTIN and SUBRAMANIAN *Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria* NBER Working Paper Series W9804 2003

SALEZ Nicole *Suisse et l'Italie à l'honneur* Salon du chocolat- Paris 2008 pages 1-2

Salon du chocolat 2009 Un anniversaire placé sous le signe de l'Opéra disponible sur www.salonduchocolat.fr

SAM Ministère de l'Agriculture *Des cultures de rente sur le point de retrouver un second souffle* Quotidien l'Union 30 avril et 1^{er} mai 2008 page 4

M. SARRAF and M. JIWANJI *Beating the resource curse The case of Botswana* Environment Department paper N° 83 Washington 2001

SCOTT A. *National wealth and natural wealth* Canadian journal of economics and political science 1956 22: pages 373-378

SELDON T. M. and SONG D. Q. *Environmental quality and development: is there an environmental Kuznets Curve?* Journal of environmental economics and management 1994

SHADA Islam *La Convention de Lomé menacée* Bruxelles 1997

UNECA (United Nations Economic Commission for Africa) and AfDB (African Development Bank) *The 2007 Big Table: summary document, managing africa's natural resources for growth and poverty reduction* February 2007

UNITED NATIONS *Integrated environmental and economic accounting* Series F N° 61 United Nations, New York 1993

VAN DER PLOEG *Africa and Natural Resources: Managing natural resources for sustainable growth* Background paper AFDB annual report 2007

WORLD BANK *World development report* 1984

WEITZMAN M. L. *On the significance of National Product in a Dynamic Economy* Quarterly Journal of Economics 1976 90: pages 156-162

WOOLCOCK et al *L'Afrique et ses ressources naturelles : le paradoxe de l'abondance* 2001

ZEEUW A. *Resource management: do we need public policy?* Small study for Directorate B, European Commission 2000

ZISSIS C. *Chad's Oil Troubles*, *Council on Foreign Relations* 2006 voir sur :
<http://www.cfr.org/publication/10532>

